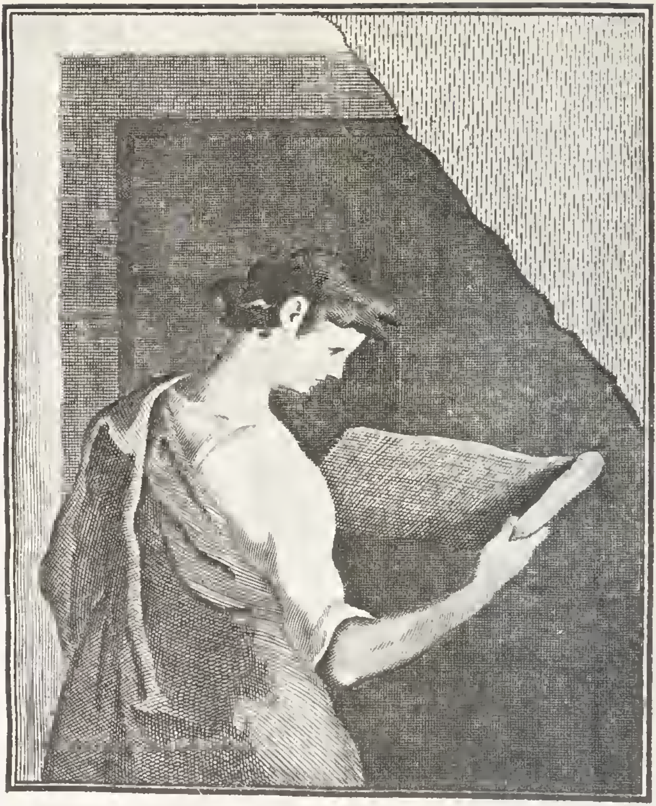

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1710unse_2

Coll. Billom. Soc. Jesu. Catal. Inscrip.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1710.

A TREVOUX,
Chez LOUIS GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1710.

ARTICLE CXXXVII.

DEMONSTRATION, OU PREUVES évidentes de la verité & de la sainteté de la Morale Chrétienne. Ouvrage qui contient en cinq Entretiens toute la Morale. Par le R. P. Bernard Lamy, Prêtre de l'Oratoire. A Roüen, & se vend à Paris chez Denys Mariette ruë St. Jacques à St. Augustin 1709. *in seize, chaque Entretien fait un volume, le premier de 273. pages, le second de 370. le troisiéme de 308. le quatriéme de 344.*

APRE's tant de traitez sur la Morale & sur la Morale Chrétienne, il appartenoit encore au R.P. Lamy d'y revenir, pour en donner la démonſ-

tration, & l'appuyer par des preuves évidentes : & l'on ne doit pas craindre qu'il promette trop par le tître de son Ouvrage. Car outre que le sujet qu'il entreprend est des plus beaux, la justesse d'esprit qu'on voit en tant d'autres de ses Ouvrages, fait attendre de lui qu'en celui-ci, qui est si important, il n'avancera rien que de bien medité. Cette juste prévention que forme le merite connu de l'Auteur, ne doit point empêcher le Lecteur d'apporter une grande application, qu'il trouvera lui être necessaire ; ni le faire relâcher du droit qui lui est acquis, de n'admettre que ce qu'il jugera bien prouvé.

» Les principes que je pose, dit » le P. Lamy dans la Préface, ne » sont que les sentimens que chacun » trouve dans son cœur : & ce n'est » qu'afin qu'on y fasse attention que » j'allegue les Philosophes Payens, » les Poëtes, les Orateurs ; & qu'on » ne les prenne pas pour des préventions d'une éducation Chrétienne : car une preuve que ces sentimens sont naturels, c'est qu'ils ont

» été connus & avoüez de ceux mê-
» me qui en ont ignoré les consé-
» quences, ou qui ne les ont pas ti-
» rées, ou qui les ont combattuës par
» leur maniere de vie.

Un grand avantage qu'il se propose encore de son dessein, c'est que la Morale Chrétienne démontrée, la Religion l'est aussi, & d'une maniere qui ne demandant point la connoissance, ni la discussion de plusieurs faits historiques, s'insinuë par sentiment & se trouve à la portée de tous les esprits. » Car enfin,
» continuë-t'il, comme on convient
» que la Religion consiste principa-
» lement dans une vie reglée selon
» les loix que Dieu a établies, c'est
» démontrer toute la Religion Chré-
» tienne, que de faire voir que c'est
» la seule dont la Morale soit par-
» faitement raisonnable; on ne peut
» point concevoir qu'une Religion
» qui l'enseigne ne soit qu'une ima-
» gination, qu'elle n'ait pas été éta-
» blie par l'Auteur de la Nature.

Le R. P. Lamy a choisi la forme d'Entretiens où il introduit deux Philosophes Chrétiens d'un parfait

accord entre eux, & ſe relevans l'un l'autre pour inſtruire un homme mondain; il a donné à celui-ci le nom d'Arſene, & à ceux-là de Théodoſe & de Pamphile. Quant au plan de l'Ouvrage, il ſe comprendra mieux par le compte qu'on va rendre de ces Entretiens, dont chacun remplit un volume, que par un leger abregé qu'on en donneroit ici.

Premier Entretien.

Le deſſein de ce premier Entretien qui eſt diviſé en 21. chapitres eſt, ſelon que l'Auteur l'expoſe, de » montrer par des preuves tirées de » l'experience & du fond du cœur, » qu'il n'y a rien ſur la terre qui puiſſe » rendre l'homme heureux; qu'il » eſt fait pour Dieu; que ſon ame » eſt immortelle; que Dieu exiſte; » qu'il eſt le Créateur du monde; » que c'eſt lui qui fait ſentir le plai- » ſir & la douleur; qu'il en eſt le » Maître; & que la ſeule eſperance » de le poſſeder un jour, fait le veri- » table bonheur de cette vie.

Le P. Lamy entre en ces grandes & importantes matieres, par une

objection qu'il met en la bouche d'Arsene. Il lui fait donc dire, » nous voulons être heureux, de- » sir aussi naturel que celui de la » faim & de la soif.... Le desir d'être » heureux & de vivre, ont un même » principe. Que croire ainsi de l'E- » vangile, qui veut qu'on renonce » à soi-même, & qu'on se prive de » ce qui peut faire plaisir ? c'est à » nous rendre heureux que la Mo- » rale doit travailler. On ne la peut » considerer que comme l'Art de le » devenir. Objection qui suppose » que le bonheur & la felicité con- » siste dans le sentiment du plaisir. Les Philosophes Chrétiens conviennent que cette idée de la Morale est juste & selon l'Evangile; & que c'est la définir obscurement de dire, qu'elle est la Science ou l'Art de bien vivre. Ils ajoutent que le desir d'être heureux est bon, qu'il nous est inspiré par la nature si efficacement, qu'il est dans l'homme le principe de tous les mouvemens qu'il se donne. Ils ne peuvent souffrir qu'en traitant de Morale, on distingue le Philosophe du Chrétien,

comme font quelques-uns : & ils passent cette déclaration ; que la fin de la Morale est de vivre selon la nature, avec cette distinction neanmoins, que par le mot de nature ils entendent, ou le divin Ouvrier qui nous a faits, ou son Ouvrage tel qu'il l'a fait, & non pas l'homme tel qu'il est maintenant corrompu & gâté. Ce n'est pas la nature corrompuë qu'il faut suivre, il faut la combattre ; & se souvenir qu'il y a même de la distinction à mettre entre plaisirs & plaisirs, puis qu'il en est de funestes qui conduisent à de grands maux, comme il est des peines avantageuses qui menent à de grands biens. Epicure même, le grand défenseur de la volupté, a reconnu qu'il est indigne de la sagesse, de courir après le plaisir sans en prévoir la suite. Et l'Evangile sans condamner le plaisir comme un mal, ne nous avertit que de le chercher où il est, & de fuïr celui qui nous en feroit perdre un plus grand & le veritable.

Or ce plaisir veritable vers lequel nous porte la nature, est infini, éter-

nel, immuable & honnête. Tout autre ne ſçauroit pleinement contenter, comme on le prouve par induction & par expérience. Delà les Philoſophes Chrétiens concluent l'immortalité de nôtre ame & l'exiſtence de Dieu, puiſque la nature ne forme point de vains deſirs. Ils refutent ſolidement la vaine objection des Impies, que la crainte a introduit la créance qu'il y a un Dieu, & que la politique a ſoutenu cette prévention.

Enſuite ils paſſent à la création du monde qui n'eſt ni éternel, ni l'effet d'un concours fortuit d'atomes, mais l'Ouvrage de Dieu qui nous fait y reconnoître ſon exiſtence. Comme il n'a pû agir que pour une fin noble & pour lui-même, c'eſt donc pour lui qu'il nous a faits, & comme nous ne ſommes que ce qu'il nous a faits, que nous voulons être heureux, qu'il eſt nôtre fin; c'eſt donc lui que nôtre nature deſire, il eſt la fin de nôtre eſprit, & nôtre ame eſt créée pour le poſſeder. Ils s'étendent à montrer l'inſuffiſance des plaiſirs des ſens, des

richesses de la Science, de la réputation pour rempiir le desir du bonheur que la nature nous fait souhaitter.

Ils remarquent qu'Aristote a mal raisonné en faisant consister la vertu à user de ces sortes d'avantages avec modération : car il ne s'agit pas de sçavoir si ce sont des biens, & s'ils causent du plaisir, mais s'ils remplissent l'idée du souverain bien, & répondent à l'étenduë de nos desirs naturels.

Epicure est encore moins raisonnable qu'Aristote. Désesperant de trouver des plaisirs dont les suites ne fussent pas plus douloureuses, il se feroit » contenté de ne point souf- » frir, & la felicité dans sa Morale » c'est l'indolence; être heureux, c'est n'avoir point de douleurs. Plan chimérique de felicité : car non seulement ne rien souffrir c'est la privation d'un mal, non pas la possession d'un bien positif, vrai, effectif, après lequel le cœur soupire ; mais Epicure lui-même ne pût y parvenir, accablé continuellement de violentes douleurs de la gravelle,

auxquelles il ne pût ſe ſouſtraire qu'en ſe donnant la mort. D'ailleurs l'immortalité de l'ame renverſe abſolument ce ſyſtême de felicité, que Montagne & Saint Evremont ont tâché de rétablir : & les Philoſophes Chrétiens tombent rudement ſur ces deux Auteurs.

Pour les Stoïciens , leur ſage eſt plûtôt un homme patient , qu'un homme heureux : & puiſque la douleur eſt un mal , l'homme dans les tourmens , s'il n'eſt pas ſoutenu par l'eſperance d'un grand bien, comme l'étoient nos Martyrs , eſt en effet malheureux ; & il y a de la folie à penſer autrement.

Enfin la penſée de la mort , & de ce que nous deviendrons après elle , ruine d'un ſeul coup tous ces divers ſentimens de la Philoſophie prophane. La crainte en eſt naturelle & ne ſçauroit être étouffée : preuve que nous ſommes faits pour être immortels.

Les Philoſophes Chrétiens du P. Lamy pour démontrer que Dieu eſt le ſouverain bien , & que nous devons chercher & trouver en lui

ce veritable plaiſir que la nature nous fait deſirer, commencent par une explication de l'union de nôtre corps & de nôtre ame ; ils ajoutent que le corps n'a point de ſentiment, mais l'ame ſeule ; qu'elle ne ſent & ne voit point les choſes en elle même, mais en Dieu, qui eſt le ſeul Auteur des ſenſations ; que par conſéquent il peut la remplir de plaiſirs infinis & l'accabler de douleurs inexplicables. Tout cela eſt expoſé par des raiſonnemens Philoſophiques : d'où ils concluent que le Chriſtianiſme ſeul eſt la veritable Philoſophie.

Second Entretien.

Le ſecond Entretien diviſé en 26. chapitres, eſt deſtiné à nous faire comprendre que Dieu veut que nous allions à lui, & que nous arrivions à la felicité, par le bon uſage de nôtre liberté & de la raiſon. L'Auteur démontre donc que nos actions ne ſont point la ſuite des cauſes neceſſaires, & enchaînées les unes aux autres ; mais qu'en effet nous avons la liberté d'agir, qu'il y a une juſtice

veritable & absoluë en soi, dont nous avons les notions évidentes & immuables, qui ne sont que la raison même, dont il explique au long la nature.

Car enfin, commencent les Philosophes Chrétiens, nous ne sçaurions parvenir à la possession de Dieu, qui est nôtre felicité, que par les voyes que la sagesse nous a tracées, en le regardant comme le souverain Seigneur, & en obéïssant à ses commandemens, comme distributeur, ou pour mieux dire, unique Auteur des plaisirs & des peines, il a voulu que ceux-là fussent la récompense de l'ordre, & celles-ci la suite du déreglement.

Mais s'il n'est point d'autre Dieu que le Monde, qui selon le systême impie de Spinoza soit comme émané de soi-même; ou, s'il y a deux principes, l'un du bien & l'autre du mal, comme l'enseignent les Manichéens; la liberté est un nom sans réalité; le juste & l'injuste, le bon & le mauvais se confondent. Les Philosophes Chrétiens démontrent donc que le monde est créé, & que Dieu

est la cause de toutes choses. Entre les preuves qu'ils apportent, ils employent avec avantage contre Spinoza la distinction de l'Etre pensant & de l'Etre étendu ; & contre les Manichéens la suite uniforme & les loix generales & constantes du mouvement dans le Monde. Sur le chapitre du Manichéïsme ils donnent leur coup au Dictionnaire critique de Mr. Baile. Quant aux défauts qu'on s'imagine voir dans le Monde, & au mal dont on se plaint : ils disent que le vice vient du mauvais usage que les hommes font de leur liberté : & pour l'incommodité que nous souffrons de la varieté & du déreglement des saisons, ils hazardent une conjecture, que peut-être la terre chargée des eaux dont le deluge la couvrit, fut contrainte de changer le centre de sa pesanteur ; & qu'auparavant l'Equateur répondant à l'Ecliptique, les jours étoient égaux aux nuits avec la même temperature en tout tems & en tout lieu.

Cela étant posé que Dieu a créé le monde, & le gouverne avec sa-

geſſe ; les Philoſophes Chrétiens au chapitre ſixiéme viennent à l'idée du bien & du mal, de la juſtice & de l'injuſtice , de l'ordre & du déreglement. Ils diſent que ſelon ce que tous les hommes conçoivent de ces termes ; » c'eſt que tout ce qui eſt » conforme à l'intention que Dieu » a euë , eſt bon & reglé : leur na- » ture eſt ce qu'il a voulu qu'elle » fût ; & par conſéquent leur fin » naturelle telle que ſa volonté l'a » ordonné. Au contraire le peché » eſt un éloignement volontaire de » quelque fin que Dieu a établie , » qu'il veut que nous ſuivions, com- » me il le fait connoître par une loi, » ou par l'ordre qu'il met dans les » choſes qu'il eſt facile de remar- » quer. Dieu, continuent-ils , agit par des loix très - ſimples & generales : puis donc que nous experimentons que l'uſage reglé des choſes neceſſaires à nôtre corps, comme au manger & au boire, nous cauſe du plaiſir ; & que l'excès le dérange, & eſt ſuivi de douleur : peut - on douter qu'il n'en faſſe pas de même pour les eſprits , les recompenſant

par des plaiſirs, ou les puniſſant par des peines ? Au reſte la crainte du châtiment que Dieu reſerve à ceux qui s'écartent de ſa volonté & de l'ordre, eſt naturelle; le ſentiment de la conſcience entretient cette crainte, & la Philoſophie Epicurienne s'eſt vainement promis d'en delivrer les hommes.

Au chap. 10. Le P. Lamy prête à ſes Philoſophes Chrétiens d'excellentes preuves de la liberté, ſans oublier le ſecours de la grace. Ils diſent de celle-là, » que Dieu nous » porte vers lui par un mouvement » qui n'eſt jamais interrompu. Ce » mouvement, c'eſt le deſir que » nous avons d'être heureux, ſans » lequel nous ne ſommes pas un mo- » ment, qu'il ne nous porte vers un » bien infini, éternel, immuable; & » qu'il ne nous faſſe ſouhaitter d'ê- » tre nous mêmes infinis, éternels, » immuables : ... Mais ce deſir ne » détermine à rien de particulier. » Tous veulent être heureux, mais » pour cela tous ne deſirent pas la » même choſe : chacun ſe porte vers » ce qu'il croit le pouvoir ſatisfaire,

» & détermine de ce côté-là le desir
» general d'être heureux... Il faut
» distinguer ce qui est de nous d'a-
» vec ce qui vient de Dieu ; le mou-
» vement qu'il nous imprime d'a-
» vec l'action de nôtre volonté qui
» suit ou détourne ce mouvement.
Ainsi ils font consister la liberté
dans le pouvoir d'agir avec choix
& dans *l'indifference active.* Tou-
chant la grace, ils disent, » que lors-
» qu'il plaît à Dieu d'éclairer une
» ame, & qu'il lui rend la vertu
» agréable & le vice amer, bien loin
» de lui ôter sa liberté, il la rétablit
» & la fortifie. La grace fait que ce-
» lui à qui elle est donnée, choisit le
» bien & s'y détermine : car si ce
» n'étoit pas l'homme qui s'y dé-
» terminât, que l'impression de la
» grace agît en lui, comme agit le
» mouvement qui lui fait desirer la
» beatitude, il n'auroit pas le pou-
» voir de lui résister.... Auteur du
» plaisir & de la douleur, il rend
» agréable ce qu'il veut faire aimer,
» amer ce qu'il veut qu'on haïsse :
» en un mot il peut tout.... Maî-
» tre des évenemens il regle les ac-

» tions des hommes, auſſi bien que
» les ſaiſons : ainſi il fait que la diſ-
» poſition des ſiécles eſt ſi avanta-
» geuſe à ceux à qui il veut faire mi-
» ſéricorde ; qu'ils trouveroient de
» la difficulté à faire le mal au-
» quel la concupiſcence les peut por-
» ter... Le mal eſt difficile à celui
» qu'il veut faire perſeverer dans le
bien. De ſorte qu'il ſeroit difficile de conſentir à une tentation attrayante d'avarice, de vengeance, d'impudicité, laquelle on ne ſurmonte qu'en ſe faiſant une extrême violence. On s'en rapporte là-deſſus à ce que chacun ſent en ſoi.

Ils expliquent la liberté par le pouvoir que nous avons de refléchir ſur nos idées, & d'appliquer nôtre eſprit comme nous le voulons.

Au chap. 14. ils entrent dans la queſtion ſçavoir s'il y a un bien & un honnête abſolu, une juſtice abſoluë, ou ſi toute la bonté de nos actions vient ſeulement de l'opinion. Sur quoi ils remarquent que la déciſion de cette queſtion entre les libertins & les gens de bien, dé-

pend de ce qui a déja été prouvé, que Dieu a créé l'homme pour une fin conforme à sa sagesse & avec la liberté ; d'où il s'ensuit, que toute action qui est rapportée à cette fin, est veritablement & réellement bonne, honnête, juste ; & qu'au contraire toute action qui s'écarte de la même fin, est mauvaise, vitieuse, injuste. Ils n'épargnent pas Hobbes, Regis, Montagne, Saint Evremont, Auteurs en effet dangereux qui à l'utilité près, laissent tout dans l'indifference.

Il y a en nous, poursuivent les mêmes Philosophes Chrétiens, des regles de la justice, lesquelles sont éternelles, immuables, indépendantes du lieu & du tems: & c'est ce qu'on appelle la loi naturelle, présente à l'esprit de tous les hommes. Mais quelles sont-elles ces regles de la justice ? Quelle est la loi naturelle, ou la raison, car l'une revient à l'autre ? C'est Dieu lui-même, qui seul est immuable en soi & en ses attributs. Dieu est la raison qui nous éclaire, c'est son Verbe. C'est en lui & non en son idée,

que nous voyons la regle de nos devoirs ; ou plûtôt il eſt en nous cette regle. Ils ont pitié de ceux qui ne comprennent pas cette doctrine, ſur laquelle ils s'arrêtent long-tems.

De-là il eſt facile de juger, ſi Locke a pû nier que nous ayons des notions *innées* du vrai & du faux, du bien & du mal. » Il ne ſe trompe pas, „ mais il n'a pas connu la verité. „ Nous n'avons point ces notions in„ nées de la maniere que les Philo„ ſophes l'ont entendu. Locke ſelon „ eux ne ſe trompe donc pas en com„ battant les Philoſophes qui ont „ ignoré avec lui, qu'il y a au de„ dans de nous un maître qui nous „ inſtruit intérieurement.

Pour faire comprendre au ch. 22. ce que c'eſt que la Conſcience ; „ Ils „ diſtinguent la connoiſſance de ce „ que dicte la Conſcience, d'avec la „ raiſon même. Cette connoiſſance „ eſt une perception de l'ame, c'eſt „ à dire un acte qui lui eſt propre ; „ mais l'objet de cet acte c'eſt Dieu „ même. Or cette connoiſſance eſt „ ce qu'on appelle la Conſcience, „ contre laquelle il n'eſt jamais permis

„ d'agir, quoiqu'elle puiſſe être fauſ-ſe. Les Philoſophes Chrétiens ſe dé-clarent contre ceux qui prétendent qu'on peut ſuivre l'opinion la moins probable, reconnuë comme moins probable. Dans le chapitre ſuivant ils traitent des affections & des paſ-ſions, qu'il faut regler par la raiſon. Ils ajoutent enſuite que toutes nos actions doivent être rapportées à Dieu, qu'elles ſont toutes ou bonnes ou mauvaiſes, & qu'il n'en eſt point d'indifferentes. Ils finiſſent en remar-quant que l'habitude de ſuivre la raiſon eſt appellée vertu.

Troiſiéme & quatriéme Entretiens.

Le 3e. Entretien n'eſt gueres moins long, que le ſont les deux premiers enſemble, & le 4e. l'eſt encore plus : cependant il n'eſt pas permis dans un Extrait de s'abandonner à une telle prolixité, & on eſt contraint de ſe reſſerrer au ſeul plan de ces Entre-tiens.

Dans le 3e. les Philoſophes Chré-tiens bâtiſſent ſur les fondemens qu'ils ont poſez de Dieu Créateur

qui a formé son Ouvrage sur les loix de sa Sagesse, & de Dieu Auteur du plaisir par lequel il remuë l'esprit de l'homme. Comme ils jugent important à la Morale que l'homme soit dans une parfaite soumission aux ordres de Dieu, & que ce qui peut le plus y contribuer, c'est d'avoir une haute idée de sa grandeur, & de connoître sa propre petitesse, & sa propre foiblesse : ils lui inspirent ces sentimens par la considération de la vaste étenduë du Monde, dans lequel chacun de nous est moins qu'un point, sans que nous sçachions même comment nous y sommes entrez, Ils ajoutent une autre considération. que tout ce que nous voyons naître maintenant, avoit déja sa conformation dès la premiere création dans les graines & les semences ; & que les choses ne font que se déveloper en leur tems & s'étendre les unes après les autres.

Après avoir ainsi préparé les esprits au ch.4. ils entrent dans le détail de la Morale, „qui consiste, disent-ils, à faire voir ce que Dieu „demande de nous, quelle est sa vo-

„ lonté. Il paroît que ſon deſſein en „ uniſſant l'ame avec le corps, a été, „ que tenant par ſon moyen au reſte „ des créatures, elle travaillât de „ concert avec elles, pour rendre à „ l'Auteur de ſon être le culte qui lui „ eſt dû. Elle a trois rapports eſſen- „ tiels, à ſon corps dont elle doit ſe „ ſervir; aux hommes avec leſquels „ elle doit vivre en ſocieté, à Dieu „ dont elle dépend.

Trois chapitres ſont employez à regler les devoirs par rapport au ſoin du corps, à l'uſage des choſes neceſſaires à la vie, & à l'honnêteté du Mariage. Ce que les hommes ſe doivent les uns aux autres, & generalement ce qu'ils doivent à la ſocieté que la nature forme entre eux, fait la matiere des huit chapitres ſuivans. On y voit une particuliére application de l'Auteur à montrer, que les hommes ſelon leur premiere origine ſont abſolument égaux: puiſque s'ils étoient demeurez dans l'état d'innocence, ſages & éclairez, ils n'auroient eu beſoin ni de conducteurs, ni de maîtres. De cette premiere égalité il tire l'obligation d'une par-

faite soumission aux Puissances établies de Dieu dans l'état présent, & les regles de la justice. Il veut que ce soit à tous les hommes une obligation de travailler pour le bien public & pour la societé : & il s'explique fortement contre la vie oisive que les richesses en argent, dit-il, & la Noblesse ont introduite.

Les Philosophes Chrétiens commencent au ch.16e. à traiter de la Religion, & continuent jusqu'au 26e. qui est le dernier.

Voici comme ils entrent dans leur sujet. „ Quelles bornes prescrire à „ nos devoirs envers Dieu ? Ils sont „ infinis. Cependant ils se réduisent „ à l'aimer par-dessus toutes choses; „ à quoi la nature nous porte. Pour „ nous en convaincre considerons le- „ quel est le plus grand de tous nos „ desirs : ce plus grand de nos desirs „ est celui d'un souverain plaisir. Où „ le peut-on trouver ? En Dieu seul. „ La felicité est la fin, l'objet de tou- „ tes les facultez de nôtre ame, de „ nôtre amour, de nos craintes, & „ de tous nos autres mouvemens. Ce „ que nous devons le plus aimer,

 „ c'est

„ c'eſt donc ce qui nous peut rendre
„ heureux ; & le plus craindre, ce qui
„ nous peut rendre malheureux. La
„ nature n'a donné à l'ame des affec-
„ tions , que pour atteindre la felici-
„ té & pour fuir la miſere. Elle nous
„ a faits pour aimer l'une par-deſſus
„ toutes choſes, & pour craindre &
„ haïr l'autre. " Ils donnent de l'é-
tenduë à cette conſidération , & ne
nous propoſant Dieu comme objet
de nôtre amour, qu'en tant qu'il peut
nous cauſer un ſouverain plaiſir ; &
comme objet de nôtre crainte, qu'en
tant qu'il peut nous accabler de
douleur : ils ſemblent ne laiſſer au-
cun lieu à cet amour qu'on appelle
pur. „ Si nous agiſſions naturelle-
„ ment , pourſuivent-ils, c'eſt à dire,
„ ſi nous ſuivions la nature , nous ne
„ ferions rien que pour Dieu qui
„ nous doit rendre heureux. Nous
„ l'aurions toûjours préſent devant
„ les yeux. En un mot nous aimerions
„ Dieu par deſſus toutes choſes,
„ nous le craindrions, nous le ſervi-
„ rions, nous rechercherions ſa gloi-
„ re ; ce qui s'appelle avoir de la
„ Religion. La Religion veritable,

„ disent-ils plus bas, c'est à dire celle „ qui n'est point trompée, a pour „ objet celui qui effectivement peut „ nous rendre heureux. Il n'y a que „ le Créateur qui le puisse. Toutes „ les fausses Religions ne vien- „ nent donc que des fausses opinions „ des hommes touchant la beatitu- „ de.“ Ils remarquent que l'impression de la Religion étant la même que celle de la felicité, il ne faut pas s'étonner qu'elle soit capable d'exciter de si grands mouvemens.

Delà ils viennent au culte exterieur qui est dû à Dieu : & ils démontrent avec évidence, que Dieu n'a fait les hommes capables de societé, qu'afin qu'ils s'unissent en une Eglise ou assemblée visible, pour le servir avec des marques publiques de Religion. On n'omettra pas un excellent endroit, page 213e. „ Voyons „ donc ce que pourroient faire des „ esprits bien-faits, reglez, qui sui- „ vroient la raison. L'amour qu'ils „ auroient pour Dieu les oblige- „ roit d'en parler, de raconter ses „ merveilles ainsi qu'ils les conce- „ vroient, & d'en marquer leur esti-

„me. Il eſt doux de parler de ce
„qu'on aime, & d'en entendre par-
„ler. On connoît bien-tôt les incli-
„nations de ceux avec qui on con-
„verſe ; ils ſont paroître leurs affec-
„tions, & ce qui occupe leur eſprit
„& leur cœur. Or quand nous par-
„lons, c'eſt pour attirer dans nos ſen-
„timens ceux qui nous écoutent, &
„nous unir avec eux. La Religion
„que les hommes dont nous par-
„lons auroient pour Dieu, les uni-
„roit enſemble ; & comme elle ſe-
„roit forte dans l'état où je les ſup-
„poſe, c'eſt à dire, où ils aimeroient
„Dieu ardemment, elle les uniroit
„fortement.

Enſuite ils fondent la démonſtration de la Religion Chrétienne ſur la verité des Saintes Ecritures, en commençant par celles de l'Evangile, & remontant aux livres de Moïſe. Ils font voir l'évenement des Prophéties en Jesus-Christ. Ils montrent que ſa Reſurrection eſt un fait, dont il n'eſt pas poſſible de douter. Ils ſe détournent pour combattre les folies du Mahométiſme. Enfin ils concluent qu'il n'y a qu'une verita-

ble Egliſe que JESUS-CHRIST a aſſemblée, & dont ils marquent les caractéres.

Le 4e. Entretien qui contient 23. chapitres, eſt employé à faire reconnoître à l'homme ſa foibleſſe préſente & ſa miſere, & à lui en découvrir la cauſe. Les Philophes Chrétiens du P. Lamy croyent qu'il eſt important à leur ſujet, de faire une attention particuliére a deux points qu'ils expliquent avec étenduë. 1°. La difference de l'homme à la bête, eſt que celle-ci n'eſt qu'une pure machine, au lieu que l'homme a une ame unie à la machine de ſon corps. 2°. Dans l'enfance l'ame ſuit les impreſſions machinales du corps, & prend une accoutumance qui l'y aſſujettit dans la ſuite de la vie, la diſpoſe à agir machinalement, excite & entretient la revolte de la chair contre l'eſprit.

Or un tel état n'eſt pas celui où Dieu a créé l'homme : il eſt la peine du peché. C'eſt une verité dont il n'eſt pas permis de douter : & puis ils ajoûtent que nous naiſſons criminels, puiſque nous naiſſons miſerables ; de ſorte que l'exiſtence du pe-

ché originel eſt très-évidente ſelon eux, quoique la maniere dont nous l'encourons ſoit obſcure.

Ils diſent ch. 14. qu'en l'état d'innocence, ſi Adam n'avoit point déſobeï à Dieu, les hommes auroient commencé leur vie par l'enfance ; „ qu'ils auroient été enfans, c'eſt à „ dire, enſevelis dans le ſommeil de „ l'enfance.“ Cet endroit fait ſouvenir que St. Auguſtin a eu une autre penſée, & qu'il a regardé cet état de ſommeil de l'enfance, ſi l'on veut ainſi l'appeller, comme une veritable miſere & une ſuite du peché. Il le décrit admirablement au l. 1. du merite & de la remiſſion des pechez ch. 35. *Tanta infirmitas animi & corporis, tanta rerum ignorantia, nulla omninò præcepti capacitas, nullus vel naturalis vel conſcriptæ legis ſenſus aut motus, nullus in alterutram partem rationis uſus.* „ Une ſi grande foibleſſe „ d'eſprit & de corps, une ſi grande „ ignorance des choſes, ſans aucun „ ſentiment ni de loi naturelle, ni „ de loi écrite, ſans mouvement, & „ ſans l'uſage de ſa liberté.“ Au chapitre ſuivant il employe même le

mot de ſommeil pour marquer cet état de l'enfance. Au reſte Saint Auguſtin pouſſe vivement les Pelagiens par la conſidération des miſeres préſentes, & dans la ſuppoſition clairement marquée dans l'Ecriture, d'un état plus heureux que le peché d'Adam nous a fait perdre.

Le Genre humain ainſi coupable, meritoit d'être abandonné de Dieu, & d'être laiſſé à ſa dépravation & ſans loi : cependant Dieu par rapport à ſes deſſeins, s'eſt ſervi du déreglement même où les hommes étoient tombez, pour les amener à une regle, en formant entre eux des ſociétez. „L'amour propre qui les ſé„pare, les réünit : & ennemis de la „juſtice, ils ſont obligez de l'aimer „& de la garder ; car ſi la juſtice „étoit abſolument negligée, la ſo„cieté ne pourroit ſubſiſter." Ils continuent ſur le même ton, que l'utilité & l'interêt eſt le lien de la ſocieté entre les hommes : & il ſemble que ce ſoit beaucoup accorder à Hobbes. Ils montrent la neceſſité de la diverſité de condition entre les hommes : ils s'étendent ſur la fonda-

tion des Etats : & en parlant des differentes formes de Gouvernement, ils donnent la préference au Monarchique-heréditaire sur tous les autres. Ils disent que l'autorité souveraine venant de Dieu, tout homme doit y demeurer soumis.

La République des Hebreux sous le gouvernement de Moïse & selon qu'il l'établit par ses loix, merite de grands éloges : cependant la méchanceté des Hebreux & des Juifs ne pût-être arrêtée. Les Legislateurs & les Philosophes Payens ont bien moins réüssi à la réformation des hommes par leurs loix & par leurs préceptes. L'homme criminel & corrompu a donc besoin de JESUS-CHRIST. C'est la conclusion de cet Entretien & des précedens. Le Pere Lami fait esperer bien-tôt un 5^e^. Entretien, où il traitera de la Divinité de JESUS-CHRIST : on sçait que depuis long tems il medite ce sujet, & on attend beaucoup d'un Auteur sçavant & qui sçait penser.

ARTICLE CXXXVIII.

ONOMASTICON URBIUM & locorum ſacræ Scripturæ : ſeu Liber de locis Hebraïcis Græcè primùm ab Euſebio Cæſarienſi, deindè Latinè ſcriptus ab Hieronymo, in commmodiorem verò ordinem redactus, variis additamentis auctus, notiſque & tabulâ Geographicâ Judææ illuſtratus. Operâ Jacobi Bonfrerij S. J. Recenſuit & animadverſionibus ſuis auxit Joannes Clericus. Acceſſit huic editioni Brocardi Monachi ex ordine Prædicatorum, deſcriptio Terræ ſanctæ. C'eſt à dire, *Dictionnaire des noms de Villes & de lieux qui ſe trouvent dans la Sainte Ecriture : ou Livre des lieux Hebraïques, composé d'abord en Grec par Euſebe de Ceſarée, puis mis en Latin par Saint Jerôme, enſuite rangé dans un ordre plus commode & enrichi de differentes additions, de notes, & d'une Carte de la Judée, par le Pere Jacques Bonfrerius de la Compagnie de Jeſus. Enfin revû, & augmenté de*

Remarques par Jean Le Clerc. On a ajouté à cette édition une description de la Terre Sainte, par Brocard Religieux de l'Ordre de Saint Dominique. A Amsterdam de l'Imprimerie de François Halma Imprimeur M. DCCVII. *in fol. pp.192. sans les préfaces.*

L'Ouvrage d'Eusebe de Cesarée intitulé *Onomasticon Sacrum Urbium & locorum Sacræ Scripturæ*, que Saint Jerôme a traduit en Latin, a toûjours été estimé des Sçavans & sur tout de ceux qui se sont appliquez à l'étude de la Sainte Ecriture. Ces deux grands hommes avoient demeuré long-tems dans la Palestine, & avoient vû une grande partie des lieux dont ils parlent, & outre cela Saint Jerôme sçavoit la langue Hébraïque, & avoit de quoi suppléer par ce secours à ce qui manquoit de ce côté-là à Eusebe. Cependant l'Ouvrage n'étoit pas sans défauts, il y avoit bien des méprises dans le texte grec qui est d'Eusebe, & la version en latin de St. Jerôme n'étoit point une traduction exacte

parce qu'il avoit changé, ajouté, ou retranché plusieurs choses.

Vers le milieu du siécle passé Bonfrerius Jesuite un des plus sçavans Interpretes de l'Ecriture Sainte, entreprit de donner une nouvelle édition de cet Ouvrage, il y joignit des notes critiques. Le Pere Martianai dans l'édition qu'il a donnée de Saint Jerôme, a fait aussi des notes sur cet Ouvrage. Cela n'a pas empêché Mr. le Clerc d'en faire aussi, il n'a pû les refuser au Libraire qui les lui demandoit, pour faire rechercher la nouvelle édition qu'il avoit dessein de faire de l'Ouvrage de Bonfrerius sur Eusebe & sur Saint Jerôme. Mr. le Clerc nous apprend dans la derniere de toutes ses notes, que son dessein n'a point été de faire des dissertations sur les lieux dont il est parlé dans cet Ouvrage, mais seulement de corriger le livre d'Eusebe, & la traduction de Saint Jerôme, sur la derniere édition de ce Pere qui a été faite à Paris : il a même soin d'avertir qu'il laisse passer dans Eusebe, dans Saint Jerôme & dans Bonfrerius bien des

choſes qu'il n'approuve pas. Il renvoye au Commentaire qu'il promet de faire ſur le vieux Teſtament, ceux qui veulent ſçavoir ſon ſentiment ſur les points de Géographie : ainſi Mr. le Clerc n'a ajouté à l'édition que Bonfrerius avoit faite, qu'une préface & quelques notes.

Dans la Préface il ſe plaint fort de la conduite du P. Martianai, qui l'a attaqué ſans qu'il lui en eût donné ſujet, & quoi qu'il reſſente vivement un traitement qu'il croit n'avoir pas merité, il aſſûre qu'il ne fera rien contre ſon aggreſſeur, qui ſoit contre les loix de l'équité, ou contre les regles de l'honnêteté : cependant il paroît quelquefois avoir oublié ſa reſolution, pour ſuivre le penchant qu'il a pour la critique. Il reproche aſſez durement au Pere Martianai de n'avoir entendu ni le grec, ni le latin : * *abſurdè verba græca interpretatur Martianæus....* & deux lignes après, *abſurdè etiam verba Hieronymi intelligit.* Ce n'eſt point par récrimination que Mr. le Clerc en uſe ainſi, car dans la même note il

* *Pag.* 11. *n.*8.

critique Euſebe, Saint Jerôme, & Bonfrerius : ce qu'il fait encore en pluſieurs autres endroits avec beaucoup de liberté.

Les notes de Mr. le Clerc qui ſont dans chaque page après celles de Bonfrerius, contiennent des leçons differentes, & quelques remarques ſur les noms de lieux. Dans la note 9. de la page 35. Mr. le Clerc après avoir rapporté & rejetté le ſentiment de Bonfrerius ſur l'endroit dont il s'agit, attribuë à Euſebe ſon propre ſentiment ſur la maniere dont les Iſraëlites paſſerent la mer rouge, ſçavoir que ce fut par un endroit qui étoit quelquefois couvert d'eau, & d'où elle étoit alors retirée, comme il arrive dans le flux & le reflux de la mer. *Puto .... hoc voluiſſe Euſebium, tranſiiße nempè Iſraëlitas per æſtuarium maris rubri.* Monſieur le Clerc ſçait bien mauvais gré au P. Martianai, de n'avoir pas entendu comme lui les paroles d'Euſebe,& il lui eſt encore échappé de lui reprocher de ne pas ſçavoir le grec, *quis feret Martianæum &c.* Si Mr. le Clerc avoit fait paroître

plus de modération dans ſes notes critiques, s'il n'avoit pas reproché avec tant d'aigreur aux Auteurs qu'il refute & dont il abandonne les ſentimens, tantôt leur ignorance, tantôt leur peu d'attention, ou même leur mauvaiſe foi; s'il n'avoit point ſoutenu ſes opinions avec un air de ſuffiſance qui ne peut impoſer qu'aux ignorans, peut-être les Lecteurs ſeroient-ils plus diſpoſez à ſuivre ſes ſentimens, au moins quelquefois; car ſur le point dont nous venons de parler, il ne doit pas s'attendre que l'on quitte le ſentiment commun, pour s'attacher au ſien: envain il a tâché de le prouver dans ſon Commentaire ſur le vieux Teſtament, on en croira plûtôt Moïſe qui avoit été témoin du miracle, que Mr. le Clerc qui du fond de la Hollande debite ſes viſions comme des veritez conſtantes.

ARTICLE CXXXIX.

HISTOIRE DOGMATIQUE de la Religion ſous la loi naturelle, avec l'Apologie de la raiſon & de la

foi contre les Pyrrhoniens & les Incredules, dédiée à Nôtre Saint Pere le Pape, par M. Jean Claude Sommier Prêtre Docteur en Théologie, Proto-Notaire Apoſtolique, Prédicateur ordinaire de S. A. R. Monſeigneur le Duc de Lorraine & Curé de Champs. A Paris chez Florentin de Laulne ruë Saint Jacques à l'Empereur 1710. *in* 4°. 2. *tomes : tome premier pages* 544. *tome ſecond* 502.

CEs deux tomes ne ſont que le commencement d'un grand Ouvrage. Mr. Sommier ne ſe propoſe rien de moins qu'une Hiſtoire dogmatique de la Religion dans tous ſes états, c'eſt à dire ſous la loi naturelle, ſous la loi écrite, & ſous la loi de grace. C'eſt à Rome, à l'aſpect de ce qu'il y a de plus venerable dans nôtre ſainte Religion, qu'il en a formé le deſſein; c'eſt par les ordres du Pape qu'il a commencé d'y travailler.

Le tître d'Hiſtoire dogmatique préſente d'abord la veritable idée de ſon Ouvrage; ce n'eſt pas une Hiſtoire nuë, ou un ſimple récit de

ce qui s'est passé dans les affaires de Religion : c'est encore une instruction touchant la nature des objets qu'elle propose ; mais une instruction traitée historiquement ; on y suit l'ordre des tems, de même que l'enchaînement qui se trouve dans les matieres.

L'Auteur qui ne veut laisser aucune ressource à l'incredulité, a crû devoir remonter jusqu'au Pyrrhonisme : il le combat dans une dissertation préliminaire divisée en deux parties, dont la premiere est à proprement parler l'Apologie de la raison, & la seconde l'Apologie de la Foi. Il montre dans la premiere que l'homme peut connoître, & qu'il connoît effectivement plusieurs veritez ; dans la seconde il traite de l'évidence en matiere de Religion ; il détermine sur quoi elle peut tomber, & démontre la necessité de croire.

Il a inseré dans la premiere une Histoire du Pyrrhonisme, où il a débroüillé heureusement ce que les Anciens nous ont appris de cette Secte ; nous n'en avions jusqu'ici

que des notions très-confuses & qui avoient donné lieu à bien des mécomptes : Mr. Sommier a developpé par une exacte critique la difference des Academiciens & des Pyrrhoniens ; le veritable sens de la doctrine de Platon sur deux Mondes, l'un intelligible où se trouvoit la verité & la science, l'autre sensible où l'on ne trouvoit que la vraisemblance & l'opinion. Il marque par quels degrez l'Académie parut tomber peu à peu dans le doute general des Sceptiques, & il justifie les expressions trop fortes des Académiciens, par la necessité de refuter les Stoïciens, qui donnant sans aucune reserve dans l'extremité opposée, attribuoient au sens & à l'imagination une espece d'infaillibilité. Ce morceau d'Histoire philosophique est curieux, & il donne une grande idée de la sagacité de l'Auteur. La refutation du Pyrrhonisme est aussi solide, que l'Histoire en est exacte.

La seconde partie de la dissertation préliminaire explique nettement les differentes fonctions de la

raiſon , & de la foi dans les matieres de la Religion. Les hommes, dit Mr. Sommier , ont deux moyens pour connoître la verité, la raiſon, & l'autorité. Connoître & juger par raiſon , c'eſt décider par ſes propres lumieres : connoître & juger par autorité , c'eſt ſe confier aux lumiéres d'autrui, on voit dès-là leur difference eſſentielle : en ſuivant la raiſon on eſt ſoi-même ſon guide ; quand on ſuit la foi on s'abandonne à la conduite d'un autre. Les hommes font continuellement uſage de l'un & de l'autre de ces moyens dans les affaires de la vie, ils voyent, ils connoiſſent beaucoup de veritez par eux mêmes, & ils deſireroient aſſez de pouvoir connoître tous de la même maniere, mais ils ſont obligez de s'en tenir ſur la plûpart des choſes au rapport d'autrui.

C'eſt ſur tout en matiere de Religion que l'autorité gouverne les hommes, & les Chrétiens entre autres, font une profeſſion particuliére d'avoir pour l'autorité Divine une entiere ſoumiſſion. La foi eſt le fondement de leur Religion ;

ils s'en font honneur juſqu'à s'approprier le nom de Fidelles ; mais ſi le Chrétien ſe glorifie d'être l'eſclave de la foi, ſon eſclavage, dit Saint Paul, eſt un eſclavage raiſonnable, en reconnoiſſant les droits de la foi, il ne renonce pas à ceux de la raiſon. Il eſt vrai que quelque efficacité qu'on attribuë aux lumieres, ou aux impreſſions de la nature, pour éclairer l'eſprit & pour toucher le cœur, il n'en peut jamais provenir que des effets du même ordre, c'eſt à dire qu'une conviction & qu'une motion naturelle qui n'eſt d'aucune conſidération pour le ſalut, & qui n'exclut pas l'indiſpenſable neceſſité de la lumiere & de la motion ſurnaturelle de la grace, quoique indépendamment du ſecours ſurnaturel de la grace on puiſſe connoître évidemment, qu'il eſt croyable que la Religion des Chrétiens a Dieu pour Auteur.

Mr. Sommier fait l'application de ces grands principes, & il prouve éloquemment qu'il eſt évident de l'évidence la plus parfaite qu'on puiſſe avoir, que l'autorité de Dieu

doit nous déterminer à croire tout ce qu'il revele, & qu'il eſt évidemment croyable que c'eſt Dieu qui a revelé les points de foi que nôtre Religion nous propoſe. C'eſt là ce que contient la diſſertation préliminaire.

L'Auteur entre dans ſon ſujet par le plan de ſon Ouvrage entier, il donne enſuite une idée generale du premier livre, il eſt deſtiné à faire connoître la loi naturelle, ſon eſſence, ſon origine ; à montrer que la raiſon & l'autorité nous enſeignent ſur cette loi les mêmes veritez ; que nos reflexions, & l'Ecriture ſainte nous convainquent également de nôtre néant, de l'exiſtence d'un premier Etre, de la perfection infinie de ce premier Etre, de ce que nous ſommes, de ce que nous devons à Dieu, du bonheur où nous devons tendre.

Après avoir donné cette idée generale de ſon deſſein, l'Auteur l'exécute en dêtrail par dix démonſtrations de l'exiſtence de Dieu, par des preuves de ſon unité appuyées du témoignage même des Payens : il éta-

blit enſuite la création du Monde, la diſtinction du corps & de l'ame, l'immortalité de la plus noble partie de l'homme, immortalité qu'il confirme par la tradition de l'antiquité payenne : il paſſe à l'immortalité du corps dans l'état d'Innocence ; il parle de la reſurrection ; il découvre l'illuſion des Payens touchant la fin de l'homme ; il lui oppoſe la créance des Fidelles dans tous les tems touchant ce terme des deſirs & des devoirs de l'homme ; il explique la beatitude de l'ame, & la beatitude du corps ; quelle étoit l'integrité de l'homme dans l'état d'innocence ; ce que c'eſt que le libre arbitre ſi ſolidement établi par la raiſon & par la foi ; il expoſe les preceptes de la loi naturelle ; il examine ce que c'eſt que la grace, & quelle a été la grace propre de l'état d'innocence. C'eſt par cette queſtion qu'il termine le premier tome de ſon Ouvrage, & l'Hiſtoire de la Religion de l'homme innocent.

Le ſecond tome contient l'Hiſtoire de la Religion de l'homme coupable, telle qu'elle a été dans

l'état de la loi naturelle : la chûte du premier homme, eſt le premier évenement de cette Hiſtoire. L'Auteur fait ſur les circonſtances de cet évenement rapportées dans l'Ecriture, des reflexions judicieuſes & propres à confondre les incredules, & la maniere dont il établit la perpetuité de la créance du peché originel, ſera beaucoup d'honneur à ſon érudition : il trouve dans les Poëtes des traces de cette créance, il en montre des veſtiges plus marquez & plus reconnoiſſables dans les anciens Philoſophes : ce n'eſt pas par l'autorité ſeule qu'il établit le peché originel, il cherche & il rencontre dans nos propres connoiſſances la conviction de cette verité : la nature, la transfuſion, les effets de ce premier peché ſont éclaircis avec la même netteté, & une érudition auſſi choiſie.

Il diſtingue trois effets du peché originel, la haine qu'il inſpire à Dieu ; le déreglement qu'il cauſe dans l'homme, l'aſſujettiſſement de l'homme aux créatures : le détail de ce troiſiéme effet renferme des matieres curieuſes.

Mr. Sommier parle d'abord de l'aſſujettiſſement de l'homme au Demon, & place en cet endroit l'Hiſtoire dogmatique de l'idolatrie : les fondemens de l'idolatrie furent jettez dans le Paradis terreſtre, ſi nous en croyons l'Auteur, l'homme ſéduit par le Demon devint idolatre de ſoi-même, & merita que Dieu par un juſte jugement livrât le vaincu à ſon vainqueur, & permit que celui qui refuſoit de ſe ſoumettre au Créateur, fût l'eſclave des créatures. La ſemence de l'idolatrie ayant été reçûë dans le cœur de l'homme, le Demon ne chercha plus qu'une occaſion favorable de la faire éclorre, elle ſe préſenta bien-tôt, ſi on en croit Maïemonide : ce Rabbin fixe le commencement de l'idolatrie au tems d'Enos petit fils d'Adam. L'explication que donnent quelques Interpretes Juifs au vingt-ſixiéme verſet du quatriéme chapitre de la Geneſe, eſt le ſeul fondement de cette opinion ; ils prétendent que ce verſet que l'Auteur de la Vulgate a traduit ainſi : *Iſte cæpit invocare nomen*

Domini, il commença d'invoquer le nom du Seigneur, a un autre ſens, & ils traduiſent : *tunc prophanatum eſt in invocando nomine Domini*, alors on profana le nom du Seigneur par des invocations ſacrileges. Une verſion au moins conteſtée n'eſt pas un fondement aſſez ſolide, pour que l'opinion du Rabbin ſur le commencement de l'idolatrie, paroiſſe bien établie : nôtre Auteur la refute encore par des reflexions ſenſées, & il remet l'adoration des fauſſes Divinitez à une époque plus ſûre, après la ſéparation des enfans de Noé. La diviſion des peuples ayant affoibli la tradition, le ſoin des nouveaux établiſſemens ayant fait negliger le culte de Dieu, la licence & la corruption n'ayant plus de frein, elles monterent aux derniers excès, obſcurcirent peu à peu la lumiere de la raiſon, & firent perdre de vûë les grands objets de la Religion. Le Demon profita de ces funeſtes diſpoſitions, & ſçût par mille adroites illuſions que nôtre Auteur developpe, ſe faire reconnoître pour Dieu, & uſurper ſes Autels.

Mr. Sommier croit que l'erreur des deux principes, eſt la plus ancienne des erreurs qui ont alteré la Religion, il donne à cette erreur une grande étenduë : c'eſt ainſi, dit-il, que l'eſprit malin abuſant de la tradition du peché originel, dont il eſt toûjours reſté quelque idée, & de la conſidération des maux qu'il a cauſez, trouva le ſecret de perſuader aux hommes, que tant de maux ne pouvoient proceder d'un bon principe, & qu'il falloit en reconnoître un mauvais : que ce n'étoit pas aſſez de le reconnoître, qu'il falloit le craindre, le reſpecter, le prier, & ſe le rendre favorable, lui élever des autels, lui offrir des ſacrifices : illuſion funeſte qui d'un objet du mépris & de l'horreur la plus juſte, en fit l'objet de l'adoration & du culte qui n'étoit dû qu'au Créateur.

Les autres eſpeces d'idolatrie ſe rapportent à celles-ci, c'étoit toûjours le Demon que les Gentils adoroient, quoique ce fût qu'ils adoraſſent : l'Ecriture ſainte le dit formellement, *quoniam omnes Dii gen-*

tium Dæmonia. C'étoit en effet le Demon qui étoit l'Auteur du culte qu'on rendoit aux faux Dieux, il l'avoit inſpiré, il le regloit, il le ſoutenoit par les oracles qu'il rendoit, & par les preſtiges qu'il faiſoit ſous l'apparence des divers objets du culte idolatrique.

Ces objets ont été les aſtres, des hommes mis au nombre des Dieux, des bêtes, des plantes, les ſtatuës même inanimées. L'Auteur debite ſur chacune de ces eſpeces d'idolatrie une belle érudition & des conjectures ſolides. Il avertit qu'il faut bien ſe garder de croire que la condamnation du culte des idoles, tombe ſur le culte des images toûjours pratiquée dans l'Egliſe Chrétienne, & qu'on ne diſe pas que le culte des Idoles n'étoit ſouvent qu'un culte ſymbolique & relatif à l'objet que l'idole repréſentoit, il faut l'avoüer; mais le culte ſymbolique des Idolâtres ſe rapportoit ordinairement à de fauſſes Divinitez, à des hommes morts, à des aſtres, aux Demons; s'il ſe rapportoit quelque fois au vrai Dieu, comme on ne peut le nier,

il ne s'eſt jamais rapporté purement à ce premier Etre : on ne l'honoroit que ſous de fauſſes idées qui le défiguroient, ou bien on l'aſſocioit à quelque créature qu'on confondoit avec lui.

L'aſſujettiſſement de l'homme au Demon porté juſqu'à l'adoration, n'eſt qu'une des peines du peché originel : l'Auteur paſſe aux autres peines qui ſont l'aſſujettiſſement de l'homme au travail, à la mort & aux infirmitez qui la précedent, la condamnation de l'homme à la mort éternelle & aux tourmens qui en ſont les effroyables ſuites : Mr. Sommier examine la qualité & la durée de ces tourmens en Philoſophe ingenieux & en habile Théologien.

Des objets plus agréables ſuccedent à un ſpectacle ſi affreux, la miſericorde de Dieu & les remedes qu'elle a préparez à l'homme coupable & condamné, fourniſſent à l'Auteur une matiere agreable, intereſſante, mais difficile par elle même, par les diſputes qu'elle a excitées.

L'Auteur qui s'attache ſur ces queſtions importantes à la doctrine

des Théologiens qu'on appelle Congruiſtes, propoſe avec beaucoup de netteté leur ſyſtême ſur la juſtification, la prédeſtination, la grace ſanctifiante, les graces actuelles ſoit ſuffiſantes, ſoit efficaces, & l'accord de la grace efficace avec le libre arbitre.

De ces effets generaux de la miſericorde Divine, il deſcend aux remedes particuliers à l'état de la loi naturelle & au culte propre de cet état.

Il ne peut croire que le Genre humain dans cet état, ait manqué de remede contre le peché originel applicable aux enfans : la foi des parens dans le mediateur, lui paroît un moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour ſauver les enfans, que les parens uniſſoient au Sauveur par quelque proteſtation exterieure d'une foi implicite, c'eſt à dire d'une confiance dans la bonté de Dieu qui delivreroit les hommes du peché par des voyes dignes de lui. Mr. Sommier appuye ce ſentiment de l'autorité de St. Cyprien, de St. Auguſtin, & de Saint Gregoire.

Après avoir parlé de ce Sacrement de la loi naturelle il établit la necessité du culte divin, & il examine sçavamment quel culte interieur & quel culte exterieur les hommes rendoient à Dieu dans ce premier état de la Religion. Il nous apprend quels étoient leurs sacrifices, de quelles ceremonies ils étoient accompagnez, les lieux qu'ils choisissoient pour les offrir, les fins qu'ils se proposoient en sacrifiant : les montagnes leur servirent d'abord d'autels, & les bois de temple, l'élevation des montagnes, l'horreur secrette qu'inspire l'obscurité des bois, déterminerent à ce choix. On érigea bien-tôt après des autels faits de main d'homme, Noé en dressa un pareil incontinent après le deluge. Pour les temples consacrez au vrai Dieu, on n'en connoît point avant le temple de Salomon.

Le Sacerdoce de la loi naturelle n'étoit affecté à aucune personne par une institution divine. Les hommes cependant pour donner au culte divin une forme plus reguliére, convinrent d'en faire exercer les fonc-

tions dans les Familles par le Chef de la Famille, & par les Rois & les principaux Magiſtrats au nom de tout le peuple : il ne paroît point parmi les Fidelles, d'Ordre Sacerdotal diſtingué des Laïques avant la loi écrite.

La loi naturelle au reſte n'excluoit pas toute loi poſitive : les reglemens touchant le partage des biens & les mariages, ſont des loix poſitives que Dieu a portées, & qu'on a obſervées dans ce premier état de l'Egliſe.

L'abſtinence du ſang des bêtes commandée à Noé, la Circonciſion ordonnée à Abraham, ont moins de rapport à la loi naturelle : l'un & l'autre reglement appartient néanmoins à l'état de l'Egliſe auquel elle a donné ſon nom : l'Auteur n'oublie rien ſur ces points importans, & quoique l'opinion qui regarde la Circonciſion comme un remede du peché originel ſoit aujourd'hui fort abandonnée, il ne peut y renoncer entraîné par l'autorité de Saint Cyprien, & de Saint Auguſtin.

On voit combien ces deux tomes renferment de matieres, & l'on ſera tenté de croire qu'elles n'y ſont traitées que ſuperficiellement. On ſe trompera. Mr. Sommier aime à creuſer les ſujets auxquels il s'attache, & comme il a l'eſprit net & qu'il s'exprime noblement, il donne du jour aux queſtions les plus embarraſſées, & de l'agrément aux objets les plus ſecs & les plus arides.

Un peu prévenu pour la nouvelle Philoſophie, il a raiſonné quelquefois ſur des principes Carteſiens; & comme il craint avec raiſon que les Théologiens ne s'en offenſent, il tâche de les appaiſer dans un avertiſſement, dont le ſuccès n'eſt pas certain.

ARTICLE CXL.

CONSIDERAZIONI DI Biagio Garolaſo intorno alla Poëſia de gli Ebrei, e dei Greci, al ſantiſſimo e beatiſſimo Padre Clemente undecimo Pontefice maſſimo. In Roma preſſo Franceſco Gonzaga 1707. Con licenza dei

des Sciences & des beaux Arts. 1717 Superiori. C'eſt à dire, *Conſiderations de Biagio Garolaſo ſur la Poëſie Hebraïque & ſur la Poëſie Grecque, dédiées à N. S. Pere le Pape Clement onziéme Souverain Pontiſe.* A Rome chez François Gonzague 1707. *avec permiſſion des Superieurs, in* 4°. *La premiere partie contient* 61. *pag. & la ſeconde en contient* 131.

LE Livre dont nous donnons l'extrait eſt diviſé en deux parties. La premiere qui eſt ſur la Poëſie Hebraïque, eſt adreſſée au Cardinal Laurent Caſoni : & la ſeconde qui eſt ſur la Poëſie Grecque, eſt adreſſée à la Princeſſe Flaminie Borgheſe. L'Epitre dédicatoire au Pape peut être regardée comme une préface, parceque l'Auteur y parle fort au long de la Poëſie en general : il y expoſe le deſſein de ſon Ouvrage, & il ne prend le ſtile ordinaire des Epîtres dédicatoires que vers la fin, où il loüe le Pape de ſon zele à étendre la Religion par toute la terre, & de ſon attention à faire fleurir dans ſes Etats les Sciences & les beaux Arts, tandis que l'Euro-

pe eſt déchirée par une cruelle guerre.

De la Poëſie Hebraïque.

Dans cette premiere partie l'Auteur après avoir parlé aſſez au long de nos connoiſſances, de la parole, des défauts & des qualitez du diſcours, vient enfin à la Langue, & enſuite à la Poëſie Hebraïque. Il fait beaucoup de reflexions ſur la langue Hebraïque qu'il prefere à toutes les autres à cauſe de ſa ſimplicité, de la force de ſes expreſſions, de ſes tours & de l'arrangement naturel des paroles, en quoi elle eſt infiniment au deſſus de la Grecque & de la Latine. Tant d'avantages l'engagent à chercher quelque caractére de reſſemblance entre la langue Italienne & la langue Hebraïque, mais ce qu'il en dit ne paroît pas devoir convaincre ceux qui liront ſon Livre, que ces deux langues ſe reſſemblent fort.

De la langue Hebraïque nôtre Auteur vient enfin à la Poëſie Hebraïque, & commence propre-

ment à traiter le ſujet qu'il s'eſt propoſé. D'abord il dit qu'on trouve dans la langue Hebraïque preſque toute ſorte de Poëſies, il y en a d'heroïques & de tragiques, il y en a qui ſont moins ſerieuſes & plus agréables. Les Cantiques qui ſe trouvent dans l'ancien Teſtament & quelques-uns des Pſeaumes, ont beaucoup de ſublime & ſont écrits d'un ſtile qui convient aux ſujets heroïques. Le livre de Job & les lamentations de Jeremie, ſont un modele achevé pour les ſujets tragiques. Job ſur tout lui paroit avoir un caractére particulier de reſſemblance avec l'Hecube d'Euripide. Le Cantique des Cantiques reſſemble fort aux epithalames. Après cela il examine quelle ſorte de vers les Hebreux employoient dans leurs Poëſies. Il croit que ce n'étoit point des *vers meſurez*, c'eſt à dire compoſez d'un certain nombre de ſyllabes longues ou breves que l'on appelle *pieds* : la raiſon qu'il en apporte eſt que la conſtruction reguliére que les Hebreux obſervoient dans l'arrangement de leurs

mots, ne leur permettoit pas de les tranſpoſer comme les Grecs & les Latins le font, pour trouver la juſte meſure du vers : il ſuit donc le ſentiment de quelques Auteurs, qui ont crû que les vers des Hebreux avoient des rimes, il appuye cette conjecture de l'exemple de preſque toutes les Nations du monde, & ſur tout de celles qui parlent dans l'Aſie des langues dérivées de la langue Hebraïque : il ajoute que les Egyptiens, dont Moïſe ſçavoit parfaitement la langue, avoient des vers rimez, & qu'apparemment il aura porté dans ſa langue cette ſorte de vers. Mais parce qu'il eſt difficile de trouver aujourd'hui des rimes dans les Ouvrages de l'ancien Teſtament qui ſont écrits en vers, il dit que l'on ne doit point en être ſurpris, parceque le texte Hebreu a été fort alteré par la negligence ou l'ignorance des copiſtes, ſur tout après les revolutions qui firent preſque oublier aux Juifs leur langue naturelle pour prendre la Caldéenne. Ce qui eſt ſurprenant c'eſt que l'invention des points qui devoit,

ce ſemble, conſerver les rimes dans les vers Hebraïques, les ait fait perdre. C'eſt à l'Auteur dont nous donnons l'extrait, à ſoutenir ſon ſentiment ſur cela.

Après quoi on ne doit point s'étonner ſi les vers Hebraïques dont il donne des exemples tirez de l'Ecriture ſainte, en ſeparant un même vers preſque en autant de vers qu'il y a de mots, ne riment pas fort exactement. Il y en a qui ne riment ni aux yeux, ni aux oreilles; ils ne riment pas aux yeux, parce qu'ils ne finiſſent pas par les mêmes lettres; ils ne riment point aux oreilles, parceque les lettres par où ils finiſſent ne ſont pas marquées des mêmes points; il y en a qui riment aux yeux, & qui ne riment point aux oreilles; il y en a enfin qui riment aux oreilles & aux yeux, mais il faut avoüer que les rimes n'en ſont pas heureuſes: on en peut juger par les deux premiers mots du Cantique de Moïſe * qui ſont chacun un vers ſelon nôtre Auteur.

* *Exod.* 15.

Le reſte du traité ne contient que des remarques generales ſur la langue Hebraïque, ou plûtôt ſur le ſtile de l'Ecriture Sainte qui eſt toûjours propre au ſujet que l'Auteur ſacré traite. Nôtre Auteur ne fait ces remarques que par rapport à la Poëſie. La plûpart des Pſeaumes, dit-il, & les Cantiques de Moïſe & de Debora, & les autres, ont beaucoup de grandeur & de ſublime, ils nous donnent une haute idée de la puiſſance de Dieu & de ſes autres attributs. Le livre de Job inſpire de la compaſſion & de la frayeur, qui ſont les ſentimens que les ſujets tragiques doivent exciter : Le ſtile du Cantique des Cantiques eſt fleuri & agréable. Nôtre Auteur s'étend aſſez au long ſur ces reflexions generales, nous n'en dirons cependant rien de particulier, parce que les Auteurs prophanes même ont remarqué que l'Ecriture Sainte exprime les choſes avec une force & une juſteſſe admirable; & tous ceux qui la liſent avec application avoüent qu'elle eſt un modele achevé pour la veritable éloquence, autant qu'elle eſt une regle infaillible pour la foi & pour les mœurs.

De la Poësie Grecque.

Cette seconde partie n'est point un traité où l'Auteur donne des regles pour faire des Ouvrages en vers, comme en ont fait les Poëtes Grecs dont nous avons les Poësies. C'est une Histoire abregée de la Poësie Grecque & de l'origine de toutes les especes de vers que les anciens ont inventez, l'Auteur y mêle beaucoup de choses sur le stile & le caractére de presque tous les Poëtes Grecs, dont il rapporte beaucoup de vers qu'il a pris la peine de traduire en vers Italiens. Il adresse cette partie de son Ouvrage à la Princesse Flaminie Borghese, à cause de l'amour qu'elle a toûjours eu pour les Sciences & pour les belles Lettres. Il la loüe d'avoir passé ses plus belles années à la lecture de presque tous les Auteurs, & sur tout des Poëtes Grecs & des Philosophes qui ont écrit depuis un siécle, sans s'amuser aux bagatelles qui font assez souvent l'occupation des personnes de son sexe, & de son rang.

Octobre 1710.

Après ces premiers complimens, il commence à traiter ſon ſujet, & d'abord il dit que pour lire avec fruit les Poëtes Grecs il faut connoître la fin qu'ils ſe ſont propoſée dans leurs Ouvrages, qui étoit de donner des inſtructions qui puſſent contribuer à la felicité temporelle des Etats & des peuples, comme la Poëſie Hebraïque avoit pour but de donner aux Juifs une grande idée de Dieu, & de regler les devoirs de Religion: c'eſt là, à ce qu'il croit, la ſeule choſe qui puiſſe donner une parfaite intelligence des Ouvrages en vers qui ont été écrits en Hebreu & en Grec. Tout ce qui ſuit dans le reſte de l'Ouvrage & qui en fait la principale partie, contient des reflexions ſur preſque tous les Poëtes Grecs, ſur leur ſtile & ſur le caractére de leurs Ouvrages.

L'Auteur parle d'abord de la Poëſie heroïque & de ceux qui ont fait des Poëmes épiques, enſuite des Poëtes lyriques & de ceux qui ont compoſé des Idylles, il finit par les Poëtes comiques & par les tragiques. Il croit qu'Homere eſt celui

de tous les Poëtes qui a le mieux connu les mœurs, que Pindare eſt celui qui a le plus d'élevation, qu'Anacréon a plus d'agrément que les autres, qu'il y a dans les Idylles de Theocrite, de Moſchus & de Bion beaucoup de douceur, & une délicateſſe infinie ; il aſſure que nous ſommes redevables à Saint Chryſoſtome de ce qui nous reſte d'Ariſtophane, que ce Saint Docteur le liſoit avec beaucoup d'aſſiduité & d'application, pour y apprendre la langue d'Athenes dans toute ſa pureté. Entre les Ouvrages d'Heſiode, il eſtime ſur tout celui qui a pour tître *Opera & dies.* Quoi que tout le Livre dont nous parlons ſoit rempli de beaucoup d'érudition nous n'en ferons pas un plus long extrait, parceque les Poëtes Grecs ſont entre les mains de tout le monde & qu'on a fait mille fois la critique de leurs Ouvrages.

ARTICLE CXLI.

OEUVRES POSTHUMES de Mr. de Maucroix. A Paris chez Jacques Estienne ruë St. Jacques à la Vertu. M. DCCX. *in* 12. *pp.* 385.

FEu Mr. de Maucroix, qui s'est distingué par un fidelle attachement pour ses amis, en est recompensé par le zele reconnoissant d'un ami auquel nous devons ses Oeuvres Posthumes, & une préface qui n'est pas la moindre partie du Livre. Au commencement de cette préface l'Editeur s'explique ingenieusement sur la crainte que lui a inspirée le tître du Livre qu'il publie.

Le tître d'*Oeuvres Posthumes*, dit-il, ne promet d'ordinaire que des pieces mediocres, dont les Auteurs n'avoient pas voulu permettre l'impression moins par timidité, que par sagesse. „ Quelquefois même c'est un „ piége tendu par un imposteur te- „ meraire, qui voulant faire valoir „ ses foibles productions, & ne pou- „ vant exciter par son propre nom la

„ curiosité des gens de Lettres, em-
„ prunte impunément un nom illus-
„ tre pour les éblouïr ; artifice dont
„ les connoisseurs ne sont pas la dupe,
„ mais qui, tout grossier qu'il est, ne
„ laisse pas d'ébranler bien des lec-
„ teurs, & de flétrir en quelque fa-
„ çon la gloire de beaucoup d'Ecri-
„ vains : l'ignorance fait après leur
„ mort, ce que l'envie n'avoit pû de
„ leur vivant. " En effet combien de fois le nom de Mr. de St. Evremont a-t'il été employé par des fourbes?

Le recüeil dont nous donnons l'extrait ne ressemble en rien à ces Oeuvres posthumes, ou supposées, ou indignes de leur Auteur. C'est le chef-d'œuvre d'un Ecrivain qui profitant de ses reflexions & des critiques, a toûjours été attentif à perfectionner ses Ouvrages, & qui dans ceux-ci paroît s'être entiérement corrigé de ce stile un peu lâche qu'on blâme dans ses premieres traductions : pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer la traduction des Philippiques de Demosthene, imprimée en 1685. avec celle qui paroît, la difference de l'une à l'autre est sensible.

Ce recüeil de la maniere dont l'Editeur l'a diſpoſé, renferme la théorie & la pratique de l'éloquence la plus parfaite, ſelon l'idée des Anciens.

On trouve d'abord la traduction d'un dialogue ſur les Orateurs; l'Auteur de l'original n'eſt pas connu; les Manuſcrits l'attribuent à Tacite, le ſtile entiérement oppoſé à celui de ce fameux Hiſtorien dément les manuſcrits: tout porteroit à croire qu'il eſt de Quintilien, c'eſt ſon ſtile, ſes principes, d'ailleurs cet habile Rheteur a certainement écrit *ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence*; c'eſt préciſement le ſujet de ce dialogue. De ſi fortes raiſons auroient entraîné tous les critiques, ſi la difficulté d'accorder l'âge de Quintilien avec ce que l'Auteur du dialogue dit de ſon âge, ne les avoit retenus. Mr. Douvel fait valoir cet argument dans ſes *annales de la vie de Quintilien.* Le Pere Tournemine croit qu'on ne doit pas s'y arrêter. Quintilien qui profeſſoit depuis quelque tems à Rome, ne voulut pas publier ſous ſon nom un Ouvrage

critique, & qui devoit lui attirer des ennemis : pour ſe mieux cacher, il déguiſa l'âge de l'Auteur. Combien d'autres Ecrivains ſe ſont ſervis du même artifice? On n'eſt pas obligé de ſuivre l'exacte verité dans les perſonnages d'un dialogue feint : cette conjecture eſt au moins vrai-ſemblable.

Quoi qu'il en ſoit, dit l'Editeur, nous ſommes bien moins à plaindre d'ignorer le nom de l'Auteur, à qui nous devons ce dialogue, que d'en avoir perdu une partie : ce qui reſte nous apprend que Rome ſous Veſpaſien vit naître la même diſpute ſur les Anciens & les Modernes, que Mr. Perraut a renouvellée de nos jours. Aper ſe déclare contre l'antiquité ſans aucun ménagement : Meſſala & Maternus prennent contre ce Critique temeraire la défenſe des Anciens, & le pauvre Aper eſt refuté auſſi vigoureuſement que l'a été Mr. Perraut. Le rapport du dialogue à une diſpute qui a fait tant de bruit, avoit déterminé Mr. de Maucroix à le traduire, mais la diſpute s'étant trop échauffée, Mr. de Maucroix ne

crut pas devoir tomber ſur Mr. Peraut déja accablé, il reſpecta l'amitié qui les uniſſoit, & il aima mieux perdre un Ouvrage, qu'un ami, dit agréablement l'Editeur qui propoſe à l'occaſion de ce dialogue une queſtion fort intereſſante : comment, dit-il, le mauvais goût d'Aper qui préferoit le faux brillant & les ornemens affectez des Modernes de ſon tems, aux beautez que nous admirons encore dans ce qu'il appelle les Anciens, Ciceron, Ceſar ; comment ce goût ſi faux, avoit-il infecté un ſiécle voiſin du ſiécle d'Auguſte ?

On peut tirer du dialogue même la réponſe à cette queſtion : les adverſaires d'Aper rejettent la corruption de l'Eloquence ſur l'eſtime que de vains déclamateurs avoient ſçû s'attirer : „ leurs harangues „ étoient un pur jeu d'eſprit. Ils „ avoient ſoin d'y inviter par des af- „ fiches ou par des viſites : toute la „ ville s'y trouvoit comme à un ſpec- „ tacle : habillez proprement, bien „ peignez & munis d'une liqueur „ propre à leur adoucir la voix, ils „ recitoient d'un ton qui approchoit

„ du chant & avec des yeux & des
„ gestes langoureux un assemblage
„ d'harmonieuses inutilitez ; l'Audi-
„ toire se récrioit aux beaux en-
„ droits, c'est à dire aux pointes &
„ aux figures éblouïssantes. C'est ainsi
„ que l'éloquence donnée à l'homme
„ pour inspirer l'amour de la vertu,
„ & pour faire pâlir les coupables,
„ n'étoit plus employée qu'à divertir
„ des gens oisifs. Le crédit de ces dé-
„ clamateurs augmenta jusqu'à tel
„ point, qu'on leur confia l'éduca-
„ tion de la jeunesse qui formée par
„ de si mauvais Maîtres, perdit jus-
„ qu'à l'idée de la veritable élo-
„ quence.

Ce que l'Editeur ajoute des regles immuables de l'éloquence, de la rareté des Orateurs excellens, ses reflexions sur la comparaison de Ciceron & de Demosthene que Quintilien nous a laissées, feront plaisir aux connoisseurs.

Nous avons dit que les Oeuvres posthumes de Mr. de Maucroix contiennent les instructions les plus solides, & les exemples les plus achevez du meilleur genre d'éloquence,

le dialogue ſur les Orateurs, & un extrait de Quintilien tiré de *ſon inſtruction des Orateurs*, où ce grand homme enſeigne *la maniere de compoſer*, fourniront aux amateurs de l'éloquence les préceptes dont ils ont beſoin.

La traduction *des Philippiques de Demoſthene, des Catilinaires de Ciceron, de l'Oraiſon de Ciceron pour Marcellus, des plus beaux endroits des Verrines*, ſont d'excellens modeles dont ils profiteront.

On aura du moins le plaiſir de pouvoir comparer les deux plus grands Orateurs d'Athenes & de Rome par ceux de leurs Ouvrages qui ont le plus de rapport, les Philippiques & les Catilinaires; & c'eſt ce qui donne à ce recuëil un air de nouveauté qui ne doit pas déplaire au public.

L'Editeur auroit pû le groſſir & y joindre quelques Poëſies & pluſieurs autres traductions, mais auſſi délicat en critique, qu'en amitié, il s'eſt fait un ſcrupule d'expoſer au public des compoſitions ébauchées. Il préſume, & il préſume avec rai-

ſon que ce volume, tout petit qu'il eſt, ſuffira pour immortaliſer ſon illuſtre ami. Mr. de Maucroix s'eſt borné à la traduction, dit-il, j'en conviens & mon deſſein n'eſt pas de vanter exceſſivement cette ſorte d'Ouvrage : mais ne lui falloit-il donc ni art, ni genie, pour traduire ſurtout des Auteurs qui ont en leurs langues tous les ornemens & toutes les graces de l'expreſſion ?

Il lui en falloit ſans doute beaucoup pour en conſerver les beautez autant qu'il l'a fait, & pour nous faire ſentir juſqu'à la difference de ces beautez, & des caractéres oppoſez de Ciceron & de Demoſthene.

Le recuëil finit par quelques lettres de Mr. de Maucroix, & par une lettre de Mr. Deſpreaux à Mr. de Maucroix : elles meritoient ſans doute d'être publiées, elles ſont pleines de préceptes ſenſez ſur la maniere d'écrire, de traits d'une critique fine & judicieuſe, de particularitez curieuſes. La converſion, l'auſtere penitence, & la ſainte mort du fameux Mr. de la Fontaine eſt de ce dernier genre & ne devoit pas être ignorée.

Avertiſſons en finiſſant que l'Editeur donne ici un catalogue des Ouvrages de Mr. de Maucroix plus exact que ceux qui ont paru : & qu'on a imprimé ſéparément les Catilinaires, & l'Oraiſon pour Marcellus avec le texte Latin & de courtes remarques.

ARTICLE CXLII.

TRAITE' DU *JEU, OU L'ON examine les principales queſtions de Droit naturel & de Morale qui ont du rapport à cette matiere, par Jean Barbeyrac.* A Amſterdam chez Pierre Humbert 1709. 2. *tomes in* 12. *pages* 646. *ſans la préface & les tables.*

MOnſieur Barbeyrac eſt déja connu dans le monde par pluſieurs bonnes traductions, qu'il a enrichies de notes ſçavantes & curieuſes. Mais ce Livre eſt d'un autre genre, & quoi qu'il ſoit rempli de beaucoup de citations, on peut dire cependant que l'Ouvrage entier eſt tout nouveau. Ce qui a en-

 gagé

gagé l'Auteur à l'entreprendre, c'eſt qu'il a remarqué que bien des gens qui ne voudroient pas commettre des actions ouvertement mauvaiſes, telles que ſont le blaſphême, le meurtre, le larcin, ne ſont pas aſſez attentifs à éviter l'abus des choſes qui d'elles mêmes ſont indifferentes, telles qu'eſt le jeu. D'ailleurs il n'eſt pas content de la maniere dont on s'y prend d'ordinaire pour détourner du jeu. Il lui paroît qu'on ne diſtingue pas aſſez l'uſage innocent, d'avec l'abus le plus manifeſte, & que ſouvent on employe de pitoyables raiſons pour détourner du jeu l'Auditeur & le Lecteur. Il y a même aſſez peu d'Auteurs qui en ayent traité. Mr. Barbeyrac en rapporte ſix, dont il ne paroît pas fort content, tant pour le deſſein que pour l'execution.

Le premier eſt Paſchaſius Juſtus qui en 1560. publia ſon Livre *de aleâ*, dans lequel il y a du latin & un verbiage confus de mauvaiſe Philoſophie, ſi peu propre à convertir les Lecteurs, que l'Auteur même ne ceſſa pas d'être grand

joüieur tout le tems de ſa vie, malgré ſon Livre, & malgré les vœux & les prieres qu'on dit qu'il avoit ſouvent faites à Dieu pour être guéri de cette maladie, dont il ſe ſentoit atteint.

Ange Roccha Sacriſte du Pape Clement VIII. & Lambert Daneau Profeſſeur Proteſtant ont fait auſſi des Livres ſur le jeu, mais ils ſe bornent à traiter en general des jeux de hazard.

En 1685. il parut à Paris *des converſations morales ſur les jeux & les divertiſſemens* par Mr. du Tremblai: Mr. Thiers dans ſon traité *des jeux & des divertiſſemens* qui parut l'année ſuivante, prétend *qu'elles ne pénetrent pas aſſez dans les ſujets particuliers, & qu'elles ne marquent pas aſſez les circonſtances qui peuvent accompagner les jeux & les divertiſſemens.* Mais Mr. Thiers lui même a traité ſon ſujet d'une maniere aſſez vague, & qui montre plus de lecture, que de choix & de diſcernement.

Enfin Mr. de la Placette en 1697. parmi ſes *divers traitez ſur des matieres de conſcience*, en fit imprimer un *ſur les*

jeux de hazard, dans lequel il ſe borne à examiner deux queſtions, l'une, ſi ces jeux ſont criminels d'eux mêmes; l'autre, s'il faut rendre ce qu'on y a gagné, comme l'a prétendu Lambert Daneau. Ce petit traité eſt peut-être ce qui a paru de meilleur en cette matiere, mais il s'en faut bien qu'il l'ait entiérement épuiſée.

Mr. Barbeyrac ſans entrer dans la critique de tout ce qu'on a dit avant lui ſur ce ſujet, entreprend d'en parler par principes, & de ſuivre les veritables ſources de la Morale, en s'éloignant également & du relâchement, & de la rigueur exceſſive.

Pour ce qui eſt de la maniere de traiter cette matiere, il s'eſt perſuadé que de ſimples maximes quelques pouſſées & développées qu'elles ſoient, ne ſuffiſent pas pour produire l'effet qu'on ſe propoſe dans un traité de Morale, & qu'il eſt bon d'entrer dans quelque détail qui frappe les gens les plus aveuglez par la paſſion, qui leur tienne lieu de miroir fidelle où ils

ne puiſſent s'empêcher de découvrir la turpitude de leurs excès, & qui leur faſſe toucher au doigt en quoi & juſqu'où ils pechent contre la regle qu'ils ne croyoient pas violer.

Cela l'a engagé à faire ſouvent des portraits, & il a bien prévû que ces portraits donneroient lieu à des applications qui pourront être très-juſtes, quoi qu'elles ſoient fort éloignées de ſon intention. Mais comme il n'a en vûë que de corriger un abus qui n'eſt que trop public en tout pays, il ſouhaite de tout ſon cœur que chacun de ceux qui joüent, ſoupçonne que c'eſt lui que regarde le portrait : quiconque s'y reconnoîtra n'a qu'à ſe l'appliquer : s'il ſe ſent coupable, il ne doit s'en prendre qu'à lui même & ſonger à ſe corriger au plûtôt. Au reſte l'Auteur qui n'eſt que Laïque, ne croit pas qu'il ſoit neceſſaire d'avoir une miſſion particuliére pour s'élever contre les abus du jeu, puiſque tout homme, tout Chrétien, eſt prédicateur-né pour repréſenter aux autres des choſes qui intereſſent tous les Chrétiens & même tous les hommes.

Quoique le ſtile de Mr. Barbeyrac ſoit aſſez ſemblable à celui de Mr. Bayle, ſur tout en ce qui regarde les digreſſions & les citations fréquentes, ils ne ſont pas cependant toûjours de même avis, & Mr. Barbeyrac ne pèrd pas l'occaſion de refuter les penſées de Mr. Bayle, ſur la contradiction prétenduë de la Religion avec la raiſon, & de l'Evangile avec la bonne politique.

Ce traité du Jeu eſt diviſé en quatre Livres. Dans le premier on montre que le jeu conſideré en lui-même n'a rien d'illicite, ni par le droit naturel, ni par les loix de la Religion. Après avoir prouvé cela du jeu pris en general, il en fait l'application aux jeux de hazard, qui auſſi en eux mêmes lui paroiſſent ne renfermer rien qui les rende plus criminels que les autres, quoi qu'ils ſoyent beaucoup plus dangereux.

Il eſt vrai, dit l'Auteur, que l'homme eſt né pour le travail, & que même il y a eté condamné en punition du premier peché, comme la foi nous l'enſeigne : mais il n'eſt pas

poſſible que ce travail ſoit continuel, & la Religion concourt avec la raiſon, pour permettre & même pour ordonner quelque relâche & quelque divertiſſement. L'Ecriture ſainte, dit-il, eſt ſi éloignée de deffendre le jeu, qu'elle n'en a jamais parlé, à ce que prétend nôtre Auteur, ni directement, ni indirectement. Il entreprend auſſi de prouver en cet endroit, que les jeux de hazard ne ſont pas par eux mêmes plus criminels que ceux d'adreſſe: quoiqu'il réponde avec eſprit aux objections qu'on peut lui faire là-deſſus, on doute neanmoins que tous les Théologiens ſoient ſatisfaits de ſes réponſes. Il examine un peu plus au long & ſelon les regles de la critique, juſqu'où la raiſon & même la Religion permettent à l'homme de porter ſes deſirs en fait d'honneurs, de richeſſes & de plaiſirs, qui ſont les trois objets auxquels ſe rapporte tout ce qu'on peut deſirer.

Parmi quelques reflexions ſages & judicieuſes, on ne doit pas être étonné qu'un Proteſtant qui examine les choſes en Philoſophe, & qui

fait profeſſion dans ſa préface de ſuivre ſes conſequences par tout où elles le menent ſans s'embarraſſer de rien ; ait quelquefois pouſſé ſa prétenduë critique un peu trop loin. Par exemple comment ne pas condamner l'Auteur, lorſqu'on voit qu'il s'attache à montrer que ce qu'il y a de plus ſublime dans les conſeils Evangeliques, vient du ſtile des Orientaux toûjours extrêmement figuré & hyperbolique ; qu'il ne faut pas prendre ces conſeils au pied de la lettre ; qu'en un mot tout cela réduit à ſa juſte valeur, ſe trouve à peu près dans les Philoſophes payens, qui n'ont pas laiſſé d'employer auſſi quelquefois l'hyperbole dans leurs préceptes, & qui avoient leurs raiſons pour cela ? On n'approuvera pas davantage le celèbre Théologien de ſa communion, qui de cette maniere de parler figurée & hyperbolique ſi familiére aux Orientaux, en conclut directement que les Catholiques ont le plus grand tort du monde de ne pas prendre dans un ſens metaphorique & figuré, les paroles dont N. S. s'eſt

ſervi dans l'inſtitution de l'Euchariſtie. Si c'eſt là ce qu'on appelle critique, l'abus du jeu n'a jamais été pouſſé plus loin, que ces Meſſieurs pouſſent l'abus de la critique.

Dans le ſecond Livre il traite de ce qui regarde le fond ou l'eſſence même du jeu, de ſes differentes ſortes, de la liberté, de l'égalité & de la fidelité qui ſont neceſſaires pour empêcher qu'il n'y ait quelque choſe de vicieux dans cette eſpece de contract.

Le jeu en general eſt ſelon lui *une eſpece de combat recréatif, dans lequel deux ou pluſieurs perſonnes après être convenuës de certaines loix, font à qui ſera plus adroit ou plus heureux, par rapport à certains mouvemens dont l'effet, ou ne dépend point du tout de leur direction, ou en dépend du moins en partie.* Cette définition du jeu en comprend la diviſion qu'il fait enſuite, en jeu de pure adreſſe, jeu de pur hazard, & jeu mixte ou mêlé de hazard & d'adreſſe. Le prix du vainqueur eſt ou purement & ſimplement l'honneur de gagner, ce qui n'a lieu que dans les

jeux ou l'adreſſe à part ; ou quelque avantage, quelque profit, quelque interét, qui doive revenir au vainqueur de la part du vaincu.

On parle ici principalement des jeux où l'on joüe quelque choſe. Le jeu en ce ſens eſt une convention intereſſée de part & d'autre. Il faut donc qu'il y ait une liberté pleine & entiere dans l'engagement, une égalité exacte dans les conditions, & une fidelité inviolable dans l'execution.

Mr. Barbeyrac s'étend plus au long ſur ces trois articles, & il en décide pluſieurs cas, par exemple que le jeu eſt également invalide & illicite, lorſque celui avec qui l'on a à faire n'a pas l'uſage libre de la raiſon, tel qu'eſt un enfant, une perſonne yvre ou en démence &c. on doit être libre non ſeulement pour jouër ou non, mais auſſi pour quiter quand on veut. Il ne doit y avoir là-deſſus aucune contrainte ni directe ni indirecte, ſur tout lorſqu'il s'agit de quelque choſe un peu conſiderable. Car il faut ici bien diſtinguer le gros jeu & le petit jeu ;

ſi l'on joüe petit jeu c'eſt un pur amuſement, on riſque plus volontiers, on eſt plus aiſément cenſé perdre ſans regret & renoncer à quelques-uns de ſes droits. Si l'on joüe gros jeu, c'eſt un commerce plûtôt qu'une veritable recréation, & pour lors on ne peut ſans crime ſe diſpenſer de laiſſer à chacun des contractans une liberté pleine & entiere, & de plus d'obſerver à la rigueur l'égalité inſéparable de tout contract intereſſé.

Joüer gros jeu c'eſt riſquer une ſomme dont la perte de quelque maniere qu'elle arrive ſeroit ou devroit être ſenſible, eû égard aux moyens que l'on a, & à la diſpoſition où les hommes ſont ordinairement. Joüer petit jeu, c'eſt hazarder ce dont la perte ne ſeroit ou ne devroit pas être ſenſible ſuivant le même rapport. Cette diſtinction bien établie ſert à réſoudre pluſieurs cas aſſez nettement, & avec autant de préciſion, que ces ſortes de choſes en ſont capables. Il deſcend juſqu'aux lotteries & même aux gageures.

Octobre 1710.

La fidelité requiſe dans le jeu conſiſte à obſerver exactement les loix du jeu, autant qu'il eſt poſſible, à n'uſer d'aucun artifice illégitime, à ne pas ſe prévaloir de l'oubli ou des mépriſes de ceux avec qui l'on jouë, hors les cas où cela eſt formellement autoriſé par les loix du jeu, & à payer exactement ce qu'on a perdu lors qu'on a joüé à crédit : car lorſqu'on joüe argent ſur jeu l'engagement finit là. Il y a cependant des dettes qui doivent paſſer avant celles du jeu, & un honnête homme doit quelquefois relâcher de ſon droit & quitter même la dette. La choſe qu'on joüe peut auſſi entrer dans l'eſſence du contract. Ainſi on ne peut joüer validement & legitimement ce qui n'entre point en commerce, comme ſont les choſes conſacrées à quelque uſage de Religion, ou dont le Souverain défend de trafiquer, ni ce qu'on ne ſçauroit donner ou recevoir ſans peché, ni ce dont on ne peut pas diſpoſer.

Dans le troiſiéme Livre il examine les circonſtances exterieures qui accompagnent le jeu. Il commence

par la fin, & c'eſt principalement des principes qu'il établit là-deſſus, qu'il tire les regles ſur les autres circonſtances. Il décide abſolument qu'il n'eſt jamais permis de joüer gros jeu: il parle auſſi des diſpoſitions où l'on doit être en joüant, dont la principale & la plus efficace pour demeurer toûjours tranquille, eſt de commencer par regarder comme perdu ce que l'on joüe, parce qu'on peut effectivement le perdre, & que cette poſſibilité même eſt de l'eſſence du jeu, les regles de la juſtice ne permettant pas de joüer à jeu ſûr.

Mr. Barbeyrac prouve enſuite que le tems que l'on peut donner au jeu ne doit pas être conſiderable. Il expoſe les cas où le jeu peut être tout à fait illicite, à cauſe de quelque préjudice qui en revient ou à nous mêmes ou aux autres, les ménagemens que demandent le ſexe, l'âge & le rang, ou le caractére que l'on a dans le monde. Il parle du choix des lieux où l'on joüe, il montre à quels jeux il eſt plus à propos de ſe divertir, chacun ſelon ſon état,

enfin quels ſont les reglemens que les loix font ou peuvent faire ſur le jeu.

Le quatriéme & dernier Livre entre dans quelque détail des abus du jeu, c'eſt à dire des abus les moins groſſiers & les plus communs; & on y refute les raiſons ou plutôt les prétextes dont les joüeurs ſe ſervent pour s'entretenir dans l'abus du jeu. Je ſuis aſſûré qu'il n'y a point de joüeur aſſez obſtiné, pour être à l'épreuve des raiſonnemens de nôtre Auteur, s'il veut les lire avec un peu d'attention.

Sunt certa piacula, quæ te
Ter purè lecto poterunt recreare libello.

Ce qu'il y a de mal, c'eſt que la plûpart des joüeurs de profeſſion ne ſont pas grands Lecteurs, & ne s'aviſeront point de chercher dans un Livre auſſi ſolide & même auſſi agréable que celui-ci, les remedes propres à les guérir de leur paſſion.

ARTICLE CLXIII.

L'INCREDULE AMENE' A LA Religion par la raiſon, en quelques Entretiens où l'on traite de l'aliance de la raiſon avec la Foi. Par le R. P. D. F. *Lamy Religieux Benedictin de la Congrégation de St. Maur.* A Paris chez Louïs Roulland ruë Saint Jacques vis à vis Saint Yves, à Saint Louïs & aux armes de la Reine 1710. *Avec approbation & privilege du Roi, in* 12. *pag.* 398. *ſans la préface & la table.*

CE traité eſt une ſuite naturelle d'un autre que le R. P. Lamy a donné ſous le nom d'*Elemens des Sciences*, & qui eſt comme *une entrée aux connoiſſances ſolides* : & puiſque la Religion eſt *de toutes la plus intereſſante & la plus ſolide*, il a crû qu'il devoit *faire commencer par là l'eſſay des regles qu'il a établies.*

Le deſſein de l'Auteur eſt d'amener les incredules à la Religion par la raiſon : ce n'eſt pas qu'il prétende que les Myſteres que nous de-

vons croire ſoient évidens, ou que l'on puiſſe par les forces ſeules de la raiſon les démontrer : mais il entreprend de convaincre tout incredule qui agira de bonne foi, qu'il eſt évident qu'on doit croire les Myſteres que la Religion nous propoſe.

L'Ouvrage eſt en forme de Dialogue, la ſcene eſt chez Timandre, les Interlocuteurs ſont Timandre & Arſile. Timandre nous repréſente le R. P. Lamy, il ſuit en tout ſes ſentimens, il applique ſes principes aux matieres de la Religion qu'il traite. Arſile eſt un diſciple fidelle qui répond par ſa docilité à la complaiſance de Timandre ſon maître, il applaudit à tout, il avouë que la préſence de Timandre lui donne de l'eſprit, il ne propoſe ſes difficultez qu'avec modération à celui qui l'inſtruit, & il paroît toûjours très-ſatisfait des réponſes qu'il en reçoit. Enfin ce que l'on peut ſouhaitter, c'eſt que les incredules, dont le nombre eſt ſi grand aujourd'hui, ſoyent tous du caractére d'Arſile.

Des neuf Entretiens qui compo-

ſent le Livre dont nous parlons, le premier eſt employé à montrer quelles études ſont propres à former l'eſprit; on y dit beaucoup de choſes contre l'étude exceſſive des faits. Dans le ſecond l'Auteur entreprend de lever les obſtacles qui empêchent de découvrir la veritable Religion. Le troiſiéme eſt contre les Deïſtes, les Sociniens, ceux qui nient l'immortalité de l'ame, l'éternité des ſupplices & des recompenſes, enfin contre ceux qui ſuivent le torrent des paſſions. Dans le quatriéme le P. Lami travaille à la découverte de la vraye Religion par la lumiere de la raiſon, il prouve la neceſſité de la Religion, & il montre la nature de ſon culte. De l'obligation d'honorer un Dieu créateur il tire tous les devoirs de la Morale, les regles de la perfection Chrétienne, & de la vraye ſpiritualité. Il finit cet Entretien par montrer l'utilité des ceremonies dans le culte que l'on rend à Dieu. Dans le cinquiéme Entretien l'Auteur cherche la cauſe du penchant que l'homme a pour les créatures, &

de ce penchant il conclut que nous ſommes tombez dans la diſgrace de Dieu ; il montre enſuite que la lumiere de la raiſon nous fait entrevoir que Dieu a pourvû à la réparation de ſon Ouvrage ; d'où il paſſe dans le ſixiéme à la grandeur de l'offenſe, & à la nature de la ſatisfaction que demande une telle offenſe. Le ſeptiéme Entretien renferme les caractéres de la vraye Religion, & une aſſez longue explication d'un des principaux motifs de *credibilité*, qui eſt l'établiſſement de la Religion Chrétienne par les Apôtres. Dans le huitiéme & dans le neuviéme le R. P. Lami parle de la Foi & de la raiſon, il les compare enſemble, il examine comment on doit les allier, & l'uſage que l'on doit faire de la raiſon dans les matieres de Religion,

Voilà à peu près ce qui fait le ſujet des neuf Entretiens que renferme le Livre dont nous parlons. On peut dire en general que l'Auteur ſuit les ſentimens de Mr. Deſcartes & du P. Mallebranche : il s'attache à leurs principes & il les ap-

plique aux ſujets qu'il traite. Suivant ces principes il dit que Dieu eſt la cauſe effectrice de tout effet réël : qu'il n'y a point dans les corps de veritables facultez, ni de qualitez ſenſibles : qu'ils ne ſe remuent que parceque Dieu les tranſporte ou les arrête, ſuivans les meſures & les loix que lui-même a établies : que dans l'union du corps & de l'ame ces deux êtres n'ont nulle vraye activité l'un ſur l'autre, & que Dieu ſeul eſt la cauſe effectrice & de leur union, & des impreſſions reciproques qu'ils font l'un ſur l'autre comme cauſes inſtrumentelles ou occaſionnelles.

Il rejette le ſentiment de ceux qui admettent des formes ſubſtancielles, ou une ame ſenſitive dans les bêtes. Il prétend qu'en ſuivant les mêmes principes que lui, on évite les fâcheuſes ripoſtes que les Athées peuvent faire à ceux qui en ſuivent d'autres.

Il explique l'immortalité de l'ame en diſant qu'encore qu'elle puiſſe être anéantie ſi Dieu ceſſe de la conſerver, elle ne le ſera cependant ja-

mais, la juſtice & la bonté de Dieu ne pouvant permettre qu'il laiſſe le bien ſans recompenſe, & le mal ſans châtiment ; ce qui arriveroit s'il n'y avoit point d'autre vie que celle-ci : ou qu'il ne conſerve pas toûjours des ames qui l'aiment toûjours, ou qui lui ſont toûjours rebelles, parceque l'anéantiſſement comparé à l'être eſt un vrai mal, & il ne convient point aux bons, & ſi on le compare à un état de ſupplice & de ſouffrances, c'eſt un vrai bien qui ne convient point aux méchans.

En parlant du torrent des paſſions, il dit que c'eſt un moyen ſûr pour en affoiblir la force, & pour en arrêter l'impétuoſité, que de conſiderer que les objets de nos paſſions ſont dépoüillez de toutes les qualitez ſenſibles dont nous ſommes le plus vivement touchez, & qu'ils n'ont ni force, ni efficace, ni couleur, ni ſaveur, ni odeur, ni ſon, ni voix, ni chaleur.

Un Peripatéticien zelé défenſeur des qualitez ſenſibles ne ſe rendroit peut être pas à cette raiſon, & chagrin de voir les qualitez bannies

du monde par Timandre, qu'importe, diroit-il, que les objets des paſſions agiſſent immédiatement ſur nous par leurs qualitez ſenſibles, ou que Dieu en vertu des Loix qu'il a librement établies, faſſe par lui-même infailliblement à la préſence de certains objets des impreſſions ſur nous, d'où reſultent de violens ſentimens de plaiſir qu'il condamne, & qu'il ordonne d'étouffer? Les Libertins n'en ſouhaitteront pas moins la préſence de ces objets, ils ne ſeront pas moins touchez en les voyant, & peut être en prendront-ils occaſion d'accuſer la providence pour excuſer leurs dereglemens. Le R. P. Lamy eût ôté ces prétextes aux libertins s'il eût entrepris d'amener l'incredule à la Religion par des raiſons qui ne fuſſent point appuyées ſur les opinions des nouveaux Philoſophes, & qui fuſſent indépendantes de tous les ſyſtêmes particuliers.

ARTICLE CXLIV.

OF THE MEDALS AND coins of Scotland. C'eſt à dire, *Traité des Medailles & des Monnoyes d'Ecoſſe, par Guillaume Nicholſon.* A Londres chez Th.

IL ſeroit difficile de déterminer au juſte en quel tems les Ecoſſois commencerent à ſe ſervir de Monnoye. Boëthius aſſûre que le Roi Donald I. fit faire de la monnoye d'or & d'argent : *Donaldus primus omnium Scotorum Regum nummum argenteum aureumque ſignavit &c.* Mais la ſeule autorité de cet Hiſtorien n'eſt pas capable de décider un tel fait.

Les guerres continuelles que les Ecoſſois eurent à ſoutenir contre les Pictes, les Romains, les Bretons &c. les empêcherent pendant quelques ſiécles de s'appliquer au commerce, d'où il eſt arrivé que ſous les premiers Rois l'argent a été fort rare en Ecoſſe : les richeſſes des habitans conſiſtoient principalement en bled, en beſtiaux, & en d'autres denrées que le pays produit.

Il eſt vrai néanmoins que l'argent monnoyé étoit commun en Ecoſſe du tems que les Rois Saxons gouvernoient l'Angleterre. Brudus Roi des Pictes envoya à ſon allié Edwin Roi des Saxons une ſomme conſiderable d'argent, *miſſâ ad eum*, dit un Hiſtorien, *ingenti pecuniæ vi.* Donald V. Si on en croit Buchannan, fit faire vers le milieu du neuviéme ſiécle de la monnoye *ſterling.*

Il y a même des Auteurs qui ſont perſuadez que la monnoye *ſterling* ſi connuë depuis en Angleterre, eſt ainſi appellée de la Ville de Sterlin en Ecoſſe, où le Roi Donald fit le premier fabriquer de cette monnoye. D'ailleurs les loix de Malcolme II. qui fixent le prix des denrées, ſont parfaitement conformes à celles des Rois Saxons de ſon tems : ce qui fait croire qu'avant la Conquête, la monnoye étoit auſſi commune en Ecoſſe, qu'en Angleterre.

Pour ce qui eſt de la monnoye d'or, Mr. Nicholſon eſt perſuadé qu'elle n'a commencé à être en uſage en Ecoſſe, qu'au tems que les Stuart monterent ſur le Trône. Il

eſt vrai que les Hiſtoriens font mention d'une piece d'or que les Vaſſaux étoient obligez de payer au Roi, pour ſe redimer d'une vexation infame que leurs Seigneurs avoient introduite : mais comme ces mêmes Hiſtoriens appellent cette piece indifferemment *Marcheta*, ou *dimidiata argenti marca*, leur témoignage n'eſt point déciſif.

Mr. Nicholſon trouve plus de difficulté à répondre à l'autorité de l'ancien Code, qui commence par ces mots, *Regiam Majeſtatem*, où on lit cette loi parmi pluſieurs autres : *Pro vulnere in facie vulnerans dabit unam peciam auri, videlicet unam imaginem auri.*

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la monnoye étoit commune en Ecoſſe du tems de David I. C'eſt à dire vers l'an 1124. Les Cabinets des curieux ſont pleins de pluſieurs pieces d'argent fabriquées ſous le regne de ce Prince : elles repréſentent la tête du Roi avec cette Inſcription au tour, *David Dei Gratiâ* : ſur le revers il y a, *Rex Scotorum.*

La monnoye étoit devenuë ſi com-

mune du tems de Guillaume I. que ce Prince ayant été enlevé par les Anglois, la Nobleſſe d'Ecoſſe paya pour ſa rançon cent mille livres *ſterling*. Quelque tems après Richard II. Roi d'Angleterre ayant beſoin d'argent s'addreſſa à Guillaume Roi d'Ecoſſe, qui lui prêta deux mille marcs d'argent. La monnoye de Guillaume a cette inſcription, *Le Rey Willem*, & quelquefois *Willelmus Rex*: Sur le revers il y a les noms du Monetaire, & de la Ville où la monnoye avoit été fabriquée.

Les Rois Alexandre III. & Jean firent faire pluſieurs belles eſpeces; on en découvre aſſez ſouvent ſur les confins des deux Royaumes.

Robert de Bruce étoit un Prince guerrier, qui tira ſa patrie du triſte état où la lâcheté de ſon prédéceſſeur l'avoit réduite. Etant devenu poſſeſſeur paiſible de toute l'Ecoſſe, il ſongea à remplir le tréſor public. Les Hiſtoriens aſſûrent que de ſon tems la monnoye courante étoit fort belle & de bon alloi. Les eſpeces que ce Prince fit fabriquer le repréſentent couronné avec cette inſcription,

 Robertus

Robertus Dei Gra. ſur le revers il y a, *Rex Scotorum.*

En 1366. ſous le regne de David II. le Parlement d'Ecoſſe ordonna que toute la monnoye qu'on feroit dans la ſuite, ſeroit égale en bonté à celle d'Angleterre : cette ordonnance fut executée ; les peuples des deux Royaumes y trouverent leur compte. Il y a des Hiſtoriens qui aſſûrent, que l'Ecoſſe n'a jamais été mieux fournie d'argent, que ſous le regne de ce Prince. Sa monnoye le repréſente tenant un Sceptre à la main, autour il y a cette inſcription. *David Dei gratiâ Rex Scotorum.* Sur le revers on lit cette deviſe, qui a été conſervée par la plûpart de ſes ſucceſſeurs. *Dns Protector M S & liberator M S:*

La monnoye d'argent de Robert II. & de Robert III. n'a rien de remarquable : mais leur monnoye d'or eſt très-belle : il y a une petite piece de Robert II. qui repréſente d'un côté le lion d'Ecoſſe couronné, & autour *Robertus Dei gratiâ Rex Scot.* ſur le revers il y a l'image de Saint André ſur la croix entre deux fleurs

de lis avec cette legende, *Dns Protector M S & liberator MS*. Robert III. ſe ſervit de cette legende *X P C. Regnat. X P C. vincit. X P C. Imp.* Mr. Nicholſon eſt perſuadé que Mr. le Blanc s'eſt trompé en attribuant cette legende à la monnoye de Loüis le jeune Roi de France.

Jacques I. fit pluſieurs beaux reglemens touchant le cours & la valeur de la monnoye. Il renouvella l'ordonnance de David I I. qui défendoit aux Monetaires de fabriquer aucune eſpece qui ne fût égale en bonté & en valeur, aux eſpeces courantes d'Angleterre.

Jacques I I. tint la main à ce que les reglemens de ſon prédeceſſeur fuſſent executez.

Jacques I I I. eſt le premier Roi d'Ecoſſe, qui fit faire de la monnoye de cuivre: l'acte de Parlement qui donne cours à ces eſpeces, marque poſitivement qu'elles ont été fabriquées à *deſſein de ſoulager les pauvres.*

Les Rois Jacques IV. & Jacques V. firent faire de la monnoye d'argent, qui ne cedoit point en bonté à

celle d'Angleterre. C'est sous les regnes de ces deux Princes, que l'on commença à travailler aux mines d'or, que l'on avoit découvertes quelque tems auparavant en Ecosse: on tira en fort peu de tems une assez grande quantité de ce precieux metal, & Jacques V. en fit faire de la monnoye. Mr. Nicholson avouë que ces especes sont très-belles, que l'or en est pur & d'un éclat merveilleux. Les curieux d'Angleterre & d'Ecosse en conservent un grand nombre qui peuvent toutes passer pour des medailles.

La monnoye de Marie Stuart est peut-être la plus belle qu'on ait jamais vûë en Ecosse; c'étoit une Princesse d'un esprit fin & délicat. Il y a des Historiens qui assurent que c'étoit elle qui inventoit les belles devises, que l'on trouve sur sa monnoye. Dans le tems que l'heresie ravageoit l'Ecosse, elle fit battre des especes d'argent, qui la représentoient couronnée avec cette inscription, *Maria Dei G. Scotorum Regina*: sur le revers il y a les armes d'Ecosse avec cette legende, *Da pacem Domine.* Les

années ſuivantes elle fit faire plusieurs autres eſpeces, qui marquent le malheur des tems où elles avoient été fabriquées. Peu de tems après ſon mariage avec François II. Dauphin de France, elle fit battre de la monnoye qui paſſoit pour la plus belle d'Europe ; on y voit d'un côté ces deux lettres *F. M.* couronnées, avec ces mots qui ſervent de deviſe, *fecit utraque unum.* Sur le revers il y a *Franciſcus & Mar. D. G. R. R. Scotor. DD. vien.* Marie Reine d'Angleterre étant morte en 1558. Marie Stuart Reine d'Ecoſſe & Dauphine de France prit le titre de Reine d'Angleterre & d'Irlande. Il y a une belle medaille frappée en 1560. où on voit d'un côté les armes d'Ecoſſe, de France & d'Angleterre, avec cette inſcription, *Maria D. G. Francorum Scotorum &c. Regina.* Sur le revers il y a deux couronnes & une troiſiéme qui paroît dans des nuées avec cette legende, *aliamque moratur* 1560. Il y a pluſieurs autres medailles de cette Reine qui marquent les differens évenemens de ſa vie.

Les guerres civiles arrivées ſur la

fin du regne de Marie Stuart avoient tellement épuiſé l'Ecoſſe d'argent, que le Parlement, auſſi-tôt que Jacques VI. fut monté ſur le Trône, ordonna qu'on feroit inceſſamment de nouvelles eſpeces. Les premieres monnoyes de ce Prince repréſentent les armes d'Ecoſſe avec cette inſcription, *Jacobus VI. Dei Gratiâ Rex Scotorum.* Sur le revers, il y a une épée nuë couronnée, avec cette legende, *Pro me. Si mereor, in me.* Cette legende, & pluſieurs autres ſemblables étoient ſans doute de l'invention de Buchannan : le Roi devenu majeur les fit changer. Il eſt incroyable combien la monnoye devint commune en Ecoſſe ſous le regne de ce Prince. Mr. Nicholſon aſſûre qu'en une ſeule année de tems, on avoit fait à Edimbourg des eſpeces pour plus de 1657 livres peſant d'argent, mais cela ne paroîtra pas étrange à ceux qui conſidéreront que le Comte de Morton Gouverneur du Royaume ſous la minorité du Roi, fit preſent au Roi de France d'un baſſin d'or creux, contenant huit pintes meſure d'Angleterre, rempli des

especes d'or, appellées communément *Licornes.* Nous apprenons du Manuscrit d'où ce fait est tiré, que tout cet or venoit des mines d'Ecosse, Mr. Nicholson regarde ce Manuscrit comme fort autentique.

ARTICLE CXLV.

SECRET MEMOIRS of the life of Dr. Henry Sacheverell. C'est à dire, *Memoires secrets de la vie du Docteur Henry Sacheverell &c.* A Londres chez les Libraires de Londres & de Vestminster 1710.

NOus avons déja donné l'extrait du Sermon de Mr. Sacheverell, & nous en serions demeuré-là, si les livres qui paroissent tous les jours pour justifier ce Docteur, ne nous eussent engagé à en parler plus amplement dans ces Memoires.

Tout le monde sçait avec quelle fureur les Presbyteriens ont persecuté ce Docteur, ses Sermons ont été publiquement brûlez, il a été lui-même suspendu de son office de

Miniſtre ; peu s'en eſt fallu qu'il n'ait été la malheureuſe victime de l'Egliſe Anglicane &c. Mais dans ſes malheurs, il a eu du moins la conſolation que tout ce qu'il y a de gens de bien & de probité parmi les Proteſtans d'Angleterre, ſe ſont hautement déclarez pour lui. Comme les Ecrits qui ont paru pour & contre ce Docteur ſerviront un jour de memoires à l'hiſtoire d'Angleterre, nous en donnerons ici un fidelle extrait.

Le Docteur Henri Sacheverell nâquit en 1673. à Marleboroug petit bourg du Comté de Vilts ; ſon pere y étoit Miniſtre de l'Egliſe de Saint Pierre : il falloit que ce fût un homme de probité, puiſque la malignité des Presbyteriens n'a pû lui rien reprocher que d'avoir été pauvre.

Quoi qu'il en ſoit il s'appliqua à laiſſer à ſon fils pour tout heritage une bonne éducation, il lui fit apprendre les premiers principes de la Grammaire à Marleboroug même. Le jeune Sacheverell, ſi on en croit l'Auteur de cet Ecrit, étoit doüé de très-belles qualitez ; il avoit un na-

turel heureux, l'esprit solide, la conception aisée, la memoire excellente, & par dessus tout cela il avoit une telle passion pour l'étude, qu'en peu d'années il apprit parfaitement les langues Grecque & Latine.

A l'âge de seize ans il fut envoyé au College de la Magdelaine d'Oxford. C'est dans cette fameuse Université que Mr. Sacheverell s'instruisit à fond des maximes dont l'Eglise Anglicane fait profession. La doctrine de l'*obéïssance passive* lui paroissoit raisonnable, il résolut de la soûtenir & de vive voix & par écrit.

Le premier livre qu'on ait vû de lui est intitulé *les droits de l'Eglise Anglicane &c.* Cet Ouvrage ayant paru vers l'an 1702. suscita contre lui une troupe de petits Ecrivains Presbyteriens, qui dans leurs libelles tâcherent de rendre Mr. Sacheverell en même tems & suspect à la Cour, & odieux au peuple.

En 1708. il prit le bonnet de Docteur en Théologie, & peu de tems après il fut fait Chapelain de l'Eglise de Saint Sauveur à Southwark. Pendant le peu de tems qu'il a resté

dans cet emploi il s'est appliqué à reformer les mœurs de ceux qui étoient sous sa conduite, mais surtout il leur inspiroit l'obéïssance dûë au Souverain. Cette conduite de Mr. Sacheverell ne pouvoit manquer d'irriter les Presbyteriens, ils cabalerent en secret contre lui, & il semble qu'ils ne cherchoient qu'une occasion favorable de le perdre.

Cette occasion se présenta en 1709. lorsque le Sherif de Derby invita Mr. Sacheverell à prêcher un Sermon devant les Juges de cette Province: le discours fut prononcé le 15. d'Août, & fut generalement applaudi; il n'y eut que les Presbyteriens qui s'en offenserent, ils en firent des plaintes qui n'eurent pour lors aucun effet.

Peu de tems après le Chevalier Samuel Garrard Maire de Londres, nomma Mr. Sacheverell pour prêcher dans l'Eglise de Saint Paul un Sermon qui s'y fait tous les ans le 5. de Novembre: comme nous avons déja donné l'extrait de ce Sermon *, nous n'en parlerons point ici.

* *Juin* 1710.

Il ſuffit de dire que les Preſbyteriens en furent vivement choquez, ils en releverent quelques propoſitions qu'ils défererent auſſi tôt au Parlement.

La Chambre des Communes compoſée pour la plûpart de Preſbyteriens, entreprit l'affaire avec chaleur ; elle fit extraire des deux Sermons de Mr. Sacheverell quelques propoſitions qui font les quatre chefs d'accuſation intentée contre ce Docteur. 1°. L'obéïſſance paſſive eſt une doctrine dont l'Egliſe Anglicane a toûjours fait profeſſion ; or, ſi cela eſt, diſent les Preſbyteriens, il faut au ſentiment de cette Egliſe que la derniere revolution ſoit odieuſe & inſoûtenable &c. 2°. La tolerance accordée aux Non-conformiſtes eſt injuſte &c. 3°. L'Egliſe Anglicane eſt en danger ſous le gouvernement de la Reine &c. 4°. Le gouvernement de ſa Majeſté, ſoit qu'on le conſidere par rapport aux affaires Civiles, ſoit par rapport aux affaires Ecléſiaſtiques, tend viſiblement à la ruine de l'Etat &c.

Ces quatre chefs ne ſe trouvent

pas formellement dans les Sermons de Mr. Sacheverell, ce ne sont que des conséquences que l'on en tire. Quoi qu'il en soit, il fut cité à paroître à Westminster le 27. Février. Ayant obtenu permission de parler pour sa propre défense, il prononça dans la Chambre des Seigneurs un discours si éloquent, qu'il fut suivi d'un applaudissement general.

Le 28. Février le procès fut instruit dans les formes. Mr. Sacheverell produisit pour sa justification un grand nombre d'Auteurs, qui avoient constamment soutenu que la doctrine de l'obéïssance passive étoit celle de l'Eglise Anglicane. 2°. Il fit voir que depuis que les Presbyteriens se trouvent à la tête des affaires, il n'y a rien de si sacré dans la Religion que des Ecrivains impies ne tâchent de tourner en ridicule : nous ne citerons point ici les passages rapportez par Mr. Sacheverell, ils feroient horreur, même aux plus libertins. 3°. Il s'efforça de prouver que ces mêmes Ecrivains maltraitent le Clergé &c. Enfin qu'ils n'épargnent ni la Reine, ni l'Etat. Ce recueïl de

passages a été imprimé, & il fait toucher au doigt l'impieté, la malice & le fanatisme des Presbyteriens.

Nous ne parlerons pas ici de toutes les procedures du Parlement par rapport à Mr. Sacheverell, les nouvelles publiques en font un long récit. Il suffira de dire que Mr. Burnet Evêque de Salisbery attaqua vivement, dans un discours qu'il prononça devant les Seigneurs, la doctrine de l'*obéissance passive*; mais par malheur pour lui, Mr. Sacheverell a fait voir que Mr. Burnet en 1672. avoit des sentimens bien differens de ceux dont il fait maintenant profession. Tout le monde sçait que la conduite de Mr. Burnet par rapport à la Religion, est aussi inconstante & variable, qu'elle l'a toûjours été par rapport à l'Etat.

Pendant que Mr. Sacheverell étoit à la garde d'un sergent d'armes, le peuple faisoit des vœux pour sa délivrance: quelques particuliers composerent des hymnes, & d'autres prieres qui furent aussi-tôt imprimées. D'ailleurs les réponses que le Docteur avoit faites, & ses Apologies,

les invectives & les ſatyres qui en même tems couroient par tout contre les Preſbyteriens, avoient tellement animé le peuple, que peu s'en eſt fallu que les deux factions n'en ſoient venuës aux mains.

Le Parlement pour prévenir les malheurs dont le Royaume étoit menacé, ſi l'on differoit plus long-tems le Jugement de Mr. Sacheverell, reſolut enfin de terminer le procès. Le Docteur fut donc condamné le 21. Mars à la pluralité de ſix voix. 1°. A ne point prêcher pendant trois ans. 2°. On condamna ſes deux Sermons à être brûlez par l'Executeur public, en preſence du Maire & de deux Sherifs de Londres & de Middleſex.

Ce jugement quoique moderé en apparence, n'a point calmé les eſprits. Les partiſans du Docteur crient hautement à l'injuſtice. Les Preſbyteriens de leur côté ne ceſſent de menacer les Epiſcopaux. Les libelles cependant volent de part & d'autre, les deux partis s'y traitant continuellement de traîtres & de perturbateurs du repos public. Le

tems nous fera voir où aboutira une affaire qui met aujourd'hui toute l'Angleterre en mouvement.

ARTICLE CXLVI.

PRINCIPES PHYSIQUES DE LA raison & des passions des hommes, par Mr. Maubec Docteur en Medecine de la faculté de Montpellier. Nihil est in intellectu, quod non priùs fuerit in sensu. C'est à dire, *que l'homme n'a aucune connoissance qui ne lui soit venuë par l'entremise des sens.* A Paris chez Barthelemy Girin ruë Saint Jacques vis à vis la fontaine S. Severin à la Prudence 1709. *avec approbation & privilege du Roi in* 8°. *pag.*205.

RIen ne paroît plus digne de nôtre attention que la varieté des pensées de l'homme, & les divers mouvemens dont son esprit & son cœur sont sans cesse agitez. Tantôt il est triste, & tantôt il est plein de joye, quelque fois en colere, souvent doux & tranquille ; il aime, il hait, il craint, il espere, il desire

ce qu'il a méprisé, & il méprise peu après ce qu'il avoit recherché avec empressement ; il se souvient du passé, il connoît le présent, il porte ses vûës dans l'avenir ; enfin il n'est rien dont il ne juge, & qu'il ne soumette à ses décisions ; il est capable de pénetrer les veritez les plus cachées, & souvent il tombe dans des erreurs extravagantes & ridicules.

Pour découvrir la cause de tant d'effets si admirables, M. Maubec considere. 1°. De quelle maniere un enfant qui ne fait que de naître, est frappé par les objets qui l'environnent. 2°. De quelle maniere ce même enfant apprend à les connoître, & à en juger. 3°. Comment sa memoire, son imagination, & ses passions se forment & se fortifient à mesure que les connoissances augmentent. 4°. Quelle est la source de la varieté des jugemens des hommes & de l'inconstance de leurs desirs. Enfin il s'efforce de montrer que les inclinations de la volonté, & les pensées de l'entendement, sont des suites naturelles de la disposition des organes du corps.

Octobre 1710.

Selon l'Auteur rien de plus faux ni de plus oppoſé à l'experience que ces idées innées, qu'on ſuppoſe dans l'eſprit humain. Il faut s'aveugler volontairement, dit-il, pour ne pas voir que toutes nos connoiſſances viennent par les impreſſions des ſens, & c'eſt le prouver d'une maniere qui ne ſouffre point de replique, que de montrer que les objets qui agiſſent ſur les organes, impriment des traces dans le cerveau par le moyen deſquelles l'ame a des connoiſſances.

Toutes les qualitez que nous appercevons par les ſens dans un objet ſe gravent dans le cerveau, à peu près comme un cachet ſur de la cire, ne formant toutes enſemble qu'une ſeule & même image ; & toutes les parties qui compoſent cette image, s'uniſſent ſi étroitement par des impreſſions reïterées, que lors qu'une de ces traces vient à ſe reveiller, les autres ſe reveillent auſſi par une neceſſité mecanique. Voila, ſelon Mr. Maubec, la ſource de la memoire, de l'imagination,

des jugemens & des passions. Ainsi l'esprit humain ne raisonnant, dit-il, qu'en conséquence des impressions des sens, des idées & des préjugez, il doit arriver une grande varieté dans les jugemens des hommes, beaucoup d'inconstance dans leurs desirs, de trouble & de confusion dans leurs passions. Il seroit à souhaitter que l'Auteur eût pris la peine de développer davantage son Systême, & d'en mieux établir les principes.

ARTICLE CXLVII.

ΘΗΣΑΥΡΟΣ ΤΗΣ ΡΩΜΑΙΚΗΣ &c. Tesoro della lingua &c. c'est-à-dire. *Tresor de la langue Grecque vulgaire & de la langue Italienne, ou Dictionnaire tres-ample en Grec vulgaire, & en Italien, qui contient 1°. presque tous les mots de la langue Grecque vulgaire, & ceux de la langue Italienne qui les expriment, & principalement les noms propres de ces deux langues. 2°. Plusieurs autres mots du Grec literal, & particuliérement les termes de la Grammaire,*

ceux de la Philosophie & de la Théologie. 3°. Quelques remarques particulieres & de petits chapitres fort utiles, & mêmes necessaires. Ouvrage posthume du Pere Alexis de Sommevoir Capucin François, Missionnaire Apostolique, & Custode de toutes nos Missions de Grece, mis en lumiere par le Pere Thomas de : aris, Missionnaire Apostolique du même ordre. Dédié à Mr. l'Abbé Bignon. A Paris chez Michel Guignard dans la ruë Saint Jacques à l'enseigne de Saint Jean. Il se vend aussi à Marseille chez Pierre Cari, sur le port. 1709. *avec privilege du Roi, in* 4°. *pag.* 461. *dans le Dictionnaire Grec vulgaire & Italien, &* 513. *dans le Dictionnaire Italien & Grec vulgaire sans l'Epitre dédicatoire & la préface.*

CEt Ouvrage a deux parties, la premiere est un Dictionnaire Grec vulgaire & Italien, la seconde est un Dictionnaire Italien & Grec vulgaire. Quoique ces deux Dictionnaires soient dans un même volume, ils ne laissent pas d'être fort amples; car chaque page du Livre

eſt diviſée en trois colonnes, & l'Ouvrage eſt imprimé d'un caractére fort menu & fort net.

Le P. Alexis de Sommevoir Capucin François eſt Auteur de ce Livre : il a conſumé ſa vie dans les Miſſions du Levant, & il a voulu contribuer à la converſion des ames même après ſa mort, en laiſſant aux Miſſionnaires un Dictionnaire qui leur ſervît à apprendre une langue que les Schiſmatiques parlent, & que pluſieurs Infidelles entendent. Mais cet Ouvrage ſeroit demeuré enſeveli avec le pieux Miſſionnaire qui l'a composé, ſi le Pere Thomas de Paris Capucin & Miſſionnaire Apoſtolique n'étoit entré dans les deſſeins de ſon Confrere & de ſon ami. Après ſa mort il vint en France avec le nouveau Dictionnaire, & ſûr que l'on y eſtimeroit un Livre qui pouvoit contribuer à l'avancement de la Religion, il ſe préſenta à Mr. l'Abbé Bignon, de qui il fut reçû avec des marques de bonté qu'il n'avoit oſé eſperer, & qui voulut bien lever toutes les difficultez que les Libraires faiſoient

naître au ſujet de l'impreſſion de ce Livre. Ainſi c'eſt à cet illuſtre Abbé que le public eſt obligé de ce qu'il paroît. Son zele pour la Religion, & l'envie de faciliter le commerce, l'ont porté à favoriſer l'impreſſion d'un Ouvrage qui eſt abſolument neceſſaire aux Miſſionnaires de Grece, & qui peut beaucoup ſervir aux negocians qui trafiquent dans le Levant. Peut être que l'amour que Mr. l'Abbé Bignon a pour les Sciences qu'il fait fleurir en France avec tant de gloire & de ſuccès, l'a auſſi engagé à contenter la curioſité de ceux qui veulent connoître la langue Grecque dans tous ſes états, auſſi bien dans ſa décadence, que dans ſon origine & dans ſon progrez : car il y en a qui veulent l'apprendre dans toute ſon étenduë, & même telle qu'elle eſt aujourd'hui, où elle ſe trouve défigurée par le mélange d'une infinité de mots barbares.

Le Dictionnaire dont nous parlon eſt très-exact, l'Auteur y a travaillé pendant quarante ans, il a joint au Grec vulgaire pluſieurs mots du Grec literal qui étoient

necessaires pour que rien ne manquât à l'Ouvrage. Pour le Grec vulgaire il est très ample : le Pere de Sommevoir a demeuré dans presque tous les lieux où l'on parle cette langue, il n'a omis aucun des mots particuliers qui ne sont en usage qu'en certains lieux, & qui forment encore aujourd'hui les differentes dialectes du Grec vulgaire.

Les emplois qu'a eû le P. de Sommevoir & que son merite lui a attirez, lui ont donné occasion d'apprendre mieux cette langue, que ne le font ordinairement les Missionnaires. Car il a été Aumônier des Ambassadeurs du Roi à la Porte, & de la Nation Françoise, il a enseigné les langues aux jeunes gens que le Roi fait élever à Constantinople par les Peres Capucins, pour être envoyez dans les Echelles du Levant. Il a été Superieur des Hospices de son Ordre qui sont à Constantinople, à Smirne, à Scio, en Candie, à Athenes, dans la Morée ; enfin il a demeuré dans presque toutes les Isles de l'Archipel.

Il y a dans la préface quatre aver-

tiſſemens où l'Editeur explique l'uſage du Dictionnaire : ces avertiſſemens qui ſont aſſez inutiles à ceux qui ſçavent ſe ſervir des Dictionnaires du Grec literal , ſont neceſſaires à ceux qui n'ont point de lettres.

ARTICLE CXLVIII.

DESCRIPTION DU GRAND Ouvrage que Mr. Jouvenet ancien Directeur de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, a peint dans la nouvelle Chapelle de Verſailles : avec quelques reflexions ſur les regles de l'Art à cette occaſion.

CE grand Ouvrage qui occupe la plus grande partie de la voute, eſt au deſſus de la tribune du Roi faiſant face à l'Autel : le ſujet eſt la deſcente du Saint Eſprit. Pour repréſenter ce Myſtere avec dignité, Mr. Jouvenet s'eſt ſervi de tout ce que ſon Art a de plus ingenieux, ſans s'écarter de la verité qui y doit être gardée inviolablement.

L'Ouvrage contient deux princi-

pales parties, qui ſont réünies par le même eſprit, & éclairées par une ſeule lumiere.

Dans la premiere qui remplit la large étenduë de la voute, il a placé au lieu le plus élevé le Saint Eſprit ſous la figure d'une colombe, ſuivant l'uſage ordinaire, & en a fait ſon point lumineux pour éclairer tous les autres objets du tableau. Divers grouppes d'Anges, qu'on ſuppoſe accompagner la Divinité, marquent par la différence de leurs attitudes & de leurs expreſſions, l'adoration, le reſpect & l'humilité, diſpoſitions par leſquelles ils rendent témoignage de l'abondance des graces que Dieu répand ſur ſes créatures en cette occaſion. Le choix des drapperies & la varieté de leurs couleurs, qui participent de la clarté qui ſort du Saint Eſprit, font ſentir l'harmonie qui eſt entre eux, auſſi bien que leurs actions.

Quoique la Peinture ait ſes licences comme la Poëſie, on n'a donné aucunes fonctions particulieres aux Anges, & on n'a choiſi que celles qui pouvoient contribuer à découvrir

la grandeur du Myſtere : c'eſt pourquoi le Peintre plus ſage qu'on ne l'eſt d'ordinaire dans ces ſortes de gloire, a évité de faire parler les Anges les uns aux autres, ou de leur donner des attitudes forcées, pour faire valoir l'artifice d'un deſſein contraſté. Il s'eſt contenté des expreſſions dont on vient de parler, qu'il a jointes aux idées les plus parfaites de la beauté, propres à nous repréſenter ces excellentes créatures qui doivent faire l'ornement du Ciel.

Il a ſçû donner un mouvement & une agitation aux nuées qui expriment ce murmure ſubit, & ce vent qui accompagna la deſcente du Saint Eſprit. C'eſt un des plus grands artifices de la Peinture, de faire ſentir de l'agitation dans des objets qui demeurent fixes à nos yeux. On a recours pour y réüſſir à la varieté du trait, à l'ordre & à la grandeur des maſſes, à la diverſité de la couleur, & aux oppoſitions ingenieuſes de lumieres & d'ombres qui remuant nos yeux, produiſent cette admirable illuſion par leurs accords,

 &

& font ſentir à nôtre imagination le même mouvement, que le tranſport réel des objets qui n'ont que des momens ſucceſſifs : ce qui ſe peut auſſi pratiquer pour les nuées, quoique leurs contours ſoient indécis.

La lumiere qui deſcend de cette voute par une ſçavante & naturelle dégradation avec des langues de feu, & qui découvre la vaſte étenduë qu'il y a entre le point lumineux, & les objets qui en ſont éclairez en l'autre extremité, fait un riche ſpectacle qui cauſe de l'admiration, inſpire de la crainte, de l'amour & du reſpect, & releve le courage. C'eſt ce que l'on a repréſenté par les figures qui ſont au bas du Tableau & qui en font la ſeconde partie.

Un morceau d'Architecture paroît dans le milieu, qui marque l'interieur du Cenacle où les Apôtres étoient aſſemblez. La Sainte Vierge eſt debout au centre de la ſcene. Son attitude eſt noble & grande, & elle exprime ce tranquille tranſport de joye, que donnoit l'amour Divin à un cœur qui étoit déja le

temple du Saint Eſprit. D'autres femmes ſont proche d'elle, dont une habillée à l'Egyptienne eſt baiſſée en ſa préſence, ce qui donne une double expreſſion à cette figure, qui par les lumieres du Saint Eſprit reconnoît celle qui en avoit été remplie, à laquelle elle rend ſes premiers hommages.

Saint Pierre eſt aſſis au côté droit de la Vierge ſur une marche, il étend une jambe qui par le moyen de l'optique & de la perſpective eſt tellement ſaillante hors du Tableau, qu'on ne peut s'empêcher d'en être ſurpris. Mais le Peintre ne s'eſt pas contenté de faire une figure qui pouvoit plaire par elle même aux Sçavans, il a voulu qu'elle contribuât à faire valoir ſon ſujet : c'eſt pourquoi il a aſſis cette figure, qui paroît cependant s'élever juſques au Ciel par l'ardeur de ſes vœux, après avoir reçû l'accompliſſement d'une promeſſe que ce Saint attendoit avec confiance. C'eſt ce que témoigne ſa tête levée, ſes mains jointes, & la vivacité de ſes regards.

On découvre un autre coup de

Maître dans la figure de Saint Jean. Cet Apôtre cheri du Fils de Dieu fait éclatter son zele en partant dans le même instant pour aller annoncer les merveilles dont il est rempli; & pour convaincre davantage le Spectateur qu'il se sépare de l'assemblée, cette figure paroît sortir du Tableau même, ce qui lui donne une vivacité d'autant plus grande, que ces mouvemens contrastent avec la troupe celêste tranquille dans la gloire du Seigneur.

Rien n'étoit plus capable de faire valoir la vivacité du Saint Jean, que le ravissement d'une jeune femme qui est à sa droite, un genou à terre, ses mains étenduës, & dans un transport de joye & de surprise: sa beauté, sa noblesse, la magnificence de ses habits rendent les mouvemens de son cœur d'autant plus sensibles, qu'ils sont plus capables de toucher quand ils sont joints aux graces naturelles, & dans une personne de condition. Cette figure contribuë encore à la richesse de l'Ouvrage, par son opposition à la simplicité des Apôtres, & donnant beaucoup à l'Art elle

n'altere point la verité de l'Hiſtoire, car ces perſonnages ne ſont point épiſodiques, mais veritablement du ſujet ; puiſque nous liſons au premier chapitre des Actes des Apôtres v. 14. qu'étant entrez dans le Cenacle où demeuroient les Apôtres, ils perſeveroient dans un même eſprit en prieres avec les femmes, Marie mere de JESUS, & ſes freres.

L'Auteur de cet Ouvrage voulant donner des marques de la grande experience qu'il a acquiſe dans ſon Art, & ſur tout dans le deſſein, a mis entre l'angle de la voute & la figure précedente, celle d'un Diſciple qui produit un effet admirable : l'attitude de cette figure eſt oppoſée entiérement à celle qu'elle accompagne, c'eſt un racourci hardi, qui, quoiqu'il n'occupe pas plus de deux pieds & demi, paroît néanmoins par le moyen de la perſpective en avoir ſept, ce qui ſert également à inſtruire les jeunes Peintres des reſſorts & de la perfection de l'Art où ils aſpirent, & à cauſer de l'admiration aux Sçavans & aux moins habiles.

La varieté regne par tout : une femme à genoux les bras & les yeux élevez proche de ce Disciple, implore le secours de la grace qui se répand avec effusion, & un autre Disciple assis auprès d'elle, la ressent avec plénitude : enfin une figure à demi-nuë & d'un goût pittoresque sert encore ici à la varieté.

De l'autre côté de l'Ouvrage & à main gauche de la Vierge, est un Disciple à genoux ayant un bras étendu, dans une attitude d'admiration.

Un Vieillard venerable qui nous représente Saint André frere aîné de Saint Pierre, marque derriere cette figure par ses bras & sa tête élevez, un ravissement admirable mêlé de tendresse ; & un jeune garçon proche de lui les mains jointes, leve les yeux au Ciel comme vers la source du bonheur qu'il reçoit. On peut remarquer par ces deux figures, que le contraste qui se trouve par tout, est pris tantôt de la diversité de l'attitude, tantôt de celle des âges ; quelquefois du sexe ou de l'ornement des drapperies, de la lu-

miere & de l'ombre, de la diverſité du deſſein ou de l'expreſſion, comme on le voit en ces deux figures, où le vieillard plus tranquille que le jeune homme, témoigne dans ſon âge avancé, plus d'experience & d'habitude dans les effets même de la grace.

Proche & au bas eſt un homme aſſis ſur une marche, & une grande femme debout richement habillée, qui pour parer l'éclat de la lumiere dont elle eſt éblouïe, au ne main élevée ſur ſes yeux, ce qui n'empêche pas qu'on ne découvre dans elle un certain air de modeſtie, & les marques d'une ſage meditation. Ces deux figures ont dans leurs vêtemens quelque choſe du Levantin.

Mais comme on peut s'imaginer, que la ſurpriſe de l'éclat ſubit & bruyant du vent, qui accompagna la deſcente du Saint Eſprit, jetterent la terreur & l'épouvante dans le cœur des plus foibles, on a repréſenté une figure chancelante ſoutenuë par la charité d'un jeune garçon qui fait un contraſte d'expreſ-

ſion, d'attitude & d'effets de la grace, & rappelle en même tems l'idée de l'agitation des nuées dans le Ciel, qui eſt renduë ſenſible par ſa diſpoſition & ſes effets ſur une partie de ceux qu'elle effraya.

Pour marquer les principaux effets de la grace dans les divers caractéres des hommes, on a placé ſur le côté de la voute proche l'angle, un homme aſſis panché en arriere, les yeux élevez au Ciel, & comme livré tout entier à l'ardeur de ſes deſirs & de ſon admiration. Une grande fille eſt à côté de lui revêtuë d'une drapperie blanche, qui exprime ce que l'amour divin produit en un cœur innocent. Proche d'elle eſt un Apôtre debout qui exprime l'adoration, & comme elle ne peut être que l'effet de l'intelligence du Myſtere, elle réünit deux actions en une ſeule.

C'eſt ce qui a donné lieu à poſer une autre figure qui eſt proche & plus bas que cette derniere : elle eſt aſſiſe & recüeillie en elle même, comme ſi elle meditoit ſur les évenemens prodigieux des nouvelles

faveurs que Dieu répand sur les hommes.

Enfin pour ne rien negliger de la verité de l'Histoire, qui nous marque qu'un grand nombre de Disciples étoit assemblé dans le même lieu ; on apperçoit derriere ces figures principales, un nombre indéfini d'autres figures à demi corps, qui sont liées par l'harmonie qui se trouve dans l'Ouvrage, & animées du même esprit.

Si le premier coup d'œil de ce Tableau saisit d'admiration le Spectateur, on peut dire qu'il l'instruit également, soit qu'il y cherche les regles de l'Art, soit qu'il y veüille developper le Mystere qu'on y représente, ou qu'il souhaite se ressouvenir de l'Histoire. Il offre un grand & riche spectacle, par lequel les yeux sont si agréablement trompez, qu'il passe tout entier à l'imagination.

Tout y est en mouvement par la varieté des attitudes, des expressions vrayes & précises des couleurs, par la distribution de la lumiere, & par l'heureux choix des principaux ef-

fets qui furent produits par la descente du Saint Esprit, parmi ce petit nombre d'Elûs qui ont été destinez à servir d'exemple à tous ceux qu'ils devoient faire entrer dans la participation des graces qu'ils avoient reçûës.

La Sainte Vierge debout comblée de gloire & d'une beauté digne de la Reine des Anges, nous découvre aussi bien que les Cieux ouverts, quelle doit être la fin de nos travaux; mais nous ne devons pas douter qu'il n'en faille soûtenir de très-grands. Déja Saint Jean part pour remplir sa Mission. La charité y soutient la foiblesse de ceux qui tombent. Toutes les conditions sont appellées & comblées des mêmes faveurs. On y voit le détachement des richesses, par le ravissement du cœur qui s'éleve vers le Ciel, & l'élevation de l'ignorance jusqu'à l'intelligence des plus grands Mysteres.

Les uns sont dans l'adoration, pendant que d'autres recüeillis en eux mêmes se livrent à la meditation. Le respect, la tendresse, la surprise & la foi regnent dans tous les sujets

qui forment cette Eglise naissante, & découvrent les divers chemins par lesquels nous pouvons être rétablis dans l'esperance du Ciel, que la désobéïssance de nos peres nous avoit fait perdre.

Un Ouvrage qui renferme un si grand nombre de parties essentielles de l'Art, je veux dire la correction du dessein, l'expression vraye & précise par rapport au sujet, la varieté des attitudes proportionnées aux personnes que l'on y représente, l'harmonie des couleurs & la distribution des lumieres, l'unité des grouppes liées par le même esprit, & le feu qui y est répandu, où il n'y a rien à deviner; car jusques au lieu même de la scene, on a pris soin de faire voir les entrées & les sorties, afin de ne laisser aucun doute au Spectateur sur le chemin que l'on a fait faire aux personnages pour paroître à nos yeux. Cet Ouvrage, dis-je, nous fait esperer qu'il contribuera avec ceux des autres Maîtres qui ont travaillé à décorer un lieu si auguste, à faire passer aux siécles à venir la gloire que la ce-

lebre Académie de Peinture s'eſt acquiſe au deſſus de toutes les autres de l'Europe, & peut-être de tout le Monde dans ce genre.

On trouve ici une occaſion favorable de répondre à une objection importante que l'on m'a faite, contre le parallele de la Peinture & de la Poëſie. On ſoutient que celle-ci exprime par la parole des maximes generales qu'on ne peut faire entendre par la figure, c'eſt à dire par le deſſein & la couleur qui ne repréſente que les individus.

Mais j'oſe ſoutenir avec une autorité inconteſtable, que l'allegorie peut atteindre à ce degré de perfection de la Poëſie, & qu'elle devient un langage general & univerſel dans le ſens qu'elle contient, pourvû cependant qu'elle ſoit claire, & que les corps que l'on choiſit ſoient reçûs de tout le Monde, comme la langue d'un pays. Le ſens de l'allegorie ſera plus ou moins étendu, à proportion qu'il ſera plus ou moins compoſé de diverſes figures: car les figures ſont les mots, ou l'alphabet de ce diſcours. On n'en ſçauroit ci-

ter un plus clair que le ſujet de ce Tableau.

JESUS-CHRIST prêt à quitter ſes Apôtres, les conſole de ſa mort par la promeſſe du St. Eſprit : il les aſſûre qu'il leur enſeignera toutes choſes , & qu'il les fera reſſouvenir de celles qu'il leur aura dites. Le tems de la Pentecôte étant accompli, Dieu remplit l'attente de ſes Elûs qui étoient raſſemblez dans le même lieu. De quelle maniere en ſont-ils convaincus ? Ils entendent tout d'un coup un grand bruit , comme d'un vent violent & impetueux qui venoit du Ciel. Ce bruit remplit toute la maiſon où ils étoient ; le Ciel même s'ouvre , & il en deſcend des langues de feu , qui ſe partagent en s'arrêtant ſur chacun d'eux.

Ce ne ſont plus des paroles qui les aſſurent de l'accompliſſement de la promeſſe qui leur avoit été faite , mais des ſignes ſenſibles qui peuvent être repréſentez par la Peinture. Le Ciel fermé dépuis tant de ſiécles , s'ouvre par un murmure éclatant , & ils y découvrent le chemin qui leur eſt ouvert. Ils jugent

que ce bruit qui ſert d'une ſource commune à l'Univers, s'y fera entendre: il en ſort une lumiere éclatante & extraordinaire, & ils comprennent & ſentent qu'ils ſeront éclairez : cette lumiere eſt un feu propre à les échauffer, & à relever leur courage : il prend la forme de langues, & ils ne doutent point que le miniſtére de la parole ne leur ſoit confié. L'effet juſtifie leurs eſperances : ils ſe répandent dans tout le Monde, & s'y font entendre d'une maniere divine. Leur charité conſole les affligez, gagne les cœurs; leur intrepidité étonne les Tyrans, & convainc les Idolâtres : on cede à leur zele. De pauvres peſcheurs triomphent de la puiſſance des Ceſars, de la ſubtilité des Philoſophes, & ils humilient l'orgueil des Grands, ils arrachent les voluptueux du milieu des délices.

Voici les ſymboles que le Peintre a repréſentez dans ſon Tableau : les Anges rendent témoignage de ce Myſtere dans le Ciel, & les hommes repréſentez ſur la terre à la vûë de ce ſpectacle allégorique, mon-

trent dans chaque individu les semences des grands avantages que devoit produire cette mission du Saint Esprit, jusques à la consommation des siécles.

ARTICLE CXLIX.

ARITHMETICA UNIVERSALIS &c. C'est à dire, *Arithmétique universelle, ou Traité de la composition & résolution arithmétique : auquel on a ajouté la methode de Mr. Hallei de trouver en nombre les racines des équations, à l'usage des Etudians. A Cambridge de l'imprimerie de l'Académie. A Londres aux frais de Beni Tooke Imprimeur, dans la ruë qu'on nomme ordinairement Fleet Straet* 1707.

ON ne peut disconvenir que de très-habiles Geometres n'ayent travaillé avec succès sur l'Algebre. Cependant plusieurs de ceux qui étudient cette Science, se plaignent, & peut être avec raison, de ne point trouver de Livre qui renferme d'une maniere nette & précise les regles essentielles de cet Art, & qui en fasse l'application sur des exemples bien choisis & bien exposez. C'est pour contenter ces personnes qu'on a fait imprimer le Livre dont on donne l'extrait.

..On y expoſe d'abord les ſignes dont ont ſe ſert dans l'Algebre, & enſuite on explique l'addition, la ſouſtraction, la multiplication, la diviſion, l'extraction des racines, la réduction des fractions & des radicales, ſoit à de moindres termes, ſoit à un même dénominateur; & ſur toutes ces choſes on ne dit rien qu'on ne trouve ordinairement dans les livres, ſi vous en exceptez la maniere de trouver un diviſeur composé d'une quantité.

La regle que propoſe l'Auteur comprend pluſieurs cas, & il n'eſt pas poſſible de les bien faire entendre, à moins de propoſer divers exemples dont chacun renferme un cas particulier.

Premier exemple, $x3 - xx - 10x + 6$.

Il faut ſe ſervir de la progreſſion ſuivante. 3. 2. 1. 0. — 1. — 2. — 3. &c. Dans l'exemple propoſé on ſubſtituera ſucceſſivement pour x. 1. 0. — 1. les reſultats ſeront — 4. + 6. + 14. dont on cherchera les diviſeurs ſimples, & on diſpoſera le tout comme montre la figure.

1	4	1. 2. 4.	4.
0	6	1. 2. 3. 6.	3.
—1	14	1. 2. 7. 14.	2.

Enſuite on cherche une progreſſion arithmétique dont les termes ne different que de l'unité; parceque x^3 qui eſt le premier terme de la quantité qu'on veut diviſer, ne peut avoir en nombre d'autre diviſeur que l'unité. Le plus grand terme

de la progreſſion doit être pris dans les diviſeurs de 4, le moyen terme dans les diviſeurs de 6, & le dernier terme dans les diviſeurs de 14. On ne trouve que la ſeule progreſſion ſuivante 4. 3. 2. Je choiſis $+3$, qui répond à 0, & je trouve que $x + 3$ eſt un diviſeur de la quantité propoſée.

Deuxiéme exemple $6y = y^3 - 21yy + 3y + 20$.

Si je ſubſtituë ſucceſſivement pour y, 1. 0. — 1. les reſultats ſeront 7. 20. 3.

1	7	1. 7.	7. 7.
0	20	1. 2. 4. 5. 10. 20.	4. 5.
—1	3	1. 3.	1. 2.

On trouve deux progreſſions, 7. 4. 1. & 7. 5. 2. & dans chaque progreſſion la difference des termes meſure $6y^4$ qui eſt le premier terme de la quantité propoſée. Dans la premiere progreſſion je choiſis 4. qui répond à 0. je diviſe 4 par 3 difference des termes de la progreſſion, & $y + \frac{4}{3}$, ou $3y + 4$, eſt un diviſeur exact de la quantité propoſée.

En ſuivant la même methode, on trouvera $6A - 5$. pour diviſeur de la quantité $24A^5 - 50A^4 + 49A^3 + 16AA - 66A + 30$. Car en ſubſtituant pour A. 2. 1. 0. — 1. on trouvera dans les diviſeurs ſimples des reſultats, la progreſſion $+7. +1. -5. -11.$ dont la difference 6 meſure $24A^5$ premier terme de la quantité propoſée ; & diviſant — 5 qui répond à 0 par la difference des termes qui

eſt 6, on aura A — $\frac{5}{6}$, ou 6 A — 5 qui ſera un diviſeur exact.

Il y a des exemples où la methode qu'on vient d'expliquer ne ſuffit pas. Soit la quantité ſuivante $x^4 - x^3 - 5xx + 12x - 6$, dont on cherche un diviſeur. Suivant ce qu'on a expliqué auparavant on ſubſtituera ſucceſſivement pour *x*. 3. 2. 1. 0. — 1. — 2. & on aura pour reſultat 39. 6. 1. 6. 21. 26. dont on cherchera les diviſeurs ſimples, & on diſpoſera le tout comme auparavant.

3	39	1.	3.	13.	39.
2	6	1.	2.	3.	6.
1	1	1.			
0	6	1.	2.	3.	6.
—1	21	1.	3.	7.	21.
—2	26	1.	2.	13.	26.

Il faut préſentement prendre les quarrez des nombres ſubſtituez, & on aura 9. 4. 1. 0. 1. 4.

En ajoutant les quarrez aux diviſeurs ſimples, & en ôtant des quarrez les diviſeurs ſimples, on aura de nouveaux nombres qu'on diſpoſera comme montre la figure.

9	—30.	—4.	6.	8.	10.	12.	22.	48.
4	— 2.	1.	2.	3.	5.	6.	7.	10.
1	0.	—2.						
0	— 6.	—3.	—2.	—1.	1.	2.	3.	6.
1	—20.	—6.	—2.	0.	4.	8.	22.	
4	—22.	—9.	2.	3.	5.	6.	17.	30.

On cherchera des progreſſions dans ces

nombres, & on trouvera les deux progreſſions ſuivantes.

9	— 4 . . .	6.
4	— 2 . . .	3.
1	0 . . .	0.
0	2 . .	— 3.
1	4 . .	— 6.
4	6 . .	— 9.

Dans ces progreſſions je choiſis $+ 2 - 3$ qui répondent à o, & je m'en ſers ſucceſſivement pour $\mp c$; je ſouſtrais ces térmes $+ 2 - 3$ des termes au deſſus, & j'ai $- 2 + 3$ dont je me ſers pour ∓ 8. Je prens l'unité pour A, parceque l'unité ſeule entre les nombres peut meſurer $x4$, & je prens l pour x. Ainſi j'ai $All \mp Bl \mp c$ pour diviſeur, c'eſt à dire $xx + 2x - 3$, ou $xx - 3x + 2$: mais aucun de ces diviſeurs n'eſt exact.

Dans l'exemple $3y^5 + 6y^4 + y^3 - 8yy - 14y + 14$, on triple les quarrez des nombres ſubſtituez, & par l'addition & ſouſtraction des diviſeurs ſimples ſubſtituez aux triples des quarrez des nombres, on a de nouveaux nombres qui fourniſſent les deux progreſſions ſuivantes.

3	27	— 7 . . .	17.
2	12	— 7 . . .	11.
1	3	— 7 . . .	5.
0	0	— 7 . .	— 1.
— 1	3	— 7 . .	— 7.
— 2	12	— 7 . .	— 13.

Je prens les derniers termes des progreſ-

ſions — 7 & 17 en haut,& — 7 & — 13 en bas, & j'ôte ces nombres de 27 & 12: la difference de 27 & — 7 eſt 34, qui meſure 170 reſultat de la ſubſtitution de 3: la difference de 12 & — 7 eſt 19, qui meſure 190 reſultat de la ſubſtitution — 2: la difference entre 27 & 17 eſt 10, qui meſure 170: & la difference entre 12 & — 13 eſt 25, laquelle ne meſure pas 190. Ainſi je rejette la derniere progreſſion, & ſuivant la premiere $\mp c$ eſt — 7, & $\mp$ B eſt rien, puiſque les termes de la progreſſion n'ont point de difference: Ainſi le diviſeur ſera $All \mp Bl \mp c$ c'eſt à dire $3yy + 7$, qui eſt un diviſeur exact.

Quand il y a deux lettres également élevées, comme dans la quantité ſuivante $6y^4 - cy^3 - 21ccyy + 3c^3y + 20c^4$, on met l'unité à la place d'une des lettres comme *c*, & on aura $6y^4 - y^3 - 21yy + 3y + 20$, dont le diviſeur eſt $3y + 4$: & remettant *c* vous aurez $3y + 4c$ pour diviſeur de la quantité propoſée.

S'il y a trois lettres comme dans la quantité ſuivante $12x^3 - 14bxx + 9cxx - 12bbx - 6bcx + 8ccx + 8b^3 - 12bbc - 4bcc + 6c^3$; & ſi tous les termes ſont de la même dimenſion, on pourroit ſe ſervir des regles précedentes, mais on abregera par les ſuivantes.

Je prens les termes $8b^3 - 12bbc - 4bcc + 6c^3$, où il n'y a point de *x*, &

par les regles précedentes on trouve les diviſeurs d'une dimenſion $2b - 3c$, $4b - 6c$.

Les diviſeurs des termes $12x^3 + 9cxx + 8ccx + 6c^3$, où il n'y a point de b, ſe réduiſent à la ſeule quantité $4x + 3c$.

Les diviſeurs des termes $12x^3 - 14bxx - 12bbx + 8b^3$, — où il n'y a point de c ſont $2x - b$, $4x - 2b$: je les diſpoſe comme montre la figure.

x.	$2b - 3c$,	$4b - 6c$.
b.	$4x + 3c$,	
c.	$2x - b$,	$4x - 2b$.

Comme il y a trois lettres, & que chaque partie des diviſeurs ne renferme qu'une lettre, il faut que chaque partie ſe trouve deux fois.

Or dans les diviſeurs $4b - 6c$ & $2x - 6$. les parties $4b$. $6c$. $2x$. 6. ne s'y trouvent qu'une fois, ainſi je les rejette: il me reſte trois diviſeurs $2b - 3c$, $4x + 3c$, $4x - 2b$, où chaque partie ſe trouve deux fois avec les mêmes ſignes, en changeant les ſignes de $2b - 3c$, car on peut toûjours changer les ſignes du diviſeur: ainſi on aura pour diviſeur $-2b + 3c + 4x$.

En ſuivant la même methode on trouvera que $2bb - 6aa + 4xx - 3bx + 2ax$ ſera diviſeur de la quantité $12x^5 - 10ax^4 + 9bx^4 - 26ax^3 + 12abx^3 + 6bbx^3 + 24a^3xx - 8aabxx - 8abbxx - 24b^3xx - 4a^3bx + 6aabbx$

$- 12 a^3 bx + 18 b^4 x + 12 a^4 b + 32 aab^3 - 12 b^5$.

Si les termes d'une quantité ne sont pas tous également élevez, il faudra remplir les dimensions par les dimensions d'une lettre prise à volonté. Ainsi au lieu de $12 x^3 - 14 bxx + 9 xx - 12 bbx - 6 bx + 8 x + 8 b^3 - 12 bb - 4 b + 6$, je prendrai $12 x^3 - 14 bxx + 9 cxx - 12 bbx - 6 cbx + 8 ccx + 8 b^3 - 12 bbc - 4 bcc + 6 c^3$; & ayant trouvé le diviseur $4x - 2b + 3c$, j'ôte c pour avoir $4c - 2b + 3$.

Quelquefois on trouve les diviseurs plus aisément : par exemple dans la quantité suivante $x^4 - 3 ax^3 - 8 aaxx + 12 a^3 x - cx^3 + acxx - 8 aacx + 6 a^3 c - 8 a^4$, en cherchant le commun diviseur des termes $- cx^3 + acxx - 8 aacx + 6 a^3 c$, où c n'a qu'une dimension, & des termes $x^4 - 3 ax^3 - 8 aaxx + 18 a^3 x - 8 a^4$, on trouve que le diviseur divise la quantité proposée.

L'Auteur vient ensuite aux égalitez, & donne la maniere de former une équation, & d'en faire l'application sur une question proposée : mais les exemples de Géometrie qu'il a choisis, sont bien au dessus de la portée des commençans.

Il donne une regle pour connoître le nombre des racines d'une égalité, & de quelles especes elles sont, si elles sont réelles ou imaginaires ; & supposé qu'el-

les soient réelles, si elles sont positives ou negatives : mais il n'ose assurer que sa regle soit generalement vraye.

Enfin il finit son Livre par la methode de trouver en nombre les racines d'une équation quelconque : mais avant que d'exposer cette methode, il rapporte celle de Mr. Lagny pour l'approximation des racines. Il en donne la démonstration, & l'étend à tous les degrez, donnant pour chaque degré une formule qui lui est particuliere.

Mr. Lagny donne pour le quarré cette formule d'approximation $a \pm \frac{b}{2a}$ pour le cube $a \pm \frac{ab}{3a^3 \pm b}$. Un exemple rendra sensible la regle. On veut tirer la racine cubique de 100. Il faut d'abord en tirer la racine approchée en entier, & on aura 4, qu'on fait égal à a, $4 = a$: le cube de 4 est 64 : la difference entre 64 & 100 est 36, qu'on fait égal à b, ainsi $36 = b$, & suivant la formule $a + \frac{ab}{3a^3 + b}$, j'ai une seconde racine approchée. Si on fait cette seconde racine approchée $= a$, & que le cube de cette seconde racine approchée étant soustrait de 100, on fasse la difference $= b$, la même formule $a + \frac{ab}{3a^3 + b}$, donnera une troisième racine incomparablement plus approchée

que n'étoit la ſeconde ; enſuite de quoi on en pourra avoir une quatriéme , une cinquiéme &c.

Il eſt encore neceſſaire pour bien entendre la methode dont on va parler, de former une table des puiſſances. Elle eſt un peu differente de celle qu'on trouve ordinairement dans les livres, quoi qu'au fond ce ſoit la même conſtruction.

Table des puiſſances.

$Fzzz = FA^3 + 3FAAE + 3FAEE + FE^3$.

$dzz = dA^2 + 2dAE + dEE$.

$cz = cA + cE$.

Si $z = A - E$, les puiſſances ſe formeroient à peu près de même. J'ai crû qu'il ſuffiſoit de former les premieres puiſſances ; puiſqu'il eſt aiſé ſur ce modele de continuer la table auſſi loin qu'on voudra.

Il s'agit maintenant d'expliquer la methode dans un exemple. Soit l'équation $z^3 - 17zz - 54z = 350$, dont on cherche la racine en nombre.

On ſuppoſera par exemple que la racine eſt 10. Plus la ſuppoſition approchera de la verité, plus la regle deviendra aiſée : mais cela n'eſt pas neceſſaire. On fera $10 = A$, & on diſpoſera l'équation comme montre la figure.

$z^3 = A^3 + 3AAE + 3AEE + E^3$.

$$-dzc = -dAA - 2dAE - dEE.$$
$$+cz = +cA + cE.$$

$d = 17$, & $c = 54$. Ainsi mettant pour A sa valeur qui est 10, on aura,

$$+1000. + 300E + 30EE + EEE$$
$$-1700 - 340E - 17EE$$
$$+540 + 54E$$
$$-350.$$

La somme de cette équation est égale à o ainsi $-510 + 14E + 13EE + E^3 = : o$.

Et parce qu'on a -510, il est aisé de voir que A doit donner un nombre plus grand que 10. D'où il est aisé de conclurre que E est positif, puisque la racine est supposée égale à $A + E$.

L'embarras de la methode consiste principalement à démêler quand E est positif ou negatif: mais dans l'exemple proposé il n'y a nulle difficulté.

On fait la somme des nombres qui ne comprennent aucune lettre $= b$ ainsi dans l'exemple proposé $-510 = 6$, la somme de tous les $E = S$, & la somme de tous les quarrez $EE = T$ &c. & dans l'équation on neglige la derniere puissance de E qui dan l'exemple est E^3.

On aura donc $SE + TEE = b$, & en resolvant l'équation par les regles du second degré, on trouvera la valeur de E, laquelle étant ajoutée à 10 qu'on a pris pour premiere hypothese, on aura la valeur de z qui se trouvera par cette premiere

miere operation être de 15, 7... & par approximation on trouvera en faisant A = 15, que z = 14, 954068.

En finissant cet extrait on rend justice à l'Auteur, & on convient que son Livre renferme beaucoup de choses fort curieuses. Quelques personnes peut-être trouveront à redire qu'en beaucoup d'endroits les démonstrations ne s'y trouvent pas : mais apparemment que l'Auteur a eû ses raisons pour ne les pas mettre. Pour ce qui regarde les commençans, on ne sçait s'ils seront pleinement satisfaits, puisqu'en bien des endroits l'Auteur ne se rend pas assez intelligible pour eux ; outre que la plûpart des exemples ne sont pas à leur portée.

ARTICLE CL.

TRAITE' DES MALADIES DE L'OEIL & des remedes propres pour leur guerison, enrichi de plusieurs experiences de Physique. Par Messire Antoine Maître-Jan Chirurgien Juré du Roi à Mery sur Seine. A Troyes chez Jacques le Febre Imprimeur & Marchand Libraire, en la grande ruë, à l'image Saint Augustin 1707. *Avec approbation & Privilege du Roi*, in 4°. *pages* 576.

PREMIERE PARTIE.

CE Livre contient la deſcription de l'œil, & de ſes maladies qui ſont en plus grand nombre qu'on ne le croiroit d'abord. Les unes appartiennent au criſtallin, & ſont connuës ſous le nom de cataractes : les autres ſont celles du corps vitré, de l'humeur aqueuſe, de la retine, du nerf optique, de l'uvée, de la cornée, & des membranes qui forment le blanc de l'œil. Les dernieres enfin ſont les maladies des parties ſituées entre le globe des yeux & l'orbite, celles des angles, & des paupieres.

Deſcription de l'œil.

On diviſe l'œil en ſon globe qui eſt cette ampoule formée par la cornée & tout ce qu'elle renferme, & en ſes parties exterieures qui ſont ſes muſcles, ſes glandes, ſa graiſſe, ſes nerfs, ſes vaiſſeaux & ſes paupieres. Les endroits où les paupieres ſe joignent s'appellent angles, celui du côté du nez angle interieur ou grand angle, & celui du côté des

temples, angle exterieur ou petit angle. Trois muſcles meuvent les paupieres, dont deux ſont nommez orbiculaires, & le troiſiéme releveur.

La glande lacrimale eſt une petite caroncule ou chair glanduleuſe, ſituée au grand angle de l'œil à l'entrée du ſac lacrimal. Le ſac lacrimal eſt l'entrée du canal par où paſſent les larmes pour ſe vuider dans le nez: & les deux petits trous qu'on y voit ſont appellez points lacrimaux.

L'œil ſe meut par le moyen de ſix muſcles qui ſervent à le faire tourner, hauſſer, ou baiſſer en differentes manieres qu'il ſeroit trop long de rapporter ici en détail. On ne s'arrêtera pas non plus ſur ce que l'Auteur dit des nerfs, des arteres & des veines de l'œil.

On diviſe ordinairement les membranes de l'œil en propres, & en communes : on en compte deux communes, la conjonctive qui retient l'œil dans l'orbite, & l'innominée, auxquelles l'Auteur en ajoute une troiſiéme. Ces trois membranes jointes enſemble n'en compoſent qu'une.

Les membranes propres ſont la cornée, l'uvée & la retine. La cornée eſt la plus grande , elle eſt opaque par derriere, polie & tranſparente pardevant & contient des arteres. Immédiatement au-deſſous de la cornée eſt l'uvée qui eſt beaucoup plus mince : elle eſt très-délicate, & ſe déchire aiſément. L'iris eſt cette partie de l'uvée que l'on voit au travers de la cornée tranſparente , qui eſt ainſi nommée à cauſe du mêlange ou de la diverſité des couleurs qui s'y remarquent. Au milieu de l'iris eſt la prunelle qui ſe dilate ou ſe reſſerre ſelon les occaſions.

La retine ſe trouve immédiatement au-deſſous de l'uvée, elle eſt formée pour la plus grande partie d'un tiſſu de fibres qui ſort des nerfs optiques.

Le corps vitré eſt un compoſé de membranes & de fibres tranſparentes, qui contiennent une humeur à peu près ſemblable à l'humeur aqueuſe. L'Auteur rapporte diverſes experiences qu'il a faites pour découvrir la diſpoſition de ces fibres.

Le criſtallin n'eſt qu'un amas de

pellicules fort minces & fort polies, & renfermées les unes dans les autres. Toutes ces pellicules ſont formées par quantité de fibres courbes. Le criſtallin n'a aucune continuité avec les parties voiſines; c'eſt un des corps des plus peſans qui ſe rencontrent dans l'homme: le corps vitré n'eſt pas à beaucoup près ſi peſant.

L'humeur aqueuſe remplit tout l'eſpace qui ſe rencontre entre la cornée tranſparente, le criſtallin, & les côtez anterieurs du corps vitré; fort ſouvent elle ſe reproduit aſſez promtement lors qu'elle s'eſt écoulée.

Le cercle ciliaire qui reçoit un grand nombre de nerfs, d'arteres & de veines eſt une maniere de petite couronne qui entoure l'uvée; avant qu'elle forme l'iris; c'eſt autour de la partie interieure de ce cercle que ſe termine la retine.

Le corps vitré tire ſa nourriture immédiatement des fibres ciliaires, qui en s'ouvrant la répandent régulierement dans toutes ſes cellules. Le criſtallin ne la reçoit que par imbibition, & l'humeur aqueuſe eſt formée des parties ſurabondantes ou

inutiles à la nourriture de ces deux corps.

L'Auteur après avoir ainſi écrit toutes les parties de l'œil, parle de la maniere dont ſe fait la viſion, de la reflexion & de la refraction de la lumiere & des couleurs, & finit enfin en montrant que le criſtallin n'eſt pas abſolument neceſſaire pour voir.

Premiere partie des maladies de l'œil.

L'Auteur donne le nom de cataracte à l'alteration entiere du criſtallin, & celui de tache à l'alteration d'une de ſes parties.

Les cataractes ſont vrayes, ou fauſſes, ou trompeuſes. Les vrayes peuvent ſe guerir, les fauſſes ſont incurables, & les trompeuſes peuvent être gueries, mais difficilement. Leur cauſe eſt une ſeroſité acide & mordicante qui agiſſant ſur le criſtallin en change la diſpoſition.

Il y a deux ſortes de cataractes vrayes, de *laiteuſes* & de *caſéeuſes* : elles ne different que du plus au moins ; car toute cataracte dans ſa naiſſance eſt laiteuſe, & lors qu'elle acquiert plus de conſiſtence, elle forme la cataracte caſéeuſe.

Quoi que la vûë s'affoiblisse dans l'œil où la cataracte commence à se former, ce signe cependant est équivoque, puis qu'il y a des personnes qui ne voyent pas également des deux yeux. C'est encore un signe équivoque que de voir voltiger en l'air des especes de cheveux ou toilles d'araïgnées, à moins qu'en même tems on ne s'apperçoive d'une diminution sensible de la vûë.

Si cependant ces choses se fortifient & que les malades ne puissent plus distinguer que confusément les objets communs, c'est une marque sûre que la cataracte commence, & on peut juger qu'elle se formera promtement, si toutes ces choses se font en peu de tems.

On connoit que la cataracte augmente, quand la couleur de la prunelle change, & qu'elle est dans son état, lorsque la prunelle paroît toute blanche.

Si la cataracte est grande, peu luisante, superficielle, que la prunelle soit fort dilatée, qu'elle ne se resserre que peu & lentement, & de plus si on remarque dans l'iris quelques

rayes qui ne ſoient pas naturelles, c'eſt un ſigne que les accompagnemens ſont en grande quantité.

Si avant que de faire l'operation on obſerve que la prunelle ſe dilate & ſe reſſerre aiſément, c'eſt une bonne marque ; mais lorſque la prunelle n'a aucun mouvement, la cataracte eſt mauvaiſe, quoi que d'ailleurs elle ait quelques bonnes marques.

L'extréme vieilleſſe d'une cataracte la rend preſque toûjours incurable, parce que les accompagnemens ſe lient ſouvent & ſe collent aux parties voiſines, & s'endurciſſent de telle ſorte qu'il eſt fort difficile de les en ſéparer ſans bleſſer ces mêmes parties. Si l'œil travaillé d'une cataracte eſt plus petit ou plus gros que le ſain c'eſt un mauvais ſigne. Difficilement l'operation réüſſit ſur une cataracte qui ſe trouve dans une perſonne qui a les yeux mauvais, qui eſt ſujette à d'extrémes douleurs de tête ou des yeux, & à des violentes fluxions ſur ces parties.

L'operation eſt dangereuſe ſur ceux qui éternüent ſouvent, qui ont une toux violente, ou qui vomiſſent

fréquemment. Elle n'eſt pas moins dangereuſe ſur des perſonnes travaillées ſouvent de violens accès de vertiges ou d'épilepſie. Les cataractes ſont encore très-facheuſes quand elles ſont cauſées par quelque chûte, par quelque coup, ou par d'autres cauſes exterieures.

L'Auteur croit qu'on ne peut guerir par remedes les cataractes même naiſſantes, qu'il eſt très-difficile de les prévenir, & qu'il n'y a que l'operation qui puiſſe rendre la vûë au malade.

Quoique l'operation puiſſe ſe faire en tout tems, cependant les mois de Mai ou de Septembre ſont les meilleurs.

Il faut auparavant préparer le malade & prendre bien garde ſi les aiguilles dont on doit ſe ſervir ſont en état.

L'Auteur entre dans un grand détail ſur la maniere d'abbaiſſer la cataracte, & de ſurmonter les difficultez qui arrivent dans le tems de l'operation. Ces difficultez viennent du côté de l'irréſolution du malade, de ce qu'on s'eſt trompé à l'âge de

la cataracte, de ce que les accompagnemens sont trop flexibles, ou de ce qu'ils ont une espece de ressort, de ce qu'on rompt quelqu'un de ces rameaux d'arteres ou veines qui sont répandus dans l'œil, d'où il arrive un épanchement de sang; & il montre par differens exemples comment il s'est comporté lorsque ces difficultez lui sont arrivées.

Il parle ensuite de ce qu'il faut faire après l'operation, & des moyens de remedier aux accidens qui la suivent.

Après avoir parlé des cataractes vrayes, il passe aux fausses ou incurables, & il donne des marques pour les distinguer des vrayes.

Il ne faut pas confondre avec la cataracte vraye la protuberance du cristallin. Dans cette maladie le cristallin paroit s'avancer en devant, il augmente en volume, perd sa transparence & sa figure naturelle, & devient plus solide qu'il ne doit être naturellement.

Cette maladie est moins commune que la cataracte vraye; de sa nature elle est incurable, même dans son commencement.

Il y a quelque-fois des cataractes branlantes, ce ſont des alterations toutes particulieres du criſtallin par leſquelles il ſe diminuë, s'endurcit, blanchit ou jaunit, & perd ſa tranſparence en conſervant ſa ſituation, & demeurant ſuſpendu & flottant dans les eaux. Ordinairement ce ſont des ſuites de la corruption du corps vitré.

Rien ne reſſemble mieux à une cataracte vraye qu'un abcès du criſtallin & ſon ulceration. Par abcès du criſtallin ou cataracte purulente, l'Auteur entend un amas de pus, ou dans la propre ſubſtance de ce corps, ou entre ſa ſuperficie & la membrane qui l'enveloppe.

Quand cette maladie vient lentement, elle eſt bien difficile à diſtinguer de la cataracte vraye; ſouvent on y eſt trompé à cauſe de leurs ſignes qui ſont à peu près ſemblables; mais quand elle ne tarde pas à ſe former, elle eſt aiſée à connoître.

L'Auteur vient enſuite aux cataractes mixtes ou trompeuſes, dont la connoiſſance n'eſt pas moins ne-

cessaire que celle des autres.

Une cataracte mixte est une certaine alteration du cristallin qui tient de la nature de la cataracte vraye & de la cataracte fausse. Il y a des cataractes mixtes, qui tiennent de la nature du glaucoma, d'autres qui approchent de la protuberance du cristallin, d'autres enfin de la cataracte purulente.

On peut rapporter au nombre des cataractes le déplacement forcé du cristallin. C'est une alteration qui arrive au cristallin pour avoir été séparé de son lieu par quelque coup reçû sur l'œil, d'où il arrive qu'il se desseche faute de nourriture, qu'il perd sa transparence, devient blanc & ôte la vûë.

On convient ordinairement que cette cataracte est très-suspecte, & l'Auteur avoüe qu'il n'a jamais osé en tenter l'operation.

Par tache de cristallin, on entend une espece de cicatrice qui est le plus souvent blanche, qu'on remarque sur sa superficie & qui blesse la vûë; c'est ordinairement la suite d'un très-petit abcès, ou d'u-

ne puſtule qui ſe forme ſur la ſuperficie du criſtallin, dont l'humeur étant en très-petite quantité & benigne, ſe réſout & ſe conſomme ſans cauſer d'autre alteration au criſtallin que celle du lieu où elle ſe trouve.

Les imaginations perpetuelles ſont de certaines ombres comme des fils d'araignées, des points, des aîles de mouches, des floccons de laine & autres choſes de cette nature, qui paroiſſent à une certaine diſtance devant les yeux ſans qu'on remarque aucun vice au dedans de leurs globes.

Des perſonnes en ſont quelquefois ſi incommodées, que ſans y penſer elles portent leurs mains devant leurs yeux pour les détourner, & en liſant ou écrivant, il leur ſemble que ces ombres ſe meuvent ſur le papier.

Ces imaginations ſubſiſtent quelque fois toute la vie ſans qu'on les puiſſe faire diſſiper par aucuns remedes. Il eſt très-difficile de connoître la cauſe de ces imaginations, & les parties de l'œil dans leſquelles elles ſe forment.

Octobre 1710.

ARTICLE CLI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HELMSTAD.

MOnsieur Fabricius fit imprimer en 1699. tout ce qui nous reste des Evangiles, des Actes, des Epîtres, des Apocalypses & des autres écrits semblables publiez par des fourbes Juifs ou heretiques sous les noms des Apôtres & de leurs premiers Disciples. Il intitula ce Livre Recüeil des Livres Apocryphes qui ont rapport au nouveau Testament, *Codex Apocryphus novi Testamenti.* Mr. Schmidius (Jean André) Professeur en Théologie dans cette Université avoit inspiré ce dessein à Mr. Fabricius par une dissertation sur les Livres supposez qui ont rapport au nouveau Testament, *Pseudo-novum Testamentum.* Il publia il y a quelque tems une dissertation sur les Livres supposez qui ont rapport à l'ancien Testament; *Pseudo-vetus Testamentum.* Cette disserta-

tion a fait venir à un Sçavant de ce païs la penſée de donner un Recueïl de ce qui nous en reſte. Les Livres que ce Recueïl contiendra ſoit entiers, ſoit par fragmens, ſont, *Le Livre qu'on prétend avoir été donné au premier Homme par l'Ange Raziel, l'Apocalypſe d'Adam, la pénitence d'Adam, la Genéalogie des enfans d'Adam, un Traité de l'Agriculture que les Sabaïtes attribuent à Adam, un autre ſur la pierre Philoſophale qui porte auſſi ſon nom, la Prophetie d'Eve, l'Evangile d'Eve, le Traité de la vertu des plantes ſous le nom d'Abel, ſept Livres que les heretiques Sethiens attribuoient à Seth, la Prophetie ſur l'étoille qui devoit apparoître au tems du Meſſie, l'Aſtronomie de Seth* qui ſe trouve dans la Bibliotheque Imperiale, *le Traité d'Enos ſur la maniere d'invoquer le nom du Seigneur, un Traité de la maniere d'apprendre les Sciences attribué à Enoch, ſa Prophetie, ſon Hiſtoire* où il parle de la paſſion des Anges pour les filles des hommes, & de la naiſſance des Géans. *Le Livre Ethiopien de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, intitulé les Myſteres du Ciel & de la terre de-*

couverts, les Traitez Astronomiques supposez au même Patriarche. La Magie naturelle de Noé, les sept Préceptes donnez à ses enfans, un Livre Ethiopien qui porte son nom, son testament, & une Lettre qui a paru avec ce testament supposé, la Géomance attribuée à ce Patriarche qui est dans la Bibliotheque Imperiale, *la Prophetie de Cham.* On n'inserera pas dans ce Recueïl les Livres impies qui portent les noms de Cham, d'Abraham & de Salomon, & qui ne contiennent que la magie la plus abominable : mais on veut y mettre ce qu'on pourra trouver de quelques autres ouvrages que les heretiques ont fabriquez sous ces noms respectables, *le Livre d'Abraham du veritable culte de Dieu, son Apocalypse, son Assomption, son Testament, le Livre Cabalistique intitulé Jezirah y paroitra tout entier.*

Jacob n'a pas été épargné par ces fourbes, ils ont publié sous son nom *l'Echelle de Jacob, l'Inscription de l'autel qu'il érigea à Bethel, un Testament :* on en mettra ce qu'on pourra recouvrer. *Le Testament des douze Pa-*

triarches enfans de Jacob y paroitra tout entier. On y verra des fragmens *du discours de Joseph, livre plein de fictions extravagantes*, où Jacob dit qu'il est un Ange & qu'Abraham & Isaac sont aussi des Anges créez avant le monde : Origene a conservé ces fragmens. Rabbi Manahem Trinki cite un livre de *l'Interpretation des songes*, comme un ouvrage de Joseph : cette citation trouvera place dans le Recueïl.

Le nom de Moyse a paru à ces imposteurs plus propre qu'aucun autre pour faire valoir leurs productions. Ils ont publié sous son nom *la petite Genese, les trois chapitres secrets de la Genese, le Journal, l'Apocalypse, le Testament, l'Ascension de Moyse, des Livres de Chimie, de Magie.* On y joindra ce qui nous reste *du Livre de Jannés & de Mambrés Magiciens de Pharaon; un Livre entier de Chimie attribué à Marie sœur de Moyse, les Propheties d'Eldad & de Medad, & des soixante douze Senateurs établis par Moyse*, à chacun desquels les Rabins ont attribué un livre.

La Prophetie de Balaam, le livre de Josué tel que les Samaritains l'ont

mêlé des fables les plus absurdes, *les Epitres énigmatiques de Salomon : un Livre qui se trouve* dans la Bibliotheque de l'Empereur, sous le tître *de sageße de Salomon* aussi superstitieux & aussi insensé, que le Livre sacré qui porte ce nom est digne de le porter. *Le Pseautier de Salomon* imprimé par Lacerda, *son Testament, & des Livres de Chimie* dont le principal a été publié par Rhenanus.

On n'oubliera pas dans le nouveau Recueïl *la prétenduë Prophetie d'Elie ; ce qui nous reste des Propheties de Jeremie & d'Ezechiel* differentes des veritables. *Les Commentaires de Jeremie, un Traité de l'Interpretation des songes par le Prophete Daniel, & la derniere vision de ce Prophete. Les Remarques d'Esdras sur les jours heureux ou malheureux, sa revelation de la destinée de l'Empire Romain.*

Tel est le projet du Sçavant Aleman. Nous l'avertirons que le Livre *des archives de l'ancien Testament dont le Pere Sgambati Jesuite est Auteur, & dont nous avons parlé dans les Memoires de Trevoux*, lui fera connoître plusieurs de ces Livres suppo-

ſez par des fourbes aux perſonnes illuſtres de l'ancien Teſtament qui ont échappé à ſa diligence.

Nous oſerons lui donner un avis plus utile qu'apparemment il mépriſera, c'eſt de laiſſer dans l'obſcurité des ouvrages ſi peu dignes du jour, & qui ne nous peuvent rien apprendre, ſi ce n'eſt peut être de quelles extravagances eſt capable l'eſprit humain livré à ſoi-même.

Le celebre Edelink avoit commencé de graver le Tableau de Mr. Mignard qui repréſente *les Reines de Perſe aux pieds d'Alexandre*, mais prévenu par la mort, il avoit laiſſé la planche imparfaite. Monſieur Drevet vient de l'achever, & il a ſi bien uni ſon travail à celui de Mr. Edelink, que l'on ne remarque aucune difference dans leurs burins. Ce n'eſt pas la ſeule ſingularité qui rende précieuſe la nouvelle Eſtampe; Mr. Drevet en ménageant les ombres, a ſçû donner aux figures un relief, une force, une vivacité, qu'elles n'ont pas dans le Tableau, digne d'ailleurs du grand Peintre dont il eſt l'ouvrage.

Octobre 17010.

D'ITALIE, DE PALERME.

Mr. Mongitore a fait imprimer ſous le tître de Palerme ſanctifié, *Palermo ſantificato*, les vies des Saints & des Bien-heureux dont cette Ville fait gloire d'être la Patrie.

DE PADOUE.

Le Rabin Roſaël n'a pas été content de ce que Mr. l'Abbé Garolaſo fit paroître l'année derniere ſur la Poëſie des Hebreux ; il en a publié une Critique. L'Abbé Garolaſo prépare une replique : cette querelle ſeroit avantageuſe à la République des Lettres , ſi elle tiroit la Poëſie ancienne des Hebreux des tenebres qui l'enveloppent : on peut ſans être Prophete prédire qu'elle y reſtera. Il eſt rare que les diſputes éclairciſſent le ſujet dont on diſpute.

D'ANGLETERRE.

L'affaire du Docteur Sacheverell

occupe beaucoup nos Libraires : voici les principaux écrits qu'elle a produits.

1. *Discours d'Henry Sacheverell prononcé devant les Seigneurs spirituels & temporels assemblez en Parlement.* C'est une Apologie des deux Sermons qu'il avoit prêchez.

2. *Memoires secrets de la vie d'Henry Sacheverell.* C'est un petit ouvrage très-violent contre les Presbyteriens, on y décrit les ruses dont ils se servent pour rendre les Episcopaux odieux &c. On y trouve aussi deux Hymnes que des particuliers ont fait chanter, l'un pour demander à Dieu la liberté de Mr. Sacheverell, l'autre pour lui rendre des actions de grace de la délivrance de ce zelé Ministre Episcopal.

3. *Discours de l'Evêque de Salisbury prononcé dans la Chambre haute.* Ce Discours attaque directement le premier article du Sermon de Mr. Sacheverell. Mr. Burnet par un long & assez frivole raisonnement, tâche de montrer que l'Eglise Anglicane n'a jamais approuvé la doctrine *de l'obeïssance passive.* On a sou-

vent reproché à Mr. Burnet qu'il se loüoit dans ses ouvrages, on en trouve ici plusieurs traits bien marquez : il semble que pour lui répondre l'Eglise Anglicane devroit suivre ce faux Evêque dans toutes ses variations en fait de Religion, tantôt Presbyterien, tantôt Episcopal, est-il Protestant ? a-t'il d'autre Religion que son interêt ?

4. *Réponse de Mr. Sacheverell aux chefs d'accusation proposez contre lui par la Chambre basse.*

5. *Recueïl de plusieurs passages de differens Auteurs indiquez par Mr. Sacheverell dans ses Réponses.* Cet Ecrit est très pressant, le Docteur y fait voir 1°. Que l'Eglise Anglicane a constamment enseigné la doctrine de *l'obéïssance passive.* 2°. Que depuis quelque tems on publie en Angleterre des livres remplis de propositions abominables. 3°. Que l'Eglise Anglicane & le Clergé y sont fort mal traitez. 4°. Que la Reine & les Ministres n'y sont pas épargnez.

6. *La cause de Mr. Sacheverell écrite en forme de lettre à un homme de qualité.* Cet Ecrit qui est d'environ 32 pages

ges représente très-naïvement les cabales & les factions des Presbyteriens.

7. *Liste des Seigneurs qui ont protesté contre la condamnation de Mr. Sacheverell.* Ce n'est pas une simple liste, ce sont les raisons qui ont engagé les Seigneurs à s'opposer à la condamnation du Docteur.

8. *L'apparition, Poëme burlesque.* C'est une satire violente contre les desordres qui regnent en Angleterre.

DE HOLLANDE.

Delorme va bientôt imprimer la traduction des voyages de Gemelli par Mr. de Saint Gelais ; ce n'est pas le premier Ouvrage de ce Traducteur. Ceux qui ont *lû la Philis de Scire du Comte Bonarelli, avec la sçavante dissertation de cet Auteur, traduite de l'Italien & imprimée à Bruxelles il y a trois ans*, avoüeront que Mr. de Saint Gelais rend fidellement toutes les beautez des Originaux qu'il copie, & qu'il sçait même corriger habilement & sans rien dérober du sens, ce que le stile de

l'Auteur qu'il traduit a de défectueux. Il étoit à ſouhaiter qu'il entreprit d'enrichir nôtre Langue d'ouvrages plus utiles que la Paſtorale du Comte Bonarelli. Les voyages de Gemelli ſont un préſent plus conſidérable qu'il fait à la France. Mais la délicateſſe de ſon ſtile conviendroit mieux à quelques précieux reſtes de la belle antiquité, ou à quelque Poëte moderne des plus eſtimez, Sophocle, Euripide, Virgile, le Taſſe.

DE TOULOUSE.

Je ne vous envoye pas encore les inſtructions que vous me demandez ſur l'origine, les loix, l'état préſent de la celebre Academie des Jeux Floraux: je vous tiendrai bientôt parole ſur cet article. En attendant je vous envoye quelques obſervations ſur les piéces qui ont concouru pour les prix de cette année. Je remarquerai dans elles ſans affectation les beautez qui m'ont touché & les défauts qui m'ont frappé, fort éloigné de pré-

tendre m'élever contre le jugement de l'Academie.

Le feu Pere Lisle de la Congregation de la Doctrine Chrétienne a eû le prix de l'Ode ; il l'a merité par un éloge de Descartes ; il n'a pas pris Horace pour son modele ; *l'orgüeil Philosophique qui séduit la crédulité, l'erreur qui captivant les esprits au décri de l'Ecole antique, enfante mille affreux écrits, la prévention en furie, la sagesse féconde de Descartes qui pour sonder le monde enfante un monde nouveau, la structure grossiere qui semble regretter le cahos*, sont des metaphores qui n'auroient pas fait fortune au siécle d'Auguste ; je ne sçai même si Pindare auroit osé s'en servir, c'est apparemment Gongora, ou le Cavalier marin qui en ont donné les premieres idées. Le Pere Lisle n'a pas ignoré les agrémens d'un autre stile, il en a employé quelques-uns dans son *Ode sur les Grecs.*

Les Odes qui ont disputé le prix, sont l'Ode de Mr. Roi sur l'Architecture, à qui l'Academie a donné le prix destiné pour la prose :

elle plait par des tours ingenieux, des images brillantes, & par une grande varieté. Les autres piéces qui ont auſſi concouru, ſont une Ode du même Auteur ſur l'Etude; le ſtile ferme, ſerré de cette Ode répond à la force des penſées. Jugez-en par cette ſtrophe. Mr. Roi après s'être plaint ingenieuſement de l'incertitude de nos connoiſſances, dit:

Quoi donc toute connoiſſance
Nous fuit elle également?
Non, mais helas plus j'avance
Et plus s'accroit mon tourment.
L'eſpace le diſſimule,
De loin mon œil trop crédule
N'a vû qu'un humble côteau,
J'accours, j'approche, à ma vûë
Il croît, il fuit dans la nuë,
Et c'eſt un Atlas nouveau.

J'avouë que l'Ode ſur la gloire qui vient des belles Lettres me plaît infiniment. Comme je reconnois dans Mr. Roi l'heureuſe hardieſſe, la brieveté, l'énergie de Pindare, je reconnois dans l'Auteur inconnu de l'Ode ſur la gloire des belles Lettres la perſpicuité, la délica-

teſſe, la douce majeſté d'Horace, un ſtile auſſi coulant que celui de Malherbe, des penſées que chacun reconnoît pour des ſiennes, & qu'on voudroit ſeulement pouvoir exprimer comme ce Poëte.

Quoique l'union qu'ont entre elles toutes les parties de cette Ode, en ſoit une des principales beautez, une ſtrophe détachée ne laiſſera pas de juſtifier aſſez ce que je viens d'en dire.

Après avoir montré que l'étude des belles Lettres contribuë à former les Conquérans; qu'ils doivent à Minerve autant qu'à Mars; il montre que les Héros formez par les belles Lettres, ne ſont pas moins grands dans la paix, que dans la guerre.

Mais loin des ſanglantes batailles
Montrez-vous vainqueurs dès-armez;
N'eſt-ce qu'à forcer des murailles
Que le ſçavoir vous a formez?
Un Héros dans les ſaiſons calmes
Ne peut-il moiſſonner des palmes?
Au ſein des tranquilles vertus
L'erreur l'injuſtice étouffées,

Sont-elles de moindres trophées,
Que de fiers Tirans abbatus?

Sitôt que la parque inflexible
Coupant la trame de vos jours,
Vous frappe de sa faux terrible,
Héros vous mourez pour toûjours.
A peine une trace legére
De vôtre gloire passagére
Conserve encor le souvenir,
Ensevelis dans les tenebres,
Sans nos Ecrits vos faits celebres
Echapperoient à l'avenir.

Ce destructeur impitoyable,
Qui sur tout exerçant ses droits
Mine l'airain le plus durable,
Et soumet le marbre à ses loix.
Le tems n'a point sur nous d'empire,
Le son d'une sçavante lyre
N'est point dissipé dans les airs,
Victorieux de tous les âges
Il perce les sombres nüages
Dont le destin les a couverts.

L'Ode sur l'Enfer & l'Ode sur le saint Sacrement, fruit de la conversion d'un Calviniste, sont à peine effacées par celle dont je viens de parler.

Octobre 1710.

Mr. l'Abbé Aſſelin a eû le prix du Poëme. La verité eſt le ſujet de ſa piéce ; l'Auteur dans qui l'étude de la Philoſophie & de la Théologie, n'a ni affoibli le goût pour la Poëſie, ni amorti le feu Poëtique, exprime en Poëte & en bon Poëte, les reflexions d'un habile Philoſophe ſur ce que nous connoiſſons ſi peu la verité. Voici comme il reprend la temerité d'un Philoſophe qui veut tout comprendre.

Aveugle à quel excès porte-t'il ſon orgueil?
De ſa foible raiſon un atôme eſt l'écueïl,
Laſſé ſans s'arrêter & vaincu ſans ſe rendre,
C'eſt en vain qu'il s'obſtine à le vouloir comprendre.
Rencontrant l'infini dans un corps limité,
Il conçoit d'autant moins qu'il a plus medité.

La reflexion qui ſuit eſt belle & noblement exprimée.

Grand Dieu dans l'embarras qui confond ſa foibleſſe
Quelle eſt de tes deſſeins la profonde ſageſſe?

Les objets qu'à ses yeux tu veux envelopper,
Rempliroient un esprit que tu dois occuper.

Les vers du Poëme de Mr. Maumenet sur le bonheur des Etats qu'il fait consister dans l'équité des Princes, sont grands & tels que la matiere les demande, un peu plus de vivacité n'auroit rien gâté dans ce bel ouvrage.

Madame la Présidente Droüillet a eû le prix de l'Eglogue. Les Discours ont été rejettez parce qu'ils s'écartoient du sujet proposé par l'Academie en ces termes : *Rien ne fait plus d'honneur aux Grands que de proteger les belles Lettres : on trouve néanmoins dans ces Discours beaucoup d'esprit & d'éloquence.*

DE PARIS.

La pieté de deux Auteurs inconnus vient de produire deux ouvrages nouveaux contre les dereglemens du siécle, & principalement contre les spectacles.

Octobre 1710.

L'un est une Lettre écrite par un Séculier à son ami sur les desordres qui se commettent à Paris, touchant la Comédie & sur les représentations qui s'en font dans des maisons particulieres. Chez Jacques Josse ruë Saint Jacques.

L'autre ouvrage renferme *les Extrait des ouvrages de plusieurs Peres de l'Eglise & Auteurs modernes sur differens points de Morale, sur les mauvais Livres, sur les peintures dangereuses, sur les spectacles, sur le luxe.*

Le premier de ces deux Livres merite l'attention des Chefs de famille. Le second devroit être entre les mains de toute la jeunesse.

Mr. Dumont Chirurgien d'Auch, a fait en présence de Messieurs Maréchal pere & fils Premiers Chirurgiens du Roi, & de Mr. Bret Apoticaire de sa Majesté, l'experience d'un remede qu'il tire de l'or, & qu'il appelle *or diaphoretique*. Il le croit specifique pour la goute & le rhûmatisme, & il l'a aussi éprouvé avec succès contre des tumeurs chancreuses au sein, & des excroissances de chair au fondement ac-

compagnées d'un écoulement involontaire des excremens. Il s'étoit déja fait connoître à Mr. le Premier Chirurgien par plusieurs observations de Chirurgie.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1710.

ART. CXXXVII. D*Emonſtration, ou preuves évidentes de la verité & de la ſainteté de la Morale Chrétienne. Par le R.P. Lamy Prêtre de l'Oratoire.* Page 1665

ART. CXXXVIII. Onomaſticon Urbium & locorum ſacræ Scripturæ &c. *Dictionnaire des noms de Villes & de lieux qui ſe trouvent dans la Sainte Ecriture &c. Revû & augmenté par Mr. le Clerc.* p. 1694

ART. CXXXIX. *Hiſtoire Dogmatique de la Religion ſous la Loi naturelle, avec l'Apologie de la Raiſon & de la Foi contre les Pyrrhoniens & les Incredules, dediée à Nôtre St. Pere le Pape, par Mr. Sommier.* p. 1699

ART. CXL. Conſiderazioni di Biagio Garolafo intorno alla Poëſia de gli Ebrei, e dei Greci. *Conſiderations de Biagio Garolafo ſur la Poëſie Hebraïque, & ſur la Poëſie Grecque, dédiées à N.S. Pere le Pape.* page. 1716

ART. CXLI. *Oeuvres Posthumes de Mr. de Maucroix.* p. 1726

ART. CXLII. *Traité du Jeu. Par Jean Barbeyrac.* p. 1734

ART. CXLIII. *L'Incredule amené à la Religion par la Raison. Par le R.P. Lamy Benedictin.* p. 1648

ART. CXLIV. Of The Medals and coins of Scotland. *Traité des Medailles & des Monnoyes d'Ecosse, Par Guillaume Nicholson.* p. 1755

ART. CXLV. Secret Memoirs of The life of Dr. Henry Sacheverell. *Memoires secrets de la vie du Docteur Henry Sacheverell.* p. 1764

ART. CXLVI. *Principes Phisiques de la Raison & des passions des hommés. Par Mr. Maubec Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier.* p. 1772

ART. CXLVII. ΘΗΣΑΥΡΟΣ ΤΗΣ ΡΩΜΑΙΚΗΣ &c. Tesoro della Lingua &c. *Tresor de la Langue Grecque & Italienne, ou Dictionnaire Grec & Italien &c. du P. de Sommevoir Capucin, Missionnaire Apostolique.* page. 1775

ART. CXLVIII. *Description du grand Ouvrage que Mr. Jouvenet a peint*

dans la nouvelle Chapelle de Versailles : avec quelques Reflexions sur les regles de l'Art. p. 1780

Art. CXLIX. Arithmetica Universalis &c. *Arithmétique Universelle, ou Traité de la Composition & résolution Arithmétique.* p. 1796

Art. CL. *Traité des maladies de l'œil & des remedes propres pour leur guerison, enrichi de plusieurs experiences de Physique. Par Messire Antoine Maître-Jan Chirurgien Juré du Roi à Mery sur Seine.* p. 1807

Art. CLI. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne. p. 1822
D'Italie. p. 1828
De Padouë. ibid.
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p. 1831
De Toulouze. p. 1832
De Paris. p. 1838

Fin de la Table.

TABLE

[illegible]

Fin de la Table.

ERRATA POUR LE MOIS de Septembre 1710.

PAge 1498. l. 12. *l.* voïe de l'Ecriture.

Page 1503. l. 16. *l.* ne different entre eux que par les lettres, *&c.*

Pape 1515. l. 19. *l.* enfin, *& ôtez* le point *qui est devant.*

Page 1519. l. 13. *l.* à l'Ordinaire.

Page 1541. l. 27. *l.* il est forcé, *sans virgule après* il.

Page 1559. l. 18. Kermet, *l.* Kennet.

Page 1625. l. dern. *l.* homme.

Page 1618. l. 9. *l.* qu'il détourne.

Page 1634. l. 24. *l.* dans la premiere dispute, *&c.*

Page 1639. l. 12. *l.* entre les deux autres.

Page 1651. l. 6. *l.* Gumpenberg.

Page 1655. avant ligne 11. *ajoûtez* à linea *en Italique. Celui qui nous a écrit, confond apparemment M. Mazensie dont il parle, avec feu M. Mazensie, à qui l'éloge de grand Critique convient mieux, qu'à l'Auteur des Vies des Hommes illustres d'Ecosse.*

Page 1656. l. 20. & ailleurs, *l.* Scheutzer.

— Là même, l. 25. & 26. *l. Diluvianus*, l'herbier du déluge.

Page 1660. l. 12. *effacez* à séduire.

Page 1662. l. 10. *effacez* & qui doive la suivre.

On vend chez ETIENNE GANEAU, *du Secret des Mysteres, ou l'Apologie de la Rubrique des Missels, par Mr. Vallemont, in* 12. 2 *vol.* —— 3 *liv. dont on a vû l'extrait dans les Memoires de ce mois.*

CATALOGUE DES LIVRES qui se trouvent à Paris chez ETIENNE GANEAU.

Arithmétique de le Gendre, in 12. Paris.
Abregé de la Bible par Guerard, in 12. Roüen.
——De la Vie de Descartes, in 12. Paris.
——De la Nouvelle Methode Latine de P. R. in 12. Paris.
——De la Nouvelle Methode Grecque, in 12. Paris.
Apuleii opera ad usum Delphini, in 4°. 2. vol. Paris.
Anatomie du corps humain avec ses maladies, par S. Hilaire, in 8o. 3. vol. Paris.
——Raisonnée, par Tauvry, in 12. Paris.
Actes des Martyrs, par Droüet de Maupertuy, in 8°. 2. vol. Paris.
Apulée de l'esprit familier de Socrate, in 12. Paris.
Anecdocte ou Hist. secrette des Vestales, in 12. Paris.
Bibliotheque Orientale, par d'Herbelot, in fol. Paris.
Boileau de Re Beneficiaria, in 12.
Biblia Sacra, in 8°. 1710.
Bibliotheque curieuse & instructive, in 12. 2. vol. Trevoux.
Conferences sur la vie & les mœurs des Ecclesiastiques, in 12. Paris.

NNnn

Coutume de Paris, in 12. 2. vol. 1709. Paris.
Conseil de la Sagesse, in 12. 2. vol. Paris.
Conquête du Perou, in 12. 2. vol. Paris.
——Du Mexique, par Cortez, in 12. 2. vol. Paris.
Claudiani opera ad usum Delphini, in 4°. Paris.
Chirurgie complete, par le Clerc, in 12. Paris.
Conferences Morales sur les Mysteres de Nôtre Seigneur, in 8°. Paris.
Caractéres d'Epictete, avec l'explication du Tableau de Cebes, par de Bellegarde, in 12. Trevoux.
Dictionnaire Ducal, in 8°. Dijon.
——De Gaudin, in 8°. Limoges.
——Geographique de Baudran, in folio, Paris.
Delices d'Italie, in 4°. 4. vol. *avec fig.* Paris.
Discours Synodaux, par la Volpiliere, in 12. 2. vol. Paris.
——Du Sacerdoce, in 12. Paris.
Description de la Livonie, in 12. Utrecht, *avec fig.*
De la simplicité de la vie Chrétienne, par Godeau, in 12. Paris.
Devoirs des bons Pasteurs, in 12. Rheims.
Dissertation critique sur l'Art Poëtique d'Horace, in 12. Paris.
De la veritable Eloquence, in 12. Paris.
Du Cange Glossarium Mediæ & in fine Græcitatis, in fol. 2. vol.
Diarium Italicum per de Monfaucon, in 4°. Paris.

De l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'obligation aux Meres de nourrir leurs Enfans, in 12. Trevoux.

Elemens de Mathematique, par Preſtet, in 4o. 2. vol. Paris.

Explication de St. Auguſtin ſur le Nouveau Teſtament, in 8o. 4. vol. Paris.

Epîtres & Evangiles de Macée, in 12. 2. vol. Paris.

Eloges des Saints, in 12. 4. vol. Paris.

Entretiens ſur la vie & les ouvrages des Peintres, par Felibien, in 4o. 2. vol. Paris.

——Sur les vies des Architectes, par le même, in 4o. Paris.

Examens particuliers ſur divers ſujets de pieté & de Morale, par Tronçon, in 12. Paris.

Elemens de l'Hiſtoire par M. de Vallemont, in 12. 3. vol.

Fondemens de la vie ſpirituelle, in 12. Paris.

Geographie de le Cocq, in 12. 2. vol. Paris.

Gennadii Homiliæ per Renaudotium Gr. Lat. in 4o. Paris.

Hiſtoire des Avanturiers & Filibuſtiers, in 12. 3. vol. Paris.

——Des Vaudois & Albigeois, in 12. 2. vol. Paris.

——De Cronwel, par Raguenet, in 12. 2. vol. Paris.

——De l'Abbaye de Sept-Fonds, in 12.

——Des Plantes des environs de Paris, par Tournefort, in 12. Paris.

——Abregé de la Monarchie des Assiriens, in 12. Paris.

——De l'Eglise de Godeau, in fol. 3. vol. Paris.

——De l'Isle de Ceylan, in 12. Trevoux *avec fig.*

——D'Henri II. dernier Duc de Montmorency, in 12. Paris.

——De Pieté & de Morale, par Mr. l'Abbé Choisy, in 12. Paris.

——Du Ministere du Cardinal de Ximenés, par Marsollier, in 12. 2. vol. Paris.

Homelies de le Vray, in 12. 5. vol. Paris.

Horatii opera ad usum Delph. in 4o. 2. vol. Paris.

Juvenalis satyra per Rigalt. in 12. Paris.

Instruction de Medecine, in 12. 2. vol. Paris.

——Chrétienne sur l'Eucharistie, in 12. Paris.

Lettres de St. Jerôme, in 8o.

——De St. Paulin, in 8o.

——De Ciceron à Atticus, in 12. 2. vol.

——Les mêmes, in 12. 3. vol.

——Du Chevalier de Meré, in 12. 2. vol.

——De Bussi Rabutin, in 12. 4. vol.

——Nouvelles du même, in 12. 3. vol.

——Philosophiques sur divers sujets importans, par le P. Lamy.

——Sur toutes sortes de Sujets par Vaumoriere, in 12. 2. vol.

Lucien d'Ablancourt, in 12. 3. vol. Paris.

L'art de plaire dans la conversation, par Vaumoriere, in 12. Paris.

Le ſublime des Auteurs ou penſées choiſies in 12. Paris.

Lucrece de la nature des choſes, in 12. 2. vol. Paris.

L'Infortuné Napolitain ou les Avantures de Rozelli, in 12. Amſterdam, *avec fig.*

Memoires Hiſtoriques de Madame d'Aunoy, in 12. 2. vol. Paris.

——De Vordac, in 12. Paris.

——De Lyonne, in 12. Paris.

Morale Chrétienne de Godeau, in 12. 3. vol. Paris.

Martyrologe Romain, Janvier & Février, in 4°. Paris.

— Univerſel par le même, in 4o. Paris.

Manilii Aſtronomicon ad uſum Delphini, in 4o. Paris.

Methode Latine de P. R. in 8o. Paris.

——Grecque de P. R. in 8o. Paris.

Memoires ſur l'Etat preſent de la Chine, in 12. 3. vol. Paris.

——De Buſſi Rabutin, in 12. 3. vol. Paris.

Medecine aiſée, par le Clerc, in 12. Paris.

Manieres de bien penſer dans les Ouvrages d'eſprit, in 12. Paris.

Memoires de Philippe de Comines, in 8o. 3. vol. Bruxelles.

Nouveau Syſteme des bains & eaux minerales de Vichi, in 12. Paris.

Nouvelles de Cervantes, in 12. 2. vol. Amſt.

Nouveau Mercure dédié à Monſeigneur le Prince de Dombes, in 12. 9. vol. Trev.

Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences &

des beaux Arts commencez en 1701. on continuë à donner tous les mois un volume.

Observations de Medecine, in 12. Paris.

Ordonnances & Reglemens pour la Guerre, in 12. 15. vol. Paris.

Oeuvres de Moliere, in 12. 8. vol. Paris, 1710.

——De Racine, in 12. 2. vol. Paris.

——De St. Evremont, in 12. 5. vol. Paris.

Plaidoyers de le Maître, in 4°. Paris.

Pseaumes de David, in 12. 3. vol. Paris.

Princesse de Cleves, in 12. 2. vol. Paris.

Plutus ou les nuées d'Aristophane, par Madame le Fevre, in 12. Paris.

Pensées ingenieuses, in 12. Paris.

Pieux sentimens sur les Attributs de Dieu, in 12.

Pensées Chrétiennes en forme de Meditations, par Bellegarde, in 18.

Plauti Comœdiæ ad usum Delph. 4°. 2. vol. Paris.

Regles de la Sagesse, in 12. Paris.

Relation des Morts de la Trape, in 12. 4. vol. Paris.

Recüeil d'Opera, in 12. 7. vol. Paris.

Reflexions sur le Ridicule, par Bellegarde, in 12. Paris.

Réponses aux Questions d'un Provincial, in 12. Rotterd.

Science de la Chaire ou Dictionnaire de Morale, in 12. Paris.

Songe de Bocace, in 12. Paris.

Suetonius cum comment. Beroaldi, in folio, *Lugd.* 1548.
Sermons de Bourdaloüe, in 12. 6. vol. Paris.
Salvien de la Providence, in 12. Paris.
Syſteme concernant la Generation, par de Launay, in 12. Paris.
Sophocle de Dacier, in 12. Paris.
Soliloques de St. Auguſtin, in 12. Paris.
Sermons de Dujarry ſur les Myſteres, Oraiſons funebres, & Panegyriques, in 12. 4. vol. Paris.
Traité des Criées, par Bruneau, in 4°. Paris.
Tibere ſur Tacite, par Amelot, in 8°. Paris.
Traité des Mouches à miel, in 12. Paris.
——De Pieté, par Sainte Marthe, in 12. Paris.
——Des diſpenſes du Carême, par Mr. Hequet, in 12. Paris.
——Du Poëme Epique, par le Boſſu, in 12. Paris.
——De la Generation du fœtus, par Tauvry, in 12. Paris.
——Des Maladies veneriennes, par de Bregny, in 12. 3. vol. Paris.
——Des Embaumemens, par Pennicher, in 12. Paris.
——Des diſpenſes du Carême, in 12. 2. vol. Paris.
——Du Cylindre, par le Poivre, in 8°. Paris.
——De Paix, in 4°. 7. vol. Paris.
——De la difference du Tems & de l'Eter-

nité, par le P. Brignon, in 12. Paris.
——Des Droits Honorifiques des Seigneurs dans les Eglises, par Mareschal, in 12. 2. vol. Paris.
——Historique des Monnoyes, par le Blanc, in 4°. Paris.
——De la Theriaque, par de Jussieu, in 12. Trevoux.
Terentii Comœdiæ ad usum Delph. in 4°. Paris.
Tacitus diversorum, in fol. Paris, 1608.
Terence de Dacier, in 12. 3. vol. A Amst.
Velleius Paterculus, Abregé de l'Histoire Romaine, in 12. 2. vol. Paris.
Vie de St. Paulin, in 8°. Paris.
——De Guzman d'Alfarache, in 12. 3. vol. Paris.
——De Moliere, in 12. Paris.
——De Mr. Descartes, in 4°.
——Du Cardinal Commendon, par Flechier, in 12. 2. vol.
Voyage forcé de Becafort Hypocondriaque, in 12. Paris.
——De Schoutten, in 12. 2. vol. Amst.
——Des Indes occidentales, par les Espagnols de Las-Casal, in 12. Paris.

Tous les mois on trouve chez ledit GANEAU *toutes sortes de Livres des Païs Etrangers.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1710.

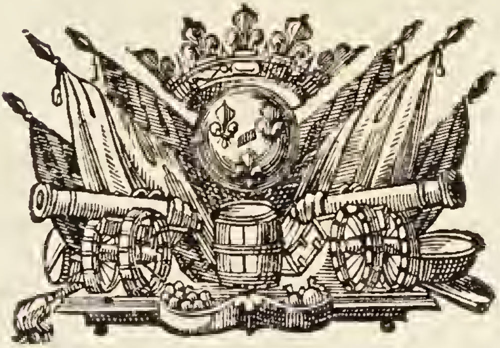

A TREVOUX,
Chez LOUIS GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1710.

ARTICLE CLII.

REFLEXIONS UPON Learning &c. *C'est à dire, Reflexions sur les Sciences, où l'on en fait voir la vanité & l'incertitude.* A Londres chez A. Bosville au Quadrant vis à vis l'Eglise de St. Dunstan 1708. *quatriéme édition in* 8°.

PLUSIEURS ont déja écrit sur l'incertitude & la vanité des Sciences. Mais personne n'a traité ce sujet dans toute son étenduë. Pic de la Mirande se borne à critiquer la Phi-

loſophie d'Ariſtote. Louïs Vivès s'attache en ſimple Grammairien à la ſignification, & à la proprieté des mots. Le Livre de Corneille Agrippa doit paſſer plûtôt pour une déclamation puerile, que pour une critique judicieuſe. *La vanité des Sciences* écrite en François, & imprimée depuis quelques années, a plus l'air d'un ſermon de Morale, que d'un ouvrage critique. Meſſieurs Temple, Wotton, Perrault, &c. ont écrit les uns pour, les autres contre les Anciens: leurs ouvrages ne ſont au fond qu'autant de panégyriques des Sçavans.

La critique de nôtre Auteur eſt plus univerſelle. Elle s'étend à toutes les ſciences, excepté à celles dont les concluſions ſont appuyées ſur des démonſtrations qui neceſſairement fixent & déterminent l'eſprit.

Il proteſte dès le commencement de ſon ouvrage, qu'il veut épargner le nom & la réputation des Auteurs encore vivans. *Il eſt vrai*, dit-il, *que Mr. le Clerc ne merite pas ces ménage-*

mens : cet Ecrivain n'ayant d'égard pour personne, ne doit pas trouver mauvais qu'on releve quelques-unes de ses bévûes.

I. Pour prouver l'incertitude des sciences, l'Auteur de ces Reflexions commence par la connoissance des langues, qui est comme la source de toutes celles dont il parle dans son Livre. Toutes les langues, dit-il, ne sont pas necessaires pour acquerir les sciences : mais je m'attache à celles qui sont generalement regardées comme telles : la langue Grecque, la Latine & l'Arabe, sont certainement de ce nombre. Or deux choses rendent la connoissance de ces langues & difficile, & presque impossible. 1°. L'abondance des mots dont elles sont composées. 2°. Les differens changemens qui leur sont arrivez. La langue Arabe si on en croit Walton, a cinq cens mots differens pour signifier un lion, & mille pour signifier une épée. La langue Grecque, selon quelques Auteurs, n'a que trois mille racines ou mots primitifs ; mais si on en compte les mots qui en sont deri-

vez ou composez, ils ſe trouveront preſque ſans nombre. Ajoutez à cela les differentes ſignifications, les dialectes &c. Pour les changemens arrivez à ces langues; nôtre Auteur ſe contente d'apporter l'exemple de la langue Latine & de la Grecque. La premiere étoit ſous l'Empire d'Auguſte tout à fait differente de ce quelle avoit été ſous le regne de Romulus. Depuis Auguſte elle a tellement changé, qu'elle eſt devenuë barbare à Rome même. Il montre de la même maniere comment la langue Grecque s'eſt inſenſiblement corrompuë par le mélange du Latin, du Turc, de l'Arabe &c. Parmi toutes ces difficultez le moyen de parvenir à une connoiſſance parfaite de ces langues? Il eſt vrai que les Dictionnaires peuvent être de quelque utilité, mais nôtre Auteur eſt perſuadé que la multitude & la diverſité de ces ſortes d'ouvrages, eſt plûtôt un obſtacle, qu'un ſecours pour apprendre les langues.

2. A l'égard de la Grammaire, quelle certitude y peut-on trouver?

Cesar a été blâmé par Aulugelle & par Charisius. Varron même n'a pas manqué de Censeurs. Putschius qui a publié autrefois un recueïl de trente trois anciens Grammairiens, avouë que la plûpart ne meritoient pas d'être imprimez. Priscien qu'on regardoit comme un oracle en fait de Grammaire, a de la peine à éviter les barbarismes. Le Lecteur n'a qu'à parcourir les premieres lignes de cet Auteur pour en être convaincu. Valla, Erasme, Linacer, surpassent la plûpart de ces anciens Grammairiens, par la pureté & la netteté du stile, mais sont-ils sans défaut? Sanctius & Scioppius assurent que non. Ces deux Auteurs non contens de critiquer les Modernes, étendent leur censure sur Quintilien & sur Ciceron même: les Grammairiens du dernier siécle n'épargnent pas à leur tour Sanctius & Scioppius: or dans cette diversité de sentimens à quoi s'en tenir, & où trouver un Grammairien parfait?

Nôtre Auteur montre aussi qu'il n'y a pas une seule partie de la

Grammaire qui ne ſoit ſujette à des difficultez conſiderables, pas même la prononciation. Il parle à cette occaſion de la fameuſe conteſtation qui s'éleva ſous Henri VIII. dans l'Univerſité de Cambrige, au ſujet de la prononciation du Grec.

3°. Il ſeroit difficile de dire au juſte en quoi conſiſte la vraye éloquence. Les Maîtres de l'Art n'en conviennent pas toûjours eux mêmes, autant preſque qu'il y a d'Auteurs, autant y a-t'il de ſentimens differens ſur ce ſujet. Ciceron, Quintilien, Longin &c. en ont laiſſé de beaux préceptes à la verité, mais des préceptes qu'il eſt preſque impoſſible de réduire en pratique.

Demoſthene & Ciceron dans le tems même qu'Athenes & Rome retentiſſoient du bruit de leur éloquence, avoient des Cenſeurs qui leur refuſoient les applaudiſſemens que le peuple leur prodiguoit. Quelques Ecrivains ont regardé Seneque comme un modele parfait d'éloquence, mais au fond que trouve-t'on dans ce Philoſophe, dit nôtre Auteur, que des phraſes & des mots aſſez mal couſus?

Si on vouloit parcourir tous les anciens Orateurs, on trouveroit qu'il n'y en a pas un ſeul qui n'ait donné lieu à une juſte critique.

Pour ce qui eſt des Modernes, nôtre Auteur avouë que les François ont la réputation d'avoir porté l'éloquence plus loin que les autres nations; il ne parle ici ni de l'éloquence de la Chaire, ni de celle du Barreau, il ne s'attache qu'à quelques piéces, qu'il a trouvées dans les recueïls de l'Academie Françoiſe. Il prétend que cette Academie loin d'avoir perfectionné l'éloquence, n'a ſervi qu'à l'énerver. Elle s'attache, dit-il, à un certain arrangement de périodes, à une harmonie de mots qui flattent l'oreille, mais qui ne vont point au cœur. Les femmes mêmes peuvent réüſſir dans ces diſcours brillans autant que les hommes. Et en effet, continuë nôtre Auteur, le premier prix d'éloquence que cette Academie ait jamais propoſé, a été remporté par une femme. Mr. de Gomberville, ſi on en croit le faiſeur de réflexions, a entrepris un gros ouvrage pour

montrer que la langue Françoiſe ſe pouvoit paſſer du mot *car.* Mr. de Vaugelas a travaillé trente ans à traduire Quinte-Curce &c. Or quand on s'attache ſi ſcrupuleuſement au choix des mots, doit-on s'attendre à trouver cette éloquence mâle & énergique qui ravit les eſprits? Que l'on compare, dit toûjours nôtre Auteur, le panegyrique du Roi composé par Mr. Peliſſon, avec les harangues de Ciceron & de Pline, quelle difference?

L'Auteur de ces réflexions nous permettra de n'être point ici tout à fait de ſon ſentiment. L'Academie Françoiſe en reformant le langage, n'a jamais prétendu bannir de l'éloquence, ni la force du raiſonnement qui convainc l'eſprit, ni ces penſées naturelles qui touchent le cœur. Les Anglois, à ſon avis, moins fardez que les François & les Italiens, ſans s'amuſer à tous ces vains ornemens que l'Art preſcrit, ne cherchent dans leurs diſcours d'éloquence que la force du raiſonnement; avec cela il ne laiſſe pas de convenir qu'au fond ils ne ſont que de froids Orateurs.

4°. Aristote est le premier qui ait réduit la Logique à cette methode sûre & évidente, que le Pere Rapin appelle *l'ouvrage le plus accompli ; & l'effort le plus grand de l'esprit humain.* Mais après tout cette Logique est-elle parfaite ? non ; elle est même fort défectueuse, si on en croit quelques Anciens : & Pic de la Mirande aussi bien que Bacon prétendent l'avoir démontré. La Logique des Romains n'étoit pas meilleure que celle des Grecs ; c'étoit plûtôt une espece de Rhetorique vague & diffuse, qu'une Logique nette & précise. Les Cartesiens ne se sont jamais beaucoup appliquez à la Logique ; si ce n'est qu'on veüille faire passer *la methode de Descartes*, & quelques expressions répanduës dans ses ouvrages pour une Logique complete. Ce qu'on a écrit dans ces derniers tems sur l'origine & la nature des Idées, n'a été en vogue que pendant que ces choses ont eû la grace de la nouveauté. L'Art de penser est presque tout tiré d'Aristote, mais habillé, pour ainsi dire, à la moderne, cette nouvelle Logi-

que eſt certainement plus imparfaite que l'ancienne.

Le dernier Syſtême de Logique qui ait paru, eſt intitulé *Medecina mentis*. Nôtre Auteur avouë que cet ouvrage eſt ſpirituel, mais il ajoute que ſa ſubtilité le rend inintelligible.

5°. Il examine enſuite la Philoſophie morale, & la Philoſophie naturelle. Il y apperçoit tant de défauts, qu'il eſt, dit-il, impoſſible qu'un eſprit raiſonnable y puiſſe trouver dequoi ſe contenter. Ce n'eſt pas au reſte faute de Livres & de Commentaires, que ces parties de la Philoſophie ſont ſi défectueuſes. Nôtre Auteur prétend qu'en moins de deux cens années de tems, il a paru plus de douze mille volumes ſur la ſeule Philoſophie d'Ariſtote, & il eſt perſuadé que les partiſans de la nouvelle Philoſophie, en ont fait paroître deux fois autant dans le dernier ſiécle.

L'incertitude de l'Hiſtoire paroît encore mieux. Nôtre Auteur parcourt toutes les hiſtoires anciennes, mais il s'arrête principalement à la Grecque & à la Romaine, car

pour l'hiſtoire Caldaïque de Beroſe & pour celle d'Egypte de Menethon, perſonne ne doute que ce ne ſoit l'ouvrage de l'impoſteur Annius de Viterbe. Quelques Ecrivains croyent que l'hiſtoire des Phœniciens a été écrite par Sanconiathon ; mais Scaliger revoque en doute ſon antiquité : & Mr. Dodwell eſt perſuadé qu'il n'y a jamais eû un tel Auteur.

Que l'on conſidere maintenant les premiers Hiſtoriens Grecs. Quintilien & Joſephe nous aſſurent qu'ils ſont pour la plûpart pleins de fables.

Les Romains ne ſont pas auſſi ſans défauts, les Critiques les accuſent tous de partialité. Il ſemble même que les Hiſtoriens modernes ont porté cette partialité encore plus loin que les Anciens. Que le Lecteur jette les yeux ſur les hiſtoires de France & d'Angleterre, elles traitent ſouvent des mêmes ſujets, mais avec cette difference, que les faits, que les circonſtances, qu'en un mot tout change ſelon l'inclination des Ecrivains.

Les variations arrivées à la Chro-

nologie montrent aſſez le peu de fonds que l'on doit faire ſur cette Science. Nôtre Auteur ne parle point ici des Anciens, il ſe borne aux Modernes. L'Ouvrage de Scaliger, dit-il, ayant paru dans le monde, fut reçû d'abord avec tant d'applaudiſſement, que les Sçavans ne firent point difficulté de l'appeller un ouvrage divin, *opus divinum :* mais peu de tems après le P. Petau qui ne cedoit en rien à Scaliger y trouva tant de fautes, qu'à peine un gros volume put-il contenir les erreurs & les contradictions qui ſe rencontrent dans cet ouvrage.

Le P. Pagi a montré depuis, que Scaliger, le P. Petau, & Baronius s'étoient trompez ſur pluſieurs points de Chronologie. Quelques Critiques modernes ont relevé à leur tour le P. Pagi. Pour ce qui regarde le Livre de l'Evêque de Cheſter *, il a eû de la reputation, mais quand on l'a eû examiné de près, on y a trouvé un grand nombre de fautes, & on s'eſt bien-tôt apperçû que cet Auteur avoit ſuivi aveuglément

* *Pearſon.*

Eutiche mauvais Hiſtorien, & qui ne meritoit pas qu'on y fit attention. Mr. Spanheim prétend prouver dans ſon Livre *de uſu numiſmatum*, que la Chronologie peut tirer de grands ſecours des Medailles. Trois celebres Auteurs François ont entrepris de le démontrer, l'un dans les Medailles des Empereurs Grecs, l'autre dans celles des Selucides, & le troiſiéme dans celles des Herodes. Nous laiſſons aux Sçavans à juger des avantages que la Chronologie & l'Hiſtoire ont tirez des découvertes de ces grands Hommes. Nous dirons ſeulement que nôtre Auteur paroît convaincu, que ſi l'on conſideroit l'incertitude des explications qu'on donne à la plûpart des Medailles, un homme de ſens ne pourroit jamais ſe déterminer ſur leur ſeule autorité.

Comme il eſt difficile de donner ici l'extrait de tous les articles qui ſont traitez dans les *Réflexions*, nous paſſerons ici la Géographie, le Droit civil, le Droit canon, la Medecine, la Théologie ſcholaſtique &c. & nous nous étendrons un peu plus ſur la Critique.

Nôtre Auteur avouë qu'elle a été neceſſaire ; mais il prétend montrer que la plûpart des Critiques modernes doivent plûtôt paſſer pour Grammairiens, que pour Critiques. Il s'attache principalement à l'Art critique de Mr. le Clerc, & à l'Hiſtoire critique de l'ancien & du nouveau Teſtament de Mr. Simon.

Mr. le Clerc eſt un Critique hardi & décіſif ; mais ſouvent ſa critique tombe à faux. On ſe contente d'en rapporter quelques exemples tirez du premier chapitre de ſon *Art*. Eraſme, dit Mr. le Clerc, a pris dans ſes notes ſur les Actes des Apôtres Reggio Ville d'Italie, pour une Ville de Sicile, il a pris l'Iſle de Malte pour Metelin Ville de l'Archipel &c. Sur cela Mr. le Clerc ſe récrie, & prononce hardiment qu'Eraſme étoit parfaitement ignorant dans la Géographie, mais la verité eſt qu'Eraſme, bien loin de placer Reggio en Sicile, s'étonne comment Saint Jerôme a pû tomber dans une mépriſe de cette nature. Pour ce qui eſt de l'Iſle de Malte, Eraſme la diſtingue de la

Ville de Metelin, & il place cette Isle entre l'Afrique & la Sicile, qui est une situation bien differente de celle que Mr. le Clec prétend qu'Erasme lui a donnée.

Mais ce n'est pas assez. Erasme cite Hugues de Saint Cher, qui est un Auteur, selon Mr. le Clerc, décrié, & qui ne merite point de foi. sur cela il fait un autre procès à Erasme ; mais le fait est, qu'Erasme ne cite Hugues de Saint Cher, que pour s'en mocquer : si Mr. le Clerc avoit lû tout ce que Erasme dit de cet Auteur, il en auroit été lui même convaincu.

Il seroit ennuyeux d'entrer dans un plus grand détail des fautes qu'on reproche à Mr. le Clerc. Ce Critique, dit-il, ose assûrer, en parlant des PP. Benedictins de St. Germain, qu'ils n'entendent point le Grec. Nôtre Auteur au contraire assûre que ces Peres sont beaucoup plus habiles dans la langue Grecque, que ne l'est Mr. le Clerc lui-même : la seule Critique que cet Ecrivain a faite de Cotelier, en est une preuve convaincante.

Novembre 1710.

Pour ce qui eſt de Mr. Simon, on convient que c'eſt un homme d'une profonde érudition, mais on ne le trouve pas ſans défauts. Dès la premiere page de ſon Hiſtoire critique du vieux Teſtament, il aſſure que du tems de Saint Jerôme les Dames s'appliquoient à l'étude de l'Ecriture, & que Sunnia & Fretella avoient ſouvent embarraſſé ce Pere par leurs ſçavantes queſtions. Mais il n'y a jamais eû de Dames de ce nom. Sunnia & Fretella étoient deux Sçavans hommes contemporains & amis de Saint Jerôme. Si Mr. Simon en doute, il peut conſulter deux anciens Manuſcrits de Saint Jerôme, qui ſe conſervent en Angleterre, & où on lit, *Dilectiſſimis fratribus Sunniæ & Fretellæ.* Cette mépriſe n'eſt pas conſiderable, mais il eſt fâcheux, dit nôtre Auteur, pour un homme de la réputation de Mr. Simon, de broncher dès le premier pas.

L'Auteur de ces reflexions n'entreprend point au reſte de ſuivre pas à pas Mr. Simon, il ne s'attache qu'à un ſeul article de ſa Critique, c'eſt celui qui regarde le Manuſcrit

des Evangiles & des Actes que l'on conſerve à Cambrige, & les deux Manuſcrits des Epîtres de St. Paul qui ſe trouvent, l'un dans la Bibliotheque du Roi, & l'autre dans celle des PP. Benedictins de Saint Germain des Prez. Mr. Simon croit avoir trouvé dans ces Manuſcrits l'ancienne Verſion vulgate, qui étoit en uſage dans les Egliſes d'Occident long-tems avant Saint Jerôme, mais il eſt certain qu'il s'eſt trompé. Car pour ne parler ici que du Manuſcrit de Cambrige, tout le monde ſçait que le Latin y répond mot à mot au Grec : ſi donc ce Latin eſt auſſi ancien que la prédication de l'Evangile, il faut que le Grec le ſoit auſſi ; & il n'eſt pas vrai-ſemblable que s'il y avoit eû une Verſion Latine conforme à l'original Grec, Saint Jerôme ſe fût donné la peine d'en faire une autre. Mr. Simon dira peut-être, que la copie Grecque du Manuſcrit de Cambrige n'eſt pas auſſi ancienne qu'on la croit communément, quoi qu'il ne doute pas qu'elle ne ſoit plus ancienne que Saint Jerôme, & que le La-

tin de ce Manuſcrit n'eſt qu'une ſimple traduction du Grec : mais ſi cela étoit il faudroit toûjours avouër que le Latin de ce Manuſcrit n'eſt pas l'ancienne Vulgate, qui a été en uſage dès le commencement de l'Egliſe.

Il y a un moyen aſſez ſûr de connoître l'antiquité de ce Manuſcrit, qui eſt de comparer les citations qui ſe trouvent dans le nouveau Teſtament, avec les textes comme ils ſont dans l'ancienne Vulgate du vieux Teſtament : nôtre Auteur aſſûre l'avoir fait, mais il a trouvé les deux Verſions differentes. On peut faire la même choſe par rapport aux citations de l'Ecriture qui ſe trouvent dans les premiers Peres, ſans même en excepter Hilaire le Diacre qui s'eſt le plus conformé à l'ancienne Verſion. Si Mr. Simon avoit été auſſi ſoigneux à marquer en quoi les Verſions differoient, comme il l'a été à marquer en quoi elles s'accordoient, il auroit été plus reſervé à prononcer ſur cette matiere. Tout le monde avouë que la Vulgate ancienne s'accorde en pluſieurs

choſes avec la Moderne, mais perſonne ne doit conclurre de là qu'elles ſont la même. Mr. Simon prétend que le Grec de cette copie eſt très fautif, & delà il juge qu'elle n'eſt pas venuë de Gréce; mais s'il avoit vû la copie Latine du Manuſcrit de Cambrige, il l'auroit certainement trouvé bien moins correcte que la copie Grecque : car que diroit-il, par exemple de *hic verbus* Jean. c. 21. v. 23. de *Retiam*, v. 6. & 8. *cum eſſet in Meſopotamiam poſteaquam mortuus eſſet in Charris.* Act. 7. v. 2. *Eſſet ei filium* v. 5. *inſtitias cœpiſſet cum genus noſtrum* v.19. Ce n'eſt là qu'un échantillon de ces fautes. Or eſt-il probable qu'une telle verſion ait été faite avant le tems de Saint Jerôme? non certainement. Qu'en penſer donc? Le Manuſcrit de Cambrige eſt écrit en lettres Gothiques; la Verſion Latine paroît convenir au tems barbare que les Goths avoient envahi l'Empire; Mr. Marsham en eſt perſuadé, il croit que les Evangiles Gothiques & le Latin du Manuſcrit de Cambrige ont été traduits du Grec de ce même Manuſcrit. Et

en effet outre plusieurs autres convenances, les Evangiles Gothiques placent la Genéalogie de N. S. en colonne, & le Manuscrit de Cambrige en fait de même. Mr. Simon prétend avoir trouvé des caractéres Grecs dans la copie Latine, mais il est certain qu'il a pris des caractéres Gothiques pour des caractéres Grecs.

De tout ceci nôtre Auteur infere que le Manuscrit de Cambrige a été écrit du tems des Goths, que le Latin en est composé en partie de l'ancienne Vulgate, & en partie de la moderne qui étoient toutes deux en usage dans les Eglises Gothiques, & particuliérement en Espagne, deux ou trois siécles après Saint Jerôme.

Au reste le Manuscrit de Cambrige est une copie qui servoit à l'usage de quelque Eglise: cela paroît par les Αναγνώσματα ou leçons marquées à la marge en forme de rubrique & par le mot τέλος mis à la fin des leçons. Pour ce qui est du Manuscrit des PP. Benedictins, c'est la seconde partie du Manuscrit de

 Cambrige,

Cambrige, le catalogue des Livres du nouveau Teſtament qui ſe trouve à la fin de ce manuſcrit, eſt parfaitement conforme au manuſcrit de Cambrige, où l'on trouve Saint Jean immédiatement après S. Mathieu &c. D'ailleurs le caractére eſt le même dans les deux. Quoi qu'il en ſoit, nôtre Auteur eſt perſuadé que ces manuſcrits ſont fort differens des autres copies du nouveau Teſtament. Il doute fort que Mr. Simon ait jamais vû une copie du manuſcrit de Cambrige, & il croit qu'il n'a vû que les differentes leçons que Junius avoit autrefois envoyées au P. Morin. Ce ſera à Mr. Simon à ſe deffendre contre l'Auteur des Réflexions, dont nous ne faiſons que rapporter les paroles.

Comme cet extrait n'eſt déja que trop ample, nous ſerons obligez d'omettre quelques articles que nôtre Auteur traite aſſez au long. Il conclut enfin par montrer que dans toutes les ſciences dont il parle, il n'y a que vanité & incertitude, & que par conſéquent un eſprit raiſonnable ne peut trouver de vrai & ſolide con-

tentement, que dans les veritez certaines & invariables de la Religion.

ARTICLE CLIII.

GEOGRAPHIA SACRA ex veteri & novo Teſtamento deſumpta, & in tabulas quatuor concinnata, quarum I. totius Orbis in Bibliis ſacris cogniti partes continet. II. Terram promiſſam ſive Judæam in ſuas Tribus diviſam: III. & IV. JESU-CHRISTI & Apoſtolorum Petri & Pauli patriam, manſiones & itinera, & Pauli navigationem Jeroſolymis Romam uſque. Additæ ſunt deſcriptio terræ Chanaan, ſive terræ promiſſæ, JESU-CHRISTI & Apoſtolorum Petri & Pauli vitæ. Tum & in omnes eas tabulas & deſcriptiones, animadverſiones, & index Geographicus. Autore Nic. Samſon Abbavillæo Chriſtianiſſ. Galliarum Regis Geographo. Acceſſerunt in indicem Geographicum Notæ Joannis Clerici cujus eſt etiam præfixa præfatio. C'eſt à dire, *Géographie ſacrée tirée de l'ancien & du nouveau Teſtament, & diviſée en qua-*

tre Cartes. La premiere représente les parties de toute la terre selon que la sainte Ecriture nous la fait connoître. La seconde représente la terre promise, ou la Judée divisée en ses Tribus. La troisiéme & la quatriéme reprêsentent les voyages de JESUS-CHRIST *& des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & le voyage de Saint Paul de Jerusalem à Rome. On a ajouté la description de la terre de Chanaan ou de la terre promise, les vies de* JESUS-CHRIST *& des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, & des Remarques sur toutes ces cartes & ces descriptions, avec une table Géographique. Par Nic. Samson d'Abbeville Géographe du Roi très-Chrétien. Il y a outre cela dans cette édition des Notes de Jean le Clerc sur la table Géographique, & une Préface du même Auteur.* A Amsterdam de l'imprimerie de François Halma Imprimeur & Libraire 1704. *in fol. pages en tout* 178. *sans la Préface & les cartes.*

LE Livre dont nous donnons le títre n'est point un ouvrage

nouveau ; c'eſt une nouvelle édition de ce que Mr. Samſon a fait ſur la Géographie ſacrée, avec une Préface & des Notes de Mr. le Clerc. Il y a ſi long-tems que les ouvrages de Géographie de Mr. Samſon ſont connus de tout le monde, qu'il eſt inutile d'en parler ici : il ſuffira de dire quelque choſe de ce qu'il y a de particulier dans cette édition, c'eſt à dire de la Préface & des Notes.

La Préface n'eſt preſque qu'un catalogue, ou une Bibliotheque des anciens Auteurs qui ont parlé de la Judée, ou des Géographes qui en ont fait la deſcription. M. le Clerc parle de tous ceux dont il a eû connoiſſance, il donne le tître de leurs ouvrages, & en fait quelquefois la critique.

Quoiqu'il rapporte ces Auteurs ſelon l'ordre du tems auquel ils ont vécu, il commence par Mr. Samſon par lequel il devoit naturellement finir, mais il le fait parceque c'eſt ſur ſon ouvrage qu'il travaille. Il loüe M. Samſon de ſon application conſtante à perfectionner la Géo-

graphie, & il remarque fort judicieusement qu'il a travaillé avec beaucoup plus de succès sur la Géographie nouvelle que sur l'ancienne, parce qu'il ne sçavoit ni le Grec, ni l'Hebreu, qui sont deux langues dont la connoissance est absolument necessaire pour sçavoir à fond la Géographie ancienne, prophane & sacrée.

La liste Chronologique des Auteurs dont il est parlé dans la Préface, commence par Aristée, Strabon & Joseph : l'Auteur vient ensuite à Pline duquel il dit qu'il peut beaucoup contribüer à la connoissance de la Géographie sacrée, sur tout si on le compare avec Joseph, comme l'a fait le Pere Hardoüin dans le sçavant Commentaire qu'il a fait de cet Auteur pour Monseigneur le Dauphin.

En parlant de Tacite, il dit que ce qu'il a écrit du païs que les Juifs ont habité, vaut beaucoup mieux que ce qu'il a dit de leur origine & de leurs coutumes. L'Auteur ne fait paroître ni estime, ni mépris pour Ptolomée, il voudroit seule-

ment qu'il se fût étendu plus qu'il n'a fait quand il a parlé de la Judée.

Eusebe de Cesarée & Saint Hierôme, selon Mr. le Clerc, ont écrit sur la Géographie sacrée plus utilement que les autres, quoique leurs ouvrages ne soient pas exemts de fautes. Pendant plusieurs siécles il ne s'est rien fait sur la Géographie sacrée, & l'on s'est contenté de ce que ces deux grands Hommes nous en ont laissé. Ensuite les pelerinages que l'on fit à la Terre sainte produisirent une multitude prodigieuse de descriptions des lieux saints : mais les Auteurs de ces relations rapportent avec beaucoup plus d'exactitude les lieux qui sont marquez dans le nouveau Testament, que ceux dont il est parlé dans l'ancien. Ici l'on trouve une foule d'Auteurs qui ont écrit sur la Géographie sacrée. Mr. le Clerc ne rapporte presque que leur nom, & le tître de leurs ouvrages. Ceux qu'il paroît estimer le plus, sont Arias Montanus, Adriconius, Bonfrerius Jesuite, Bochart, Lightfoot, & Spanheim.

De tous ces Auteurs il n'y en a aucun, si l'on excepte Bochart, dont Mr. le Clerc soit tout à fait content, & en qui il ne reprenne quelque chose, ceux qu'il louë le plus, sont ceux qui entendoient l'Hebreu, & parceque le P. Lubin ne le sçavoit pas, Mr. le Clerc le regarde comme un bon homme qui a fait tout ce qu'il a pû, qui a même consulté la Version des Septante, & corrigé quelques fautes que Mr. Samson avoit faites, mais qui n'a point puisé dans les sources, c'est à dire, qui n'a point consulté le texte Hebreu.

Enfin Mr. le Clerc met au nombre de ceux qui ont écrit sur la Géographie sacrée tous les Interpretes du Livre de Josué; parceque c'est dans ce livre que l'on trouve la premiere & la plus ancienne description qui ait été faite de la terre de Chanaan. Il est même persuadé que ceux que Josué envoya pour découvrir ce païs-là, & pour en remarquer la situation & les qualitez, ne se contenterent pas de donner par écrit le nom des Villes & des autres lieux qu'ils avoient vûs, mais

qu'ils firent un plan exact, ou, ſi l'on veut, une carte Géographique de tout le païs qu'ils avoient parcouru, & qu'ils avoient eû ordre d'examiner.

Dans les notes ſur la table Géographique de Mr. Samſon, Mr. le Clerc fait differentes remarques ſur la ſituation & ſur les noms des lieux dont il parle : en ce qui regarde la ſituation, il ſuit le plus ſouvent le ſentiment de Bochart & de Lightfoot. Pour les noms quand il juge à propos d'y faire quelques changemens, c'eſt preſque toûjours ſur le texte Hebreu qu'il les corrige. Il faut avouër que ſur les points de Géographie il eſt neceſſaire d'expliquer la Vulgate par le texte Hebreu, & par les verſions Grecques qui en ont été faites ; mais il n'eſt pas neceſſaire pour cela de corriger la Vulgate, & d'écrire ou de prononcer les noms propres de lieux, comme on les écrit & comme on les prononce en Hebreu ; ce ſeroit condamner l'uſage de tous les peuples, qui changent preſque toûjours quelque choſe aux noms pro-

pres étrangers lors qu'ils les font passer dans leur langue, sans que l'on ait jamais blâmé cet usage.

ARTICLE CLIV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences année 1708. *avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année tirez des Registres de cette Academie, in* 4°. *pages pour l'Histoire* 154. *& pour les Memoires* 472. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, ruë St. Jacques au Soleil d'or proche la fontaine St. Severin 1709. *Avec Privilege du Roi.*

PHYSIQUE GENERALE.

SI au lieu de verser brusquement de l'esprit de nitre sur une huile essentielle, ce qui produit une inflammation subite, on le verse goutte à goutte, il se fait seulement une effervescence sans inflammation, & le mélange des deux liqueurs devient une resine qui étant mise dans

la cornuë & diſtillée par degrez, rend l'acide & l'huile dont elle a été formée. Cet acide & cette huile ſont encore capables de s'enflammer par leur union, ou de produire une nouvelle reſine qui ſoutiendra autant qu'on voudra la même operation qu'elle a eſſuyée.

Cette experience peut faire concevoir comment la matiere dont le tonnerre eſt formé, après s'être ſéparée par l'inflammation, peut une ſeconde fois cauſer la même inflammation ſi elle vient à ſe réunir, & ces inflammations rëïterées donnant à l'air, une certaine détermination de mouvement, pourroient cauſer ces vents variables qui viennent de tous les points de l'horiſon.

Le Barometre ſimple n'étant pas aſſez ſenſible, Mr. Huguens inventa le barometre double, qui eſt douze fois plus ſenſible que le barometre ſimple qu'il renferme. Mr. de la Hire perfectionne ce dernier, il allonge le tuyau de la liqueur en lui laiſſant toûjours une ligne de diametre, & au bout de ce tuyau il met une troiſiéme boëte égale en tout aux deux

autres : elles ne peuvent avoir moins de deux pouces de haut parce que les deux premieres doivent contenir, comme dans le barometre de Mr. Huguens, toute l'étenduë de la variation du mercure qui est de deux pouces, & la troisiéme doit être égale aux deux premieres, afin qu'il y ait toûjours une même hauteur de liqueur qui pese sur le mercure de la seconde boëte. Si l'on suppose la pesanteur de l'air dans un état moyen, la moitié de la seconde boëte, & la moitié du petit tuyau sont remplies d'huile de tartre à l'ordinaire, au-dessus de laquelle est une seconde liqueur moins pesante, comme de l'huile de petrole, qui va jusqu'à la moitié de la troisiéme boëte. Ces deux liqueurs ne se mêleront point ensemble à cause de leur difference de pesanteur. La troisiéme boëte finit à un petit bout de tuyau ouvert pour recevoir les impressions de l'air exterieur. Cela étant, si l'air devient moins pesant que dans l'état moyen, le mercure de la premiere boëte baisse, comme dans le barometre de Mr. Huguens, il entre dans

le petit tuyau de nouvelle huile de tartre, & par conséquent cette liqueur y monte, & une quantité égale d'huile de petrole entre dans la troisiéme boëte. C'est le mouvement seul de l'huile de tartre dans le petit tuyau qui marque les variations de ce barometre, elle se distinguera par sa couleur. La construction fait voir que dans toutes les variations il y aura toûjours sur le mercure de la seconde boëte une colonne également haute, & voila en quoi consiste toute la finesse du nouveau barometre, qui par ce moyen devient beaucoup plus sensible que celui de Mr. Huguens, tout le reste étant égal.

Mr. Amontons avoit trouvé par ses experiences, que la chaleur de l'eau boüillante augmentoit d'un tiers la force élastique d'un air qui étant enfermé ne pouvoit augmenter son volume sensiblement : mais Mr. de la Hire a trouvé par des experiences plus simples, que le ressort de l'air qui augmenté par la chaleur de l'eau boüillante auroit dû soutenir, suivant le principe de Mr. Amon-

tons, 9. pouces 2. lignes ½ de mercure de plus que la pesanteur de l'atmosphere, ne soutenoit que 8. pouces de plus.

On apporte diverses experiences pour prouver que l'humidité augmente le ressort de l'air ; & suivant ce principe on croit que dans le barometre de Mr. le Chancelier, dont il a été parlé dans l'Histoire de 1705. le mercure y demeuroit plus bas de 18. lignes, parce que l'humidité de l'esprit de vin, dont il avoit été frotté auparavant, donnoit au peu d'air qui restoit au haut, la force de 18. lignes.

La fameuse regle de Mr. Mariotte, que l'air se comprime à proportion des poids dont il est chargé, se trouve vraye toutes les fois qu'on fait des experiences d'un air enfermé dans des tuyaux, & qui ensuite se rarefie, & cela, lors même qu'il se rarefie 200. fois au-delà de son état naturel : mais on croit que cette regle n'est plus vraye lors qu'il s'agit de l'air libre ; & qu'au haut d'une montagne l'air est plus rarefié qu'il ne devroit être selon la proportion

des poids. Si cela eſt, le barometre de Mr. Amontons ne ſera plus univerſel.

M. Parent croit que l'air n'a point de reſſort, mais que les petites molécules flottantes dont il eſt composé paroiſſent avoir un reſſort plus ou moins grand, à proportion que la matiere ſubtile qui remplit leurs intervalles eſt plus abondante, & ſe meut avec plus de rapidité.

Mr. Homberg ayant redreſſé un reſſort de montre, & en ayant engagé un bout dans un bloc de bois, il pouſſa par ſecouſſes rëiterées contre le bout libre du reſſort, le foyer d'une lentille de 12. à 13. pouces de diametre, il vit que le reſſort faiſoit des vibrations fort ſenſibles, comme ſi on l'avoit pouſſé avec un bâton. Cette force de la matiere de la lumiere s'accorde bien avec la peſanteur qu'on lui a trouvée par d'autres experiences.

Mr. Homberg a encore éprouvé qu'en Eté la glace fond beaucoup plus vîte dans le vuide, qu'à l'air.

Un Maître à danſer d'Alais fut attaqué au commencement du Carê-

me 1708. d'une fiévre violente, le 4. ou 5e. jour il tomba dans une létargie dont il ne revint que pour entrer dans un délire furieux & müet: un ami du malade prit son violon, & lui en joüa les airs qui lui étoient les plus familiers; au bout d'un quart d'heure le malade s'assoupit profondement, & eut pendant ce sommeil une crise qui le tira d'affaire.

La formation de la nouvelle Isle proche celle de Santerini ou Santorin, peut donner bien de l'occupation aux Physiciens: sur tout les bruits soûterrains qui vers la fin d'Août 1707. devinrent si terribles, qu'ils égaloient celui de 6. ou 7. gros canons qu'on auroit tirez tout à la fois, ces élancemens tantôt d'une quantité prodigieuse de cendre subtile qui endommageoit beaucoup les moissons de Santorin, tantôt une pareille quantité de petites pierres enflammées qui faisoient paroître tout en feu une petite Isle voisine où elles retomboient, tantôt de gros rochers embrasez qui s'élevoient comme des bombes & des carcasses, & se précipitoient ensuite dans la

mer à plus de ſept mille de diſtance.

Le P. Laval de la Compagnie de Jesus ayant meſuré géométriquement diverſes hauteurs à la Sainte Baume & aux environs, il y a enſuite porté un barometre, & y a obſervé de combien il y étoit plus bas qu'à ſon Obſervatoire de Marſeille, dont il connoît l'élevation ſur le niveau de la mer : il a envoyé ſes meſures & ſes obſervations à Mrs. de Caſſini, qui ont cherché quelle devoit être la hauteur des montagnes que donnoit l'abbaiſſement obſervé dans le barometre, ſelon leur progreſſion qui donne à la premiere ligne de mercure une colonne de 61. pieds, à la ſeconde une colonne de 62. pieds, à la troiſiéme une colonne de 63. pieds & du moins juſqu'à la hauteur d'une demie lieuë, & ils ont trouvé les mêmes hauteurs que le P. Laval avoit trouvées par les meſures géometriques, à deux ou trois toiſes de difference,

Anatomie.

L'experience ſemble confirmer le ſyſtême commun, & prouver la

neceſſité de reconnoître une circulation reciproque du ſang entre les meres & les fœtus.

L'Academie a vû un criſtallin que l'on avoit tiré à un Prêtre en préſence de Mr. Mery, & elle a vû ce même Prêtre lire du même œïl avec une forte loupe, ces gros caractéres que les Imprimeurs appellent *Parangon.*

Diverſes experiences font voir qu'il eſt difficile de diſtinguer dans un œil malade un criſtallin glaucomatique d'avec une cataracte; & ſouvent on abbat le criſtallin en croyant abbatre une cataracte: & il ſe pourroit bien faire que le glaucoma du criſtallin, eſt une maladie beaucoup plus commune que la cataracte; puiſque très-ſouvent ce qu'on a crû cataracte, s'eſt trouvé criſtallin glaucomatique.

Une femme commença à l'âge de 36 ans à ſentir une douleur fixe au bas du front, cette douleur s'étendit juſqu'à la temple, & au bout de deux ans devint preſque continuë, accompagnée de convulſions & d'u-

ne inſomnie preſque continuelle, & enfin ſi violente que la malade en fut deux ou trois fois à l'agonie, & ſa raiſon fort attaquée dans les grands accès. Au bout de quatre ans après avoir fait inutilement toutes ſortes de remedes, elle y renonça ſe contentant d'un bon regime de vie, & de prendre du tabac en poudre; elle n'en avoit encore uſé que pendant un mois lors qu'un matin, après avoir éternué avec effort, elle moucha un ver tout ramaſſé en un peloton parmi un peu de ſang. Elle en fut effrayée & guerie dans le moment, elle ſentit ceſſer tout à coup une ſi longue & ſi cruelle douleur. Le ver étoit vivant, quand il s'allongeoit autant qu'il étoit poſſible, il avoit 6 pouces, & ſeulement deux lors qu'il ſe replioit, il avoit deux lignes & 1. ½ d'épaiſſeur.

Une Dame de trente cinq ans avoit des maux de tête continus qui lui prenoient reglément une fois en 8 ou 10 jours, & duroient 10 ou 12 heures, avec tant de violence qu'elle en étoit tantôt comme une hebetée,

tantôt comme une furieuse. Le siége de la douleur étoit principalement au devant de la tête & dans les yeux. Mr. Homberg lui fit inutilement toutes sortes de remedes pendant trois ans ; l'opium seul suspendoit pour quelques heures les douleurs de son mal. Un soir qu'elle en sentoit un qui s'approchoit elle se regarda dans un petit miroir de poche , le feu d'une bougie prit à sa coëffure & lui brûla tout le front & une partie de dessus la tête avant qu'on pût l'éteindre , & depuis quatre ans que cet heureux accident est arrivé , la Dame jouït d'une parfaite santé.

Chimie.

Il paroît que la cire n'est qu'un mélange de deux liqueurs , d'un flegme qui tient un acide dissout, & d'une huile. Les deux liqueurs ont pris par leur union une consistence assez ferme, & à mesure qu'elles se degagent l'une d'avec l'autre. elles reprennent la forme de liqueur.

Mr. Boldue a examiné l'aloës,

C'eſt un concret tiré d'une plante du même nom. Il y en a de trois eſpeces, le *ſuccotrin*, ainſi nommé de l'Iſle de Zocotora où l'aloës croît en abondance ; *l'hepatique*, qui eſt moins eſtimé & que l'on a crû convenir particuliérement au foye ou à la digeſtion ; & le *cabalin*, le moindre des trois & qui ne ſert qu'à purger les chevaux.

Par les analyſes d'*extraction*, il paroît que l'aloës ſuccotrin contient près de la moitié moins de reſine ou de matiere ſulfureuſe, & environ un tiers plus de matiere ſaline que l'hepatique. Pout le cabalin, il eſt ſi impur qu'il ne merite pas qu'on en tienne compte.

Le ſuccotrin qui a moins de reſine, a toûjours été preferé à l'hepatique pour l'uſage interieur, & au contraire l'hepatique l'emporte ſur le ſuccotrin pour l'uſage exterieur, pour nettoyer les playes, refermer les coupûres recentes, & on l'égale à cet égard aux baumes naturels.

Mr. Bolduc eſt ſi éloigné d'approuver la ſéparation de la partie reſineuſe & de la ſaline de l'aloës,

qu'au contraire il voudroit qu'on les unit encore davantage par un alcali, comme le ſel de tartre.

Mr. Lemery a tiré de la manne une liqueur vineuſe comme il en avoit tiré une du miel, ſon hidromiel de manne, pour ainſi dire, n'a pas été ſi fort, ni ſi agréable au goût que celui du miel.

Les eaux de forges ſont ferrugineuſes & vitrioliques. Il y a trois ſources, la cardinale, la royale & la reinette. La premiere eſt plus forte que la ſeconde, & la ſeconde plus forte que la troiſiéme. L'eſprit vitriolique s'en degage en quatre ou cinq jours, & toute leur vertu s'évapore avec cet eſprit. On croyoit qu'il étoit mortel de dormir après diner pendant le tems qu'on en fait uſage. Cependant Mr. Dodart ne laiſſa pas de faire un ſomme tous les jours après diner dans le tems qu'il les prenoit, & s'en trouva fort bien.

Mr. Lemery a une mine de fer qui en donne beaucoup par la fonte, & qui en laiſſe beaucoup moins paroître au couteau cimenté, que d'au-

tres mines fort pauvres : ainſi le fer pourroit être en grande quantité dans quelque matiere & fort enveloppé, & ne ſe découvrir que par la force des operations. Ce n'eſt donc pas une preuve évidente que le mélange d'huile de lin avec l'argille produiſe du fer, parce qu'on en tire plus de l'argille mêlée avec de l'huile de lin. Cette experience prouve ſeulement qu'outre le fer qui ſe découvre aiſément dans l'argille, il y en peut avoir d'autre qui ne ſe developpe que par l'huile de lin.

Botanique.

Pour expliquer la perpendicularité des tiges des plantes par rapport à l'horiſon. Mr. de la Hire conçoit que dans les plantes la racine tire un ſuc plus groſſier & plus peſant, & la tige au contraire & les branches un ſuc plus fin. Cette difference de ſucs ſuppoſe de plus grands pores dans la racine que dans la tige & dans les branches, & cette difference doit ſe trouver, les proportions gardées, juſques dans la pe-

tite plante invisible que la graine renferme, ainsi la racine se developpera par des sucs plus grossiers, & la tige & les branches par des sucs plus subtils : d'où il doit arriver que la racine tende en bas, & la tige & les branches en haut.

Mr. de la Hire a souvent observé que dans le printems, il tombe des feüilles des orangers une espece de rosée très fine qui s'attache sur ce qu'elle rencontre, & s'y amasse en grosses gouttes. Il en tombe aussi des citronniers. La consistence du miel liquide qu'elle a sur les feüilles d'où elle sort, & un goût fort sucré, ont fait croire à Mr. de la Hire que c'est une espece de manne.

Peu de tems après le siége que souffrit Metz sous Henry II. la Citadelle fut bâtie sous Henry III. le Duc d'Epernon y fit faire de grands amas de grains qui se sont conservez jusqu'en 1707. Il y en avoit un tas dans le magasin qui avoit 10. toises d'un sens sur cinq à six de l'autre, & environ deux pieds de hauteur : l'on n'y avoit point touché depuis, & soit à dessein ou par

hazard ceux qui l'arrangerent, graverent dessus avec les doitgs la datte de l'année qu'on l'a serré qui est 1578. Quand le Roi, Monseigneur, les Maréchaux & Gouverneurs de la Province ont passé par Mets, ils ont mangé du pain de ce bled.

Pour conserver le bled il faut le bein secher & le tenir net; le grenier dans lequel on le transporte doit avoir ses ouvertures au Septentrion ou à l'Orient, il doit y avoir au haut des greniers des soupiraux, & il faut bien se donner de garde de les lambrisser; il faut faire une clôture aux fenêtres pour mettre le grain à couvert des chats, foüines, oyseaux &c. Il faut avoir soin de le travailler de 15 en 15 jours tout au moins les six premiers mois: dans la suite il suffit de le cribler simplement tous les mois, après deux années il n'a plus rien à craindre que de l'air & de l'humidité étrangere. Une des choses qui contribuë le plus à la conservation du bled, c'est la croûte qui se forme sur toute la superficie de la couche de l'épaisseur d'un doigt & demi. Celui qui a ap-

 porté

porté du bled de Mets, a assûré qu'il s'étoit promené sur le tas sans que la croûte eût obéï.

Mr. l'Abbé de Louvois en passant à Sedan vit un Magazin qui étoit placé dans un soûterrain taillé dans le roc & assez humide, il y avoit dedans un tas de bled très-considerable qui y étoit depuis 110 ans, ce tas étoit revétu d'une forte croûte dure & de l'épaisseur d'un pied, formée de la germinaison des grains exterieurs de la superficie. Sous cette croûte se trouva un bled d'un grain assez gros, beau & bon, & l'on en fit du pain qui se trouva excellent. Cette croûte étoit suffisante pour empêcher l'humidité de penétrer le tas, & le deffendoit des approches de l'air qui est le destructeur de toutes choses.

A Châlons il y a des greniers publics dans lesquels on conserve des grains 30 ou 40 ans. Voici comme ils s'y prennent. Ils choisissent le bled le plus beau, & du meilleur crû qu'il est possible, & après l'avoir travaillé, ils en font un tas aussi gros que le plancher le peut porter;

ils mettent ensuite de la chaux vive en poudre très-fine, ils en soûpoudrent tout le tas également jusqu'à ce qu'il y en ait environ trois pouces de haut, puis avec des arrosoirs on humecte cette chaux, laquelle faisant une forte liaison avec le bled forme une croûte: les grains de la superficie germent & poussent une tige d'environ un pied & demi de haut à laquelle on ne touche point, l'hyver vient & elle perit, & on n'y regarde plus que la necessité ne presse les habitans; alors on ouvre cette croûte, & on trouve le bled aussi beau que s'il n'avoit que deux ans.

Algebre.

Dans l'Histoire de 1705. & dans celle de 1707. il est dit que pour construire une équation déterminée d'un degré quelconque, on prend deux équations indéterminées d'un degré inferieur dont chacun exprime un lieu, & que les deux lieux étant tracez, leurs intersections déterminent les points d'où il faut tirer sur un axe commun des ap-

pliquées qui repréſenteront les racines des équations déterminées; autant qu'elle aura de racines réelles, autant y aura t'il de ces points d'interſection, & par conſéquent de ces appliquées ; & ſi elle a des racines imaginaires, il manquera un pareil nombre de points d'interſection, que les lieux cependant auroient pû avoir par leur nature ; & ſi toutes les racines ſont imaginaires, les lieux ne ſe couperont point.

Mr. Rolle démontre par des exemples toutes les défectuoſitez de cette regle de Mr. Deſcartes ; les deux lieux peuvent avoir plus ou moins d'interſections, qu'il n'y a de racines réelles dans l'équation qu'il faut conſtruire ; ils ne ſe coupent point du tout quoi qu'il y ait des racines réelles ; ils ſe coupent quoi qu'il n'y en ait que d'imaginaires ; ils ſe coupent & donnent des appliquées qui ne ſont pas les racines de l'équation. Il y a plus. On n'a jamais douté que les deux lieux n'exprimaſſent chacun une ligne, ſoit droite, ſoit courbe. Mr. Rolle prétend qu'on peut encore ſe tromper à cette ſuppoſi-

tion, que le lieu ſoit choiſi, ſoit conclu peut n'être qu'imaginaire, & ce qui eſt encore plus ſurprenant, qu'il peut étant réel n'exprimer aucune ligne. Selon Mr. Rolle quand on ſe ſert de cette regle, le lieu que l'on prend d'abord n'eſt entiérement arbitraire, il doit avoir de certaines conditions; il faut auſſi ſçavoir reconnoître ſi un lieu qu'on croyoit toûjours réel, eſt réel ou imaginaire, & en cas qu'il ſoit réel, s'il exprime quelque ligne. Une démonſtration *à priori* de la cauſe des erreurs que Mr. Rolle a marquées, eſt de la neceſſité des conditions qu'il demande, dépendroit d'une théorie d'Algebre, & il ſeroit à ſouhaiter qu'il voulût bien la donner.

Geometrie.

Mr. de la Hire pour rendre plus generale la formation de la conchoïde, prend pour baſe une courbe quelconque, & il permet que la ligne tirée du pole à la baſe, & celle qui va de la baſe à la conchoïde, ne ſoient point une même ligne droi-

te, mais faſſent entre elles un angle quelconque. Le pole peut auſſi être pris ſur la baſe même, quand elle eſt une courbe qui rentre en elle même comme un cercle ou une ellipſe. Enfin de toutes les conditions de la conchoïde de Nicomede, Mr. de la Hire ne conſerve que l'égalité perpetuelle des lignes tirées de la baſe à la conchoïde, ou des meſures. Il appelle regles, les lignes correſpondantes tirées du pole à la baſe. Il donne enſuite des methodes generales, pour trouver les tangentes, les eſpaces, les longueurs des conchoïdes ainſi formées.

Mr. de la Hire démontre que dans les conchoïdes qui ont des points d'inflexion, on peut toûjours en le trouvant par les methodes generales, trouver la longueur de la meſure qui a ſervi à former la conchoïde, & s'il y a une infinité de conchoïdes décrites ſur un même pole & ſur une même baſe droite, mais ſur autant de meſures differentes toûjours plus petites, leurs points d'inflexion iront toûjours en s'approchant de l'origine commune de

ces conchoïdes, & Mr. de la Hire prouve que la suite de ces points formera une courbe qui sera une seconde parabole cubique. Enfin Mr. de la Hire démontre que la regle & la mesure étant posée directement, les conchoïdes sont toûjours géometriques pourvû que leurs bases le soient aussi. Cette proprieté des conchoïdes répond à celle des roulettes rapportée dans l'Histoire de 1707.

On sçavoit déja que la cycloïde se reproduit elle même par le developpement, que ses arcs inégaux sont toûjours parcourus en tems égaux par un pendule, qu'elle est la courbe de la plus vîte descente, on sçavoit, dis-je, toutes cés proprietez, mais on n'en connoissoit pas une nouvelle que Mr. Parent lui a encore trouvée; c'est qu'un corps qui la décrit ou la suit, en tombant librement & par son propre poids la presse toûjours égalemeent dans chacun de ses points.

Mr. de la Hire donne une methode très simple de décrire de grands arcs des sections coniques, & cet-

te methode peut-être fort utile aux Architectes. Le reste de la Géometrie roule sur des courbes dont la théorie ne peut entrer dans un extrait.

Astronomie.

La tache qu'on observe sur le disque de Jupiter a paru 8 fois depuis 1665. jusqu'en 1708. sa plus longue apparition a été de trois ans, le plus grand intervalle pendant lequel elle a été invisible a été de 14. & c'est le dernier de tous, au bout duquel Mr. Maraldi la revit au mois d'Avril de cette année. Elle parut au même endroit où elle devroit être par la revolution de 10 heures, supposé qu'elle fût permanente & fixe.

Le mouvement des étoiles d'Occident à l'Orient le long de l'écliptique qui est d'un degré en 70 ans, fait qu'un globe celeste où les constellations ont été placées comme elles étoient au tems de sa construction, ne représente plus dans la suite leurs positions veritables, à moins qu'on ne les imagine changées, ainsi qu'elles le devoient être selon le

tems écoulé. Mr. Cassini a fait voir à l'Academie un globe dont il rend l'usage perpetuel, sans qu'il soit besoin d'y concevoir, ni d'y faire aucun changement. Il peut tourner & sur l'axe de l'équateur comme tous les globes, & sur celui de l'écliptique; c'est en cela que consiste la singularité de la construction. On décrit au tour de l'écliptique le cercle de $23^{d}. \frac{1}{2}$ de rayon que le pole de l'équateur doit décrire en 25200 ans, & quand pour une certaine époque on a placé le pole de l'équateur sur le cercle au point qu'il faut, on l'y arrête fixément, & le globe ne tourne que sur l'axe de l'équateur pour les operations ordinaires.

La Comete de l'année précedente qui ne fut apperçûë à Paris que le 28. Novembre, & ne put être observée que jusqu'au 25. Decembre, fut apperçûë à Boulogne par Mrs. Manfredi & Hancari dès le 25. Novembre, & observée jusqu'au 17. Janvier 1708. La Comete alloit presque directement du midy au Septentrion, mais sur la fin elle commençoit à retourner du Septentrion

au midy, & en même tems elle parut aller un peu obliquement de l'Occident vers l'Orient. De-là Mr. Maraldi conjecture qu'elle pourroit avoir quelque tems ſtationaire à la maniere des planetes, puiſqu'elle en imitoit auſſi les retrogradations.

Les deux Eclipſes de Lune du 5. Avril & du 29. Septembre, ne purent être obſervées à Paris qu'aſſez imparfaitement. Celle de Soleil du 14. Septembre le fut mieux. Dans cette derniere, l'ombre a été d'Occident en Orient declinant vers le midy; elle a commencé vers la Groënlande, a parcouru enſuite toute l'Europe & preſque toute l'Aſie; & a fini vers le Japon ou vers la Tartarie Orientale. Par-là Mr. Caſſini détermine aiſément en quels lieux l'éclipſe a été totale ou de ſix doigts, ou enfin de telle autre phaſe qu'on voudra. L'ombre a eû une direction de mouvement ſemblable à l'ombre de celle de 1699. & contraire à celle de l'ombre de 1706. les ombres de 1706. & de cette année ſe feroient croiſées en Moſcovie.

L'experience prouve que la re-

fraction qui éleve toûjours l'horizon apparent, & l'éleve inégalement en differens tems, l'éleve moins inégalement quand il est observé d'une plus grande hauteur.

Mr. Bianchini a envoyé à l'Academie un dessein d'un fragment de marbre trouvé à Rome en 1705. où se voit un reste de planisphere celeste Egyptien & Grec gravé sur la pierre, ce planisphere paroît plus astrologique qu'astronomique.

Geographie.

Mr. Delille croit que cet espace de terre qui est entre le Nil & les rivieres de Tacaze & de Dendar, est ce que les Anciens appelloient Isle de Meroé; il le prouve par son étenduë, par sa figure, par sa latitude, & par quelques autres singularitez communes à l'Isle de Meroé & au païs qu'on vient de dessigner.

Diophique.

Mr. de la Hire prouve par la premiere Scene du second Acte des

nuées d'Ariſtophane, que les Anciens connoiſſoient les foyers par refraction des verres convexes. Voici ſes paroles.

St. Reptiade.

As-tu vû chez les Droguiſtes cette belle pierre tranſparente avec quoi on allume du feu?

Socrate.

N'eſt-ce pas du verre que tu veux dire?

St. Reptiade.

Juſtement.....

Socrate.

Et bien qu'eſt-ce que tu en feras?

St. Reptiade.

Quand on me donnera une aſſignation, je prendrai cette pierre-là & me mettant au Soleil, je ferai fondre de loin toute l'écriture de l'aſſignation.

Quoi qu'il paroiſſe étonnant que la connoiſſance des verres brûlans n'ait pas conduit les Anciens plus

loin, il l'eſt cependant beaucoup davantage, que depuis les lunettes à mettre ſur le nez, juſqu'aux teleſcopes, il ſe ſoit paſſé 300 ans.

Mecanique.

Les Marchands de bois coupent leurs poutres dans les arbres les plus quarrées qu'ils peuvent, parce qu'ils les vendent à proportion de leur ſolidité ou maſſe. Or il eſt certain que celles qui ſont quarrées en ont davantage, mais elles ont moins de réſiſtance, c'eſt à dire, qu'elles coûtent davantage & valent moins pour les bâtimens.

Sur cela Mr. Parent eſt entré dans une queſtion également Géometrique & neceſſaire pour l'uſage. Quelles dimenſions doit avoir la baſe d'une poutre que l'on tirera d'un arbre propoſé, pour être de la plus grande réſiſtance qu'il ſe puiſſe? Ou, ce qui eſt la même choſe, une baſe circulaire étant donnée, quel eſt le rectangle de la plus grande réſiſtance que l'on y puiſſe inſcrire? Il eſt bien certain que ce n'eſt pas un

quarré, quoi qu'il ſoit le plus grand de tous les rectangles inſcriptibles.

Mr. Parent trouve que les côtez de ce rectangle ſont à très-peu de choſe près comme 7. & 5. & après la réſolution du probléme, s'étant informé à des Architectes quelles étoient les dimenſions des poutres, qu'ils croyoient les plus avantageuſes pour la force de la réſiſtance, il a eû le plaiſir d'apprendre que c'étoit 10 pouces ſur 14.

ARTICLE CLV.

EPHRAÏMI GERHARDI Delineatio Philoſophiæ rationalis, electè efformatæ & uſui ſæculi accommodatæ &c. *Crayon de la Philoſophie de la raiſon, formée avec ſoin & à l'uſage du ſiécle, & de la correction de l'entendement humain, diviſé en deux livres. Par Ephraïm Gerhard.* A Genes, aux frais de Henri Chriſtophle Kroker, 1709. *in* 12. *pages* 174.

CEt Auteur s'eſt voulu faire une nouvelle route dans la Lo-

gique : & peut être jugera-t'on qu'il s'eſt égaré, parce qu'on ne le rencontre pas ſur le chemin, par où nôtre eſprit va au certain & au vrai. Il traite ſuperficiellement de la définition & de la diviſion, & comme avec dédain du ſyllogiſme ; & il ne dit rien de la methode. D'ailleurs dans ſa maniere conciſe il ne ſemble pas éclaircir ſuffiſamment les choſes, mais jetter ſes penſées comme autant d'axiomes ou de theſes, cependant il y met de l'arrangement & de la ſuite.

Dans le premier Livre auquel il donne pour tître, *de conceptibus Logicis communibus*, des notions communes de la Logique, il parle de l'érudition ou de la Science, de la Philoſophie en general, de la Philoſophie de la raiſon ou de la Logique, de l'entendement, de la connoiſſance & de l'ignorance, de la verité & de l'erreur, de l'objet de nos connoiſſances, des empêchemens de la connoiſſance. Il définit la Logique, l'Art de rechercher la verité, d'en juger & de la communiquer ; & par là il la diviſe en trois

parties. Il prétend que la division ordinaire qui s'en fait par les differentes operations de l'esprit, quoique fondée en quelque raison, ne fait néanmoins que broüiller. Il dit que tous les hommes pour s'assûrer de la verité ont recours à l'évidence qu'ils sentent en eux mêmes, & dont ils se rendent témoignage ; mais que le premier principe consiste en la contradiction qu'il y a, qu'une chose soit & ne soit pas : pour la proposition de Mr. Descartes, *Je pense, donc je suis*, elle peut passer pour la premiere verité connuë, mais non pour un principe de démonstration. Il remarque que connoître le vrai, c'est connoître aussi le faux ; mais que reciproquement la connoissance du faux ne donne pas celle du vrai. Une autre remarque aussi veritable, c'est que l'erreur ne venant que de la précipitation à juger, elle tire son origine de la volonté qui incline l'entendement. Les empêchemens de la connoissance se rapportent en partie à l'objet qui est éloigné, ou au dessus de la portée de

nôtre entendement, en partie à nôtre esprit qui ne s'applique pas assez, ou qui se laisse surprendre par ses préventions.

Le second Livre porte pour tître, *de negotiis Logicis singularibus*, des usages particuliers de la Logique. Il les fait consister à remédier aux empêchemens de la connoissance, par l'experience, la meditation, le raisonnement, la lecture & l'application à écouter. Il donne des regles pour discerner le sens de ce qu'on lit & de ce qu'on entend, pour expliquer & communiquer ses pensées soit de bouche soit dans des Livres, pour disputer & refuter les opinions contraires.

ARTICLE CLVI.

OEUVRES D'HORACE TRADUITES en François par le Pere Tarteron de la Compagnie de JESUS, *quatriéme Edition revûë & corrigée. Avec des Remarques critiques sur la Traduction par Pierre Coste.* A Amsterdam chez Pierre de Coup 1710. *deux tomes in 12. dans le premier tome pages 325.*

Nov. 1710.

sans la Préface, dans le second pages 455. sans la Table.

PIerre de Coup Libraire d'Amsterdam a imprimé les Oeuvres d'Horace traduites en François par le P. Tarteron Jesuite, sur la quatriéme édition qui en a été faite à Paris. Il n'a fait en cela que suivre la coûtume des Libraires de Hollande qui se sont mis en possession depuis long-tems de réimprimer les Livres qui paroissent dans les differens Etats d'Europe, & sur tout en France, lorsqu'ils esperent que le grand débit leur apportera de l'argent. Mr. Coste François de Nation qui s'est retiré en Angleterre à cause de sa Religion, a joint à cette édition des Notes critiques qu'il a faites sur la Traduction. Il a mis au commencement du premier tome, une longue préface qui fait voir qu'en quittant la France, il n'a rien perdu de la politesse de sa Nation : il fait dans cette préface le caractére de la Traduction qu'il entreprend de critiquer. » C'est, dit-il, * la plus fidelle & la

* *Page* 6.

„ plus élegante qui ait encore paru
„ en François. En general, rien n'eſt
„ plus net, plus naturel, ni plus po-
„ li. C'eſt une copie qu'on peut ad-
„ mirer, après même qu'on a ſenti
„ les beautez de l'Original. Il ajoute
„ * que ſa Critique qui ne s'étend
„ pas ſur grand nombre de paſſages,
„ ne doit paſſer que pour l'*errata*
„ d'un ouvrage fort correct.

Enſuite après avoir étalé beaucoup d'érudition ſur differens ſujets, Mr. Coſte revient à l'Auteur de la traduction, „ Et quoi qu'il n'oſe le
„ blâmer de ce qu'il a laiſſé à quar-
„ tier pluſieurs paſſages, & même
„ des pieces entieres qui contiennent
„ des images trop licentieuſes, il
„ croit qu'il auroit encore mieux
„ fait de s'en diſpenſer, & de crain-
„ te que le P. Tarteron ne ſoit cho-
„ qué de voir dans cette édition ces
„ piéces à la même place qu'elles oc-
„ cupent dans les éditions Latines:
„ Mr. Coſte avertit qu'il ne les y a
„ miſes qu'à l'imitation des Com-
„ mentateurs à la Dauphine, ſages
„ Religieux pour la plûpart, qui
„ nous ont conſervé fidellement tout

* *Pag. 9.*

„ le texte des Auteurs qu'ils ont
„ mis au jour.

Mr. Coste trouvera bon que nous lui disions ici, que l'on n'a point sçû mauvais gré au P. Tarteron d'avoir *laissé à quartier les endroits d'Horace qui contiennent des images trop licentieuses.*

Pour ce qui est de Commentateurs à la Dauphine, comment Mr. Coste qui paroît avoir vû leurs Commentaires, ne sçait-il pas que ces *sages Religieux* dont il parle, n'en ont point fait sur ces Auteurs dont les ouvrages *contiennent des images trop licentieuses*, tels que sont Lucrece, Plaute, Terence, Ovide, Tibulle, Catulle, Properce, Martial, Juvenal, Suetone? Le Commentaire du P. Rodelle Jesuite sur Horace qui fut adopté & mis au nombre des Commentaires à la Dauphine, ne présente point le texte d'Horace tout entier. L'Auteur du Commentaire à la Dauphine sur Ovide qui n'étoit pas du nombre de ces *sages Religieux*, n'a pas laissé de rejetter à la fin du premier tome, tous les endroits qu'il a jugé à propos de retrancher. Est-il possible que Mr.

Coſte ignore ces faits , ou s'il les ſçait, comment dit-il, qu'il a donné le Texte d'Horace tout entier, même dans les endroits *qui contiennent des idées trop licentieuſes , à l'imitation des Commentateurs à la Dauphine ſages Religieux pour la plûpart ?*

Nous ne donnons point d'extrait des Notes de Mr. Coſte , la lettre qui ſuit en tiendra lieu , elle eſt de l'Auteur même de la Traduction ſur laquelle Mr. Coſte a fait des Notes critiques.

ARTICLE CLVII.

LETTRE *DU* PERE TARTERON *écrite à Mr. *** à l'occaſion de la Préface que Mr. Coſte a dattée de Londres , & qu'il a miſe à la tête de ſa Critique faite ſur la Traduction d'Horace , imprimée depuis* 1710. chez Pierre de Coup. A Amſterdam.

JE vous ſuis obligé, Monſieur , de l'empreſſement que vous avez de lire la Traduction des Oeuvres d'Horace , imprimée depuis peu à Amſterdam avec de ſçavantes No-

tes ; mais je vous prie de le moderer, quelque ardent que je vous connoiſſe ſur ce qui regarde vos amis. L'Illuſtre Monſieur l'Abbé Bignon ne s'eſt pas contenté de faire inſerer dans le Journal de Paris un petit Extrait de ce que Mr. Coſte dit d'honnête & d'obligeant pour moi ; il a de plus eû la bonté de me confier le livre tout entier, pour me donner le tems d'y répondre, c'eſt à quoi je travaille, je ne puis m'en déſaiſir. Je l'ai parcouru d'abord avec toute la vivacité d'un Auteur intereſſé. Je ſuis enſuite revenu ſur mes pas, & j'en ai relû la Preface avec beaucoup d'attention & de ſang froid. Elle m'a juſqu'à préſent preſque ſeule occupé, & même un peu trop ; car à meſure que je la liſois, je me ſuis apperçû que l'amour propre s'accommodoit fort des loüanges flateuſes & délicates que Mr. Coſte donne au Traducteur. La vaine complaiſance ſaiſit inſenſiblement & gagne le cœur, ſi l'on n'y prend garde ; ſur tout quand un habile Homme qu'on n'a pas l'honneur de connoître, & qui d'ailleurs ne nous connoît point

personnellement, nous marque de l'estime & de la consideration. Je vous avouë de bonne foi, Monsieur, que ce qu'il y a dans son discours de gracieux & d'obligeamment écrit en ma faveur, m'a semblé sincere & vrai de sa part ; je ne l'ai point pris pour un simple compliment, par la raison qu'on ne voit pas que de Londres, on s'avise d'en faire de pareils à un Jesuite. Il y a nombre d'années que je me suis rendu justice sur mon peu de merite ; celui de mon Censeur me fait souhaiter par reconnoissance à son égard, d'en avoir du moins autant qu'il en faut, pour ne pas tout à fait le démentir sur l'idée trop avantageuse qu'il s'est formée de ma personne. Ce souhait est temeraire, je n'en disconviens pas; j'ay lieu néanmoins d'esperer, qu'avec le secours que je prètens tirer d'une Critique si solide & si recherchée, il deviendra dans la suite excusable. Ainsi, bien loin d'être choqué d'une entreprise, dont l'execution ne peut être qu'utile & agreable au Public, j'y aplaudis de tout mon cœur, & je lui sçai bon gré d'avoir

traité de bagatelles & de legeres taches, des fautes qu'il a eû l'honnêteté de ne pas nommer par leur nom. C'eſt être du caractére & de la politeſſe d'Horace, que d'en uſer de la ſorte, & il a droit autant que ce Poëte de dire, *non ego paucis-offendar maculis :* ou plutôt, *ſunt delicta tamen quibus ignoviſſe velimus.* Je lui ſuis ſenſiblement obligé de ſon indulgence, & je lui en rends mille actions de graces. Il y a trois ou quatre pages où il m'éleve exceſſivement, & que je ne puis lire ſans confuſion dans ſa docte préface, je ne m'y reconnois point. Quoi qu'il ne me l'ait pas adreſſée, j'ai été tenté à pluſieurs repriſes de lui écrire. Si je n'ai pas tout à fait ſuccombé à la tentation, il s'en eſt peu fallu ; car la lettre que je me fuſſe donné l'honneur de lui envoyer eſt preſque achevée, elle étoit faite pour lui. Comme j'ai lieu d'aprehender que les paſſages ne ſoient fermez, je ne l'expoſe point au riſque de paſſer les mers. J'y ai mis la derniere main pour vous la faire tenir : vous jugerez en la liſant, qu'il eſt un peu de mon interêt, qu'elle ne ſoit pas ſans effet.

J'aime paſſionément la verité, Monſieur, vous m'en avez facilité la découverte ; & les lumieres ſûres dont la plûpart de vos remarques ſont remplies, me la font voir avec un plaiſir que je ne puis vous exprimer. Il en coûte à ma réputation ; mais je la compte pour peu de choſe, & je la ſacrifie volontiers aux fruits & aux avantages qui me reviennent de vos veilles. Auſſi-bien ne m'avez vous que trop dédommagé par les honnêtetez exceſſives dont vous me comblez, & par l'éloge d'une ſorte de modeſtie dont j'aurois tort de me piquer : vous avez beau me l'attribüer, il s'en faut bien que je l'aye ; trop heureux d'y aſpirer toute ma vie, ſans que jamais j'oſe eſperer d'y parvenir. Elle a des charmes pour tout le monde, & ne s'apperçoit pas qu'elle les a : la moindre flaterie la fait rougir, & les loüanges d'un Homme de vôtre merite ſont très-dangereuſes pour elle. Mais il eſt une autre ſorte de modeſtie plus auſtere, dont j'ai quelque droit de me piquer : & je vous dirai franchement avec cette liberté fran-
 çoiſe

çoise qui nous est propre à vous & à moi, que j'ai été fort alarmé des coups que vous lui portez sur la fin de vôtre préface; j'en ai fremi, je ne vous le cele pas. Déterminé que je suis de tout tems à ne jamais franchir les bornes de cette vertu, elle m'est si chere, & convient tellement à mon état & à mon inclination, que je me suis observé jusqu'au scrupule dans tous mes ouvrages pour ne la point blesser. J'ai eu beau faire, malgré vôtre extreme politesse & ma circonspection, vous n'avez pas laissé d'y donner dans deux ou trois citations de très-vives atteintes, sur tout à la page 106. du 2e. tome. Apparemment que dans la situation présente où vous vous trouvez, vous n'avez pas été fâché de prendre un honnête prétexte d'égayer & de divertir les deux Nations aux dépens de la robe que j'ai le bonheur de porter, & pour laquelle vous n'ignorez pas que l'Angleterre & la Hollande n'ont que de mediocres égards: mais je puis vous protester devant Dieu, que le sens que vous donnez sans hesiter à mon expres-

ſion, ne me vint jamais dans l'eſprit. L'affreuſe idée de l'adultére étoit infiniment éloignée de mon imagination, quand je me ſervis de ces mots, *une femme adroite qui trompe ſon mari.* Quelques faits differens la produiſirent alors : je les ſçai d'original, & je ſuis ſûr qu'ils me juſtifieront auprès de vous, quand je répondrai en détail à vôtre délicate Critique. Je n'euſſe pourtant pas mal fait d'uſer du mot que vous me préſentez ; peut-être même que je m'en ſervirai à la premiere réimpreſſion, puiſque je n'ai pas fait difficulté de l'employer pour traduire dans l'Epitre 17. du L. 2. le terme de *meretrix*, & que je l'ai expliqué à la lettre en gardant toûjours le *decorum.* Mais quand j'y penſe, pourquoi differer de me diſculper, & de vous faire juger plus juſte de la pureté de mes intentions ? Je n'ai pour cela qu'à vous expoſer naïvement un de ces faits ; il eſt ſimple & aſſez plaiſant. J'étois jeune encor & dans le monde quand il vint à ma connoiſſance, & Moliere au défaut de Fundanius, auroit pu le faire valoir ſur la ſcene : il vous

désabuſera, ou je ſuis trompé. Le voici. Une femme d'eſprit, bonne bourgeoiſe & un peu joüeuſe recevant de ſon mari un ſac d'argent pour le compter en ſa préſence & le lui rendre ſur le champ, lui demanda. Combien, Monſieur, doit-il y avoir dans ce ſac ? Deux cens écus, lui répondit-il. Vous avez raiſon, reprit la Dame, les lui ayant comptez, les voilà : & gliſſant ſubtilement dans la fente de ſon gant coupé au milieu de la paûme de ſa main, douze écus d'or de ſurplus proprement enveloppez, elle s'en accommoda. C'eſt juſtement ce que j'appelle *une femme adroite qui trompe ſon mari.* Je vous proteſte encore une fois que je n'y ai point entendu d'autre fineſſe. Vous en croirez ce qu'il vous plaira : du reſte je me ſens aſſez honnête homme pour être crû ſur ma parole. Il ne tiendroit qu'à moi de vous citer pluſieurs exemples de certaines femmes qui fidelles à leurs époux dans l'eſſentiel, ne le ſont pas toûjours à compter juſte dans le memoire de la dépenſe, dont il eſt de la bienſéance & de l'uſage qu'on leur

confie le ſoin : rien n'eſt plus ordinaire dans les familles où le Chef n'y regarde pas de ſi près. Riez donc tant qu'il vous plaira de mon inadvertence ; je ne penſe pas que ſur cela vous ayez beaucoup de rieurs de vôtre côté ; car elle n'eſt rien moins qu'inadvertence, & je ne la mets point du tout au nombre de celles où je ſuis tombé. Je ſuis perſuadé que pour peu que vous réflechiſſiez ſur vôtre note, & ſur toute la belle morale de Caton & d'Horace, dont vous l'avez ornée, vous conviendrez en galant-Homme qu'elle n'eſt point là à ſa place, & qu'elle porte indubitablement à faux, *non erat hìc locus.* Je ne ſçai ſi je m'abuſe, mais il ne me paroît rien d'équivoque dans l'expreſſion dont il s'agit. L'idée la plus ſimple & la plus vraye qui frappe l'eſprit, eſt celle qu'autoriſent ces ſortes d'hiſtoriettes qui arrivent tous les jours à Paris dans la plûpart des maiſons où l'on vit à ſon aiſe, & où la maîtreſſe du logis eſt chargée de la dépenſe. De plus, Monſieur, quand la phraſe de *femme adroite &c.* vous ſembleroit

équivoque, pourquoi la prendre dans un ſens où vous faites dire une fort grande ſottiſe à un Auteur qui de notorieté publique, fait profeſſion de n'en point dire, que dans le fond vous eſtimez, & que vous honnorez de vos ſuffrages? Que ne preniez-vous avec vôtre politeſſe ordinaire l'autre interprétation, qui n'offre à l'eſprit des honnêtes gens rien que de vrai & d'agréable? Vôtre probité, vôtre équité, vôtre bonne foi, & les loix de la ſocieté civile que vous ſçavez ſi bien, vous portoient là naturellement. Puiſque je ſuis ſur ce chapitre, ſouffrez que je vous décharge mon cœur: car il eſt à naître, Monſieur, que depuis plus de 25. ans que la Traduction des ſatyres &c. voit le jour, qui que ce ſoit, excepté vous, m'ait cauſé le moindre ſcrupule, & m'ait rien reproché ſur aucune piece de mes ouvrages, pas même ſur celles qui ont paru depuis, & que vous prétendez être plus libres par endroits, qu'une bonne partie de ce que j'ay ſupprimé. Ce n'eſt pas ſans raiſon que j'inſiſte, comme vous

voyez, un peu vivement ſur ce point, vous voulez bien me le permettre. Tenez donc pour conſtant que tout ce que vous avez remarqué d'alteré & d'ôté dans ma Traduction, eſt entiérement conforme à l'Horace du Pere Jouvancy aſſez connu pour ce qu'il eſt parmi les gens de bien. Je me ſuis fait une eſpece de religion de ſuivre pas à pas tout ſon texte, à quelques petits mots près de nulle conſéquence. Cela préſuppoſé, ne m'attribuez point le diſcernement & le choix qu'a fait ce pieux & ſçavant Jeſuite, de tout ce qu'il m'a laiſſé de ſain & de loüable à traduire. A la verité il a été obligé de laiſſer quelques vers qui m'ont paru délicats ; mais enfin ils ſe ſont trouvez dans la route, je me ſuis exprès familiariſé, pour ainſi dire, avec eux afin de les conduire inſenſiblement au terme où j'allois. Parlons nettement ; j'ai fait de mon mieux pour les tourner du bon côté, & pour les rendre irréprehenſibles aux perſonnes les plus ſcrupuleuſes.

Que j'ai perdu, Monſieur, de ne vous avoir pas poſſedé ici. Quelques

entretiens que j'eusse eû le bonheur d'avoir avec vous, m'auroient fait tous les biens du monde : les plus legeres ombres des idées contraires à la pudeur auroient disparu : mon ouvrage se seroit trouvé hors de prise. Oüi, les avis qu'Horace donne à Ligurinus * vous auroient semblez, de la maniere dont ils sont exprimez, moins imprudens & moins indiscrets que vous n'avez pensé, par la raison que comme je n'ai point lû la premiere Ode du quatriéme Livre ; ni toutes celles que j'ai omises, il ne m'a pû tomber dans l'esprit d'insinuër aucun rapport à des piéces que je ne connus jamais, & que je juge sur vôtre seule parole, si infames & si detestables. Enfin il m'a paru, & il me paroît encore, que vous deviez d'autant plus m'épargner sur le sujet dont il s'agit, que je me suis extrémement observé, pour ne rien présenter de deshonnête & d'indécent aux yeux de mes Lecteurs. Ce que j'ai été indispensablement obligé de supprimer, m'a rendu plus vif & plus animé sur tout

* *P.* 252. *T.* I.

le reste. J'ai tâché de dédommager le Public des pertes que lui caufoient la sainteté de ma Religion & la bien-féance de mon état (si tant est qu'on puisse raisonnablement appeller des pertes, ce qu'il importe infiniment à tout homme de probité d'ignorer toute sa vie) j'ai tâché dis-je , de dédommager le Public de ces sortes de pertes, par les peines que je me suis données à redoubler la vivacité de mon imagination, & à lui faire produire de riantes peintures & des images qui pussent plaire. Vous m'êtes un bon garand de ce que j'avance , Monsieur, & le plaisir qu'elles vous ont causé , fait dans vôtre préface , selon toutes les apparences, le plus bel endroit de mon éloge. Je suis confus de me voir entraîné à entrer dans vos sentimens sur le bien que vous dites de moi , & de vous faire valoir la naïveté de certains traits que le génie & la beauté de nôtre langue m'ont fait inventer à force de réflexions ; plus ils sont naturels , plus ils coûtent. Enfin , Monsieur, vous tomberez d'accord que les endroits un peu

délicats que je n'ai pû raiſonnablement me diſpenſer d'interpreter, ſont maniez avec toute la pudeur & la circonſpection poſſibles. Supportez donc avec quelque complaiſance & dans tout ſon entier, l'exclamation pathétique que vous avez lûë dans la lettre qui eſt à la tête de Juvenal imprimé en 1689. & ne me chicanez pas ſur un trait qui me ſied ſi bien : puiſque vous devez être convaincu que je n'ai défiguré l'image *d'argutâ meretrice*, que dans la vûë d'en ſubſtituër une autre qui fût à couvert de la plus ſevere cenſure. Je ne l'ai pas cependant échapée à l'endroit même où je ne m'attendois à rien moins. C'eſt m'avoir pris à l'improviſte : vous y remedierez quand il vous plaira, je vous y crois obligé en conſcience ; car pour peu que vous vous rendiez juſtice ſur la bonté de vos remarques, vous jugerez qu'elles pouvoient contrebalancer de reſte ce qu'il y a de trop dans vos loüanges, & m'obliger à ne m'en pas élever, ni m'en faire accroire, ſans m'attaquer par l'endroit où je m'étois re-

tranché & fortifié, & que j'avois le plus à cœur de rendre inacceſſible. J'euſſe mieux aimé, Monſieur, ſi vous m'aviez fait la grace de me laiſſer maître du choix, ou que vous n'euſſiez pas d'abord tant dit de bien de moi, ou que vous euſſiez pris le parti d'errer conſéquemment. Mais à préſent le ſort eſt jetté, peut-être que dans la ſuite vous aurez aſſez de condeſcendance & d'humanité pour en addoucir la rigueur. Penſez-y, Monſieur, la gratitude vous y engage. Car enfin mes fautes ſi ſpirituellement relevées vous ſont honneur, & vôtre réputation s'eſt accruë, & s'augmente de jour en jour à la faveur de vos autres remarques en partie ſi juſtes & ſi ſenſées; le ſel & les agrémens que vous y avez répandus, en ſont plus valoir le ſolide. Pardonnez moi donc, Monſieur, ſi je prens la liberté de vous dire avec toute la conſideration qui vous eſt dûë, qu'il n'étoit pas neceſſaire que vous priſſiez la peine d'avoir recours à une précaution auſſi violente que celle dont vous vous étes ſervi, pour empêcher

que l'Horace habillé à la Françoiſe ne vint à tomber & à ſe perdre. Vos craintes ſur cela, quelqu'honorables qu'elles me ſoient, & vos ſoins me paroiſſent aller trop loin. Le nombre des libertins n'eſt pas le plus grand; l'immortalité d'un ouvrage plein d'eſprit ne dépend non plus d'eux, que des ordures & des infamies qu'il renferme, & vous m'avoüerez que ce n'eſt nullement à la faveur de ſes vers cyniques & effrontez, qu'Horace s'eſt flaté de ſe faire lire à nos derniers neveux. D'ailleurs la modeſtie & la délicateſſe de nôtre Langue ſont extremes; elles éloignent d'elles tout ce qui peut bleſſer des yeux & des oreilles chaſtes. Vous concevez aiſément à ce diſcours que ſi j'euſſe été le reviſeur de cette impreſſion d'Hollande, je l'aurois expoſée de bon cœur auſſi bien que toutes celles de Paris, au riſque d'être un jour anéantie & de tomber dans un éternel oubli, plûtôt que de permettre qu'Horace y eût été rétabli dans tous ſes droits, & remis en poſſeſſion de ce qui lui appartient. Si j'oſois

y trouver à redire, aſſurément j'en prendrois la hardieſſe, mais cela ſeroit inutile. Ce n'eſt donc point par incivilité, Monſieur, que je ne vous fais pas de remercimens de la generoſité que vous avez euë de reſtituer à Horace tout ce que je lui avois enlevé. Vous lui avez liberalement payé ce que vous avez prétendu que je lui devois, parceque vous m'avez jugé inſolvable, je le ſuis abſolument, il eſt vrai, & j'en fais gloire. Je vous ſçai pourtant bon gré de vôtre diſcretion, qui ne vous a pas permis de traduire en nôtre Langue ce que les gens d'honneur qui la parlent, & qui connoiſſent ſon extrême retenuë ſur les mœurs, n'auroient pû lire ſans indignation.

Une ſeconde lettre imprimée & inſerée depuis près d'un an à l'iſſuë de celle des Odes, n'a paſſé ni à Londres, ni en Hollande: les corrections qu'elle renferme, ne diminüent que de fort peu le nombre de vos notes. J'aurois tâché, Monſieur, en gardant l'ordre, de vous la faire tenir, ſi j'euſſe pû deviner qu'un auſſi celebre & auſſi fameux Auteur que vous l'ê-

tes, eût été ſur le point d'honnorer d'une ſçavante Critique un ouvrage trop médiocre pour la meriter. Cette lettre contient quelques petites réflexions qui, autant que j'en puis juger au caractére de vôtre eſprit, ſeroient aſſez de vôtre goût, & pourroient ne vous pas déplaire. J'ai tourné ſelon les maximes & la Philoſophie d'Horace, le conſeil qu'il donne à Leuconoé en ces termes, *& ſans compter ſur l'avenir, goutez chaque jour tous les plaiſirs dont vous pouvez joüir.* Certains connoiſſeurs ſont pour l'expreſſion plus ſerrée de la derniere édition, ils la trouvent plus exacte & plus juſte, elle leur plaît; je la remets donc ſous vos yeux & je m'y tiens. *Et retranchez de vos eſperances ce qui eſt au delà du peu que vous avez à vivre*, j'ai auſſi reformé la fin de cette Ode par ce tour, *& par trop de confiance n'attendez pas le lendemain.* J'ai de plus attaché à la perſonne du Poëte, *magnas inter opes inops*, & cela par bonheur conformément à vôtre idée; je m'en fais des conjoüiſſances. Je penſe qu'il

n'y a que ces trois ſeuls endroits à ſupprimer de vos ſalutaires avertiſſemens, dont je prétens bien que ma premiere impreſſion ſe reſſente, je ne ſçai pas quand : mais par avance, Monſieur, je puis répondre que vous me ſerez alors un ſûr & fidelle témoin de ma docilité. En effet je ſuis plus porté que jamais à entendre raiſon ; & je ne me ſens graces à Dieu, ni incorrigible, ni ahûrté à mes ſentimens. Encor faut-il au moins ſur le milieu du retour, s'étudier à devenir bon & traitable de plus en plus : enſorte que les Horaces du ſiécle, c'eſt à dire ceux qui ſçavent parfaitement le monde, ſoient contens de nos réponſes, s'ils s'aviſent de nous demander avec l'Horace du tems d'Auguſte, *lenior ac melior fis accedente ſenectâ* ?

Ma lettre finie, j'apprens d'un brave Capitaine aux Gardes de mes anciens amis, & d'un goût exquis pour les belles Lettres, que Mr. Bernard dans ſon extrait de Février dernier, me juſtifie devant tout ce qu'il y a de perſonnes ſages & qui

ont l'esprit bien fait, & qu'il semble dès-approuver évidemment le sens malin que vous donnez à une expression très-innocente. Son jugement ne doit pas vous être suspect ; vous avez plus d'une raison pour ne le point recuser ; & moi, quoi qu'il me revienne de beaucoup d'endroits, qu'il ne laisse presque passer aucune occasion de parler favorablement de mes ouvrages, je ne le connois uniquement que par la réputation qu'il s'est acquise d'un des plus sçavans Hommes de nôtre siécle. Que ne lui dois-je pas, Monsieur, pour le bon office qu'il me rend auprès de vous ! Je suis &c.

Je vous abandonne cet Ecrit, Monsieur, retranchez-en ce que vous jugerez à propos. D'un côté je m'y vange de mon Panégyriste, par tout ce que la plus sincere & la plus vive reconnoissance a sçû m'inspirer : & de l'autre je lui expose de bonne foi la droiture de mes intentions, & je me fais connoître à lui tel que je suis, & non pas tel qu'il s'est imaginé que j'étois. Si j'ai quelque usage du monde, je n'en ai, vous le

ſçavez, qu'autant qu'il convient à ma profeſſion d'en avoir, & rien de plus. Cela ne paſſe point certaines bornes, au delà deſquelles mon Cenſeur trop officieux paroît me vouloir ſurprendre, ſûrement il ne m'y trouvera pas. Sa trop grande penétration, & la legereté d'un ſtile aſſez gay, auquel j'ai été formé dès mes plus tendres années, & où l'humeur a quelque part, l'ont porté à croire que l'air du grand monde m'avoit un peu gâté. Mais neuf luſtres entiers qu'il y a que je reſpire celui du païs Latin, & mes occupations ordinaires m'ont mis heureuſement au deſſus de ce mauvais air, & doivent diſſiper juſqu'au moindre de ſes ſoupçons. Diſpoſez de cette lettre comme il vous plaira, Monſieur, vous en êtes le maître. Vous la pouvez communiquer à vos amis & aux éleves d'Horace réduit aux regles de de la bien-ſéance & du devoir. Je vous prie néanmoins de ne la rendre ici publique, qu'à proportion que vous verrez que la belle & ingénieuſe Critique de Mr. Coſte le

deviendra. Je ſuis avec tout le reſpect & toute la confiance poſſible,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur.

H. TARTERON de la Compagnie de JESUS.

A Paris ce 15. *jour de Juin* 1710.

ARTICLE CLVIII.

ELOGE DE Mr. DE BASNAGE de Beauval Auteur de l'Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans.

MEſſire Henry Baſnage Sieur de Beauval étoit né à Roüen l'an 1656. fils de M^{re}. Henry Baſnage Seigneur du Franqueſnoy Avocat au Parlement, fameux par ſon Commentaire ſur la coutume de Normandie, & Auteur d'un Traité des Hypothéques qui viennent d'être réimprimez pour la troiſiéme fois en 2. vol. in folio.

Henry Baſnage s'appliqua à l'étude du Droit, & fut reçû au Parlement de Roüen l'an 1676. Au lieu de ſuivre le Barreau, il alla à Valence continuer ſes études ſous Mr. de Marville qui enſeignoit avec beaucoup de réputation: étant de retour il plaida avec ſuccès, & l'on voit dans le Commentaire ſur la coutume de Normandie divers Arrêts rendus ſur ſes plaidoyers. Il commençoit à entrer dans le grand emploi, lorſque la revocation de l'Edit de Nantes le fit paſſer en Hollande l'an 1687. Mr. Bayle qui étoit alors malade, ayant abandonné le deſſein de continuer ſes nouvelles de la République des Lettres, Mr. B. de Beauval entreprit de faire la même choſe ſous un autre tître: il publia *l'Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans*, qu'il a continuée juſqu'à ſa mort arrivée le 29. Mars 1710. Il écrivoit avec beaucoup de politeſſe, s'il n'étoit pas prodigue de loüanges, il épargnoit auſſi tous les termes qui pouvoient choquer la délicateſſe des Auteurs: il ſe contentoit de faire ſentir le défaut d'un ouvrage,

& le jugement du public s'accordoit ordinairement avec le ſien. Il n'étoit point partial ſur les matiéres de Religion ; il examinoit les raiſons & les faiſoit valoir ſans avoir égard à la qualité de la perſonne qui les avançoit ; il ne prenoit preſque jamais de parti. On a ſeulement remarqué qu'il mêloit trop ſouvent ſes réflexions avec celles de ſon Auteur, & qu'il étoit très - difficile de diſtinguer les ſentimens de l'Ecrivain, des penſées de celui qui faiſoit les extraits.

Ses démêlez avec Mr. Jurieu ont fait trop de bruit pour n'en pas dire quelque choſe, d'autant plus qu'ils ont produit pluſieurs écrits de part & d'autre. La querelle commença par les Paſtoureaux de Dauphiné, & la Bergere de Cret qui prenoient la qualité de Prophetes pour debiter leurs impoſtures. Mr. de Beauval eut quelque part à la lettre d'un Théologien qui parut * contre ces prétendus Prophetes. Mr. Jurieu crût le reconnoître. Il le regarda comme ſon principal ennemi, & lui

* *En* 1689.

déclara la guerre par un avis injurieux. Mr. de Beauval fit une *réponse de l'Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans, à l'avis de Monsieur Jurieu Auteur des Lettres Pastorales in 12.* 1690.

Là Mr. de Beauval se justifia des accusations de Mr. Jurieu, & prouva que la honte d'avoir été convaincu sur la fausseté des propheties de ces petits Prophetes, étoit le veritable sujet de la haine de ce Ministre. Mr. de Beauval présenta au Synode de Leyde en 1691. une dénonciation de la doctrine de Mr. Jurieu qu'il combattoit sur plusieurs articles. Mais comme cette dénonciation étoit anonyme, & que les Synodes regardent comme des libelles tous les écrits qui ne sont point signez, on n'eut aucun égard à celui-ci. Cependant Mr. Jurieu se crut obligé de publier *deux Apologies* : l'une défend principalement sa conduite, & l'autre sa doctrine. Mr. de Beauval repliqua sous ce titre, *Examen de la doctrine de Mr. Jurieu, pour servir de réponse à un libelle intitulé, seconde Apologie de Mr. Jurieu.*

Cette affaire eut des ſuites , mais comme elle ſe plaidoit dans les Synodes, Mr. de Beauval n'y avoit de part que comme témoin.

Dans le même tems [a] Mr. Jurieu pourſuivoit Mr. Bayle comme Auteur de l'avis aux refugiez , & il accuſa dans ſes pourſuites Mr. de Beauval d'avoir inſeré dans ſon Journal deux lettres qui favoriſoient Mr. Bayle,& prouvoient qu'il ſe faiſoit à Paris une édition de l'avis. Cela produiſit de la part de Mr. de Beauval une *lettre ſur les differens de Meſſieurs Jurieu & Bayle*, & Mr. Jurieu ayant publié une nouvelle Apologie , où il vouloit prouver que le Sieur de Beauval étoit complice de l'avis aux refugiez , & que les extraits des lettres de Paris qu'il avoit publiez étoient faux, Mr. de Beauval refuta ces accuſations par *une réponſe à l'Apologie de Mr. Jurieu.* [b] Ces démêlez furent un peu ſuſpendus par la maladie de Mr. Jurieu : mais comme en reprenant le cours de ſes lettres paſtorales, il reprenoit auſſi le même eſprit , [c] on

[a] *En* 1692. [b] *Ibid.* [c] *En* 1694.

lui addreſſa une lettre fort vive contre l'eſprit qui regnoit dans les lettres qu'il publioit ſous le nom des Fidelles de France, *lettre des Fidelles de France à Mr. Jurieu ſur ſa 22. lettre paſtorale*, ſignée *le Fevre* : cette lettre fut attribuée à Mr. de Beauval, il fit encore deux écrits contre le même Auteur. *Conſiderations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu touchant l'amour du prochain, où l'on traite incidemment cette queſtion curieuſe, s'il faut haïr Mr. Jurieu.* L'autre a pour titre, *Mr. Jurieu convaincu de calomnie & d'impoſture.* Ces Meſſieurs ſe ſont enfin reconciliez, Mr. de Beauval ſe ſentant malade en 1710. envoya faire à Mr. Jurieu des complimens.

Mr. de Beauval fut attaqué d'une hydropiſie pluſieurs mois avant que de s'en appercevoir. Il fut étonné de voir ſes jambes fort enflées à la fin de l'an 1709. cela fut ſuivi d'un dégoût total qui ne lui permettoit l'uſage d'aucune viande, ſon eſtomac étant abſolument ruiné, tous les remedes qu'on lui fit furent inutiles. Il ſentit bien-tôt que ſa maladie tendoit à la mort ; il s'y

prépara afin de la voir arriver avec une parfaite tranquillité. En effet la ſerenité de ſon eſprit ne fut jamais troublée , & ne parut peut-être jamais plus grande que dans les derniers jours où il étoit à l'extremité. Il s'entretenoit avec plaiſir avec ſes amis. Il paſſa la derniere nuit avec eux dans cet état , & ne ſouhaitant rien , diſoit-il , puiſqu'il mouroit en leur préſence. On le coucha pour trouver quelque repos , & après avoir dormi un demi quart d'heure , en s'éveillant il tomba apparamment quelque flegme qui coupa la reſpiration , la connoiſſance ſe perdit , & il rendit l'eſprit un quart d'heure après. Il étoit ami fidelle & délicat , ennemi des loüanges ; il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui en donnât. Sa modeſtie étoit ſincere & veritable ; il travailloit à la nouvelle reformation du Dictionnaire de Furetiere , dont la premiere édition d'Hollande avoit paru l'an mille ſept cens un , & la ſeconde l'an mille ſept cens neuf : il n'a pas laiſſé de donner pendant ſa maladie quelques heures à ce travail auquel il ſe plaiſoit. Il avoit eû dû chagrin de ce qu'on

lui avoit enlevé ſon ouvrage, & qu'à la faveur de quatre ou cinq feüilles de changemens, on prétendoit avoir donné un nouveau Dictionnaire, quoique ce fût veritablement le ſien dont on avoit copié juſqu'aux fautes. Mais ſur tout il étoit fâché de ce que pluſieurs choſes lui étoient échappées dans la premiere édition, qu'il vouloit changer dans la ſeconde. Il étoit fort avancé dans ſes corrections, & il auroit conduit cet ouvrage preſque à la perfection, ſi la mort ne l'avoit prévenu.

La Famille de Mr. de Beauval a été fertile en Auteurs, outre cet ingenieux Ecrivain & feu Monſieur ſon pere, elle a donné à la Republique des Lettres Mr. Baſnage aujourd'hui Miniſtre à la Haye frere de Monſieur de Beauval, & Monſieur Baſnage de Flottemanville.

ARTICLE CLIX.

PSEAUMES DE LA PENITENCE de David, avec des réflexions. A Paris chez Jean Mariette 1710. *in* 12. *pages* 300.

NOus avions déja dans nôtre Langue d'autres explications des Pseaumes de la pénitence ; car sans parler de ceux qui ont travaillé sur tous les Pseaumes, *Mr. Codure* donna en mil six cens quarante huit *une Version des sept Pseaumes de la pénitence faite sur l'Hebreu avec des observations* : il faut convenir que le stile de ce sçavant Interprete est un peu sûranné ; mais toutes les beautez de l'expression, l'élegance, la clarté, la vivacité, un tour éloquent & pathetique, se font encore sentir *dans la courte paraphrase des sept Pseaumes*, que Madame l'Abbesse de Malenouë joignit à une Version libre des Livres de Salomon, connuë sous le tître *de Morale du Sage*. Boudot a donné une édition séparée de cette paraphrase des Pseaumes. *Hya-*

cinte Serroni premier Archevêque d'Alby, eſt Auteur d'une autre *Verſion des ſept Pſeaumes accompagnée de réflexions naturelles & devotes. Mr. Girard de Ville-thierry* nous a donné ſur les Pſeaumes un ouvrage plus étendu : il y a fait entrer toutes les inſtructions qu'il a crû neceſſaires pour former *un veritable pénitent.* Il ne faut pas oublier *la Traduction des ſept Pſeaumes en vers François par Mademoiſelle le Hay*, qui a ſçû conſerver à ces excellentes productions d'un feu tout divin, la force & la majeſté qui leur convient. Cette verſion fait partie d'un *recueïl de pluſieurs Pſeaumes* dont la traduction fait ſouhaiter que Mademoiſelle le Hay ſe derobe pour quelque tems aux beaux Arts qui l'occupent, la Peinture, & la Gravûre, pour ſe rendre à la Poëſie & la conſacrer par des Verſions ſemblables des autres Pſeaumes.

Quelque ſuccès qu'ayent eû la plûpart de ces livres, le Pere Martineau Jeſuite Confeſſeur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry, a crû avec raiſon qu'on pouvoit en-

core travailler utilement ſur cette partie de l'Ecriture Sainte, & qu'il falloit rendre un ſi beau modele de pénitence, auſſi ſenſible qu'il le peut être aux perſonnes du monde. C'eſt là ce qu'il s'eſt principalement propoſé, & c'eſt ce qu'il a executé fort heureuſement, en homme qui ſçait la Religion en maître, & qui connoit parfaitement le monde.

Ne finiſſons pas cet extrait ſans répondre à une queſtion aſſez ordinaire. On demande quand ces ſept Pſeaumes ont été deſtinez en particulier à l'uſage des pénitens : cette deſtination eſt ſûrement plus ancienne que Saint Gregoire, qui a fait ſur ces ſept Pſeaumes un Commentaire que quelques-uns ont voulu lui ôter ſur d'aſſez foibles raiſons.

Des paſſages de Saint Baſile donnent lieu de croire que de ſon tems ces Pſeaumes étoient déja regardez comme propres pour les pénitens, & rien n'empêche d'en croire la deſtination auſſi ancienne que l'Egliſe. Le P. Martineau a ſuivi le ſentiment qui les attribuë tous ſept à David.

C'eſt le plus probable, quoi que St. Chriſoſtome & Theodoret en ayent crû quelques-uns compoſez par les Juifs captifs en Babilone.

ARTICLE CLX.

J. CONR. BARCHUSEN Hiſtoria Medecinæ, in quâ ſi non omnia, pleraque ſaltem Medicorum ratiocinia, dogmata, hypotheſes, ſectæ quæ ab exordio Medicinæ uſque ad noſtra tempora inclaruerunt, pertractantur. *Hiſtoire de la Medecine où tous, ou preſque tous les raiſonnemens, les dogmes, les hypotheſes des Medecins ſont examinées, & où l'origine & le progrès de toutes les ſectes de Medecine qui ont fleuri depuis l'invention de la Medecine juſqu'à preſent ſont éclaircis, par Jean Conrad Barchuſen.* A Amſterdam chez Jean Volters M.DCCX. *in* 8°. *pages* 632. *ſans la table. Et ſe trouve* à Paris chez Jacques Eſtienne ruë Saint Jacques.

LE tître promet une Hiſtoire, & l'on trouve dix-neuf dialo-

gues: mais le titre n'impose que sur la forme de l'ouvrage, & les dialogues expliquent sçavamment & nettement toute l'Histoire de la Medecine. Mr. Barchusen a choisi Utrecht pour la scene de ses Entretiens, & il y fait parler tour à tour les Sçavans du païs. C'est à la fin d'un repas simple, & après avoir déclamé contre le luxe des festins, qu'ils entrent en matiére. La premiere conversation roule sur l'origine de la Medecine. Certains peuples, les Babiloniens par exemple, les Romains au commencement de la République, n'avoient point de Medecins parmi eux: cependant il ne faut pas croire qu'ils laissassent les malades sans aucun secours. Les Babiloniens les exposoient dans les places publiques, afin que les passans qui avoient été attaquez des mêmes maladies, leur indiquassent les remedes qui avoient réussi. On fit dans la suite une espece de Religion de mettre dans les temples des descriptions des remedes éprouvez, & toute la Medecine de plusieurs Nations fut long-tems réduite à l'usage de ces receptes consacrées. Elle

fut en Egypte une profeſſion diſtinguée dès les premiers commencemens de cet Empire. Toſorthrus premier Roi de Memphis paſſe pour en avoir été l'inventeur, c'eſt lui qu'on appelle l'ancien Eſculape. Le nouvel Eſculape qui parut long-tems après dans la Grece étoit apparemment Egyptien d'origine, le ſuccès de ſes remedes le fit regarder comme un Dieu. On vante auſſi l'habileté du Centaure Chiron, que quelques-uns donnent pour maître à Eſculape, de Machaon & de Podalire. La Chirurgie faiſoit alors la principale partie de la Medecine qui ne conſiſtoit qu'en experiences. Hippocrate deſcendu d'Eſculape joignit le raiſonnement aux obſervations, par-là il réduiſit la Medecine en Art, & porta ſi loin ſa perfection, que le public ne lui a juſqu'à-préſent préferé aucun Medecin. C'eſt proprement lui qui a été le chef de la Secte des Dogmatiques, Secte qui prétend que pour guerir les maladies ce n'eſt pas aſſez d'en examiner les ſimptômes, ni d'en connoître les cauſes évidentes, mais qu'il faut en rechercher encore &

tâcher d'en découvrir les causes cachées. Les Empiriques, Secte opposée aux Dogmatiques, negligeoient l'étude des causes du mal, & faisoient consister toute leur science dans la connoissance de certains remedes specifiques. Une autre Secte parut dans la suite sous le nom de Medecins Methodiques, qui contens d'une connoissance superficielle des causes des maladies, les réduisoient à trois especes, à celles qui mettoient les humeurs en un trop grand mouvement, à celles qui les fixoient, & aux maladies composées où les humeurs étoient en partie contraintes & retenuës dans les vaisseaux, en partie dissoutes & fonduës. Themison inventa, & Thessalus de Tralles qui vivoit du tems de Neron étendit cette Secte.

Voilà ce que contient le premier dialogue. Le second dialogue à l'occasion des principes que la Medecine emprunte de la Physique, entre dans un grand détail sur les differentes opinions des Philosophes touchant les premiers principes des corps.

La queſtion *ſi une parfaite connoiſſance de l'Anatomie eſt abſolument neceſſaire aux Medecins, eſt pleinement diſcutée dans le troiſiéme dialogue.* Mr. Barchuſen & ſes amis conviennent que les Medecins peuvent tirer de l'Anatomie beaucoup de lumieres: mais ils ne veulent pas que le Medecin pouſſe cette étude juſqu'aux minuties plus propres à ſatisfaire la curioſité, qu'à fournir les moyens de guerir les maladies. L'Auteur remonte en paſſant juſqu'à l'origine de l'Anatomie, & il prouve qu'elle eſt plus ancienne qu'on ne croit, qu'il eſt difficile que ceux qui embaumoient les corps en Egypte n'ayent connu leur ſtructure interieure, & que s'il eſt douteux qu'Hippocrate ait ouvert des cadavres, il paroît certain que Democrite, que Synneſus, Polibe, Diogene, Apolloniate citez par Ariſtote, qu'Ariſtote lui-même, ont eû des connoiſſances qu'ils n'ont pû acquerir que par la diſſection des corps humains.

Le quatriéme dialogue explique la nature de l'homme & ſon origine, traite du ſiége de l'ame, & de la

meilleure maniere de définir la ſanté. On y rapporte ſur tout cela des opinions ſi contraires, que l'on ne peut s'empêcher d'avoüer qu'à force de vouloir approfondir les choſes, on les obſcurcit, & qu'on connoit très-clairement des veritez qu'il n'eſt pas aiſé d'expliquer clairement.

On commence à parler des temperamens dans le cinquiéme dialogue. Empedocle a le premier enſeigné que la combinaiſon temperée de quatre qualitez, le froid, le chaud, le ſec, l'humide, conſervoit la ſanté, que l'excès d'une de ces qualitez la détruiſoit. Hippocrate réfuta vivement ce ſyſtême, & ſoutint que l'amertume, l'aigreur, ou l'acreté des humeurs eſt la cauſe des maladies. Galien embraſſa le ſentiment d'Empedocle, & ſon autorité le rendit commun : il a long-tems regné dans les Ecoles de Medecine, il ſemble même qu'Hippocrate n'a pas été trop conſtant dans l'averſion qu'il avoit d'abord témoignée pour le ſyſtême d'Empedocle, puis qu'il tâche dans *le livre de la nature de l'homme*, de concilier ſa doctrine ſur les

temperamens, avec celle d'Empedocle. La conversation continuë par l'explication des facultez ; on examine d'abord le systême des Anciens. Mr. Boerhave Medecin celebre par ses écrits, se rit ici de la multitude des facultez qu'ils ont reconnuës ; il les réduit toutes au seul mouvement des liqueurs dans les vaisseaux, & à la pression de ces mêmes liqueurs par les solides qui les contiennent. On met ensuite en paralelle les diverses manieres d'expliquer la nutrition & la digestion. Si l'on en croit Empedocle, il n'y a point de mystere, les alimens se digerent en pourrissant. Hippocrate veut que la chaleur du ventricule les cuise. Erasistrate qui vivoit sous les premiers Rois de Syrie, a imaginé le premier la trituration des alimens qui fait aujourd'hui tant de bruit; d'autres ont eû recours à des dissòlvans, & à la fermentation. Asclepiade a osé soûtenir que les alimens restoient crus dans la digestion, qu'il se faisoit seulement une séparation de leurs parties lés plus délicates, & que ces extraits nous

nourrissoient. Les opinions n'ont pas été moins partagées sur les secretions. Mr. Boerhave les explique ici d'une maniere facile & vraisemblable.

Le sixiéme dialogue traite des maladies & de leurs symptômes, de certaines maladies nouvelles qui paroissent de tems en tems, de l'invention des remedes, des exercices, de la friction, des bains, de la magie que des impies & des visionnaires ont fait entrer dans la Medecine. Un dialogue si chargé de matieres, commence par une digression sur le mépris que certaines gens ont pour la Medecine. On attribuë ici ce mépris aux querelles que la jalousie excite parmi les Medecins, & Mr. Decker souhaite qu'on établisse un Surintendant de la Medecine, *Comes Archiatrorum.* Cassiodore nous apprend qu'il y en avoit un à la Cour de Theodoric Roi des Ostrogoths. Cet expedient n'a pas l'approbation unanime des Interlocuteurs : un zelé Républicain s'éleve contre cette proposition ; il ne doute pas que ce nouveau Prince des Medecins ne portât

l'orgüeil auſſi loin, que le portoit Menecrate Medecin Syracuſien qui s'égaloit ſans façon à Philippe Roi de Macedoine à qui il écrivoit, *vous étes Roi des Macedoniens, & moi Roi des Medecins, vous pouvez ôter la vie, je puis la donner.* La fierté de ce Medecin alloit encor plus loin, il ſe comparoit à Jupiter même, & s'il le reconnoiſſoit pour Créateur des hommes, il vouloit être reconnu pour leur conſervateur. La diviſion des maladies & des ſymptômes fournit encore un grand champ aux Interlocuteurs pour étaler une érudition plus curieuſe qu'utile : nous ne pouvons paſſer ce qu'on apprend dans ce dialogue de certaines maladies inconnuës qui ont paru de tems en tems. La rage & la lepre ne parurent en Italie que du tems de Pompée ; la maladie qui déſola l'armée Romaine dans l'Arabie, & dont Dion Caſſius fait la deſcription, ne reſſemble à aucune des maladies que nous connoiſſons : les douleurs de la colique étoient inconnuës aux Romains quand Tibere les reſſentit : le charbon, maladie ſi l'on en croit Pline,

particuliere à la Gaule Narbonnoiſe, ne s'étendit dans l'Italie que ſous la Cenſure de Lucius Paulus & de Quintus Marcius : une maladie inconnuë à qui on donna le nom de *ſtomacace*, affligea le camp des Romains dans la Friſe : & pour venir à des exemples plus récens, la petite verole que ſi peu de gens évitent aujourd'hui. a été ignorée des Anciens: l'infame maladie qui porte le même nom, a paſſé d'Amerique en Europe depuis peu de ſiécles : la ſüeur Angloiſe n'eſt connuë que depuis deux ſiécles : & le riket, mal qui n'attaque que les enfans, commença il y a ſoixante ans à ſe faire ſentir.

L'Auteur obſerve judicieuſement que ces maladies ne doivent pas toûjours être regardées comme tout à fait nouvelles, elles paſſent ſimplement d'un païs à un autre. A l'égard de celles qui ſe font ſentir pour la premiere fois, le changement des humeurs, ſurtout des alimens, de nouveaux excès de débauche peuvent les produire : elles peuvent auſſi venir de quelque corruption ſinguliere de l'air.

C'eſt proprement au ſeptiéme dialogue que commence l'Hiſtoire de la Medecine, dont les converſations precedentes n'ont été que les préludes.

La Secte des Empiriques eſt la plus ancienne Secte des Medecins. Ce nom odieux aujourd'hui, n'avoit rien de mépriſable avant Hippocrate : les Medecins uniquement appliquez à l'experience des remedes, mettoient toute leur confiance dans l'obſervation de ce qui ſoulageoit les malades, ou de ce qui augmentoit le mal, ſoit que le hazard, ſoit qu'un effort de la nature le découvrit, ſoit que l'exemple des animaux en inſtruiſit. Il ne nous reſte aucun ouvrage de ces anciens Empiriques. Mr. Barchuſen qui n'a pas crû être ſoumis aux loix de la Chronologie dans une Hiſtoire écrite en forme de dialogue, parle dans le huitiéme de la Secte des Methodiques : nous croyons que le Lecteur nous ſçaura gré de n'en parler qu'en ſon tems, & nous paſſons au neuviéme dialogue où l'Auteur a renfermé ce qui regarde Hippocrate. C'eſt lui qui ſépara

la Medecine de la Philoſophie : il retint pourtant beaucoup de la methode des Philoſophes. Son principe directement oppoſé à celui des Empiriques, eſt que la Medecine ne doit pas ſe pratiquer au hazard, qu'il faut lui donner des fondemens ſtables, & l'appuyer ſur des raiſonnemens ſolides, que le Medecin ne doit pas s'amuſer à rechercher l'origine de l'homme, & les ſecrets de la conſtruction du corps humain, qu'il lui ſuffit de bien connoître quelle eſt la cauſe de la maladie, & quelle partie eſt affectée ; ce qui lui rend neceſſaire une certaine connoiſſance des differentes figures de chaque partie du corps humain, & des changemens qui arrivent à ſes humeurs. C'eſt dans le temperament de ces humeurs qu'il fait conſiſter la ſanté : c'eſt à leur confuſion qu'il attribuë beaucoup de maladies. La phreneſie, par exemple, vient, à ce qu'il aſſure, du mêlange de la bile noire avec le ſang. Il mettoit auſſi le changement des ſaiſons, les mauvaiſes qualitez de l'eau & du terroir, la ſituation des maiſons, parmi les

causes des maladies. Selon lui les indigestions viennent de ce qu'on mange trop ou trop tôt, & avant que la digestion soit achevée, les empêchemens de la transpiration causent la fiévre, la matiere qui échapperoit par la süeur, rentre dans le sang, dit-il, & l'échauffe. Il se vantoit d'avoir découvert combien la diéte & le régime contribuent à la guerison des maladies: & à l'égard des autres remedes, il n'employoit la purgation que quand les humeurs lui sembloient cuites; il croyoit dangereux de les remüer dans leur crudité au commencement des maladies: il avoit soin de les pousser du côté où elles sembloient incliner: il assûroit qu'on doit craindre de rendre nuisibles les remedes qui réüssissent le mieux, en les redoublant sans discretion, ou en les donnant en trop grande quantité. Il observoit diligemment les jours de crise, & il croyoit les nombres impairs funestes aux malades. Mr. Barchusen l'abandonne sur cet article qu'il regarde comme un vain scrupule, & comme un reste de Pythagorisme. D'habiles

Medecins fondez sur l'experience croyent pouvoir en juger autrement sans être trop superstitieux : Diocle de Caryste & Praxagore tinrent après Hippocrate le premier rang dans l'Ecole des Dogmatiques. Diocle plus Pythagoricien encore que son Maître, attribuoit au nombre de sept, la force de produire divers changemens dans l'homme de sept en sept ans. Praxagore rapportoit toutes les maladies à l'alteration des parties liquides du corps. Herophile Disciple de Praxagore, quitta la pratique pour la spéculation & la dispute. Ses Sectateurs moins soigneux de guerir les maladies que de les décrire, s'épuisoient en vaines subtilitez. Sa Secte fut bien-tôt éteinte. Chrysippe de Gnide évita les disputes inutiles autant qu'Herophile les aimoit. Il méprisoit la saignée : son grand remede étoit le vin temperé par l'eau fraiche. Il eut pour Disciple le fameux Erasistrate. Le Maître & le Disciple rejettoient la saignée & la purgation comme des remedes d'un usage perilleux : ils leur substituoient la diéte, un exercice moderé,

les bains, les ptizannes. Eraſiſtrate ne cherchoit pas loin les medicamens dont il ſe ſervoit : des concombres, de l'huile mêlée avec l'eau lui tenoient lieu des medicamens qu'on tire avec tant de peine & tant de frais des métaux, des plantes étrangeres & des animaux. Nous avons déja remarqué qu'il a le premier expliqué la digeſtion en ſuppoſant que l'eſtomac briſe les alimens, opinion qu'on renouvelle de nos jours. Il étoit plus attaché à un autre ſentiment particulier qui n'a pas fait fortune ; il s'étoit imaginé que les arteres ne contenoient que des eſprits animaux, & il ne faiſoit couler le ſang que dans les veines : ſi on lui objectoit que le ſang couloit d'une artere coupée, il répondoit ſans s'embarraſſer, que les eſprits s'échappoient promtement par l'ouverture, & que le ſang les ſuivoit.

L'onziéme dialogue eſt une digreſſion contre les Medecins Aſtrologues. Quelques Anciens infatuez de l'Aſtrologie, cherchoient juſques dans les aſtres les cauſes des maladies, & un certain Crinas Marſeillois

prescrivoit à ses malades de ne manger qu'après avoir consulté des tables astronomiques. Le peuple n'est pas encore désabusé de certaines erreurs dont ces Medecins Astrologues l'ont prévenu : on voit des personnes qui n'osent se purger quand la lune est dans son croissant. Mr. Barchusen & ses amis réduisent à des justes bornes l'empire des astres sur nos corps, les diverses influences de ces masses immenses contribuent beaucoup à alterer, ou à entretenir la temperature de l'air, l'air agit continuellement sur nos corps, c'est par-là seulement que nôtre santé dépend du cours des astres.

L'Histoire de la Medecine recommence avec le douziéme dialogue.

Asclepiade contemporain du Grand Pompée, s'écarta des routes qu'on avoit suivies jusqu'alors : d'Avocat peu employé, il se fit Medecin ; & comme il parloit facilement il eut bien-tôt la vogue : une avanture heureuse acheva de le mettre en crédit. Il rencontra un homme qu'on portoit au tombeau, il remarqua dans lui des signes de vie, il entreprit

de lui rendre la ſanté, & le vin fut le ſeul remede qu'il employa dans une cure ſi éclatante. Aſclepiade au reſte attaché à la Philoſophie d'Epicure expliquoit toutes les maladies par l'acceleration, le retardement ou la corruption d'une matiere ſubtile, qu'il faiſoit aller & venir dans le corps par mille pores inſenſibles: auſſi ſingulier dans la pratique que dans la ſpéculation, il impoſoit aux Medecins des devoirs dont ils s'aquittent fort mal; il vouloit que les remedes fuſſent efficaces, promts, agréables; il ſe ſervoit rarement des purgatifs & de la ſaignée; la diéte, les frictions, l'exercice, la promenade, les bains, étoient preſque les ſeuls ſecours qu'il oppoſoit aux maladies: il berçoit quelquefois les malades dans des lits ſuſpendus, enfin il leur tournoit les remedes en plaiſirs.

Les premiers ſiécles de l'Empire Romain furent fertiles en Sectes nouvelles: les Methodiques parurent, Themiſon Diſciple d'Aſclepiade fut leur Chef. Cœlius Aurelianus dont nous avons les ouvrages qu'on vient

de réimprimer en Hollande, eſt un de ces Medecins Methodiques, auſſi bien que Moſchion, & Theodore Priſcien dont nous avons auſſi les écrits : ils reconnoiſſoient deux cauſes generales des maladies, la ſuppreſſion des excremens, & l'ecoulement des liqueurs neceſſaires : ils donnoient preſque tout aux indications, ils en faiſoient la ſeule regle de leur pratique ; & ſuivant ce principe ils arrêtoient toûjours les épanchemens de bile, les diarrhées, les vomiſſemens ; & au contraire ils employoient les diſſolvans contre toute obſtruction. Une pareille methode feroit aujourd'hui bien du ravage, elle en faiſoit alors, on ſçait les vers de Juvenal,

Quot Themiſon ægros autumno occiderit uno.

Juvenal y parle des Medecins Methodiques ſous le nom de leur Chef. Ils avoient d'autres pratiques auſſi perilleuſes, ils ſe ſervoient de remedes aſtringens au commencement de toutes les maladies, ils nourriſſoient beaucoup dans les diarrhées : leur

langage étoit misterieux, plein de mots nouveaux, & de termes inventez assez bizarrement. Leur Secte dura peu.

Les Pneumatiques Disciples d'Athenée attribuoient toutes les maladies à certains esprits qui se détachent des corps & même des elemens. Virdigius & Mayou dans le siécle passé ont eû à peu près la même idée. Aretée dont nous avons les ouvrages, paroît à Mr. Barchusen avoir été de cette Secte qui en produisit deux autres, la Secte Episynthetique dont Agathinus fut le Chef, & la Secte Eclectique fondée par Archigene Medecin si dévoüé à l'honneur de sa profession, qu'il protestoit qu'il aimeroit mieux voir perir une Ville entiere que de s'écarter d'une seule regle de son Art. On ne sçait pas trop en quoi la Secte Episynthetique differoit des autres : pour la Secte Eclectique son nom fait connoître qu'elle se piquoit de rassembler tout ce que les autres avoient de bon : ses partisans à l'imitation d'Archigene, prétendoient distinguer la partie affectée

par la difference de la douleur : leurs medicamens étoient fort composez.

Celsus Auteur si élegant, si docte, & qui nous a conservé tant de précieux restes de l'ancienne Medecine, semble n'avoir embrassé aucune Secte.

Galien qui parut sous Trajan effaça tous les Medecins précedens. Cependant par une revolution assez ordinaire dans les Arts, il est tombé dans un tel mépris, que peu de Medecins daignent le lire. Nôtre Auteur blâme un mépris si injuste, & l'abregé qu'il donne de la doctrine de Galien persuade qu'on peut beaucoup apprendre dans ses écrits, & que si le tems & l'experience y ont découvert quelques mécomptes, on lui est cependant obligé de nous avoir laissé le corps de Medecine le plus complet qui ait passé jusques à nous. Les Medecins Grecs & Latins qui ont paru depuis Galien n'ont presque rien dit d'eux mêmes. Oribase avouë sincérement qu'il n'est que le compilateur des anciens Medecins. Theophile qui a écrit sur les urines, est un peu plus original. Paul

Degine Actius, Alexandre de Tralles, Nonius, Palladius & Actuarius ne ſont que des copiſtes : mais ce dernier eſt un copiſte habile, bon Critique & bon Philoſophe pour ſon ſiécle.

On ne peut juger par ce qui nous reſte de Quintus Serenus de quelle Secte il a été. Les autres Medecins du bas Empire ne meritent pas grande attention. L'Empire Romain détruit par des Nations barbares enſevelit les Arts dans ſes ruines : les Arabes les en retirerent : mais l'imagination vive & féconde de cette Nation les corrompit en les rétabliſſant, ils remplirent la Philoſophie & même la Medecine de ſubtilitez inutiles. Alchinde porte la combinaiſon des qualitez, & la ſupputation de la force des medicamens jusqu'à la derniere préciſion. Rhaſis, Avicenne ſont pleins de diviſions ſuperfluës. Le Lecteur curieux de connoître les Medecins Arabes, trouvera dans le quatorziéme dialogue de Mr. Barchuſen des extraits fidelles des écrits de Rhaſis, d'Avicenne, d'Avenzoar Medecin Aſtro-

logue, d'Abengue fils de Mesué grand Pharmacien : presque tous les Arabes sont Galenistes. Constantin l'Africain & les autres Grecs modernes ne sont que des compilateurs: cependant nôtre Auteur donne un abregé des écrits de Constantin qui a le premier parlé de la petite verole. Les Juifs disciples des Arabes exercerent long-tems la Medecine dans l'Europe ; on établit presque en même tems des Ecoles de Medecine, & des Ecoles de Philosophie. Galien eut dans les premieres la même autorité qu'Aristote eut dans les autres.

La crainte de rendre cet extrait excessivement long, nous fait passer ce qui regarde la Medecine des Chinois, & nous arrête au quinziéme dialogue : nous ne ferons qu'indiquer les matieres traitées dans ce dialogue & dans ceux qui suivent. L'Auteur y explique clairement le bizarre systême des Medecins Alchimistes, Paracelse, Severin, Crollius, Scheuneman, Vanhelmont, l'hypothése des acides & des alkali inventée par Takenius;

les opinions particuliéres de Sylvius & de Villis fondées sur de nouvelles découvertes dans l'Anatomie, l'union de la Géometrie & de la Medecine, & les principes de la Secte des Medecins Mecaniques aujourd'hui presque dominante qu'elle a produits. Pitcarn Ecossois, Bellini, Baglivi Italiens, sont les principaux Ecrivains de cette Secte.

Le dixneuviéme dialogue (c'est le dernier) expose les observations de Mr. Andry sur les vers, observations d'un si grand usage dans toute la Medecine, les idées de Mr. de Moor sur la pression du sang, & le plan de Medecine proposé par Statilius.

On a imprimé à la fin des dialogues une harangue de Mr. Barchusen sur le *nepenthes* d'Homere, où il prétend prouver que c'est l'opium.

Tant de systêmes, tant d'opinions contraires sur les causes des maladies, sur la maniere de les traiter, montrent assez l'imperfection de la Medecine : il ne faut pas cependant se trop allarmer de voir ceux à qui nôtre vie est confiée si partagez sur

les principes de leur Art : ces principes influent peu dans la pratique, ils ne ſont d'uſage que pour la diſpute & l'oſtentation ; une certaine routine enſeignée par l'experience prévaut , & réünit le commun des Medecins dans certains points d'uſage ; les nouvelles découvertes changent le langage des Medecins & non pas leur conduite. On ſaignoit avant d'avoir découvert la circulation du ſang, dans les mêmes occaſions où l'on ſaigne depuis qu'on la connoît : malheur ſeulement aux malades qui tombent entre les mains d'un Medecin trop entêté de ſon ſyſtême.

ARTICLE CLXI.

DESCRIZIONE DEL REAL Tempio , & Monaſterio di ſanta Maria nova di Monreale, &c. C'eſt à dire. *Deſcription de l'Egliſe Royale , & du Monaſtere de Sainte Marie la neuve de Monreal. Avec la vie des Archevêques - Abbez & Seigneurs de Monreal , & un Sommaire des privileges de cette Egliſe. Seconde édition*

par l'ordre de l'Illustrissime & Reverendissime Seigneur Dom Jean Ruano Archevêque-Abbé de Monreal, & par les soins du R. P. Dom Michel del Giudice, Prieur de la Congregation du Mon-Cassin. A Palerme de l'Imprimerie Royale d'Augustin Epiro 1702. *in folio pages 202. pour la description de l'Eglise & du Monastere, page 136. pour la vie des Archevêques, & 71. pour les privileges.*

L'Eglise & le Monastere de Monreal proche de Palerme, sont un magnifique monument de la pieté de Guillaume II. surnommé le Bon Roi de Sicile. Dom Loüis de Torres Cardinal & Archevêque-Abbé de Monreal rechercha avec soin tout ce qui concernoit son Eglise, soit pour les édifices, soit pour la fondation, les revenus & les privileges, soit pour l'Histoire de ses Prédecesseurs : il en composa un ouvrage qu'il fit imprimer à Rome en 1596. sous le nom de Jean-Loüis Lello son Secretaire. Comme les exemplaires étoient devenus rares, Dom Michel del Giudice a été char-

gé d'une nouvelle édition, où en conservant ce qui étoit de la premiere, il a ajouté non-seulement les nouvelles décorations qu'un siécle a données à cette Eglise, & la vie des Archevêques qui l'ont gouvernée pendant cet intervalle, mais aussi beaucoup d'érudition.

Guillaume II. n'avoit que 18 ans quand il commença à faire bâtir Monreal en 1170. & dans cette jeunesse il ne se forma que de grandes & nobles idées, qui lui furent sans doute inspirées du Ciel car l'Histoire dit, qu'un jour qu'il s'étoit fatigué à la chasse & ensuite endormi sous un arbre, à l'endroit même où est le grand Autel de l'Eglise de Monreal, la Sainte Vierge se fit voir à lui en songe, & lui découvrit où Guillaume I. son pere Prince avare, avoit caché de grands trésors, dont elle lui dit de se servir à honnorer Dieu, & au soulagement de ses sujets.

Pour les dimensions de l'Eglise, que l'Auteur exprime par cannes & par palmes, il faut remarquer que la canne de Naples, à laquelle vraisemblablement celle de Sicile se rap-

porte, eſt de 6 pieds de Paris 10 pouces & deux lignes, & que la palme eſt de 10 pouces & 3 lignes.

Principales dimenſions de l'Egliſe de Monreal.

Longueur de toute l'Egliſe, l'épaiſſeur des murs compriſe.	40.	cannes.
De la nef.	19.	3. palmes.
De la coupole.	8.	1.
Largeur de la nef avec une aîle de chaque côté.	12.	4.
De la coupole & du chœur avec une grande Chapelle de chaque côté.	17.	0.
Hauteur de la nef.	13.	4.
De la coupole.	17.	0.

Toute la diſpoſition de l'Egliſe entiérement conforme à celles des Grecs, fait juger que des Architectes de cette Nation l'ont conduite : ce qui n'eſt pas étonnant pour un tems où eux ſeuls ſembloient avoir conſervé quelque reſte de goût

pour les Arts, & où la Sicile étoit presque Grecque. Cependant l'Architecture est Gothique, mais d'un travail exquis.

L'Eglise de Monreal ne tire pas sa plus grande gloire de sa vaste étenduë, ou de la maniere dont-elle est construite ; c'est principalement de ses ornemens. Neuf grandes colonnes de granit avec leurs bases & leurs chapiteaux de marbre, séparent chaque aîle du corps de la nef : comme elles ne se rapportent pas les unes aux autres pour la hauteur & la grosseur, & qu'il y a difference non seulement de mesure, mais aussi d'ordre entre les bases & entre les chapiteaux, ici c'est ordre Dorique & là Corinthien, il est visible que tout cela est pris de divers édifices anciens. Le pavé est de marbre en ouvrage de marquetterie. Les murs en sont tout encroustez, sinon aux endroits que d'excellens tableaux à la Mosaïque font un effet infiniment plus beau. L'Histoire de l'ancien Testament est représentée en 42 de cette sorte de tableaux sur les murs de la nef, & celle du nou-

veau Teſtament en 68. ſur les murs du Chœur. Ce n'eſt pas tout ; car on voit encore dans la nef 240 portraits auſſi à la Moſaïque des Ancêtres de JESUS-CHRIST , des Prophetes , de Saints & de Saintes & dans le chœur la vie de St. Pierre en neuf tableaux.

Ces peintures donnent occaſion à Dom del Giudice de répandre une grande érudition dans les deſcriptions qu'il en fait : il remarque divers uſages anciens, il s'étend en des diſſertations ſur la forme des vêtemens des ſéculiers , des Evêques & des Eccléſiaſtiques, des Moines , & ſur celle des ornemens Royaux. On obſervera ſeulement ici , que la croix de Nôtre-Seigneur eſt repréſentée avec une planchette pour appuyer les pieds qui y ſont arrêtez par deux cloux , & qu'outre le travers pour les bras , il y en a un autre plus petit au deſſus pour l'écriteau : ce qui confirme ce qu'en ont écrit Gretſer & Juſte-Lipſe.La croix eſt élevée avant que Nôtre Seigneur y ſoit attaché. Parmi tant d'ornemens & ſi recherchez pour em-

bellir & rendre auguſte cette Egliſe, il n'y eût ni ſtatuë, ni bas-relief: ce ne furent qu'images plattes ſelon l'uſage des Grecs.

La beauté du Monaſtere répond à celle de l'Egliſe. Comme les premieres vûës de Guillaume II. n'étoient qu'une Abbaïe, il y mit des Moines de la Cave de l'Ordre de St. Benoît. Thibaut en fut le premier Abbé en 1176. & mourut deux ans après. Guillaume lui ſucceda, & fut premier Archevêque de Monreal; cette Egliſe à la priere de ſon Fondateur & par une Bulle du Pape Luce III. ayant été érigée en Métropolitaine l'an 1182. Elle a eû juſqu'à préſent trente ſept Archevêques, entre leſquels elle compte neuf Cardinaux, ſix Legats *à Latere*, trois Vice-Chanceliers de la ſainte Egliſe, trois Patriarches, trois neveux de Papes, deux fils de Rois, & pluſieurs autres employez dans les plus grandes affaires, Nonces, Miniſtres d'Etat, & Illuſtres par leur naiſſance.

Dans le recueïl des donnations

faites & des privileges accordez à l'Eglise de Monreal, on trouve une Chartre du Roi Guillaume II. écrite en Latin, en Grec & en Arabe, ces trois Langues étant parlées en Sicile où il restoit beaucoup de Grecs & de Sarrazins : des Bulles d'Alexandre III. de Luce III. de Clement III.& d'Innocent III. qui après les seings de ces Papes, portent celui de plusieurs Cardinaux où les Cardinaux Evêques prennent seulement le tître d'Evêques.

ARTICLE CLXII.

NIC. HIERON. GUNDLINGII J. V. D. & P. P. in Academiâ Fridericianâ Hallensi Schediasma de jure oppignerati territorij secundùm jus Gentium & Teutonicum. C'est à dire, *Traité des terres engagées par Contract pignoratif, selon le droit des Gens & de l'Alemagne. Par Nicolas Jerôme Gundlingius Docteur, & premier Professeur en Droit dans l'Université Fridericienne de Hall.* A Hall de Magdebourg, Novembre 1710.

des Sciences & des beaux Arts. 1967
chez Renger 1706. *in quarto pages* 90.

LE Contract pignoratif ignoré des Romains, est d'un usage commun en Alemagne. Il consiste en ce que celui qui emprunte une somme d'argent, abandonne par maniere de gage à son Créancier une terre, une maison, ou quelque autre fonds utile avec ses fruits pour un certain nombre d'années, lesquelles expirées il rentre dans son bien en rendant la somme empruntée. Tandis que l'engagement dure, l'Engagiste ou le Créancier a la liberté de transporter ou de vendre son droit à qui il lui plaît: & le terme de l'engagement étant échû, s'il n'est pas rembourssé, il peut sans faire de sommation à son débiteur vendre le gage, en rendant néanmoins ce qui excederoit son dû.

Du reste le dû est tellement attaché au gage, que celui-ci perissant entre les mains de l'Engagiste, celui-là cesse absolument: à condition néanmoins que l'Engagiste répondra du gage, s'il le laisse perir par sa fau-

te, ſoit par mauvaiſe foi, ſoit par negligence.

C'eſt de cette eſpece de Contract dont traite le Sieur Gundling : il en explique la nature, l'origine, l'étenduë, & il le juſtifie. L'entêtement, dit-il, des Juriſconſultes pour le Droit Romain, auquel ils veulent tout rapporter, & hors duquel ils ne voient rien de bon, les jette dans l'embarras & dans l'erreur, lorsqu'ils ont à parler des uſages particuliers à chaque nation qu'ils ne trouvent pas conformes aux diſpoſitions de Juſtinien. C'eſt le défaut, ajoute-t'il, de Baudoüin, Hotman, Budée, Pacius, Donell, Habnius, Bachon & de Grotius même. Carpzovius eſt allé juſqu'à dire que les Saxons ſont des hommes de pierre, *Saxones eſſe ſaxeos*, en s'éloignant, comme ils ſont, du droit Romain ; & Colerus pour la même raiſon leur reproche de faire la guerre à tout droit : mais Strauchius en juge plus ſainement en ſon traité des engagemens dans l'Empire, *de oppigneratio-nibus Imperii.*

Afin de faire connoître la nature

du Contract pignoratif, Mr. Gundling remarque en quoi il differe du ſimple gage ſelon les loix Romaines : qui reçoit un gage pour aſſûrance de l'argent qu'il prête, n'en devient plus le maître, il ne peut le faire ſervir à ſon uſage, ni le tranſporter à un autre, & il eſt obligé de faire ſes ſommations avant que de le vendre après le tems expiré du rembourcement : au lieu que le Contract pignoratif rend l'Engagiſte maître de ce qui lui a été remis, lui en donne l'uſage, les fruits & la diſpoſition entiere.

Ce n'eſt point, dit-il, ce qui ſe nomme *lex commiſſoria*, loi commiſſoire, par laquelle il eſt ſtipulé que le gage demeurera à celui qui le tient, faute de payement au tems aſſigné. En cet endroit, continuë-t'il, Cujas a bronché, Bachon a fait une chûte, & Huber s'eſt endormi. A la verité le Contract pignoratif peut recevoir la clauſe que le gage demeure à celui qui le poſſede, & il peut être paſſé ſelon cette loi commiſſoire, mais il en eſt diſtingué en ce que celle-ci laiſſe le

gage en nature de ſimple gage.

Il reſſemble fort au Contract qu'on appelle de *Rémérer*; à cela prés, que dans le pignoratif il n'eſt point fait mention d'achapt & de vente, & qu'il ſe tient dans les termes de gage & d'engagement.

Son origine, s'il faut la chercher dans les loix Romaines, vient de ce qui s'y appelloit *fiducia*, ou *contractus fiduciarius*; avec cette difference, que par le contract fiduciaire les fruits étoient imputez au payement de la dette, qui par ce moyen ſe trouvoit acquittée.

Quant à l'étenduë du Contract pignoratif, l'Auteur dit qu'il met l'Engagiſte en poſſeſſion de tous les droits & honneurs, de toutes les dignitez & prééminences que le fonds qui lui eſt remis porte avec ſoi. L'Engagiſte exerce la juriſdiction, devient Seigneur, patron, & tout le reſte.

Que ce Contract ſoit legitime, l'Auteur le prouve parce qu'il eſt avantageux à ceux entre qui il eſt paſſé. Il donne au Créancier un nantiſſement, & laiſſe au Débiteur une

assûrance de retrouver son fonds. Tout le monde n'est pas en ce point de l'avis du Sieur Gundling : & l'usure paroit visible dans un Contract, par lequel le Créancier touche le profit d'un argent prêté , sans rien diminuer de la somme.

Mr. Gundling ajoute qu'un tel Contract n'a pas seulement lieu entre les particuliers , mais qu'il est aussi usité entre les Princes & pour des Principautez. Ainsi Charles VII. Roi de France par la paix d'Arras en 1431. engagea à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, toutes les Villes situées sur la riviere de Somme avec le Comté de Ponthieu. Jean II. Roi d'Arragon l'an 1462. engagea à Louïs XI. les Comtez de Roussillon & de Cerdaigne. L'Alemagne seule fournit mille exemples de pareils engagemens, celui de la Ville d'Egra à Jean Roi de Boëme par l'Empereur Louïs de Baviere , des Villes forestieres & de Brisac au Duc d'Autriche par le même , du Bergstrat au Comte Palatin par l'Archevêque de Mayence. Charles IV. s'est signalé par la multitude des en-

gagemens qu'il fit. Enfin les Empereurs à force de faire des engagemens, ſe ſont réduits à n'avoir plus rien qui leur appartienne comme Empereurs.

Voilà en ſubſtance ce que contient ce traité. Mais Mr. Gundling le commence de plus haut; car prenant occaſion de ce que perſonne ne peut donner pour gage & engager que ce qui lui appartient & dont il eſt le maître de diſpoſer, il ſe fait une queſtion tout à fait détachée de ſon deſſein; à ſçavoir ſi un Roi peut à ſon gré diſpoſer de ſes Etats, les aliener, les vendre, ſubſtituer, tranſporter? Pour la décider il diſtingue après Grotius & Puffendorf, deux ſortes d'Etats; les uns ſe poſſedent en propre & comme un bien particulier & venu de patrimoine, les autres ſeulement en uſufruit & en tant que le Prince & le peuple ſont indiſſolublement liez enſemble par la conſtitution de l'Etat. Il eſt manifeſte que les Etats du premier genre dépendent abſolument de la volonté du Prince, & qu'ils ſont en ſa diſpoſition pour être retenus ou alie-

nez. Il y a plus de difficulté pour les Etats du ſecond genre : car ſi le peuple refuſe abſolument de changer de Prince , le Prince n'eſt pas en droit de l'abandonner. Cependant cet Auteur ſoutient que le Prince forcé par la neceſſité, peut legitimement ceder une partie de ſes Etats pour ſauver l'autre , & rompre de lui-même le lien qui l'uniſſoit à une partie de ſes ſujets,pour le conſerver avec l'autre.

S'il entend ſeulement que le Prince eſt obligé de quitter ce que ſes ennemis ont conquis ſur lui , il ne trouvera perſonne qui le lui conteſte. Car en ce cas le Prince ne cede rien qui lui appartienne veritablement, la force des armes & le droit de conquête ayant ſoumis à une puiſſance étrangere ceux qui auparavant étoient ſes ſujets.

Mais ſous le pretexte de neceſſité , conclurre , comme fait le Sieur Gundling,que Charles V. dût livrer le Limoſin aux Anglois , & François I. la Bourgogne à Charle-Quint ſelon les traitez de Bretigni & de Madrit , c'eſt mal conclurre, puiſque

ces Provinces n'étoient point conquiſes, & que refuſant obſtinément de ſe livrer à de nouveaux maîtres, elles imploroient le ſecours de tout le corps de l'Etat dont elles étoient encore membres, & dont elles ne vouloient pas ſe ſéparer. Les abandonner, c'eût été commettre une injuſtice envers elles, & l'Etat entier qui les revendiquoit comme ſes propres membres; c'eût été lâcheté. Grotius en a ainſi jugé: & envain le Sieur Gundling objecte à ce ſçavant Homme, qu'il avoit en vûë de gratifier la France étant Penſionnaire de Louïs XIII.

ARTICLE CLXIII.

NUMMORUM IN HIBERNIA. ..... cuſorum Indagatio. C'eſt à dire, *Recherche des Monnoyes fabriquées en Irlande avant le regne d'Henry II. Roi d'Angleterre. Par Nicolas Keder &c. A Leipſic chez Frederic Gleditſch.* 1707.

IL eſt étonnant que le Sçavans puiſſent douter ſi les Irlandois ſe

ſervoient autrefois de Monnoye. Ce peuple, ſi on en croit leurs Hiſtoriens, a été de tout tems addonné au trafic. Les Pheniciens, les Grecs, les Romains connoiſſoient parfaitement tous les ports d'Irlande. D'ailleurs les Irlandois au rapport des mêmes Hiſtoriens, avoient commerce avec les Eſpagnols & avec les peuples de la Grande Bretagne, dans le tems même que la meilleure partie de cette Iſle étoit ſous la domination Romaine. Ces mêmes Ecrivains aſſûrent que Dathy Roi d'Irlande à la tête d'une armée victorieuſe parcourut toutes les Gaules, & que ce Conquérant étoit ſur le point d'entrer en Italie, lorſqu'il fut frappé d'un coup de foudre ſur les Alpes. Ils donnent ce fait pour conſtant, & ils prétendent qu'une ancienne tradition en conſerve encore la memoire dans le Piedmont. Or ſe peut-il faire que les Irlandois ayent eû commerce avec tant de peuples civiliſez, ſans avoir eû l'uſage de la Monnoye, ſur tout s'il eſt vrai qu'ils ayent eû autrefois chez eux des mines d'or & d'argent, comme on nous en aſſûre?

Le Roi Tigernmas, dit on, découvrit ces mines vers l'an mil deux cens avant la naissance de JESUS-CHRIST : & ces mines se trouverent si abondantes, qu'un siécle & demi après le Roi Ennius fit faire à Argid-ross un grand nombre de boucliers d'or & d'argent, qu'il distribua liberalement aux grands Seigneurs du Royaume. L'an 997. avant JESUS-CHRIST, Munemon Roi d'Irlande fit une loi pour obliger tous les Seigneurs du païs à porter au col des chaînes d'or. Ceux qui ont écrit sur les marques d'honneur attachées aux Ordres militaires si communs en Europe, ne s'étoient pas encore avisez d'en chercher l'origine si haut. Sous le regne d'Ederskeol, les Lageniens furent contraints de payer tous les ans au Roi de Munster un tribut de trois cens vaches blanches, *& de trois cens épées dorées* : ce qui fait voir que l'or y étoit commun. Ce n'est cependant que vers l'an du monde quatre mil trois cens dix-neuf, qu'on a commencé à faire de la Monnoye d'argent en Irlande du tems du Roi Eudens, *eo*

Rege argentum in Hiberniâ ſignari cœptum eſt.

L'argent a été depuis ce tems très-commun dans cette Iſle, où l'on a même vû une pluye d'argent : *argenti*, dit un Hiſtorien, *apud Othanmor imber cœlo demiſſus eſt.* Voilà ce que les Hiſtoriens d'Irlande diſent des anciennes richeſſes de leurs païs. Par malheur les Critiques & les plus habiles Antiquaires rejettent tout cela comme des fables.

Warœus dans ſes *Antiquitez d'Irlande*, examine en habile Critique, ſi on a fabriqué de la Monnoye en Irlande avant l'entrée des Anglois en cette Iſle, & ce fait lui paroît très-incertain. Il eſt vrai, dit-il, que les Hiſtoriens parlent ſouvent de preſens d'or & d'argent faits aux Egliſes & aux Monaſteres ; mais ces mêmes Hiſtoriens marquent poſitivement que cet or & cet argent n'étoient pas monnoyez.

Saxon le Grammairien aſſûre qu'Hacon Prince Danois ayant mis en déroute l'armée d'Huglete Roi d'Irlande, trouva des ſommes immenſes dans le tréſor de Dublin,

mais cet Historien au sentiment de Warœus ne merite point de foi, *Saxonis notissimæ sunt fabulæ.*

Lanfranc Archevêque de Cantorbery écrivit en 1704. à Tirdelvac Roi d'Irlande pour le prier d'abroger une coutume scandaleuse qui s'étoit introduite parmi les Evêques de conferer les Ordres sacrez pour de l'argent, *conferendi sacros Ordines per pecuniam.* Mais si cet argent avoit été batu en Irlande ou non, c'est surquoi Warœus n'ose prononcer.

Ce même Auteur parle de plusieurs especes d'argent trouvées par des païsans en 1639. près de Glandelach en Irlande, mais comme il n'y a aucun caractére lisible sur ces Monnoyes, il est très difficile de déterminer en quel tems elles ont été fabriquées. Mr. Keder qui est parfaitement instruit des antiquitez des païs du Nord, ne doute point que ces especes ne soient plus anciennes que le regne d'Henri II. mais il ne croit pas qu'on puisse les attribuer à aucun Roi Irlandois.

Les Danois & les autres peuples du Nord que les Historiens appel-

lent indifferemment *Normans* & *Ostmans*, s'étant rendus maîtres vers le huitiéme siécle d'une bonne partie de l'Irlande, commencerent à y battre de la Monnoye. On découvre souvent des anciennes especes marquées au coin de ces Princes.

Mr. Keder en a un grand nombre qui ont été trouvées depuis quelques années en Suede, le nom du Monnoyeur & de la Ville où elles ont été fabriquées, font voir clairement qu'elles viennent d'Irlande.

Il est fait mention dans la nouvelle édition de Camden de quelques especes d'Anlaf, ou d'Aulaf; mais quoique Mr. Walker attribuë ces Monnoyes à Anlaf Roi d'Irlande, ou plûtôt de Dublin, il est très-incertain si elles n'appartiennent point à Anlaf Roi de Northumberland.

Pour les autres Monnoyes que quelques Curieux conservent commes des anciennes especes fabriquées en Irlande, elles paroissent d'autant plus douteuses, qu'elles ne portent aucune marque, ni du tems, ni du lieu où elles ont été faites.

ARTICLE CLXIV.

CONTROVERSIÆ INTER Defenſores liberi arbitrii, & Prædicatores Gratiæ, de auxiliis divinæ Gratiæ &c. *Controverſes entre les Défenſeurs du libre arbitre, & les Prédicateurs de la Grace, touchant les ſecours de la Grace de Dieu, & les erreurs oppoſées des heretiques. Par le R. P. M. F. Jean Gonzalez de Leon Régent du College de S. Thomas d'Aquin à Rome, qui n'y a pas mis un ſeul mot qui ne ſoit appuyé, fortifié, prouvé par les définitions des Souverains Pontifes & des Conciles, & par les Autoritez des Saints Peres, entre autres des Saints Auguſtin, Proſper, Fulgence, Anſelme, Hilaire, Thomas d'Aquin. Se vendent*, à Liege chez François Hoyoux, vis à vis les Jeſuites 1708. *in* 4°. *pp*.420.

LE tître de cet Ouvrage eſt imité de l'exode des livres de la vocation des Nations. *Inter Defenſores liberi arbitrii, & Prædicatores Gratiæ magna & difficilis dudùm vertitur quæſtio.*

Utrùm Deus velit omnes homines salvos fieri? „ Entre ceux qui défendent „ le libre arbitre, & ceux qui loüent „ la grace il y a depuis long-tems „ une Grande & difficile question: „ à sçavoir si Dieu veut que tous les „ hommes soient sauvez? Le R. P. Gonzalez a appliqué heureusement les noms de défenseurs du libre-arbitre & de Prédicateurs de la Grace à une question moins importante; donnant le premier aux Théologiens Catholiques, comme il les appelle ensuite, qui rejettent la Prédétermination physique, & le second à ceux qui la soutiennnent, c'est à dire, aux Théologiens Dominiquains. Cependant il est bon de remarquer, que les uns & les autres s'accordent parfaitement à reconnoître la necessité de la Grace & le libre-arbitre de l'homme à y consentir. Ce sont deux bannieres fixes par lesquelles l'Eglise a resserré le champ, où elle les laisse combattre & vuider entre-eux leur querelle.

On ne s'arrêtera pas long-tems à une dispute sur laquelle cet Auteur ne dit rien qui n'ait souvent été dit,

& ſur laquelle il n'eſt gueres de nos Lecteurs qui ne ſoient parfaitement au fait. Les lettres du P. Daniel Jeſuite, & du P. Alexandre Dominiquain touchant la prédétermination phyſique ſont entre les mains du public qui eſt en état de juger : la matiere n'eſt que trop éclaircie, au gré de l'éditeur de ces controverſes du P. Gonzalez, & il s'en plaint dans l'avertiſſement qu'il y a mis à la tête.

Ce ſont ici des leçons que le P. Gonzalez a dictées & expliquées à ſes Ecoliers au College de Saint Thomas d'Aquin à Rome, les années 1635 & 1636. Dans la premiere controverſe il traite de la Grace actuelle prévenante; dans la ſeconde de la Grace excitante & adjuvante; dans la troiſiéme de la Grace operante & cooperante; dans la quatriéme des erreurs des Pelagiens, des Semi-pelagiens & des Manichéens, les uns ennemis de la Grace, & les autres du libre-arbitre; dans la cinquiéme de la Grace ſuffiſante & efficace : & il rapporte tout à la prédétermination phyſique.

On ſe reſſerrera à quelques points

plus remarquables. Comme la Grace prévenante eſt, ſelon lui, la prédétermination phyſique : ce n'eſt point, dit-il [a], une qualité paſſagere, *qualitas tranſiens*, que Dieu mette en nous pour nous pouſſer à agir, ce ſeroit détruire le libre-arbitre & faire triompher Molina ; c'eſt une motion active ou efficace, *motio virtuoſa*.

Il aſſûre [b] que la Grace excitante conſiderée en ſoi & en tant que diſtinguée de l'adjuvante, conſiſte en une motion ſurnaturelle, par laquelle Dieu éclaire nôtre entendement d'une ſainte penſée, & un ſecours ſurnaturel qui porte nôtre volonté à une affection indéliberée : l'effet de la même Grace ſont les actes indéliberez de nôtre entendement & de nôtre volonté, qui ſuivent cette impreſſion venuë de Dieu. Or cette Grace excitante, ajoute-t'il [c], eſt veritablement & proprement ſuffiſante par rapport à l'acte libre auquel elle excite. Pour la Grace adjuvante, il aſſûre [d], qu'elle n'eſt pas ſeulement concomitante, mais prévenante, afin

a *Controv.* 1. *art.* 3. b *Controv.* 2. *art.* 1
c *Controv.* 2. *art.* 3. d *a.* 4.

d'y faire entrer la prédétermination phyſique. Si la Grace adjuvante, pourſuit-il, n'étoit pas précedée par l'excitante, & que Dieu mût, ou pouſſât nôtre volonté à un acte ſurnaturel ſans l'exciter auparavant ; il faudroit avoüer que nous agirions ſans liberté, *per modum naturæ*; une telle motion exclurroit toute déliberation, & l'acte de la volonté deviendroit neceſſaire.

Le Pere Gonzalez diſtingue [a] trois differens états de l'hereſie de Pelage, qui nia d'abord toute operation de Dieu par rapport à nos bonnes actions, & puis ſe relâcha à avoüer qu'elle étoit au moins utile pour agir avec facilité, & en dernier lieu reconnut qu'elle étoit même neceſſaire, en ſe retranchant aux ſeules lumieres ſurnaturelles dans l'entendement, ſans influence intime de la Grace dans la volonté. Quant aux Semipelagiens [b], ils furent heretiques, en ce qu'ils ſoûtinrent que quelques efforts du libre-arbitre précedoient la Grace:quoi qu'ils niaſſent que par ces efforts l'homme méritât

[a] *Contr.* 4. *a* 4. & 6. [b] *a.* 12.

la Grace d'un merite de condignité.

Perſonne ne s'explique mieux que cet Auteur ſur la nature & ſur l'exiſtence de la Grace ſuffiſante. [a] Sa nature eſt la Grace même excitante. La Grace ſuffiſante, dit-il dans une de ſes aſſertions, [b] non ſeulement donne à la volonté le pouvoir prochain d'agir, ſi elle veut, mais elle agira bien, ſi elle veut. Et enſuite il ajoute que l'homme ainſi prévenu, a tout ce qui eſt requis & le pouvoir complet pour agir, qu'il contient l'action entiere & totalement, de maniere qu'il la fera, s'il veut. Il fait encore une autre aſſertion. Que ſi l'homme ayant la Grace ſuffiſante, ne ſe convertit pas, ou n'agit pas bien, c'eſt qu'il manque à la Grace, & non pas que la Grace lui ait manqué. Le P. Gonzalez ne ſçauroit même penſer ni parler autrement de la Grace ſuffiſante; puiſqu'en veritable Thomiſte il ne diſtingue pas, quant à la maniere dont Dieu agit en nous par ſa Grace, entre les deux états de la nature innocente, & de la nature tombée dans le peché; d'où

[a] *Controv.* 1. *a.* 3. [b] *Controv.* 5. *a.*4.

il conclut que la Grace de perſeverance & de converſion, offerte au juſte qui ne perſevere pas, & au pecheur qui ne ſe convertit pas, eſt ſuffiſante comme celle qu'eut Adam pour obéïr, & qu'elle donne le pouvoir complet. Par là il renverſe d'un ſeul coup le ſyſtême de Janſenius & des Poſt-lapſaires.

Il n'eſt pas ſi juſte ſur un point de critique *, lorſqu'il prétend que Saint Valerien, dont le P. Sirmond a donné quelques homelies, n'a pû être Evêque de Cimele du tems de Saint Leon; parce qu'alors Cimele, dont il ne reſte plus que les ruines auprès de Nice en Provence, n'étoit point encore Ville Epiſcopale. Il n'avoit pas conſulté les anciennes Notices des dix-ſept Provinces des Gaules, où ſous Ambrun, ſe trouve *Civitas Cemelenenſium*, Ville ancienne, marquée par Ptolemée & Pline.

* *Controv. 4. a. 14.*

ARTICLE CLXV.

PROBLEME DE BALISTIQUE *proposé dans les Memoires de Janvier 1706. & résolu par le R. Pere Durranc Jesuite, Professeur des Mathématiques à Cahors.*

IL y a déja long-tems que cette solution auroit paru dans ces Memoires, si elle ne se fût d'abord trouvée trop longue pour pouvoir y avoir place. L'Auteur, qui n'en est informé que depuis peu, la vient d'abreger, & de nous la renvoyer telle que la voici.

Probleme.

Deux corps P, Q, dont les pesanteurs sont *a*, *b*, les masses a, *a*, ont été jettez de deux points à deux autres points, dont les distances sont *c*, *d*, par les deux forces, *e*, *f*, suivant des directions qui faisoient avec les lignes *c*, *d*, des angles dont les sinus sont *g*, *h*. Ils sont parvenus à leurs termes dans les tems, *i*, *k*,

après s'être élevez jusqu'aux hauteurs *p*, *q*, au-dessus de l'horizon, & ont frappé avec des forces *r*, *s*.

On fait précision de la résistance du milieu, & l'on suppose que les vitesses des corps pesans croissent en general comme les puissances *m*, des tems écoulez depuis le commencement de leurs chûtes.

Il s'agit de trouver une regle generale, renfermée dans une ou plusieurs équations, laquelle exprime tous les rapports possibles entre les pesanteurs *a*; *b*; les masses a, *æ*; les distances *c*, *d*; les forces *e*, *f*; les sinus *g*, *h*, les tems *i*, *k*; les hauteurs *p*, *q*; les coups *r*, *s*.

Solution.

Tout le calcul suivant suppose les trois principes, que Mr. Huygens a mis au commencement de la deuxiéme partie de son Traité des pendules.

Premiere partie.

Pour le corps P.

Soit (*Fig.* 1, 2, 3.) L le point d'où le corps P a été jetté, O le point où

il eſt tombé, & L F la ligne horizontale qui paſſe par le point L.

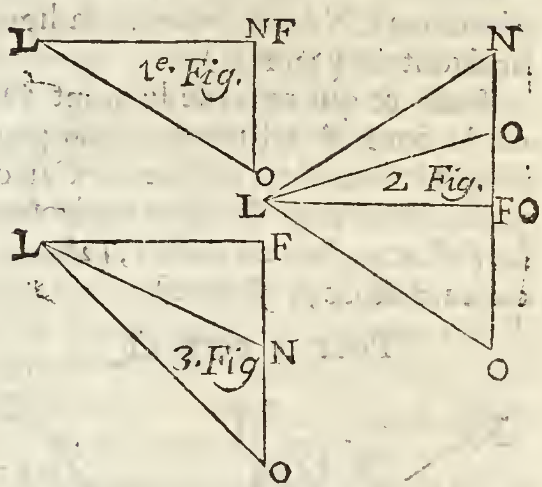

Du point O ſoit élevée la ligne verticale ON, qui coupe au point F la ligne horizontale, & au point N la ligne de direction L N, ſuivant laquelle le corps a été jetté, & ſur laquelle il ſe ſeroit toûjours trouvé, ſi ſa peſanteur ne l'eût continuellement pouſſé en bas.

Le corps P peut avoir été jetté de trois manieres differentes. 1. Suivant une direction horizontale L N (1e. *Fig.*) Alors le point N concourt

avec le point F. 2°. Suivant une direction L N au-dessus de la ligne horizontale (2e. *Fig.*) 3°. Suivant une direction L N au-dessous de la ligne horizontale (3e. *Fig.*)

Pour ce qui regarde le point O, où le corps P est tombé, l'on peut imaginer trois cas differens. Car ce point est ou dans la ligne horizontale, (1er. *Cas,*) ou au-dessus, (2e. *Cas,*) ou au-dessous, (3e. *Cas.*)

Pour le corps Q.

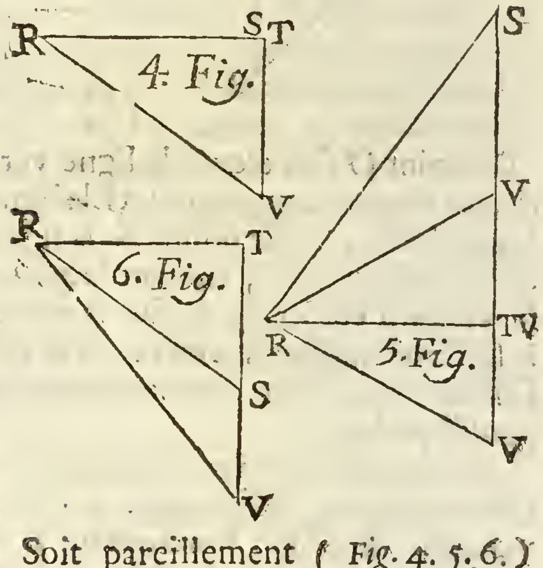

Soit pareillement (*Fig.* 4. 5. 6.) R le point d'où le corps Q a été jet-

té, V le point où il est tombé, & R T la ligne horizontale qui passe par le point R. Du point V soit élevée la ligne verticale V S, qui coupe au point T l'horizontale, & au point S la ligne de direction R S, suivant laquelle le corps Q a été jetté.

Ce corps peut avoir été jetté de trois manieres differentes, ainsi que le corps P; & comme il y a trois sortes de directions, L N, pour celui-ci, il y a de même trois sortes de directions, R S, pour celui-là. Et comme il y a trois cas pour le point O, où le corps P est tombé, il y en a aussi trois semblables pour le point V, où est tombé le corps Q. (*Fig.* 4. 5. 6.) Et il est aisé d'appliquer au corps Q tout ce que je viens de dire de ces trois manieres de jetter, & de ces trois cas par rapport au corps P.

Pesanteur du corps P $= a$, masse du même corps $=$ a, ligne L O $= c$, force qui a poussé $= e$, sinus de l'angle NLO $= g$, temps employé à parvenir du point L au point O $= i$.

Pesanteur du corps Q $= b$, masse du même corps $= a$, ligne R V $= d$, force qui l'a poussé $= f$, sinus de l'an-

gle S R V = b, tems employé à parvenir du point R au point V = k.

Tout cela ſuppoſé, ſi le corps P n'avoit eû nulle peſanteur, il auroit parcouru, dans le tems i, d'un mouvement uniforme, la ligne L N, (*Fig.* 1. 2. 3.) dont l'extremité N répond au terme O. De même, ſi le corps Q n'avoit eû nulle peſanteur, il auroit parcouru dans le tems k, d'un mouvement uniforme, la ligne R S, (*Fig.* 4. 5. 6.) dont l'extremité S répond perpendiculairement au terme V.

Or les lignes ainſi parcouruës ſont entre elles en raiſon compoſée des raiſons directes des tems, & des forces qui ont pouſſé les mobiles, & de la raiſon reciproque des maſſes. (Memoires de l'Acad. Roy. des Scienc. du 31. Decembre 1692. Reg. du mouv. en general par Mr. Varignon, art. 5.) Par conſéquent $eiæ, fka$ :: L N, R S.

Soit le ſinus de l'angle L O N = ∂, & celui de l'angle L N O = ι. (Je marquerai ainſi par des lettres grecques des grandeurs déja connuës, ou faciles à connoître, & qui ne

ſont point compriſes dans l'énoncé du Probleme.) Les ſinus ſont entre-eux comme les côtez oppoſez aux angles. Ainſi $\varepsilon, \delta :: LO = c, LN = \frac{c\delta}{\varepsilon}$. Donc $ei\alpha, fka :: \frac{c\delta}{\varepsilon}, RS = \frac{c\delta fka}{ei\alpha\varepsilon}$.

Et ſi les corps P, Q, n'avoient eû d'autre principe de mouvement que leurs peſanteurs, le premier dans le tems *i*, auroit parcouru en deſcendant une ligne égale à la ligne NO, & le ſecond dans le tems *k*, une ligne égale à la ligne S.V.

Or ſuppoſé que les viteſſes des corps peſans dans leurs chûtes croiſſent comme les puiſſances *m* des tems, les lignes parcouruës doivent être entre elles en raiſon compoſée des raiſons directes des peſanteurs, & des puiſſances $m+1$ des tems, & de la raiſon reciproque des maſſes. (Memoires de l'Acad. Royale des Scien. du 31. Mai 1693. Regles des mouv. accel. &c. par Mr. Varignon, art.4. no.1.& Mem. du 30e.Juin 1693. Application de la reg. gener. des mouv. accel. &c. par le même Au-

teur, article 5.) Ainsi N O, S V :: $a \alpha i^{m+1}$, $b a k^{m+1}$.

Or par la regle de la Trigonometrie, ε, g :: L O $= c$, N O $= \frac{cg}{\varepsilon}$. Par consequent $a \alpha i^{m+1}$, $b a k^{m+1}$ :: $\frac{cg}{\varepsilon}$, S V $= \frac{c g b a k^{m+1}}{a \alpha \varepsilon i^{m+1}}$.

Soit le sinus de l'angle R V S $= \pi$. Par la regle de la Trigonometrie, π, b :: RS, S V; c'est à dire π, b :: $\frac{c \delta f k a}{e i \alpha \varepsilon}$, $\frac{c g b a k^{m+1}}{a \alpha \varepsilon i^{m+1}}$. Et changeant cette proportion en une équation, on trouve enfin $b \delta f a i^{m} = \pi g b e k^{m}$.

Soit la ligne horizontale R T $= \omega$, (*Fig.* 4. 5. 6.) la hauteur ou profondeur T V $= \varphi$.

Par la proprieté du triangle rectangle, on a toûjours $\overline{RS}^2 = \overline{RT}^2 + \overline{ST}^2$; c'est à dire dans le premier cas, lors que les deux points R & V sont dans une même ligne horizontale R T ou RV, (*Fig.* 5.) $\frac{c c \delta \delta f f k k a a}{e e i i \alpha \alpha \varepsilon \varepsilon} = \omega \omega + \frac{c c g g b b a a k^{2m+2}}{a a \alpha \alpha \varepsilon \varepsilon i^{2m+2}}$.

Et dans le second, lors que le point V est plus haut que le point R, (*Figure* 5.) $\frac{cc\delta\delta ffkkaa}{eeii\alpha\alpha\varepsilon\varepsilon} = \overline{\omega\omega + \phi + \frac{cgbak^{m+1}}{a\alpha\varepsilon i^{m+1}}}^{2}$.

Et dans le 3^e^.cas, lors que le point V est plus bas que le point R, (*Fig.* 4. 5. 6.) Si le corps Q a été jetté de la premiere maniere, (*Fig.* 4.) $\omega = \frac{c\delta fka}{ei\alpha\varepsilon}$; S'il a été jetté de la seconde maniere, (*Fig.* 5.) $\frac{cc\delta\delta ffkkaa}{eeii\alpha\alpha\varepsilon\varepsilon} = \omega\omega - \overline{\phi + \frac{cgbak^{m+1}}{a\alpha\varepsilon i^{m+1}}}^{2}$; S'il a été jetté de la troisiéme maniere, (*Figure* 6.) $\frac{cc\delta\delta ffkkaa}{eeii\alpha\alpha\varepsilon\varepsilon} = \omega\omega + \overline{\phi - \frac{cgbak^{m+1}}{a\alpha\varepsilon i^{m+1}}}^{2}$

Dans le premier cas, $\omega = d$. Et dans les deux autres toûjours $dd = \omega\omega + \phi\phi$. De sorte que pour introduire la lettre d dans les équations précedentes, il ne faut que substituer d au lieu de ω, dans le premier

cas, & dd au lieu de $\alpha\alpha + \phi\phi$ dans les deux autres. Cette ſubſtitution donnera d'autres équations, qui avec l'équation déja trouvée $h\delta f a i^m = \pi g b e k^m$ renfermeront tous les rapports cherchez, excepté ceux des plus grandes hauteurs p, q, & des coups r, s.

Je donnerai dans la ſuite les autres parties de cette ſolution : je tâcherai même de la rendre beaucoup plus complette & plus univerſelle que ne porte l'énoncé du Probleme ; enſorte qu'il ne reſtera gueres plus rien à deſirer ſur la théorie de l'art de jetter les corps peſants, comme les fleches, les boulets, les bombes, &c. qui eſt une des plus belles parties de la Mecanique.

Autre ſolution de la premiere partie.

Je remarque 1°. que les forces e, f, ſont neceſſairement entre-elles comme les mouvemens qu'elles produiſent, & que ces mouvemens ſont entre eux en même raiſon que les produits des maſſes par les viteſſes.

2°. Que dans les mouvemens uniformes, l'eſpace parcouru diviſé par le tems employé à le parcourir, eſt une expreſſion de la viteſſe du mobile. Par conſéquent la viteſſe du corps P, ſuivant la direction du jet, eſt $= \frac{c\delta}{\epsilon i}$, & celle de corps Q, ſuivant la direction du jet, (en nommant λ le ſinus de l'angle RSV, (4^e^.5^e^.& 6^e^. *Fig.*) eſt $= \frac{\pi d}{\lambda k}$. Ainſi, $e, f :: \frac{a c \delta}{\epsilon i}, \frac{a \pi d}{\lambda k}$. Et enfin $e a \pi d \epsilon i = f a \delta c \lambda k$.

Cette équation, & l'équation $b \delta f a i^m = \pi g b e k^m$, de la ſolution précedente, renferment tous les rapports cherchez, excepté ceux des hauteurs p, q, & des coups r, s.

ARTICLE CLXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, D'IENA.

On ne connoîtra pas encore en France un petit écrit Aleman imprimé il y a près de deux ans, *ſur le banc poſé de travers aux diétes de l'Empire* : le Traité de Veſtphalie l'a fait mettre pour ſervir aux Princes Lutheriens qui occupent des Principautez Eccléſiaſtiques. Auguſte de Saxe Archevêque prétendu de Magdebourg n'ayant pû obtenir une place ni parmi les Evêques Princes de l'Empire, ni parmi les Princes ſéculiers, obtint enfin par ce Traité qu'on mettroit entre le banc des Princes Eccléſiaſtiques & celui des Princes ſéculiers, ce banc poſé de travers, ſur lequel il prendroit place avec le prétendu Evêque de Lubek, & le Lutherien qui poſſede l'Evêché d'Oſnabruk alternativement avec un Catholique, à condition qu'ils s'appelleroient Adminiſ-

trateurs & non pas Evêques. Depuis l'Archevêché de Magdebourg a été donné à l'Electeur de Brandebourg sous le tître de Duché, & comme l'Evêque d'Osnabruk est Catholique, & qu'il y a une contestation encore indécise entre le Prince Charles de Dannemark & le Prince Administrateur de Holstein pour l'Evêché de Lubek ; le banc est vuide à present : il a servi quelquefois à des Princes à qui on disputoit le rang qu'ils prétendoient tenir, & le Duc de Saxe Quernfurt pourra bien y prendre place, si même il ne l'a déja prise. Ce banc ne sera jamais plein, car le nombre des Evêques Lutheriens ne peut croître : un Evêque Catholique qui changeroit de Religion perdroit sa dignité ; telle est la loi de l'Empire.

D'ALTDORF.

Mr. Voelker a écrit sur une matiere qui est du tems, *du secours mutuel que se doivent tous les Ordres de l'Empire.* La veritable source de cet engagement mutuel à se défendre,

n'est pas selon lui le *convassalage*, pour parler ainsi, puisque les *convassaux* sont obligez de secourir le Seigneur, non pas de se secourir l'un l'autre : ce n'est pas non plus une alliance ; certains Etats de l'Empire en contractent de semblables licitement, mais ceux même qu'aucun traité n'engage, doivent concourir à la défense mutuelle. Le principe de l'obligation est l'unité de la Republique Germanique regie par l'Empereur : ce secours au reste doit être rendu gratuitement quand la guerre est défensive, ceux qui l'exigent dans une guerre offensive doivent payer les troupes auxiliaires : ce secours n'est dû que par les Etats de l'Empire, la Noblesse immédiate en est exemte, à ce que croit l'Auteur, qui n'accorde pas la même exemption au Roi de Boheme, ni au Duc de Savoye, quoi qu'ils ne soient renfermez dans aucun des cercles qui partagent l'Empire.

DE WITTEMBERG.

Mr. Lyser Professeur extraordi-

naire de Droit n'eſt pas de ces hommes entêtez de leur profeſſion qui tournent tout à leur gloire, il a découvert *les veritables cauſes du grand crédit qu'eurent les Juriſconſultes ſous les Empereurs Romains.* Ces cauſes ne leur ſont pas fort honorables : tant que Rome fut libre on y compta les Juriſconſultes pour peu de choſe, les Orateurs y tenoient le premier rang auſſi bien qu'à Athenes, c'eſt ce qui a porté ſi haut l'éloquence Grecque & Romaine ; elle perit avec la liberté. Auguſte habile politique ſentit ce qu'il avoit à craindre des Orateurs : le genie qui donne la grande éloquence eſt ennemi de la ſervitude, entreprenant, actif. Pour rabaiſſer les Orateurs, Auguſte leur oppoſa les Juriſconſultes, il ordonna que les Juges déferaſſent à leurs déciſions, qui juſques-là n'avoient d'autorité qu'autant qu'elles perſuadoient les Juges. On voit aſſez qu'Auguſte en élevant les Juriſconſultes, compta ſur leur complaiſance, il ne ſe trompa pas : ils employerent la ſcience des loix à les expliquer en ſa faveur, & à donner quelque appa-

rence de droit à une usurpation qui pour être douce, n'en étoit pas plus juste. Ils trouverent le secret de réünir dans sa personne toutes les principales Magistratures. Enfin après avoir peu à peu accoûtumé les Romains à ne plus s'addresser qu'à lui, & l'avoir rendu sans combat Maître de ce peuple vainqueur du Monde, ils le rendirent Maître des loix par la fameuse maxime qu'ils eurent soin d'inculquer, *Quod Principi placuit, legis vigorem habet. Ce qui a plû au Prince, a force de loi.* C'étoit attribuer à Auguste une puissance absolument Royale. Les Empereurs suivans ne s'écarterent point de la conduite d'Auguste, & Vespasien acheva de donner aux Jurisconsultes le dernier degré d'autorité, & de détruire entiérement la liberté & l'éloquence.

DE LIPSIC.

Les Lutheriens abondent en Casuistes aussi bien que les Catholiques, apparemment parceque les premiers ont conservé l'usage de la Confession, quoi qu'ils ne la croyent

pas necessaire. Le Roi de Suede a un Confesseur ordinaire à sa suite.

Henri Uffelman mort il y a long-tems, est le Casuiste Lutherien dont on vient de publier l'Ouvrage tiré de la poussiere par Mr. Sellius. Uffelman, a enseigné la Théologie morale à Helmstat & à Lunebourg : son Livre commence par un jugement sur les Casuistes anciens, où il examine combien on doit déferer à leur autorité : il traite ensuite de la conscience, & poursuit son sujet en suivant l'ordre du Decalogue. La préface dont Mr. Calver est l'Auteur merite une attention particuliere : il y prouve la certitude des regles de la conscience, & l'autorité de ce tribunal interieur que Dieu a érigé au fond de nôtre cœur, & montre que ce n'est pas un effet de l'éducation, puisque la plus mauvaise éducation ne peut pervertir la conscience, jusqu'à en étouffer tous les remords, que c'est l'ouvrage d'un Dieu Créateur, qui a lui-même gravé dans nous d'un caractére ineffaçable les loix de la justice.

D'ITALIE, DE PALERME.

On va commencer l'impression *des annales de Sicile*; ouvrage posthume de feu *Mr. Invegés.* Après avoir donné *les annales de Palerme* en trois tomes, il forma un plus grand dessein & il l'acheva, mais il ne vécut pas assez long-tems pour communiquer lui même au public le fruit de ses études. On imprima l'an passé son introduction à l'Histoire de Sicile. *Ad annales siculos præliminaris apparatus, in quo de Siculæ Historiæ dignitate, antiquitate, & Scriptorum præstantiâ ac numero fusè differitur.* L'Editeur y a fait quelques remarques & quelques additions. Il n'est peut-être aucune Histoire particuliére plus curieuse ni plus liée aux grands évenemens de l'Histoire generale, que l'Histoire de Sicile : à combien de fables ses montagnes, ses fleuves, ses fontaines, ses écueïls, ont-ils donné naissance. Les Phœniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains, les Sarrasins, les Normans,

les Alemans, les François, les Espagnols sont venus tour à tour jouër sur ce beau théatre le rôle de Conquerans, chacun selon son génie: une Histoire de Sicile fait connoître toutes les Nations illustres.

DE BOLOGNE.

Il paroît une Histoire des commencemens de la guerre entre les deux Empires qui a fini par la paix de Carlovits. Si on en croit le titre, l'original de cette Histoire est Turc, & l'Italien n'est qu'une traduction. *Breve Storia in cui si narrano le cagioni della portata guerra frà l'Imperadore e la casa Ottomana in* 8°.

D'ANGLETERRE.

On a imprimé depuis peu un Livre très propre à faire connoître le génie Anglois: c'est *l'Histoire des adresses présentées aux Souverains d'Angleterre depuis l'usurpation de Cromvel jusqu'à présent.* On remarque dans les extraits de ces adresses peu de fermeté dans les mêmes

maximes , & pour donner un tître juste à cet ouvrage , il falloit l'appeller *les variations politiques du peuple Anglois.*

Le troisiéme tome des Memoires du Chevalier Temple que Mr. Suift vient de publier, commence en 1699. & finit à la retraite de l'Auteur. Le Chevalier Temple étoit un esprit du premier ordre, grand politique & cependant mauvais négotiateur; il ne pouvoit dissimuler son penchant pour le gouvernement Republicain ; je dis trop peu en disant son penchant, c'étoit une passion & une forte passion qui l'entraînoit malgré ses lumieres, & qui lui a fait prendre des fausses mesures dans toutes les affaires dont il a été chargé : ses lumieres lui ont été d'un plus grand usage quand il a écrit ses Memoires, on y sent par tout la penétration de l'Auteur.

La nouvelle Atlantis, est une satire où une Dame joüe quelques personnes de qualité sous la fiction de la découverte d'une nouvelle Isle dans la Mediterranée , Isle qui se trouve peu differente de l'Angle-

terre. On ſuppoſe que ce Livre a été traduit ſur l'original Italien, il en court une clef qui fait connoître les perſonnes intereſſées.

C'eſt par la même fiction qu'on a décrit les mœurs & les avantures de la Ducheſſe de Marlboroug, ſous le tître *d'Hiſtoire de la Reine Zara.*

DE HOLLANDE.

Mr. Aymon continuë de mettre en commerce les manuſcrits qu'il a tirez de la Bibliotheque du Roi de France, par un tour que ſes anciens pénitens les Galeriens lui ont ſans doute appris. Charles de Lo qui avoit imprimé pour lui *les monumens de la Religion des Grecs*, vient d'imprimer *les lettres de Viſcomti en Italien & en François in 4°. deux volumes.* Il a auſſi imprimé un livre dont la vente ſera plus dure, *Recueïl des Synodes des Egliſes reformées de France.* Ce Recueïl eſt tiré d'un livre Anglois qui parut il y a quelques années & qui n'a pas fait fortune, les Proteſtans qui comptent pour rien les Conciles generaux, ne s'embarraſſent pas beaucoup

de leurs Synodes, ils en tiennent par neceſſité, s'ils peuvent s'aider du bras ſéculier ils en font executer rigoureuſement les decrets; mais cette autorité obtenuë par violence dégenere bientôt dans un grand mépris: le nouveau Proſelyte ne ſçait pas la Religion qu'il a embraſſée, s'il a prétendu exciter la curioſité des Proteſtans par un *recueïl des Synodes*; une ſatire contre ces ſynodes ſeroit plus de leur goût & ſe vendroit mieux. *Les Memoires d'Eſtrades* imparfaits & tronquez qui ont paru depuis peu viennent de la même main, auſſi-bien que *les lettres des Plenipotentiaires de France à Nimegue* que Moetiens a imprimées.

Nos Libraires continuent de faire traduire en François les nouveaux livres Anglois qui réüſſiſſent: il en paroît trois qui ſont à peu près de même goût, & qui donnent plus d'idée de l'eſprit, que de la Religion de leurs Auteurs.

Lettre ſur l'enthouſiaſme. Hiſtoire naturelle de la ſuperſtition. Eſſay ſur l'uſage de la raillerie & de l'enjoüement dans les converſations qui rou-

lent ſur les matieres les plus importantes.

On abandonne ſans peine à ces Meſſieurs la ſuperſtition & le fanatiſme ; mais ne diſtingueront-ils jamais la Religion des abus que la foibleſſe ou la corruption humaine y introduiſent ? Il faut après tout excuſer ces Ecrivains Proteſtans, ils ne voyent point chez eux de vraye Religion, comment la connoîtroient-ils ? Parmi eux la dévotion eſt bientôt fanatiſme, & l'indévotion paſſe toûjours juſqu'à l'incrédulité.

Johnſon vend la traduction d'un livre Anglois plus utile, c'eſt *l'Hiſtoire de l'Empire Ottoman depuis ſes premiers commencemens, juſqu'en mil ſept cens quatre en trois volumes in* 12. le feu Chevalier *Ricaut* en eſt l'Auteur. On y a joint un abregé de *ſon Etat de l'Empire Ottoman ſi eſtimé*, & dont on a deux traductions Françoiſes. C'eſt le même Johnſon qui imprime *la ſuite des Memoires du Chevalier Temple traduite en François.*

D'AIX.

Nôtre Archevêque a publié un

Mandement portant condamnation des Ecrits du Sieur Leget Superieur du Seminaire Archiepiſcopal : ils ſont condamnez comme renouvellans les erreurs de Baïus & de Janſenius, c'eſt de l'exemplaire reconnu & ſigné par l'Auteur même, que les propoſitions condamnées ont été extraites. Avant que de les rapporter, Mr. d'Aix démêle ſçavamment les obſcuritez & les contradictions affectées dont Mr. Leget avoit enveloppé ſa doctrine à l'imitation des Auteurs Janſeniſtes. Voici les propoſitions copiées ſur la traduction inſerée dans le Mandement.

I.

Jamais on ne peut dire que les Commandemens de Dieu ſoient impoſſibles à un homme, à cauſe qu'il eſt privé de la grace de Dieu.

II.

On ne peut pas dire que les Commandemens de Dieu ſoient impoſſibles, même à ceux à qui on ſuppoſeroit que la grace inefficace ou ſuffiſante n'eſt point donnée.

III.

Les moyens exterieurs ſuffiſent pour qu'un homme ne puiſſe pas s'excuſer ſur la prétenduë impoſſibilité des préceptes ; & la privation de la grace, ſans laquelle l'homme eſt aveugle & ſourd, n'eſt pas une raiſon pour dire que les Commandemens lui ſoient impoſſibles.

IV.

L'ignorance & la foibleſſe qui vient d'une volonté dépravée, comme elle l'eſt maintenant (par le peché d'Adam) ne peut pas être un prétexte d'impoſſibilité.

V.

L'Ecriture ſainte & les prieres de l'Egliſe, montrent évidemment que la grace de Jesus-Christ eſt principalement differente de celle d'Adam innocent, en ce que la grace de Jesus-Christ n'eſt pas un ſecours qui donne ſeulement le pouvoir d'agir, mais un ſecours qui fait effectivement produire la bonne action.

VI.

Qui dit grace de Jesus-Christ, dit toûjours un secours qui produit l'effet pour lequel il est donné.

VII.

La grace de la priere est pareillement un secours par lequel nous prions, & nous demandons effectivement.

VIII.

La grace même efficace est tellement necessaire dans l'état présent, que ce n'est que par elle qu'on a le pouvoir prochain & complet de la bonne action.

IX.

Que sans la grace efficace, ni l'entendement, ni la volonté ne soient dégagées, ni propres à agir, ni n'ayent des forces pour le bien; c'est ce qui peut se prouver par une infinité de témoignages de l'Ecriture.

X.

Sans un pareil secours, la volon-

té foible comme elle eſt, ne pourroit ni faire le bien, ni ſe ſoûtenir dans le bien.

XI.

La liberté naturelle eſt communément appellée le libre-arbitre, par lequel nous ſommes exemts de contrainte, & de la neceſſité naturelle à laquelle les bêtes ſont aſſujetties.

XII.

Il n'y a de neceſſaire que ce qui eſt déterminé par la nature, ou par une puiſſance exterieure : or eſt-il que la volonté n'eſt point déterminée, ſur tout à violer les préceptes, ni par la nature, ni par aucune puiſſance exterieure.

Dans tout ce Mandement où le Prélat s'exprime avec la dignité de Juge, il laiſſe par tout voir la tendreſſe de Pere : il condamne nettement & de la maniere la plus forte ; mais ce n'eſt qu'après avoir tout tenté, pour que la brebis égarée reconnût la voix du Paſteur & s'abandonnât à ſa charité.

DE ROUEN.

On vient d'imprimer ici un Livre en quatre petits tomes, où la pieté curieuse trouvera de quoi se satisfaire. C'est *l'Histoire des Ordres Religieux, & des Congregations regulieres & séculieres de l'Eglise.* Cet ouvrage a déja paru il y a plusieurs années : mais depuis quatre ou cinq ans Mr. Herman s'est donné de grandes peines pour le mettre en un meilleur état. Il y a ajouté plusieurs Ordres & Congregations, & il a donné plus d'étenduë à certains endroits qui en avoient besoin, en y joignant des particularitez dont la recherche lui a coûté du soin.

DE PARIS.

Le Breton fait travailler à l'impression d'un Livre intitulé. *Explication historique des fables, où l'on découvre leur conformité avec l'Histoire ancienne, en 2. vol. in* 12. L'Auteur persuadé que les fables des Poëtes ne sont que d'anciennes Histoires en-

veloppées ſous pluſieurs fictions, s'eſt attaché à lever les voiles myſterieux qui nous les cachent : il ne nie pas à la verité qu'elles ne faſſent ſouvent alluſion à la Morale & à la Religion des Anciens, mais comme pluſieurs autres Auteurs les ont expliquées par rapport à ces divers ſens qui ſont ſouvent fort arbitraires, il ne s'eſt appliqué qu'à y découvrir l'Hiſtoire de ces premiers tems qui ſuivirent le deluge. Il commence d'abord avant que d'entrer en matiere à bien prouver cette verité, que les fables ne ſont que des Hiſtoires défigurées, enſuite il en recherche l'origine & les ſources, ainſi que l'origine & le progrès de l'idolatrie, après quoi il entre dans l'Hiſtoire des Dieux par où finit le premier tome. Dans le ſecond il parle des demi-Dieux & des Heros, & il rapporte tous les grands évenemens des tems fabuleux que les Poëtes ont pris ſi grand ſoin de défigurer par leurs fictions ; enfin il finit par l'explication des metamorphoſes d'Ovide : il tâche par tout de bien diſtinguer ce qui eſt hiſtorique, de ce

qui eſt feint, & d'en marquer les époques. Pour rendre moins ennuyeuſe la lecture d'un livre dont le ſujet eſt ſi épineux, il l'a traité en forme d'entretiens; quoi qu'il ne ſe ſoit pas aſſujetti aux regles du dialogue, & que l'Abbé qui eſt comme le Docteur de la piéce parle preſque toûjours.

On eſt perſuadé qu'il rendra juſtice aux Auteurs qui ont traité la même matiere, & qu'il ne profitera pas de leur travail ſans les citer. Il aura lû Voſſius, Heinſius, Læſius, Guichard, Bochart; Rudbet, le Pere Peſron, Bianchini, Mr. Huet, Hyde, Furner, Hulſius, Penaveræus & Mr. le Clerc. Le projet d'un grand ouvrage ſur l'origine des fables, projet ample & detaillé dont nous avons inſeré la premiere partie dans les Memoires des mois de Novembre & de Decembre de l'année mil ſept cens deux, & la ſeconde partie dans une addition à ces mois, ne lui ſera pas inconnu. Ce projet a été réimprimé à Amſter- par les ſoins de Mr. le Clerc, il a paru traduit en Latin en Alemagne,

où Mr. Buddeus l'a adopté presque entier dans un ouvrage de même genre, mais en nommant l'Auteur. On a parlé de ce projet dans des ouvrages imprimez en Italie & en Angleterre, c'en est assez pour n'être pas ignoré d'un Ecrivain qui travaille sur le même sujet.

Le Pere Tournemine qui en est Auteur a fort étendu ses découvertes : on en jugera par *l'origine de l'Idolatrie, & deux dissertations, l'une sur Moloch, & l'autre sur les mysteres de Ceres*, qui paroîtront bientôt dans nos Memoires. C'est là qu'il se flatte de montrer assez clairement que l'Histoire de Saturne est copiée sur celle d'Adam, que la plûpart des faux Dieux ont été des hommes qui ont voulu passer pour le Reparateur, *l'attente des Nations, expectatio Gentium*, que Persée & Hercule sont les derniers de ces faux Messies de la Gentilité, que l'idolatrie a commencé par le culte de Bacchus, que Typhon, Moloch, Mars, Routren, Ariman, & Odin sont le même Dieu, que l'idolatrie des Indes & du Nord, est précisement la même que l'an-

cienne idolatrie Egyptienne ; ce qu'il a découvert sur Apollon & sur Venus est encor plus singulier.

On trouve chez le Roi *la suite de l'Histoire du fanatisme par Mr. de Bruys, & un traité de l'obéïssance que les Chrétiens doivent aux puissances temporelles.*

On sçait que l'Auteur connu par tant d'autres ouvrages de controverse, est une de nos meilleures plumes : il n'a rien donné au public de si achevé que son *traité de l'obeïssance des Chrétiens aux puissances temporelles.* Nous en donnerons l'extrait & de l'Histoire du fanatisme aussi.

Etienne a joint *deux nouvelles Eglogues* au recueïl des Poësies de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches qu'il imprima l'an passé, ce sont encore des metamorphoses, *Lampyris changée en vers luisant*, & *Galerita en aloüette hupée.* On y reconnoît le stile de l'Auteur formé sur les grands modeles de la belle antiquité.

Nous croyons que tous ceux qui aiment l'Ecriture liront avec plaisir la lettre que le R. P. Athanase de Megrigny ce fameux Professeur en Theologie de l'Ordre des Capucins, a écrite à un de nous.

» Les Memoires de Trevoux du
» mois de Mai 1710. mettent à la
» tête des ouvrages du défunt P. Fran-
» çois de la Nouë, Minime, *Concor-
» dances Hebraïques, Grecques & La-
» tines de l'ancien Testament &c. Con-
» cordances Grecques & Latines du nou-
» veau Testament &c.* Pour porter
» tous les esprits laborieux à execu-
» ter ce grand ouvrage, vous ajou-
» tez M. R. P. à ces deux titres une
» petite exhortation très-vive, qui
» m'engage à vous exposer un des-
» sein pareil sur lequel je travaille
» depuis plusieurs années.

» Je souhaiterois qu'on imprimât
» d'un caractére mediocre en un pe-
» tit volume in folio, ou un gros
» in 4°. à trois colonnes avec un
» pouce de marge à chacune, les Con-
» cordances Latines imprimées in 8°.
» à Cologne l'an 1684. que j'estime
» les plus correctes & que j'ai re-
» vûës, corrigées & augmentées
» avec exactitude sur ce plan.

» 1°. J'ai collationé ces Concor-
» dances mot à mot avec l'édition
» vulgate imprimée au Vatican l'an
» 1593. in 4°. de laquelle le sçavant

» James s'eſt ſervi dans ſon ouvrage » imprimé à Londres en 1600.

» J'ai corrigé exactement les fau» tes qui s'étoient gliſſées dans les » nombres des citations, & j'ai ajou» té les paſſages omis : enſorte que » mon édition n'omet rien que les » mots volontairement omis par Luc » de Bruges deſquels je donne la » table.

» 2°. J'ai mis tous les mots des tî» tres dans un ordre parfaitement al» phabétique, ayant éprouvé plu» ſieurs fois la peine que l'eſprit dans » la chaleur de l'étude, a pour cher» cher & trouver certains mots hors » de cet alphabet parfait. J'ai crû » que toutes les anciennes Concor» dances omettoient *charitas*, parce » qu'elles mettent ce mot après *cha*» *rus*, & que *confeſſio* n'eſt pas dans » l'Ecriture, parce qu'elles le met» tent après *confiteor*.

3°. J'ai partagé les noms propres » en autant de tîtres qu'ils ſignifient » de differentes perſonnes, me pa» roiſſant très-utile de diſtinguer » dans les Concordances Saint Jean » Baptiſte d'avec St. Jean l'Evange-

» liste, Saint Jacques le Majeur d'a-
» vec le Mineur &c. Lorsque la mê-
» me personne a deux noms, je ren-
» voye l'un à l'autre, Gedeon à Je-
» robaa.

» 4°. J'ai ajouté aux propositions
» citées certains mots du texte qui
» leur donnent un sens plus complet,
» principalement en exprimant les
» actions des personnes sous les tî-
» tres de leurs noms propres.

» 5°. Dans le pouce blanc j'ajoute
» les nombres de differentes années
» selon la Chronologie d'Usserius.

» 6°. A chaque nom de lieu je
» marque ses degrez & scrupules de
» latitude & longitude, selon la table
» Géographique de N. Samson im-
» primée à la fin de la dite Bi-
» ble de Vitré 1662. ce qui aura
» deux utilitez. La premiere de faire
» trouver facilement les lieux en
» question dans toutes les cartes
» Géographiques. La seconde de
» faire connoître la distance d'un
» lieu à un autre même sans carte
» Géographique. Mettant la diffe-
» rence des deux latitudes à angle
» droit avec la difference des deux
» longitudes, l'hypoteneuse donnera

» la diſtance cherchée, & chaque
» ſcrupule vaudra un mil d'Italie, ou
» le tiers d'une lieuë de France. Si
» ces deux differences ſont égales,
» l'hypoteneuſe ajoutera le quart de
» l'une à l'autre : ſi l'une n'eſt que
» le tiers de l'autre, elle excedera
» peu la plus grande : ſi elle eſt des
» deux tiers, elle excedera environ
» d'un demi quart.

» 7°. A chaque mot latin j'ai mar-
» qué la racine Hebraïque, ou dans
» le tître lorſqu'il n'y en a qu'une,
» ou dans les marges lors qu'il y en
» a pluſieurs.

» 8°. J'ai pareillement mis le mot
» Grec en marge, ou entre les lignes
» du Latin lorſque les marges ne ſuf-
» fiſent pas.

» 9°. J'imprimerai en lettres Ita-
» liques les ſentences, ou les mots
» qui ne ſe trouvent pas dans l'He-
» breu ou dans le Grec.

» 10. J'ai mis les noms propres
» Hebreux tout au long, & n'ai mis
» que les racines des autres mots : ce
» qui ſera utile pour trouver la ra-
» cine de chaque mot Hebreu de la
» Bible, en le cherchant dans les

» Concordances ſous le mot latin de
» la Vulgate.

» 11°. Je mets à la fin un extrait des
» omiſſions qui ſe trouvent dans la
» Bible Grecque des 70. imprimée
» à Rome 1586. qui eſt celle que
» j'ai ſuivie comme la plus correcte.

» 12°. J'ajoute un Index des racines
» Hebraïques, & un autre des mots
» Grecs renvoyez aux pages des
» Concordances.

Ce plan eſt beau & bien digeré, & nous ne doutons pas que les Sçavans ne s'empreſſent de donner à l'Auteur tous les ſecours qui peuvent perfectionner & avancer l'Ouvrage.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1710.

ART. CLII. REflexions upon Learning &c. *Reflexions ſur les Sciences, où l'on en fait voir la vanité & l'incertitude.* Page 1841

ART. CLIII. Geographia ſacra ex veteri & novo Teſtamento deſumpta &c. *Géographie ſacrée tirée de l'ancien & du nouveau Teſtament &c. Par Nicòlas Samſon d'Abbeville Géographe du Roi très-Chrétien, avec des Notes & une Préface de Jean le Clerc.* p. 1862

ART. CLIV. *Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, année* 1708. *avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année, tirez des regiſtres de cette Academie.* page. 1869

ART. CLV. Ephraïmi Gerhardi Delineatio Philoſophiæ rationalis &c. *Crayon de la Philoſophie de la raiſon &c. Par Ephraïm Gerhard.* page. 1897

ART. CLVI. *Oeuvres d'Horace traduites en François par le P. Tarteron Jesuite, avec des remarques critiques sur la Traduction par Pierre Coste.* page. 1900

ART. CLVII. *Lettre du P. Tarteron écrite à Mr. ***. à l'occasion de la Préface que Mr. Coste a dattée de Londres, & qu'il a mise à la tête de sa Critique sur la Traduction d'Horace.* page. 1904

ART. CLVIII. *Eloge de Mr. de Basnage de Beauval Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans.* p. 1925

ART. CLIX. *Pseaumes de la Pénitence de David, avec des reflexions.* page. 1933

ART. CLX. J. Conr. Barchusen Historia Medecinæ &c. *Histoire de la Medecine &c. Par Jean Conrad Barchusen.* p. 1936

ART. CLXI. Descrizione del Real Tempio & Monasterio di Santa Maria nova di Monreale &c. *Description de l'Eglise Royale du Monastere de Sainte Marie la neuve de Monreal. Par Dom Michel del Giudice Prieur de la Congregation du Mont-Cassin.* p. 1959

ART. CLXII. Nic. Hieron. Gundlingii J. V. D. & P. P. in Academiâ Fridericianâ Hallensi Schediasma de Jure oppignerati territorii secundùm jus Gentium & Teutonicum. *Traité des Terres engagées par Contract pignoratif selon le droit des Gens & de l'Alemagne. Par Nicolas Jerôme Gundlingius Docteur & premier Professeur en Droit dans l'Université Fridericienne de Hall.* pag. 1966

ART. CLXIII. Nummorum in Hiberniâ .... Cusorum indagatio. *Recherche des Monnoyes fabriquées en Irlande avant le regne d'Henri II. Roi d'Angleterre. Par Nicolas Keder &c.* page. 1974

ART. CLXIV. Controversiæ inter Defensores liberi arbitrii, & Prædicatores Gratiæ, de auxiliis divinæ Gratiæ &c. *Controverses entre les Défenseurs du libre-arbitre, & les Prédicateurs de la Grace, touchant les secours de la Grace de Dieu, & les erreurs opposées des heretiques. Par le R. P. Gonzalez de Leon Régent du College de Saint Thomas d'Aquin à Rome.* p. 1980

ART. CLXV. *Probleme de Balistique proposé dans les Memoires de Janvier 1706. & résolu par le R. P. Durranc Jesuite, Professeur des Mathematiques à Cahors.* p. 1987

ART. CLXVI. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne. p. 1998

D'Aldorf. p. 1999

De Wittemberg. p. 2000

De Lipsic. p. 2002

D'Italie. p. 2004

De Bologne. p. 2005

D'Angleterre. ibid.

De Hollande. p. 2007

D'Aix. p. 2009

De Roüen. p. 2014

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Novembre 1710.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1710.

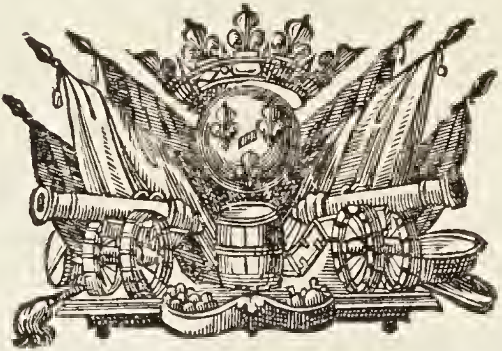

A TREVOUX,
Chez LOUIS GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1710.

ARTICLE CLXVII.

MARTINI GRANDIN Doctoris & Socii Sorbonici, Sacræ Facultatis Parisiensis Decani emeriti, in Theologiâ Professoris Opera Theologica, adjectis quibusdam recentioris Theologi disputationibus. C'est à dire, *Cours de Théologie de Martin Grandin Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Doyen de la sacrée Faculté de Paris, & ancien Professeur en Théologie, augmenté de quelques Dissertations d'un Théologien plus récent.* A Paris

chez Claude Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale ruë de la Harpe MDCCX. *in* 4°. *trois volumes. Premier volume pages en tout* 661. *second tome p.* 686. *troisiéme tome pages* 672.

ON doit à Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré Aumônier du Roi l'édition si souhaitée de la Théologie de Mr. Grandin. L'interêt de l'Eglise demandoit qu'on l'opposât à tant de Théologies suspectes que le parti fait succeder les unes aux autres, à mesure que l'Eglise les condamne, ou qu'on en découvre le venin. Les combats de Mr. Grandin contre le Jansenisme, ces combats si vivement soûtenus dans le fort de la querelle, ne permettent pas de douter qu'il n'ait démasqué & refuté jusques dans leurs principes les erreurs nouvelles. Le rang qu'il a tenu dans la plus fameuse Université du monde, la foule qui malgré les efforts de la cabale Janseniste a rempli sa classe pendant cinquante ans, de grandes Communautez, la Congregation en-

tiere des Prêtres de la Miſſion de S. Lazare qui l'ont choiſi même après ſa mort pour ſeul maître, répondent de la netteté & de la ſolidité du cours de Théologie qu'on donne au public. Ceux qui ne ſouſcriront pas à de tels ſuffrages feront ſoupçonner que ce n'eſt pas la maniere d'enſeigner de Mr. Grandin, mais ſa doctrine qui leur déplaît.

Diſons un mot de l'Auteur avant d'expliquer l'œconomie de tout l'ouvrage.

Mr. Martin Grandin nâquit à St. Quentin le 11. de Novembre de l'an 1604. il ſortoit d'une Famille honnête & Chrétienne: il étudia les humanitez d'abord à Noyon, & enſuite à Amiens: à l'âge de dix-ſept ans il vint à Paris, où il étudia la Théologie ſous le Pere le Mairat Jeſuite dont le cours de Théologie eſt imprimé & eſtimé. Il demeura enſuite au College du Cardinal le Moine: il y enſeigna quelques années après la Philoſophie, & la Societé de Sorbonne l'ayant reçû dans ſon Corps, il acheva ſa licence dans cette ſçavante maiſon, où après quelques

années données aux fonctions pastorales, il fut rappellé en 1638. pour y enseigner la Théologie, dans le tems qu'on commençoit l'édition du livre de Jansenius.

L'illustre Editeur applique fort heureusement à Mr. Grandin les loüanges que Saint Jerôme a données à Saint Paulin. *Il avoit beaucoup d'esprit, une éloquence vraiment Romaine, il parloit aisément, purement, & la prudence accompagnoit ces talens : quod magno ingenio præditus, Romanâ facundiâ facilè & purè loqueretur, facilitasque ipsa ac puritas mixta in eo prudentiâ esset.* Il ne s'étoit pas borné à l'étude de la Scholastique ; il a dicté en Sorbonne des Commentaires sur toute l'Ecriture, & il n'étoit pas moins versé dans la Théologie Morale. Toute la France le consultoit comme un oracle dans les doutes de conscience : ses décisions toûjours formées par une raison droite & une science exacte, tenoient le milieu entre une rigueur outrée & une lâche indulgence.

Les qualitez de son cœur étoient encore plus estimables : c'étoit un homme vrai, simple, ouvert, mo-

deſte, ſolidement dévot, & qui portoit la charité juſqu'à faire à ſes ennemis tout le bien qu'il pouvoit leur faire : mais ſa charité étoit auſſi éclairée que genereuſe ; il regardoit comme une fauſſe charité celle qui épargne les heretiques, & les laiſſe en état de nuire, zelé à convertir les Janſeniſtes : zelé à les reprimer, il faiſoit paroître encore plus de chaleur contre ceux qui ſans donner dans leurs erreurs veulent qu'on les tolere : il prononçoit hardiment que ces tolerans étoient plus dangereux que les Janſeniſtes mêmes, & que l'Egliſe n'avoit rien tant à craindre que leur pernicieuſe connivence: il agit toûjours ſur ces principes, & il ne diſtingua jamais des heretiques ceux qui fomentent l'hereſie par une douceur imprudente. Tel étoit ce grand homme comparable aux plus fameux Théologiens que la Sorbonne ait donnez à l'Egliſe. Dieu le conſerva long-tems pour en être le rempart contre le Janſeniſme. Il parvint à l'âge de quatre vingts ſept ans, & reçût la récompenſe de ſes travaux le ſixiéme de Novembre 1691.

M. du Pleſſis d'Argentré s'eſt fait un ſcrupule de rien changer aux écrits dont on lui avoit confié l'édition, cependant pour ſatisfaire d'habiles Connoiſſeurs qui avoient demandé dans ces écrits excellens d'ailleurs, plus de poſitive, l'Editeur s'eſt chargé de traiter au long & d'une maniere critique certaines queſtions du tems, dans des diſſertations ajoutées aux traitez de Mr. Grandin.

Tout l'ouvrage ſera partagé en cinq tomes : les trois qui paroiſſent renferment les Traitez *des Attributs Divins*, *de la Trinité*, *des Anges*, *de la Création* contenus dans le premier tome, les Traitez *de l'Incarnation & de la Grace* contenus dans le ſecond. *Le Traité de la Foi*, *de l'Eſperance & de la Charité*, avec *les additions* de Mr. l'Abbé du Pleſſis d'Argentré rempliſſent le troiſiéme. Le quatriéme comprendra *les Traitez de la Juſtice*, *de la Religion*, *des Pechez*, *des Préceptes & des Cenſures*. *Le Traité des Sacremens* ſera dans le dernier tome avec de *nouvelles diſſertations* de l'Editeur.

On voit aſſez qu'une Théologie abregée n'eſt pas propre à fournir la

matiere d'un extrait, & l'on doit être content de nôtre travail, pourvû que nous indiquions en peu de mots la methode de l'Auteur. Il ſuit Saint Thomas, car ſes Traitez ne ſont qu'un Commentaire ſur la Somme du Saint Docteur : ſur chaque article il fait quelques remarques, tantôt courtes pour indiquer la liaiſon de l'article avec les précedens, tantôt plus amples pour éclaircir la matiere par des queſtions qu'il propoſe d'abord en peu de mots, mais dont il explique ſoigneuſement le veritable ſens. Pour bien poſer l'état de la queſtion, il déclare auſſi-tôt ſon ſentiment par une ou pluſieurs concluſions, qu'il appuye de témoignages de l'Ecriture & des Peres choiſis avec beaucoup de diſcernement. Enfin il rapporte & il réſout toutes les objections qui pourroient embarraſſer un jeune Théologien. Son ſtile eſt pur, & il ne ſe ſent point de la rudeſſe & de la barbarie de l'Ecole.

Les diſſertations de Mr. l'Abbé du Pleſſis d'Argentré offrent aux Journaliſtes une matiere plus heureuſe & plus abondante. Nous ne nous ar-

rêterons pourtant, ni à des thefes *fur la Foi* qui font le projet d'un Traité fort étendu, ni à un Traité *des principes de la Théologie : de locis Theologicis. La differtation hiftorique fur la prédeftination, & la differtation fur la prédétermination phyfique*, nous attirent comme elles attireront les Lecteurs, & elles nous fourniffent de quoi remplir l'efpace qui nous refte.

Extrait de la Differtation hiftorique fur la Prédeftination.

Le deffein de l'Auteur eft de donner une tradition fuivie de la doctrine de l'Eglife, & l'Hiftoire des diverfes opinions de l'Ecole fur deux queftions importantes. La premiere, *la Prédeftination à la gloire fuppofe-t'elle la prévifion des merites?* La feconde, *en quel fens Dieu veut-il le falut de tous les hommes?*

Comme les Théologiens divifez fur ces queftions cherchent chacun dans *l'Epître aux Romains* de quoi appuyer leurs fentimens, Mr. du Pleffis d'Argentré la parcourt & marque fur chaque paffage qui a

rapport aux deux queſtions, les differentes manieres dont les Peres & les Théologiens les ont interpretez. Il recherche enſuite quel a été le ſentiment des Peres plus anciens que Saint Auguſtin, & il convient de bonne foi qu'ils ont tous crû la prédeſtination à la gloire dépendante de la préviſion des merites.

Les paſſages qui l'obligent à cet aveu ſont formels, & ne peuvent être éludez par les ſubtiles explications qu'ont inventées les défenſeurs du ſentiment contraire. Le ſçavant Abbé eſt plus ſincere : attaché comme eux à la défenſe de la prédeſtination gratuite, il dédaigne ces mauvais moyens de la ſoûtenir, & il laiſſe ſes adverſaires dans la paiſible poſſeſſion des quatre premiers ſiécles de l'Egliſe. Il avouë encore que la queſtion qui partage l'Ecole n'a point été agitée entre Saint Auguſtin & les ennemis de la Grace, Pelagiens ou Semi-pelagiens. Ils met dans un bel ordre toute la doctrine de Saint Auguſtin ſur la prédeſtination, & croit qu'il ſuit des principes du ſaint Docteur que la prédeſtination

à la gloire eſt indépendante de la prévision des merites.

Après avoir rapporté quelques preuves de ſon ſentiment, il compare la doctrine de Saint Auguſtin avec celle des Peres Grecs, & il fait ſentir leur parfaite conformité dans ce qui touche la foi, & principalement ſur l'univerſalité de la grace ſuffiſante, & conclut que Saint Auguſtin ne s'eſt écarté de la doctrine commune avant lui, que dans une matiere qui n'intereſſe point la Foi, & que le ſentiment qu'il a embraſſé, eſt fondé ſur des raiſons & ſur des témoignages de l'Ecriture qui peuvent en quelque façon balancer l'autorité de tant de Saints Peres qui leur ſont oppoſez.

Le deſſein de la diſſertation demandoit qu'on fit voir comment les Diſciples de Saint Auguſtin ont expliqué la doctrine de leur Maître, & qu'on parlât de l'hereſie Prédeſtinatienne. L'Auteur fait l'un & l'autre en habile Critique. Il montre en paſſant qu'on auroit tort de revoquer en doute, ſi les articles touchant la grace joints dans les éditions des Conciles à la lettre du Pape

Celeſtin aux Evêques des Gaules, ont été confirmez par ce Pape.

Il ne reconnoît point de Secte Prédeſtinatienne avant Viclef : Lucidus & Goteſchalc n'ont point eû de Diſciples, & quoique les défenſeurs du dernier ſe ſoient exprimez durement, ont peut les excuſer, & expliquer ce qu'ils ont dit de ſuſpect par des endroits où ils ſoûtiennent clairement le dogme Catholique de la mort de JESUS-CHRIST, pour chaque homme en particulier. Nous ſerions tentez d'excepter Prudence Evêque de Troye déſerteur du parti contraire : mais il eſt difficile d'excuſer ni ſa paſſion contre Hincmar, ni les écrits qu'elle a produits.

Il eſt bien glorieux à Saint Auguſtin, que les deux partis qui diviſoient la France dans cette fameuſe diſpute excitée par Goteſchalc, ayent eû la même veneration pour ſa doctrine, & la même ardeur pour la défendre : rien ne marque mieux quelle étoit l'autorité de ce Saint Docteur dans l'Egliſe Latine, depuis la victoire qu'il avoit remportée ſur les Pelagiens & les Semi-Pelagiens.

Decemb. 1710.

On ne doit donc pas être ſurpris de trouver preſque tous les anciens Theologiens attachez à ſa maniere d'expliquer la prédeſtination.

La tradition de l'Ecole ſur la prédeſtination eſt la plus curieuſe partie de la diſſertation dont nous parlons, c'eſt un endroit tout neuf d'une grande utilité, mais d'une recherche & d'un travail étonnant. Les extraits de ſix cens trente Théologiens mêlez d'obſervations critiques, forment une Hiſtoire complete des divers ſentimens ſur la prédeſtination, & l'on apprend même dans ces extraits bien d'autres choſes.

Mr. l'Abbé du Pleſſis d'Argentré inſtruit en paſſant du tems que chaque Theologien a vécu, de ſon caractére, de ſes ouvrages : il en reſtituë pluſieurs à leurs veritables Auteurs, par exemple *le ſecond écrit ſur les ſentences* attribué à Saint Thomas, à un autre Religieux de l'Ordre Saint Dominique nommé Annibal Annibaldi, neveu du Cardinal Annibaldi à qui l'écrit eſt dédié : il rend auſſi à Pierre de Tarentaiſe le Commentaire ſur l'Epître aux Ro-

mains qui porte le nom de Nicolas Gorranus. Comme une partie des Théologiens qu'il cite n'ont point encore été imprimez, il a foüillé dans toutes les Bibliothéques de Paris pour les deterrer : celle de Sorbonne lui en a fourni un grand nombre. Il s'est appliqué à représenter exactement le systême de Molina qui a fait tant de bruit.

Des réflexions judicieuses suivent les extraits. Mr. du Plessis d'Argentré fait remarquer que les anciens Scholastiques ne proposoient pas la question dont il s'agit comme on la propose aujourd'hui, & il réduit les termes dont il se sont servis à leur veritable signification. Voici une autre remarque plus importante.

Entre ceux qui soûtiennent la prédestination indépendante de la prévision des merites, les uns reconnoissent dans Dieu une volonté sincere de sauver tous les hommes, même les réprouvez, & de leur procurer des moyens de salut suffisans, volonté qui ne regarde pas seulement l'homme innocent, mais l'homme déchû de la grace par le peché d'A-

dam que JESUS-CHRIST a reparé, enſorte que Dieu ne reprouve perſonne abſolument que dépendamment de la préviſion de ſes pechez & de ſon impénitence ; c'eſt la maniere Catholique de défendre la prédeſtination gratuite. D'autres reſtreignent la volonté Divine de ſauver tous les hommes à la nature humaine conſiderée comme image de Dieu , cette maniere favoriſe ouvertement l'hereſie Prédeſtinatienne renouvellée par Calvin & par Janſenius.

Afin que ces heretiques n'abuſent pas de quelques expreſſions des anciens Théologiens , il faut obſerver avec le ſçavant Abbé, que par le mot de réprobation le Maître des ſentences & les autres anciens Théologiens n'entendoient pas *l'excluſion abſoluë de la gloire*, mais ſeulement *une ſimple négation des ſecours efficaces deſtinez aux Elûs.* Cette remarque eſt capitale, mais elle eſt indubitable : on doit excepter Thomas Bradvardin & Gregoire de Rimini : ce qui n'affoiblit point la remarque, puiſque Bradvardin a été le précur-

ſeur de Viclef & de Luther, & que Gregoire de Rimini s'eſt fort décrié par la dureté & l'extrême hardieſſe de ſes ſentimens.

L'Auteur juſtifie dans une autre remarque les anciens Théologiens ſur cet axiome qui leur eſt commun : *Dieu ne refuſe point la grace à celui qui fait tout ce qu'il peut, facienti quod in ſe eſt Deus non denegat gratiam.*

Il prétend qu'ils ne parlent que de l'homme aidé du ſecours de la grace actuelle, & que le ſens de cet axiome eſt celui-ci : *tout homme qui ſe ſert des graces actuelles dont le ſecours ne lui manque jamais, parvient infailliblement à la grace habituelle & ſanctifiante.* Il donnera les preuves de cette explication dans une autre diſſertation qui contient *la tradition de l'Ecole ſur la grace ſuffiſante.*

Il ne reſtoit plus à Mr. du Pleſſis d'Argentré, qu'à faire voir quel a été le ſentiment des Théologiens ſur la volonté dont Dieu veut le ſalut de tous les hommes : c'eſt par là qu'il finit.

On attribuë communément à St.

Jean Damaſcene la diſtinction *de la volonté de Dieu antecedente , & de la volonté de Dieu conſéquente* : elle eſt plus ancienne , on la lit en propres termes dans *la premiere homelie de Saint Chriſoſtome ſur l'Epître aux Ephéſiens* : Tertulien , Saint Auguſtin * l'ont reconnuë & tous les Théologiens ont ſuivi Saint Jean Damaſcene. Il eſt vrai qu'il ſembleroit n'être pas d'accord ſur la volonté antecedente que les uns , comme Saint Thomas , diſent appartenir en quelque ſorte *au bon plaiſir de Dieu*, ce que Saint Chryſoſtome ſoûtient dans l'homelie que nous venons de citer. D'autres Théologiens ne veulent appeller cette volonté *que volonté de ſigne*. La diſpute après tout n'eſt qu'une diſpute de nom : ils s'accordent parfaitement à regarder la volonté antecedente, comme une volonté effective , à l'égard des moyens de ſalut , non pas comme un fantôme de volonté oiſeuſe & inutile. Saint Bonaventure qui ne l'appelle que volonté de ſigne , lui donne

* *De ſpir. & lit. cap. 33. de catech. rud. cap. 26. op. imp. contrà Jul. lib. 4.*

pour effets la diſpoſition au ſalut & les graces offertes. Les Janſeniſtes ont oſé dire que les anciens Théologiens ne faiſoient préparer par cette volonté que des graces purement exterieures. Alexandre de Halés, Albert le Grand, Saint Thomas, Saint Bonaventure, Scot & plus de trente autres celebres Théologiens dont on trouve ici les citations, démentent clairement les Janſeniſtes.

Extrait de la Diſſertation ſur la Prédétermination phyſique.

Nous ne pouvons nous étendre autant que le merite une diſſertation, où le ſujet de tant de diſputes eſt éclairci avec beaucoup de ſolidité & de netteté. Elle eſt partagée en cinq chapitres, le premier explique la ſignification des noms de *prédétermination phyſique*, & *de prédétermination morale.* Mr. du Pleſſis d'Argentré prouve dans le ſecond chapitre par quatorze argumens, que Saint Thomas n'a point connu d'autre prémotion ordinaire, que la motion par laquelle Dieu pouſſe nôtre

volonté vers le bien en general. Le troisiéme chapitre est une critique judicieuse & modeste des gros volumes que le Pere Massoulié a donnez sur la question présente, sous le tître de *Divus Thomas sui interpres de divinâ motione & libertate creatâ.*

Le Docte Abbé montre que le Pere Massoulié dissimule dans tout son ouvrage le veritable état de la question, qu'il ne s'agit pas de sçavoir si Saint Thomas a dit que *la cause premiere imprimoit le mouvement aux causes secondes*, que *Dieu étoit le premier moteur, le moteur universel*, que *nôtre volonté avoit besoin d'une prémotion divine pour agir.*

Saint Thomas parle ainsi sans rien dire qui favorise les Disciples de Bannes, & sans établir la prédétermination telle qu'ils la défendent. Il faudroit qu'il enseignât que *la volonté ne peut produire aucune détermination libre, si elle n'est prédéterminée par une motion divine qui l'applique à tel acte en particulier* : c'est ce qu'il ne dit pas. Voilà le veritable état de la question que le P. Massoulié a eû grand soin de cacher pour abuser

de divers paſſages du Saint Docteur, & pour attribuer le ſentiment de Bannes à de celebres Jeſuites qui en ſont fort éloignez, ou qui l'ont même rejetté formellement, Bellarmin, Pererius, Suares.

Mr. du Pleſſis d'Argentré fait un autre reproche au ſçavant Dominicain : il l'accuſe de ſuppoſer à ſes adverſaires des objections & des réponſes telles qu'il lui plaît & dont il n'a pas de peine à triompher. Mr. du Pleſſis d'Argentré prétend encore que le Pere Maſſoulié n'a pas mieux entendu Joſeph de Vita, que Saint Thomas, & il trouve forcée & difficile à comprendre la maniere dont ce Pere tâche de concilier la prémotion phyſique avec la liberté.

Au reſte l'Auteur a du moins ſur un article quelque complaiſance pour ſon Adverſaire. Le Pere Maſſoulié ſe recrie ſur ce qu'on fait Bannes inventeur de la prémotion, Mr. du Pleſſis d'Argentré accorde au Pere Maſſoulié, que Bannes n'en a inventé que le nom, ce qu'il ſignifie avoit été enſeigné par Bradvardin ſous le nom de *préefficience*, ſans

parler de Viclef, Hus, Luther & Calvin qui du même principe ont tiré d'affreuſes concluſions, que Bannes & ſes Diſciples Théologiens ſincerement orthodoxes ont toûjours niées.

Le quatriéme chapitre eſt employé à débroüiller la fameuſe diſtinction *in ſenſu diviſo, in ſenſu compoſito.* L'habile Théologien démêle nettement cette matiere abſtraite & embarraſſée. Ses adverſaires peut-être ne s'accommoderont pas d'un ſi grand jour : l'obſcurité leur eſt plus avantageuſe.

Le dernier chapitre traite de l'ordre imaginaire, mais utile, que la plûpart des Théogiens ſuppoſent entre des choſes qui réellement ne ſont pas diſtinguées, les attributs de Dieu, par exemple, ſes connoiſſances, ſes decrets, la motion ou le concours de la cauſe premiere, & l'action de la cauſe ſeconde. C'eſt là que l'Auteur s'explique ſur *la Science moyenne :* il avouë que les Peres Grecs l'ont connuë, & s'en ſont ſervi, qu'elle doit être à couvert de toute cenſure, mais il croit qu'on

 peut

peut s'en passer & s'en tenir à la division plus commune de la science de Dieu, *en science de simple intelligence*, *& science de vision.* Les argumens de Paul Beni contre *la science des conditionnels* distinguée de la science de simple intelligence & de la science de vision, lui paroissent assez pressans, cependant ils ne sont pas sans réponse. Le livre de Beni ne lui fit pas grand honneur, & les Sçavans de son tems lui reprocherent qu'il avoit mal à propos quitté la Rhetorique & la Poësie où il excelloit, pour se jetter dans la Théologie païs inconnu pour lui.

ARTICLE CLXVIII.

BIBLIOTHECA CRITICÆ Sacræ circ à omnes ferè sacrorum librorum difficultates &c. C'est à dire. *Bibliothéque de la Critique sacrée sur presque toutes les difficultez des livres sacrez, Ouvrage de plusieurs années, tiré de la Tradition des anciens Peres, & des recherches des Critiques les plus approuvez. Par un Re-*

ligieux de l'Ordre des Carmes Dechauſſez. A Louvain, de l'imprimerie de Guillaume Strykwaut à la lampe d'or 1704. *in folio pages* 854.

LE terme de Critique mis à la tête de cet Ouvrage, regarde uniquement celle qu'on peut nommer Hiſtorique, & qui conſiſte dans des recherches touchant la Divinité, l'inſpiration, le Canon, les Auteurs, les traductions des livres ſacrez; les uſages concernans la Religion & l'Etat des Juifs, la Chronologie, la Géographie, & mille choſes ſemblables qui ouvrent un champ très-vaſte à l'érudition. C'eſt à cette ſorte d'étude de l'Ecriture que le R. P. Cherubin de St. Joſeph, Auteur de cette Bibliothéque, s'arrête, & il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il promette douze volumes: la matiere ne peut lui manquer, elle eſt abondante, préparée & répanduë dans une infinité d'excellens traitez. Trente cinq années employées à les lire & à en faire des collections; ont mis le P. Cheru-

bien en état d'en former un corps de doctrine, & comme un cours de Théologie ſur l'Ecriture à l'uſage, dit-il, des Religieux de ſon Ordre, auxquels il eſt ordonné, après leurs études de Philoſophie & de Théologie Scholaſtique, de s'attacher pendant une année à celles des Cas de conſcience & des ſaintes Lettres. Le public profitera de ſa bonne volonté pour ſes Religieux.

La préface du R. P. Cherubin eſt d'une extrême modeſtie, & qui va juſqu'à vouloir ſe refuſer le nom d'Auteur, parce, dit-il, qu'il ne fait guéres que rapporter les ſentimens des autres, & juſqu'à avouër qu'il ne ſçait ni Grec, ni Hebreu. Sa methode qui eſt de mettre de ſuite & de tranſcrire mot à mot les paſſages des Peres & des Auteurs, eſt propre à faire paroître de la lecture & à employer des collections, mais en même tems ſujette à des longueurs & à des redites; & peut-être le Lecteur y demanderoit-il plus d'arrangement: c'eſt pourquoi dans le compte qu'on va rendre de l'ouvrage, on ſe donnera la liberté d'y met-

tre quelque ordre ſans toucher aux choſes.

De cinq diſſertations renfermées en ce volume, la premiere contient une exhortation à la lecture, & à l'étude de l'Ecriture, & marque les diſpoſitions qu'il faut y apporter.

Les motifs pour y engager ſont, que nul autre ne lui eſt comparable, ſoit en dignité, ſoit en beauté; qu'elle eſt utile à tous; qu'elle eſt neceſſaire à pluſieurs, nommément aux Evêques, aux Paſteurs, aux Prédicateurs, & generalement à tous les Clercs & Religieux. Cependant on voit des Chrétiens qui prétendent s'en diſpenſer, les uns par la conſidération de l'Ecriture même, les autres par celle de leur état & de leur condition. Ceux là oſent, pour ainſi dire, reprocher à l'Ecriture ſa trop grande élevation & ſa ſublimité, ou ſon obſcurité, ou ſon ſtile bas: ceux-ci ſe retranchent ſur leur propre incapacité, ou ſur leurs occupations & leurs emplois. Le R. P. Cherubin ruine tous ces prétextes. Mais ſoit qu'il prouve, ſoit qu'il réponde, c'eſt toûjours par la

plume des Peres & des Théologiens, & par les Canons des Conciles. Il en forme une tradition continuë pour recommander à tout fidelle, même au Laïc, la lecture des livres ſacrez : s'appercevant néanmoins que cela eſt dit bien generalement, il l'a temperé par un avis donné fort à propos de ſuivre en ce point les ordonnances de l'Egliſe.

Aux raiſons il ajoute une infinité d'exemples de toutes ſortes de perſonnes qui ſe ſont appliquées à lire, & à entendre l'Ecriture. Il ſeroit ſeulement à ſouhaitter que dans l'énumeration qu'il en fait, il eût omis Chrétien III. & Chrétien IV. Rois de Dannemarc, Guſtave-Adolphe Roi de Suede, & Jeanne d'Albret Reine de Navarre, dont l'empreſſement à répandre des traductions en langue vulgaire, n'alloit qu'à donner cours à l'Hereſie.

Pour exciter plus efficacement les Chrétiens à lire l'Ecriture, il leur propoſe auſſi l'exemple des Juifs, & s'étend là-deſſus en une longue digreſſion. De toute ancienneté les Juifs ont eû la coutume de

lire & d'expliquer dans leurs Synagogues les Livres de Moïse & des Prophetes, comme il se voit dans l'Evangile & dans les Actes des Apôtres, & comme le témoignent Philon & Joseph. Leur usage present est de partager le Pentateuque en autant de leçons, qu'ils doivent pendant l'année s'assembler de fois dans leurs Synagogues, soit les jours de sabat, soit les jours de fête. Chaque leçon nommée Parascha, se divise encore en versets, dont chacun est de deux lignes. Pour marque de distinction d'une leçon ou Parascha à l'autre, ils mettent entre deux, ou la lettre *phé*, ou la lettre *samech* : celle là commence le mot *petuchah*, & celle-ci le mot *sethumah*, qui signifient *clos* & *ouvert* : d'où vient que les Juifs distinguent des leçons closes, & des leçons ouvertes. Ils y cherchent bien du mystere, & vraisemblablement il n'y en a point d'autre, sinon que le *phé* est mis dans le milieu d'une ligne quand la leçon y finit, & qu'ainsi il est comme enfermé par les deux bouts de la ligne; au lieu que le *samech* est placé au

commencement de la ligne, quand la leçon a fini au bout de la précedente. A chaque Parascha ils joignent une leçon des Prophetes qui y a quelque rapport, & ils la nomment *Haptora*. Selon la distribution de ces leçons, la derniere du Deuteronome tombe au premier sabat d'après la celebrité des Tabernacles dans nôtre mois de Septembre ; & le même jour ils lisent la premiere de la Genese.

Du reste il y a bien des ceremonies à observer pour tirer les rouleaux sacrez de l'armoire où ils sont enfermez, pour les développer & les replier, pour le choix & le nombre des Lecteurs, pour la maniere de lire. Il y a encore plus de regles prescrites à ceux qui les décrivent touchant le choix, la préparation & la grandeur des parchemins, la préparation de l'encre, l'exactitude à mettre un certain nombre de lettres en chaque ligne, à les former d'un caractére ou plus grand ou plus petit en certains endroits, & en d'autres à les élever, ou les abaisser, ou les incliner un peu, à ajoûter à quel-

ques unes de petits traits qu'ils appellent des couronnes. Cependant une telle attention n'eſt abſolument neceſſaire que pour les exemplaires deſtinez à l'uſage public des Synagogues.

Le R. P. Cherubin revenant aux Chrétiens, parle de la coutume & de la maniere dont la Sainte Ecriture ſe liſoit anciennement dans l'Egliſe, & du reſpect avec lequel elle étoit écoutée. En ce qui regarde les Juifs il donne de longs extraits mot à mot, de Serarius, des Buxtorfs, de Ligfoot, du P. Morin, de Mr. Simon, & d'autres Auteurs qui ont traité de leur coutumes : & pour ce qui eſt des Chrétiens, il en donne de même du Cardinal Bona & de Mr. Thiers.

Un endroit des plus remarquables eſt celui où il refute la calomnie des Heretiques, qui reprochent à l'Egliſe Catholique d'avoir négligé l'étude de l'Ecriture. Il fait voir par le ſeul Catalogue que le P. Imbonat a mis au dernier tome de la Bibliothéque Rabbinique, qu'il y a incomparablement plus de Ca-

tholiques qui ſe ſont ſignalez dans cette ſorte d'étude, que d'Heretiques : & il remarque que les Auteurs Proteſtans des deux compilations intitulées, *Critici ſacri*, & *ſynopſis Criticorum*, malgré leur inclination & leur affectation à citer ceux de leur parti, ſe ſont trouvez ſouvent contraints à avoir recours aux Interpretes Catholiques. Quant à la connoiſſance de la langue Hebraïque dont les Proteſtans prétendent ſe faire un merite particulier, il avouë qu'à la verité elle eſt utile, mais il ſoutient qu'elle n'eſt pas neceſſaire à l'intelligence de l'Ecriture, & que d'ailleurs l'Egliſe n'a pas manqué de Sçavans en Hebreu, & il en nomme quelques-uns.

On peut ajouter, pour rabatre la vanité des Proteſtans ſur ce point, & pour leur arracher la gloire qu'ils s'attribuent fauſſement d'avoir été les reſtaurateurs de l'étude des Langues, qu'avant qu'ils paruſſent au monde, & qu'au tems qu'ils y parurent, elle étoit cultivée dans les Univerſitez & dans les Ordres Religieux. Nicolas de Lyre, Raimond

Martin, Helbeke, Porquet, Galatin, Guidacer, Paul de Burgos, Reuchlin ou Capnion, ſont plus anciens que Luther : & de ſon tems ou environ fleuriſſoient Vatable, Titelman, Auguſtin Juſtinien, Lindan, Maſius, Oleaſter, Pagnin, Hentenius, Clarius, Jacques le Febvre d'Eſtaple, Genebrard & beaucoup d'autres. Les Hebraïſans même, dont les Proteſtans ſe font tant d'honneur, avoient appris dans l'Egliſe Romaine ce qu'ils ſçavoient, tel furent Pellican, Munſter, & Mercier ; comme Mr. Simon le remarque en ſes lettres choiſies tome 3e. lettre 16e. dont on a donné l'extrait au mois de Juin 1707.

Enſuite le P. Cherubin vient à la veneration que les Fidelles ont témoignée en toutes les manieres envers les Livres ſacrez, & particuliérement envers ceux du nouveau Teſtament qui étoient plus communément répandus. Ils n'y touchoient qu'après s'être lavé les mains, ils les ornoient ſelon leur poſſible, & les Empereurs & les Rois y employoient l'or & les pierres précieu-

ſes. De ce profond reſpect ſont venuës quelques coutumes , comme de reciter quelques endroits de l'Evangile ſur la tête, de prêter ſerment ſur le livre des Evangiles, de le porter ſur ſoi , ou entier, ou en partie.

Il paſſe aux irreverences qui ſe commettent contre l'Ecriture, non ſeulement en employant ſes paroles à des pratiques ſuperſtitieuſes & impies , ou à des alluſions profanes, mais auſſi en s'éloignant du ſens par des applications forcées ; ſur quoi il raconte de petites hiſtoires. Il n'oublie pas un uſage condamné par des Conciles, d'ouvrir au hazard le livre des Evangiles , & de prendre les premieres paroles qui tombent ſous les yeux pour un préſage des évenemens.

Dans la ſeconde diſſertation le P. Cherubin ſe propoſe de donner une idée generale de l'Ecriture. Il en fait quatre parties qui renferment une infinité de diverſes matieres : car la premiere contient 26 eſpeces de tables , où il fait le dénombrement des livres ſacrez,des differentes diviſions ou claſſes ſelon leſquelles ils

ont été rangez, ſoit par les Juifs, ſoit par les Chrétiens, des traductions ſoit anciennes ſoit nouvelles, des diviſions en chapitres & en verſets, des tems où chacun a été écrit, des matieres & des évenemens que chacun contient.

Il ſoutient contre Cajetan & Beze, que c'eſt avec raiſon que nous donnons le nom de Teſtament à l'ancienne alliance que Dieu fit avec Abraham : car outre que la ſignification la plus ordinaire du mot διαθήκη par lequel elle eſt exprimée, ſe rapporte à un teſtament, c'eſt qu'elle contient les promeſſes qui n'ont eû leur accompliſſement qu'après la mort de JESUS-CHRIST.

Une des plus celebres diviſions des livres de l'Ecriture, eſt celle que font les Juifs, de la Loi qui comprend les cinq livres de Moyſe, des Prophetes, & des Hagiographes ou ſaints-Ecrivains; & ils mettent en cette derniere claſſe les Pſeaumes, les livres de Salomon, Daniel, les Paralipomenes, les livres d'Eſdras. Ce n'eſt pas qu'ils ne croyent que

David, Salomon, Daniel, Eſdras, n'ayent été inſpirez : & quand on leur demande pourquoi ils diſtinguent donc ces Ecrivains ſacrez des Prophetes, ils n'en rapportent aucune raiſon qui ne ſoit frivole. La veritable, au ſentiment du P. Cherubin, c'eſt que ceux-là quoique doüez de l'eſprit de Prophetie pour écrire, n'ont point fait parmi le peuple la fonction de Prophetes.

En parlant des traductions il en attribuë une à Lucien, & une à Heſychius ; qu'on ſçait néanmoins n'avoir fait autre choſe que retoucher celle des Septante, pour corriger les fautes qui s'étoient gliſſées dans les exemplaires.

Il remarque après Sixte de Sienne, que la diſtinction maintenant uſitée des Livres de l'Ecriture en Chapitres, n'a été introduite que depuis 500 ans.

Ce ſeroit une folle préſomption de s'imaginer que chacun de ſoi-même, ſans ſecours étranger, & ſans préparation de ſa part, pût parvenir à la parfaite intelligence de l'Ecriture. Le ſecours étranger conſiſte

à ſe choiſir des maîtres & des guides ; la préparation , à ſe former l'eſprit par les Sciences humaines, & à ſe remplir de la connoiſſance des Langues. Le P. Cherubin traite ces deux points en la ſeconde partie. Les guides ſûrs en cette étude ſont les Peres , & on eſt ſurpris de ne voir ici ſur leur chapitre , que ce qu'en penſe un Critique des moins reſpectueux à leur égard. Touchant les Commentaires des Rabbins, le Pere Cherubin rapporte les ſentimens de Serarius, Forſterus , du P. Nieremberg, du P. Morin, de Mr. Simon : le ſien eſt qu'il y a à profiter de leur lecture en ce qui regarde la Grammaire , & la propre ſignification des mots , ou quelques anciennes coutumes. On dira ſeulement après Forſterus, qu'il eſt ſcandaleux de voir des Chrétiens Hebraïzans déferer davantage à l'autorité des Maîtres de la Synagogue , qu'à celle des Docteurs de l'Egliſe. Il porte le même jugement des Commentaires des Heretiques, que de ceux des Rabbins.

Pour ce qui eſt des Sciences hu-

maines, il pense qu'elles sont d'une grande utilité : il cite ce que les Peres en ont dit pour & contre, mais ils omet Saint Gregoire le Grand qui leur est plus opposé qu'aucun autre. Il s'étend sur ce que Saint Jerôme raconte qu'il avoit été rudement foüetté par les Anges, pour avoir perdu du tems à lire Ciceron. Il demande ensuite, si les Auteurs sacrez ont eux mêmes cité les profanes; & il ne reconnoît que les citations faites par Saint Paul, d'Epimenide & d'Aratus.

Enfin il s'explique en cet endroit sur les langues originales d'une maniere à faire entendre qu'elles sont necessaires, puisque par leur moyen non seulement plusieurs ambiguitez inévitables aux Traducteurs s'éclaircissent, mais la beauté & la force des expressions des Ecrivains inspirez se font vivement sentir : ce qu'il confirme par quantité d'exemples ramassez de divers Auteurs.

Dans la troisiéme partie qui est des études inutiles ou peu necessaires, le P. Cherubin traite du Talmud, des Commentaires des Rab-

bins, de la Maſſore, de la Cabale: ce n'eſt encore, dit-il, qu'en paſſant & ſans préjudice des traitez plus complets qu'il en promet: mais cet Auteur ne paſſe légerement ſur rien. Il ne reprouve pas abſolument la lecture du Talmud en conſidération de quelques paſſages touchant la divinité, la naiſſance & les ſouffrances du Meſſie: c'eſt pourquoi il dès-approuve les duretez de Sixte de Sienne envers Galatin, qui ſoutient que cette compilation du Droit & des coutumes des Juifs eſt un livre à conſerver, & il fait le narré des affaires que Reuchlin s'attira pour la même raiſon. Cependant Gregoire IX. en 1230, Innocent IV. en 1244, Jule III. en 1554, Paul IV. en 1559, Pie V. en 1566, Clement VIII. en 1593, condamnerent le Talmud au feu & à être aboli. Dans les perquiſitions que Paul IV. & Pie V. en firent faire à Rome, il ſe trouva peu d'exemplaires, les Juifs ayant eû la précaution de les envoyer à Cremone; précaution néanmoins qui leur fut inutile, car Sixte de Sienne envoyé en cette Ville avec

une commiſſion particuliere du Pape, en fit brûler douze mille, c'eſt à dire cent quarante quatre volumes. D'autre part Leon X. ne prononça point contre Reuchlin : & ceux qui veulent ſauver du feu le Talmud, s'autoriſent de ce que Clement V. ordonna de traduire en latin les ouvrages des Rabbins.

Mais enfin l'Art de l'Imprimerie l'a mis hors du danger de périr ; & le P. Cherubin en compte quatre Editions : mais Bartoloci plus habile & plus exact en compte cinq : deux à Veniſe, l'une chez Bomberg l'an 1522. & l'autre chez Juſtiniani, la troiſiéme à Bâle chez Froben l'an 1579, la quatriéme à Cracovie 1602. la cinquiéme en Hollande 1644. En celle de Bâle les Editeurs ont ſupprimé les blaſphêmes contre Jesus-Christ, avec les calomnies & les imprécations contre les Chrétiens. Celle de Cracovie eſt ſeulement purgée de ces blaſphêmes.

Touchant la Maſſore, ce qui a paru digne au P. Cherubin d'être traité à fond, eſt un *mem* fermé & allongé au milieu du mot *lemarbe*.

que la Vulgate traduit *multiplicabitur* au chapitre neuviéme d'Iſaïe verſet ſeptiéme, où le Prophete prédit l'étenduë de l'Empire du Meſſie. Comme c'eſt l'unique endroit de l'Ecriture où le *mem* ſoit ainſi fermé au milieu d'un mot, & que par tout ailleurs il n'a cette forme qu'à la fin des mots, les Juifs & après eux des Chrétiens y ont trouvé de grands myſteres. C'eſt pour ſignifier que ce qui regarde la perſonne du Meſſie eſt fermé aux hommes & un ſecret que Dieu s'eſt reſervé ; c'eſt pour mieux exprimer l'étenduë de ſon empire ; c'eſt que cette lettre marque le nombre 600, & qu'après ce nombre d'années le Meſſie viendroit ; c'eſt qu'il devoit naître d'une Vierge. Elie Levite rompt le cours de toutes ces belles conjectures, diviſant le mot en deux *lam rah*, mais ſa maniere de lire n'eſt pas reçûë. Les Juifs épiloguent avec la même ſubtilité, ou avec la même ſuperſtition ſur les lettres grandes ou petites, élevées ou abaiſſées, & ſur celles qui ſont couronnées. Au reſte le P. Cherubin ne veut pas que cette

difference de lettres soit l'effet du hazard & de la main des premiers Copistes, il aime mieux qu'il y ait du dessein, & selon lui les Rabbins ont prétendu y cacher quelque chose de mystérieux. Ensuite il vient à la Cabale des Juifs, & à l'usage qu'ils en font.

Sur la methode d'étudier l'Ecriture, qui fait le sujet de la 4^e^. partie de cette dissertation, il dit que St. Jerôme & Origene demandent un esprit perfectionné par toutes les Sciences humaines, de Philosophie, de Mathématiques & d'Histoire. Il marque quelques regles pour étudier avec fruit, tirées de Serarius, de Tirin & du P. Mabillon: & sur tout il recommande de bien lire les antiquitez Judaïques de Joseph.

Comme l'étude de l'Ecriture se divise en ce qui concerne les dogmes de la Foi ou le reglemens des mœurs, & en ce qui est de la Critique: le P. Cherubin dit qu'a l'égard du premier point, il faut se tenir constamment attaché aux interpretations des Peres, sans jamais se donner la licence de s'en écarter,

ſelon que l'a ordonné le Concile de Trente ſeſſion quatriéme. Les Peres, ajoute-t'il n'étant point entrez dans pluſieurs queſtions de Critique qui s'agitent aujourd'hui, il eſt permis à cet égard de déferer à l'habileté des nouveaux Interpretes.

Il finit par un Catalogue des Interpretes Chrétiens & Juifs ; & il rapporte le jugement qu'en font Poſſevin, le P. Mabillon, Pfeifer, & principalement Mr. Simon.

L'Abondance des matieres que le R. P. Cherubin renferme dans ſes deux premieres diſſertations, a rendu long cet Extrait : on remet au mois prochain celui des trois ſuivantes.

ARTICLE CLXIX.

M. MICHAELIS LILIENTHALII Liebſtado-Pruſſi, de Hiſtoriâ Literariâ certæ cujuſdam Gentis ſcribendâ, Conſultatio. *Plan de l'Hiſtoire Literaire d'une Nation particuliere, propoſé par Mr. Michel Lilienthal de Liebſtad en Pruſſe.* A Lipſic & à Roſtoch, chez Jean Henri Rufworm, 1710. *in* 8°, *pp*. 247.

L'Hiſtoire des Sçavans & des hommes de Lettres, n'eſt pas celle des Sciences & des Lettres: quoi que liées enſemble par pluſieurs endroits, elles ſont néanmoins diſtinguées par beaucoup d'autres. Par exemple, les avantures de Cadmus & de Palamede, ces premiers Maîtres de la Grece, n'entrent point d'elles-mêmes dans L'Hiſtoire de la maniere d'écrire qu'ils y ont apportée ou inventée. Or Mr. Lilienthal propoſe ici le plan d'une Hiſtoire des Lettres.

Ces derniers tems, dit-il, ont vû paroître quantité d'hiſtoires, qui

comprennent la vie & l'éloge des personnes qui par leur science ont illustré quelque Ville ou quelque Nation particuliére, soit qu'ils en fussent originaires, ou que venus d'ailleurs ils s'y fussent établis : telles sont *Brema literata*, *Cremona literata*, Bremè & Crémone lettrées; tels encore Dorpat, Hambourg, Stokolm, Lipsic, Lubec, Narva, Pernaus, Revel, Riga, Rostoc, avec la même épithete de lettrez; enfin la Hesse, la Nortvége, la Suede lettrées : comme le Dannemarc, Danzic, Hallerstat lettrez que promettent divers Auteurs. Tant de literature dans le Nord fait voir que la rigueur du climat n'y tient pas les esprits glacez, & que la science s'établit maintenant dans un païs d'où sortit autrefois cette barbarie si funeste aux belles Lettres & aux beaux Arts.

Mr. Lilienthal ayant principalement en vûë la gloire de la Prusse sa Patrie, s'est formé l'idée d'une histoire Literaire qui peut également être appliquée à chaque païs particulier : ce n'est pas l'histoire des Lettrez, mais des lettres mêmes. Voici

en ſubſtance comme il s'explique en quatre ſections qui partagent ſon ouvrage.

Il faut, dit-il, en la premiere ſection, commencer par la recherche de l'origine des lettres. Or comme ce terme de lettres ſignifie, ou les caractéres dont l'écriture eſt formée & l'alphabeth, ou les ſciences qui ne ſe peuvent ſoutenir que par le ſecours de l'écriture, le premier devoir de l'Hiſtorien des lettres eſt de marquer l'Auteur, la forme, le nombre des caractéres qui ſe ſont introduits en une Nation particuliére; & enſuite de montrer par quelle voïe, & à quelle occaſion les ſciences y ſont entrées. La choſe priſe en general demande de l'érudition; mais le travail eſt bien abbregé quand il ne s'agit que des Nations du Nord, où les lettres ſemblent devoir leurs premiers commencemens & tout ce qu'elles ſont à la Religion.

Dans la ſeconde ſection il dit que l'Hiſtorien des lettres doit paſſer à leur progrès & à leur avancement, déclarer par quels degrez & à quel degré de perfection elles ont été

amenées, décrire l'établiſſement des Colleges & des Ecoles publiques pour les apprendre. Il détruit le paradoxe avancé par Thomaſius *, que cette ſorte d'établiſſement entretient l'ignorance & eſt nuiſible à la doctrine.

Le tître de la troiſiéme ſection eſt, *de re literariâ certæ Gentis in flore exhibendâ.* C'eſt à dire, les lettres en fleur dans une Nation. Mais Mr. Lilienthal ne s'arrête pas aux fleurs, & il va juſqu'aux fruits, en décrivant le détail exact qu'il demande dans une hiſtoire literaire. 1°. Sur le chapitre des Univerſitez & des Colleges, en ce qui concerne leur fondation, leurs privileges, leur gouvernement, les ſciences qui s'y enſeignent, le nombre & le tour des Profeſſeurs avec les penſions qui leur ſont aſſignées, les avantages qu'y peuvent trouver les Etudians, la maniere d'y conferer & d'y recevoir les Degrez.

2°. Sur les moindres particularitez de la vie des Sçavans, non ſeulement en ce qui regarde la doctrine par où ils

* *Obſerv. Habenſ. tom.*1.

ils ſe ſont fait de la réputation, mais auſſi quant à leurs mœurs, leurs vertus & leurs vices, leur maniere de converſer & d'agir, ſoit en public, ſoit dans leur domeſtique.

3°. Touchant les Bibliothéques, l'abondance ou la rareté des livres.

4°. Touchant l'Imprimerie & la Librairie, avec le nom & l'éloge des Imprimeurs & des Libraires qui ſe ſont diſtinguez.

5°. Sur le commerce des Sçavans entre eux, ſoit en des converſations reglées, ſoit par lettres, & principalement en des Academies établies pour entretenir & augmenter la gloire des lettres : à quoi ſe rapportent les Journaux & les Memoires qui inſtruiſent le public des livres qui paroiſſent, des nouvelles de la Republique des lettres, & de tout ce qui ſe découvre d'utile à l'avancement des Sciences & des Arts.

Enfin la quatriéme ſection regarde le relâchement des études & l'abaiſſement des lettres, dont l'Hiſtorien doit expliquer les cauſes.

Mr. Lilienthal donne ſur tout celà de longs préceptes qu'il appuye par

un grand nombre de citations d'Auteurs qui ont à peu-près traité des mêmes matieres. On ne ſera pas de déplaiſir à ceux qui liront nos Memoires, de leur indiquer quelques-uns de ces Auteurs : ils verront quel eſt le goût des Alemans en fait de literature, aſſez ſemblale à celui de Mr. Baillet dans ſes tomes du jugement des Sçavans

Voglerus a donné une Introduction à la connoiſſance des bons livres, Struvius une Introduction à ce qui concerne les lettres, Raimmannus un Eſſai d'Introduction à l'hiſſtoire literaire, Boſius une Introduction à la connoiſſance des Ecrivains Eccléſiaſtiques, Vockerodt une Introduction à la connoiſſance des Societez literaires, Arndius un Projet ſur l'avancement & le progrés des lettres; Conringius, Kortholt & Lanſius ont écrit l'Hiſtoire des Univerſitez & des Ecoles publiques. Loeſcherus, Goetzius, Morhoſius, Reyher, Blum, Meiſner, Rollius ont fait des Catalogues des perſonnes qui à l'éclat d'une naiſſance diſtinguée ont ajouté celui de la ſcience

Goetzius & Schroeder ont celebré ceux qui d'une vile extraction se sont élevez par leur merite dans la Republique des lettres. Enfin ils ont suivi les Sçavans dans tous les Etats de la vie : Menckenius a écrit des calamitez des Sçavans, Weisius & Gleichius de leurs destinées, Martius de leurs fuites, Morhosius de leurs déreglemens dans l'étude ; Fritschius, Spitzelius & Laubius de leurs vices & de leurs fautes ; Sehwatzius & Crenius de leurs larcins literaires, Struvius des Sçavans imposteurs, Betner des Sçavans mal mariez qui ont eû de méchantes femmes.

ARTICLE CLXX.

TRAITE' DES DISPENSES DE Carême, seconde édition revûë, corrigée, & augmentée par l'Auteur de deux Dissertations, l'une sur les Macreuses, l'autre sur le Tabac in 12. A Paris chez François Fournier ruë Saint Jacques 1710. *deux tomes, tome premier pages* 509. *tome second pages* 529.

UN Auteur doit être content du succès de son livre quand

il en voit deux éditions dans un an; ce n'eſt pas en flattant le goût corrompu des hommes que Mr. Hecquet s'eſt attiré leur applaudiſſement, & le prompt debit de ſon ouvrage feroit croire que le public aime à être gourmandé. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Hecquet ne menage point du tout la concupiſcence, peut-être même ne menage-t'il pas aſſez l'infirmité. Mais ſi l'on ne peut ſouſcrire à toutes ſes déciſions, on ne peut auſſi ſe diſpenſer de louër ſon zele & ſon érudition.

Cette ſeconde édition eſt plus ample & plus correcte que la premiere, quoique l'empreſſement du Libraire ait contraint l'Auteur de ſe borner au pur neceſſaire, tant pour les corrections, que pour les additions. Il s'eſt, dit-il, executé lui même en châtiant quelques endroits, en redreſſant quelques expreſſions, & en ſe corrigeant ſur des interpretations de paſſages d'Auteurs. Il a ôté de deſſus le compte d'un Ecrivain celebre & reſpectable (le Pere Thomaſſin) une opinion relâchée qu'il avoit crû appercevoir dans ſon Traité des jeûnes.

Les additions conſiſtent en quelques pages qui contiennent, ou de nouvelles matieres, ou de nouvelles preuves, comme aux pages 529. 272. 324. 416. & en beaucoup d'autres endroits où le changement eſt moindre. Les additions les plus conſiderables ſont deux diſſertations nouvelles, l'une *ſur les Macreuſes*, l'autre *ſur le Tabac.*

La diſſertation ſur les macreuſes eſt le chapitre XXIV. de la premiere partie.

Mr. Hecquet pour montrer que la macreuſe n'eſt pas poiſſon, rappelle toutes les inepties qu'on a debitées ſur ſon origine. On a froidement raconté qu'il y avoit une coquille d'où naiſſoient des oiſeaux poiſſons. On a voulu faire croire que les macreuſes écloſoient du fruit de certains arbres ſemblables aux ſaules, qui ſe trouvoient, diſoit-on, en Angleterre ou en Irlande. Un Auteur diſtingué a oſé écrire que les feüilles de ces arbres qui tomboient à terre produiſoient des oiſeaux, tandis que celles qui tomboient dans l'eau produiſoient des poiſſons. D'au-

tres ſe ſont imaginé qu'il falloit chercher dans la gomme des ſapins les germes des macreuſes, ce qui leur a valu le nom de *Sapinettes*; mais l'opinion qui a le plus long-tems regné dans le monde ſçavant, eſt celle qui leur donne la pourriture pour origine : ces chimeres ſe ſont évanouïes, on ne doute plus que les macreuſes ne viennent d'œufs de macreuſes.

Mr. Hecquet prétend que l'uſage de manger des macreuſes n'a point eû d'autre fondement que ces fauſſes opinions, & qu'il devoit tomber avec elles : il ſe recrie encor plus fortement contre ceux qui ſuppoſent le caſtor chair & poiſſon tout enſemble, & qui dans le partage de cet animal entre ces deux natures, en attribuent ſans balancer les parties plus délicates au poiſſon, pour ſe conſerver la liberté de les manger en Carême.

Les autres preuves de Mr. Hecquet contre l'uſage des macreuſes, des loutres, des caſtors, ſont tirées du peu de reſſemblance entre les poiſſons & ces animaux, à qui les

parties communes à tous les poiſſons manquent ; des experiences qu'il a faites ſur le ſang & la graiſſe des macreuſes qu'il a vû ſe figer, d'une défenſe d'en manger en Carême que Vincent de Beauvais attribuë au Pape Innocent III. & au quatriéme Concile de Latran : enfin d'une déciſion de la Faculté de Medecine de Paris contre l'uſage des pillets & des blairies qu'il veut faire tomber ſur l'uſage des macreuſes.

La diſſertation ſur le tabac fait le chapitre XVIII. de la troiſiéme partie. Mr. Hecquet ſe propoſe dans ce chapitre la queſtion, *ſi le tabac rompt le jeûne* : cette queſtion eſt pour l'Auteur une occaſion qu'il ne neglige pas, de debiter ſur le tabac une érudition fort choiſie. Si le tabac ne nourrit pas, comme quelques Medecins l'ont prétendu, il préſerve de la faim, il donne de la vigueur, & par là il eſt contraire à la fin du jeûne : s'il eſt auſſi nuiſible que les plus habiles Medecins le prétendent, ce n'eſt pas un grand ſacrifice que de s'en priver : ſi c'eſt un remede, il n'eſt pas neceſſaire d'en uſer chaque jour : ſi,

ce qui paroît plus vrai, la longue habitude en rend l'uſage inutile & indifferent pour la ſanté, le plaiſir qu'on y prend convient-il au jeûne? Voilà les raiſons de Mr. Hecquet pour condamner ceux qui ſe le permettent dans ces jours de pénitence. Nous n'avons garde de prononcer ſur la force de ces raiſons: c'eſt à l'Egliſe à déclarer ce qu'elle permet & ce qu'elle condamne.

ARTICLE CLXXI.

LE REGIME DU CAREME conſideré par rapport à la nature du corps & des alimens, en trois parties, où l'on examine le ſentiment de ceux qui prétendent que les alimens maigres ſont plus convenables à l'homme que la viande: où l'on traite à ce ſujet de la qualité & de l'uſage des legumes, des herbages, des racines, du fruit, du poiſſon &c. Et où l'on éclaircit pluſieurs queſtions touchant l'abſtinence & le jeûne, ſuivant les principes de la Phyſique & de la Medecine, entre autres ſi l'on doit défendre en Carême la macreuſe & le tabac. Par

Decembre 1710.

Mr. Nicolas Andry Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris, Lecteur & Professeur Royal. A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë Saint Jacques 1710. *in* 12. *pag.*631.

C'Est à tort qu'on accuse la Medecine de n'être attentive qu'à la conservation du corps, & de lui sacrifier sans peine les interêts de l'ame & les devoirs de la Religion. Deux celebres Medecins peu d'accord en toute autre chose, se réünissent dans le dessein de défendre les saintes loix du jeûne & de l'abstinence, & de combattre les faux préjugez que la cupidité leur oppose.

Ils tendent tous deux au même but, ils veulent justifier l'Eglise à qui l'on impute d'imposer à ses enfans un joug insupportable : ils veulent dissiper la crainte mal fondée qui fait regarder l'abstinence & le jeûne comme la ruine entiere de la santé ; mais s'ils tendent au même but, ils ont pris des routes differentes pour y arriver.

Mr. Hecquet brûlé d'un zele ardent & charmé des grands exem-

ples d'austerité qu'ont donnez les premiers siécles de l'Eglise, s'est laissé emporter au désir de rétablir l'ancienne rigueur du jeûne & de l'abstinence. Ce zele ardent, ce violent désir ne lui ont pas permis de faire assez de reflexion sur les sages motifs qui ont porté l'Eglise à des addoucissemens necessaires ; il n'a craint que de trop ménager la délicatesse du monde sensuel : c'est à l'ardeur d'un zele si loüable en soi, qu'on peut attribuer certaines expressions fortes, certains tours qui tiennent un peu de l'exageration. Il demande beaucoup pour obtenir peu & l'obtenir sûrement, & comme il veut persuader à quelque prix que ce soit, il employe les raisons les plus spécieuses, sans s'amuser à choisir les plus exactes qui lui semblent trop foibles & dont il se défie : ainsi il soûtient que le maigre est plus nourrissant que la viande, & que le jeûne augmente les forces au lieu de les détruire.

Mr. Andry a crû que le vrai proposé simplement, persuade mieux que ce qui semble exageré. Il s'en

tient aux regles communes : c'eſt le parti le plus ſage, *il eſt dangereux d'encherir ſur la loi, les maximes trop ſeveres conduiſent preſque toûjours au relâchement qu'elles ſemblent combattre.* Ce ſont les termes dont ſe ſert Mr. Baillard Docteur de Sorbonne dans l'approbation qu'il donne au traité du regime ; nous les empruntons parce qu'il eſt difficile de s'exprimer avec plus de juſteſſe. Non ce n'eſt point un paradoxe, les maximes trop rigides conduiſent au relâchement, & parce que l'excès de ſeverité en faiſant paroître le précepte impoſſible détourne de l'accomplir, & parce qu'il arrive toûjours que ceux qui pouſſent trop loin la rigueur ſur certains préceptes, rabattent beaucoup de cette auſterité ſur quelque autre, & que perſonne ne dédommage mieux la cupidité que ceux qui la combattent ſans garder de meſure : Mr. Andry a pris pour ſa regle les intentions, les uſages préſens de l'Egliſe, & les opinîons les mieux établies ſur la nature du corps & les proprietez des alimens.

Il convient que le maigre nourrit

moins que la viande, & c'eſt pour cela, dit-il, que l'Egliſe commande d'en uſer dans un tems conſacré à la pénitence : il ſoutient d'un autre côté que, ni le maigre quoique moins nourriſſant que la viande, ni le jeûne même ne ſont point incompatibles avec la ſanté. On a donc tort, dit il, de ſe plaindre du regime du Carême comme d'un joug trop rude.

L'uſage du maigre convient à la pénitence ; il n'eſt point trop contraire à la ſanté. Voilà le ſujet du livre, en voici l'occaſion. L'Auteur du Traité des diſpenſes de Carême imprimé en 1709. & dont la ſeconde édition a paru en 1710. a ſçavamment expoſé les principales raiſons qui appuyent les ſentimens contraires à ceux de l'Auteur du *Traité du regime du Carême* : ce qui a engagé le dernier a donner une refutation exacte *du Traité des diſpenſes.*

Le Traité des diſpenſes eſt diviſé en trois parties dont la premiere traite de l'abſtinence de la viande ; la ſeconde du jeûne, la troiſiéme des boiſſons propres du Carême.

L'Auteur du Traité du regime

de Carême a ſuivi la même diviſion, il n'a pû diſcuter ces matieres ſans entrer dans pluſieurs queſtions de Phyſique, dans des recherches ſur la nature du corps, & les qualitez des alimens.

Pour montrer que les nourritures maigres ſont plus convenables à l'homme que la viande, Mr. Hecquet Auteur du *Traité des diſpenſes* a eû recours au ſyſtême d'Eraſiſtrate, qui expliquoit la digeſtion par la trituration des alimens broyez dans l'eſtomac, par le mouvement que les fibres communiquent à ce viſcere.

Mr. Andry propoſe de fortes objections contre ce ſyſtême. Un enfant, dit-il, une perſonne délicate, digerent des viandes qu'un homme fort & robuſte ne peut digerer. On voit des perſonnes qui digerent les viandes les plus coriaſſes, & qui ne ſçauroient manger un peu de fruits ſans ſouffrir des indigeſtions : une groſeille, une prune réſiſtent à la digeſtion dans certains eſtomacs. On n'expliquera jamais ces effets par le broyement : on expliquera encore moins dans ce ſyſ-

tême une experience dont Mr. Brunner eſt témoin dans ſon *Traité du Pancreas*; il aſſûre avoir trouvé dans l'eſtomac d'une choüette, une cuiſſe de grenoüille dont l'os étoit preſque réduit en pâte vers le milieu, tandis que les deux extremitez étoient encore dures & entieres : or les deux extremitez étoient certainement plus exposées au frottement de l'eſtomac que le milieu ; les os ne ſe digerent donc pas par le frottement, comme je me l'étois imaginé, dit là deſſus Mr. Brunner. Il aſſure encore avoir découvert la même choſe dans un milan & dans un grand ſerpent qu'il diſſequa. Ces experiences prouvent que la digeſtion ſe fait par des levains differens ſelon les eſtomacs differens.

On dira peut-être que le levain conſumeroit l'eſtomac même. Mr. Andry répond que les levains n'ont d'action que ſur certains corps : l'eau regale qui diſſout l'or, ne peut diſſoudre l'argent quoique plus ſoluble : d'ailleurs une mucoſité dont l'eſtomac & les inteſtins ſont enduits, les défend de l'activité des

levains, comme la cire dont on a couvert un vaiſſeau de cuivre, arrête l'action de l'eau forte.

Les autres raiſons ſur leſquelles Mr. Hecquet appuye la convenance des alimens maigres avec le corps humain ſont, que les animaux plus forts que l'homme ſe nourriſſent d'herbes, que les plantes & les fruits qui ne ſont que des pelotons de vaiſſeaux, paſſent plus aiſément dans la ſubſtance du corps qui n'eſt auſſi qu'un amas de vaiſſeaux, que Dieu ne donna au Premier homme que des fruits pour nourriture, que la ſtructure des organes de nos corps fait voir que la viande ne nous convient pas.

Mr. Andry répond qu'on ne peut rien inferer de l'exemple des animaux, que leur chair a plus de rapport avec la nôtre que les plantes, qu'il n'eſt pas ſûr que les hommes n'ayent pas mangé de viande avant le deluge, & dès le commencement du monde, & que ſi nous manquons de crocs & de griffes pour dechirer la viande, la main qu'on doit regarder comme un organe univerſel &

les inſtrumens qu'elle fabrique, ſuppléent avantageuſement à ce défaut.

Ce qui ſuit ſur la nature des alimens, eſt encore plus détaillé que la critique des raiſons generales propoſées par Mr. Hecquet. On conçoit bien qu'il ne nous eſt pas poſſible de rapporter ici toutes les diſputes de ces deux ſçavans Medecins, ſur chaque eſpece d'aliment. Ils étoient très-capables d'éclaircir cette partie de la Medecine, s'ils n'euſſent l'un & l'autre eû en vûë que de l'éclaircir; mais la prévention pour les alimens maigres, a entraîné Mr. Hecquet dans des opinions quelquefois même un peu contraires, dont ſon érudition l'auroit garanti, ſi la vivacité de ſon zele lui avoit permis de les examiner: & Mr. Andry s'eſt plus appliqué à critiquer Mr. Hecquet, qu'à inſtruire ſes Lecteurs ſur le choix des alimens.

La ſeconde partie commence par de nouvelles conteſtations entre les deux ſçavans Medecins ſur la nature & les beſoins du corps. Mr. Andry ſoûtient qu'il eſt faux que le jeûne n'affoibliſſe pas le corps, il l'abbat,

dit-il, & c'eſt pour l'abbattre qu'il eſt ordonné. La preuve de cette propoſition eſt ſuivie de pluſieurs autres queſtions : ſi pendant le jeûne du Carême l'eſtomac ſe delaſſe & acquiert plus de force ? ſi ſelon le cours ordinaire de la nature on peut ſe paſſer d'alimens pendant quatorze jours ? ſi la nourriture n'eſt neceſſaire aux adultes que comme en paſſant ? ſi eû égard à la ſanté on doit plus manger à ſouper qu'à dîner ? Mr. Andry traite ces matieres en habile Phyſicien, il prend ſur toutes le parti de la négative, & quoique Galien & Celſe ayent jugé que le ſouper doit être plus ample que le dîner, l'Auteur préfere le ſentiment contraire d'Actuarius & d'Avicenne, & il l'établit d'une maniere convaincante ſur ce principe, que le ſommeil tourne preſque tout en nourriture, enſorte que la même quantité d'alimens nourrit plus pendant le ſommeil que pendant la veille.

D'autres queſtions plus propres des Caſuiſtes que des Medecins occupent enſuite nôtre Auteur. Il s'agit de décider ſi les femmes groſſes,

les nourrices, les goutteux, les graveleux, les enfans qui ont passé l'âge nubile, les personnes qui travaillent beauconp de corps ou d'esprit, sont obligées au jeûne. Mr. Hecquet ne les exemte point de la rigueur du précepte, il prétend que la bonne Physique, c'est à dire celle qu'il suit, condamne les dispenses qu'on leur accorde. Mr. Andry s'attache à l'usage présent de l'Eglise, & il justifie les dispenses qu'elle accorde, par des observations appuyées de raisons solides & même du suffrage de son Adversaire, dont il fait remarquer des contradictions au moins fort apparentes.

La troisiéme partie est encore remplie de pareilles disputes. Mr. Andry soûtient toûjours la pratique de l'Eglise d'aujourd'hui, contre Mr. Hecquet qui veut ramener le jeûne à son ancienne austerité. Mr. Hecquet défend de boire, même un peu d'eau entre les repas les jours de jeûne, & il ne permet ces jours-là aucune autre boisson que l'eau pure. Mr. Andry ne laisse échapper à sa critique aucune preuve de

:es décisions rigides, la dispute le mê-
ne à un point de Physique assez im-
portant, si l'eau nourrit. M. Hecquet
le nie, & dit que ceux qui sont d'une
opinion contraire, confondent le
véhicule de l'aliment avec l'aliment.
Mr. Andry oppose encore ici l'Au-
teur du Traité des dispenses à lui
même; & il examine ensuite la nature
des boissons, matiere importante
qu'il traite avec exactitude. On con-
çoit assez qu'il est rarement d'accord
avec Mr. Hecquet : il refuse à l'eau
& à la biere, la plûpart des avantages
que l'Auteur *du Traité des dispenses*
leur accorde, & il s'en faut beaucoup
qu'il dise autant de mal du vin que
cet Auteur en a dit. Il employe con-
tre lui en faveur du vin l'autorité du
sçavant Pierre Gontier Auteur ge-
neralement estimé, & qui est sou-
vent copié dans *le Traité des dispenses*.

Cette troisiéme partie finit par des
reproches sur un passage d'Hippo-
crate mal entendu, & par l'examen
de ce que Mr. Hecquet a avancé,
pour montrer que nous avions fort
dégeneré de la pieté de nos Peres
dans l'observation de l'abstinence &

du jeûne. Mr. Andry convient que l'obſervance du Carême eſt fort negligée aujourd'hui, & qu'il ſeroit à propos que les Paſteurs & les Magiſtrats renouvellaſſent leurs ſoins pour empêcher le relâchement d'aller plus loin ; mais il prétend que ſon Adverſaire exagere trop le mal, & qu'il n'eſt pas juſte dans ſes calculs.

On trouve à la fin du Livre deux additions, une lettre, & une table neceſſaire pour verifier dans la ſeconde édition les citations du Livre de Mr. Andry faites ſur la premiere.

La lettre qui a été écrite à l'occaſion de la ſeconde édition du Traité des diſpenſes du Carême renferme differens articles qui ont enſemble peu de rapport. On examine ſi ce Livre n'eſt autre choſe qu'un ouvrage de feu Mr. Hamon augmenté par Mr. Hecquet : celui qui a écrit la lettre déclare qu'il a plus de penchant à croire que Mr. Hamon n'a aucune part à ce Traité. Ce qui ſuit regarde la défenſe du Pere Thomaſſin accuſé de relâchement dans la premiere édition du Traité des diſpenſes, elle

occupe une grande partie de la
ettre, le reſte eſt rempli de re-
flexions ſenſées ſur la quantité d'a-
limens qu'on peut ſe permettre à la
colation. Mr. Hecquet a déclamé
fort aigrement contre les Caſuiſtes
qui permettent de prendre dix on-
ces de nourriture ſolide, laiſſant la
liberté de boire à diſcretion : l'Au-
teur de la lettre dont nous parlons
a tiré d'une lettre écrite, à ce qu'on
croit, par le R. P. le Brun de l'Ora-
toire à Monſeigneur l'Archevêque
d'Aix, la refutation du ſentiment
outré de Mr. Hecquet. Le P. le
Brun remarque judicieuſement qu'il
faut réduire à huit onces les dix
dont parle Mr. Hecquet, parceque
les meſures des païs où les Caſuiſ-
tes qu'il blâme injuſtement ont
écrit, ſont differentes des nôtres,
& qu'à l'égard de la quantité d'ali-
mens ainſi réduite à huit onces, la
pratique de tant de pieuſes Com-
munautez eſt une regle qu'on peut
ſuivre en ſûreté.

Les deux additions ont rapport
à deux articles ajoutez dans la ſe-
conde édition du Traité des diſpen-
ſes du Carême.

La premiere addition fournit de nouvelles raiſons pour lever les ſcrupules que Mr. Hecquet tâche d'inſpirer ſur l'uſage des amphibies, comme les macreuſes, les caſtors. Cette matiere déja traitée avec beaucoup de ſoin dans la premiere partie du regime du Carême, reçoit ici un nouveau jour.

L'autre addition regarde la queſtion propoſée par Mr. Hecquet, s'il eſt permis les jours de jeûne de prendre du tabac en poudre ou en fumée. Mr. Hecquet ne croit pas qu'on doive le permettre. Mr. Andry déterminé à ne condamner que ce que l'Egliſe condamne, répond à toutes les raiſons dont ſon Adverſaire appuye une déciſion ſi rigide, il badine ſur ces raiſons, mais il fait auſſi plus que badiner.

Ce qu'il ajoute des bons & des mauvais effets du tabac tiré d'une theſe de Mr. Fagon premier Medecin du Roi, nous a paru ſi exact, ſi judicieux, ſi conforme à la veritable Phyſique & d'ailleurs ſi utile pour arrêter une eſpece de fureur dont preſque tout le monde

eſt attaqué, que nous n'en voulons rien retrancher. Nous en ferons un article des Memoires du mois prochain.

Article CLXXII.

DISCOURS PRONONCEZ DANS l'Academie Françoiſe le trentiéme de Juin à la reception de Mr. l'Archevêque d'Alby. A Paris chez Jean Baptiſte Coignard ruë Saint Jacques 1710. *in quarto pages* 24.

TOut excite ici l'attention des Lecteurs. Deux des plus fameux Orateurs de France ont à parler du celebre Mr. Flechier, Mr. l'Archevêque d'Alby lui ſuccede dans la place d'Académicien. Mr. l'Abbé Mongin répond à Mr. l'Archevêque d'Alby. Le nouvel Académicien qui en parlant aux Rois à ſoutenu ſi noblement la dignité de l'Egliſe Gallicane au nom de laquelle il parloit, s'oublie de tout ce qu'il eſt, occupé ſeulement de la place honorable qu'il va prendre : il parle à ſes Confreres comme à ſes Maîtres ; & dans

ce ſtile nouveau pour lui, ſon éloquence a conſervé tout ſon éclat; qu'on en juge par l'éloge de Mr. Flechier.

» Quel Evêque la mort vient de » ravir à l'Etat, à ſon Dioceſe, à toute l'Egliſe! l'Academie commença » ſa réputation, & il ſe regarda toûjours comme ſon Eleve. Il apprit » d'elle l'art de bien parler, pour apprendre enſuite à ſes Auditeurs » l'art de bien vivre. Nos chaires » ont retenti long-tems de ſes ſublimes diſcours, & nos Temples des » acclamations que lui attiroient ſes » rares talens. On lit avec plaiſir ce » qu'on entendit autrefois avec admiration. Il annonça dans la Cour » des Rois, & dans tous les lieux où » l'appelloit la moiſſon Evangélique, » les veritez du ſalut avec magnificence: & toûjours égal à lui-même » juſques dans le déclin d'un âge » avancé qui éteint d'ordinaire les » plus grands génies, il ne ceſſa d'être éloquent que lorſqu'il ceſſa de » vivre.

» Il fut l'homme de tous les talens. Miniſtre de la parole par état

„ & par vocation, Hiſtorien judi-
„ cieux & ſincere, Traducteur fidel-
„ le & exact, Poëte même par amu-
„ ſement, & à l'exemple de St. Gre-
„ goire de Nazianze & de St. Proſper,
„ il mêloit quelquefois aux occu-
„ pations ſérieuſes de ſon miniſtére
„ les jeux innocens de la Poëſie. Les
„ ornemens & la pureté du ſtile n'af-
„ foiblirent point dans ſes diſcours la
„ majeſté & la ſainteté de l'Evangi-
„ le, & ſon éloquence, quoique parée
„ des graces que l'art & le génie
„ peuvenr donner, fut toûjours
„ Chrétienne & ſolide. Sçavant dans
„ toutes les eſpeces d'érudition, il les
„ employa à l'édification de l'Egli-
„ ſe: & faiſant ſervir à la décoration
„ du Temple de Dieu les dépoüilles
„ même profanes, il conſacra les Let-
„ tres humaines par le Saint uſage
„ qu'il en ſçût faire.

„ Tant de vertus étoient encore
„ réhauſſées par la modeſtie. Nous
„ l'avons vû exemt des foibleſſes &
„ des tentations de l'amour propre,
„ joüir ſans orgueïl de la réputation
„ qu'il s'étoit acquiſe, fuir les loüan-
„ ges avec le même ſoin que les au

„ tres les recherchent, s'attirer les
„ reſpects & l'amour des ennemis
„ même de l'Egliſe ; ramener les
„ brebis égarées de ſon troupeau, au-
„ tant par ſa douceur & par ſa bon-
„ té, que par l'attrait de ſon éloquen-
„ ce ; conſerver avec ſes amis une
„ égalité d'humeur & de ſentimens
„ qu'on ne voit guéres parmi les
„ hommes, & conſommer ſa courſe
„ comme les bons Evêques la doi-
„ vent finir, dans les fonctions de
„ l'Epiſcopat & dans les devoirs de
„ la réſidence.

„ Au milieu des ſoins d'un Dioce-
„ ſe pénible & agité, il conſerva
„ toûjours le ſouvenir & l'amour de
„ vos exercices. A l'ombre de ſa
„ protection & ſous ſes yeux, s'éleva
„ dans Niſmes une ſocieté d'hommes
„ choiſis, que vous favoriſâtes de
„ vôtre adoption, & il leur procura la
„ gloire & l'honneur de vôtre allian-
„ ce. Il voulut que ſes Citoyens fuſ-
„ ſent tout enſemble ſçavans & ver-
„ tueux ; que les Lettres fuſſent
„ cultivées ſous un Ciel ſi ſerein & ſi
„ lumineux ; que l'eſprit d'une Na-
„ tion vive & ingénieuſe fût dirigé

„ par les préceptes & par les exem-
„ ples, que l'art perfectionnât en elle
„ tous les dons de la nature, & qu'u-
„ ne Ville si celebre par tant de mo-
„ numens de l'antiquité, la devint
„ aussi par le sçavoir & par l'élo-
„ quence.

Quelque talent qu'ait Mr. l'Abbé Mongin, il étoit fâcheux pour lui d'avoir à parler après Mr. l'Archevêque d'Alby : il a senti combien l'exposoit la charge de Directeur de l'Academie, & le peril a donné un nouveau feù à son éloquence qui brille sur tout dans l'éloge de Mr. Flechier. En voici quelques traits.

L'Oraison funebre étoit avant lui l'art d'arranger de beaux mensonges, un art tout profane, où sans égard à la verité, ni à la Religion, on consacroit les fausses vertus des Grands ; & souvent l'abus de la grandeur même. Mais le sage Flechier ne songea dans l'éloge des morts, qu'à faire des leçons aux vivans, & qu'à déplorer les grandeurs humaines par la vanité qui les accompagne, ou par la mort qui les détruit. Il ne suffisoit pas d'être né

Grand, de posseder de grandes dignitez, ou de lui proposer de grandes récompenses, pour avoir place parmi ses Heros immortels. Pour ne point trahir la verité, il n'a loüé que la vertu ; pour ne point flatter ses portraits, il n'a travaillé que d'après la plus belle nature ; & tous ses Heros sont des modeles, comme toutes ses pieces des Chefs-d'œuvres. C'est là qu'on est étonné de voir dans un seul homme l'ame universelle de plusieurs Grands hommes, l'ame du Guerrier, l'ame du Sage, du grand Magistrat, & de l'habile Politique. Là il s'éleve, il change, il se multiplie, & prend toutes les formes differentes du merite & de la vertu. La séduction est si forte, qu'on croit voir tout ce qu'on ne fait que lire ou qu'entendre : avec un livre à la main vous êtes transporté dans des siéges & dans des batailles ; c'est l'Orateur qui vous charme, & vous n'êtes occupé que du Heros : c'est Flechier qui parle, & vous ne voyez que Turenne : l'Art cache l'Orateur, & ne montre que le grand Magistrat, ou le grand Capitaine.

Decembre 1710.

La posterité qui jugera toûjours de ses talens par ses ouvrages, pourra aussi juger de sa pieté par ses sentimens : & si elle n'en étoit pas un jour suffisamment instruite, c'est à nous à l'en assûrer aujourd'hui, & à lui apprendre à juger de l'Evêque de Nismes par sa vertu, aussi bien que par son langage. Souffrez donc, Messieurs, que j'éleve un moment ma voix, & que du siége même de l'immortalité où j'ai l'honneur de tenir vôtre place, j'annonce de vôtre part à nos derniers neveux, que cet Orateur celebre qu'ils admireront, & que les plus éloquens d'entre eux tâcheront d'imiter, fut encore plus admirable par ses mœurs, que par son éloquence ; que son zele & sa pieté furent en lui des dons plus grands que le don de la parole ; que s'il a si bien parlé le langage des Saints, il a encore mieux suivi leurs exemples ; qu'il s'est peint, qu'il s'est représenté, qu'il a fait son histoire dans tous les éloges qu'il a publiez des saints Evêques ; qu'il étoit lui-même tout ce qu'il admiroit dans ces grands modeles ; pieux comme les

Borromées, compatiſſant comme les François de Sales, zelé comme les Auguſtins ; & que s'il a laiſſé dans ſes écrits un rival au Grand Chryſoſtome, il a auſſi laiſſé dans ſa vie un imitateur de ſes vertus ; mais principalement de cet amour tendre & paſtoral qui le rendit toûjours le Pere de ſon peuple.

En effet c'étoit peu de charmer les eſprits, il enlevoit les cœurs, & la douceur étoit ſon caractére, comme l'éloquence étoit ſon talent. L'hereſie qui réſiſtoit ſouvent à la force de ſes paroles, cedoit à ſa bonté ; indocile à la raiſon, elle ſe rendoit à l'amour. Ces hommes mêmes que les plus noires fureurs poſſedoient, qui avoient perdu tout ſentiment d'humanité pour tout âge & pour tout ſexe, étoient encore ſenſibles à la tendreſſe de leur Paſteur. Sourds à la voix de la Patrie, parricides impies de leurs Citoyens, alterez ſur tout du ſang des Oingts du Seigneur, ils ſe déclaroient les défenſeurs de l'Evêque de Niſmes, il leur étoit du moins ſacré par ſon amour, s'il ne l'étoit pas par ſon caractére. Le Pere ſauvoit

l'Evêque, & ſouvent ils alloient par reſpect dépoſer leur ferocité à ſes pieds, comme les lions alloient tomber aux pieds des Martyrs.

ARTICLE CLXXIII.

EPITRES DE SAINT PAUL traduites en François, avec l'Explication du ſens literal & du ſens ſpirituel tirée des Saints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.... A Paris chez Guillaume Deſprez Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë Saint Jacques à Saint Proſper, & aux trois Vertus vis à vis les Mathurins. M. DCCVIII. *Avec Approbations & Privilege de ſa Majeſté. Quatre tomes in* 8°. *le premier contient* 694. *pages avec les tables, le ſecond en contient* 896, *le troiſiéme* 805, *& le quatriéme* 840.

COmme Saint Paul developpe dans ſes Epîtres les plus ſublimes Myſteres de nôtre Religion, & qu'après tout ce qu'il en dit il leur reſte encore beaucoup d'obſcurité; comme il y donne des regles de con-

duite pour tous les âges & toutes les conditions, on peut dire que les Epîtres de l'Apôtre ſont une des plus importantes parties de l'Ecriture Sainte, & qu'une explication du ſens literal & du ſens ſpirituel de ces Epîtres, eſt une entrepriſe auſſi difficile qu'elle eſt délicate.

Mr. le Maître de Saci dit, qu'il a ramaſſé dans les Peres & dans les Auteurs Catholiques, ce qu'il a trouvé de meilleur pour expliquer dans un ſens literal ces Epîtres, & de plus propre à faire goûter les maximes qui y ſont répanduës. Nous ne ſçaurions faire connoître un ouvrage de cette ſorte, qu'en faiſant quelques reflexions ſur la traduction du Texte, ſur l'explication du ſens literal & du ſens ſpirituel, & en donnant un abregé de la préface generale, où l'Auteur explique les regles qu'il a ſuivies, & qu'il croit qu'on doit ſuivre dans la traduction de l'Ecriture Sainte, & dans l'explication de la parole de Dieu.

Cette préface eſt diviſée en deux parties : dans la premiere l'Auteur parle *de la neceſſité du ſens literal, & de l'uſage qu'il faut faire du ſens myſti-*

que. D'abord il dit que dans le tître de ſon ouvrage il s'eſt ſervi du terme d'*explication*, pour montrer qu'il n'a point eû d'autre vûë que d'expliquer nûment & ſimplement les paroles de l'Apôtre, & de repréſenter le plus fidellement qu'il a été poſſible, le ſens propre & la ſignification naturelle du Texte. Il apporte enſuite la raiſon pourquoi il s'eſt uniquement attaché à cette ſorte d'explication. C'eſt, dit-il, ſans difficulté la premiere dans l'ordre naturel : & quoique toutes les autres explications ayent leur utilité particuliere, cependant il n'y a que la literale qui puiſſe ſervir de preuve fondamentale & convainquante pour nos Myſteres; les autres conſiderées en elles-mêmes ne font tout au plus qu'un argument moral, & une preuve, pour ainſi dire, de bienſéance, à moins qu'elles ne ſoient fondées ſur quelques paſſages exprès de l'Ecriture, ou ſur la tradition de l'Egliſe, ou qu'elle n'ayent pour Auteurs les premiers Diſciples ou Succeſſeurs des Apôtres.

Ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de l'Evangile, ajoute Mr. de Saci,

ne se sont point ordinairement éloignez du sens de la lettre, & s'ils ont crû quelquefois le devoir faire, ce n'a été que pour une plus parfaite instruction du peuple Chrétien. Les Apôtres qui ont écrit aux Eglises, ou aux Fidelles particuliers, ne se servent jamais des preuves tirées du sens mystique, que par maniere d'application & de convenance des anciennes figures avec les choses qu'elles représentent.

Du sens literal & du sens allégorique, Mr. de Saci passe au sens moral. Voici ce qu'il en dit : A l'égard du sens tropologique ou moral, qui n'est fondé que sur des proportions arbitraires qui dépendent beaucoup de l'esprit, & qui ne consiste que dans le rapport d'un ou de plusieurs passages, il est permis d'y apporter beaucoup plus de liberté, & il suffit de ne se point écarter trop visiblement de son sujet, & que l'application en soit au moins vraisemblable devant des personnes d'un jugement raisonnable. Mais pour les autres sens, il y faut apporter beaucoup plus de précaution. Mr. de Saci s'étend fort

ſur ce point en differens endroits de ſa préface ; il ne peut s'empêcher de parler avec beaucoup de vivacité contre ceux qui ſe donnent trop de liberté ſur cela : il prétend que c'eſt de-là qu'eſt venuë cette foule d'Hereſiarques, qui ont donné de ſi cruelles atteintes à la foi de l'Egliſe dans ſa naiſſance. Il n'épargne pas même Origene, duquel il dit qu'à force de détourner le ſimple ſens de l'Ecriture à des ſens myſtiques & ſpirituels,qui lui paroiſſoient plus nobles & plus dignes de la majeſté de Dieu, il a donné lieu à une multitude innombrable d'hereſies. Enfin il ajoute que pour s'être écartez du ſens naturel & literal des paroles de l'Ecriture, que les Heretiques des derniers ſiécles ſe ſont ſéparez de l'Egliſe ſur le point de la réalité.

Après cela Mr. de Saci parle des autres maux que produit cette liberté que l'on ſe donne, d'expliquer l'Ecriture Sainte dans un ſens figuré. Le premier eſt qu'elle donne ſujet aux Heretiques d'accuſer les Miniſtres de l'Egliſe de ne faire point comme ils devroient, leur ca-

pital d'enſeigner le ſens naturel de l'Ecriture. Le ſecond eſt qu'elle fomente la negligence des Paſteurs, qui ne cherchent que trop à ſe décharger du pénible travail qu'il faut ſe donner, pour expoſer la parole de Dieu au même ſens qu'elle a été proferée par le Saint Eſprit.

L'Auteur prévient ici une objection qu'on auroit pû lui faire ; ſçavoir, que c'eſt imiter les Juifs que de s'attacher au ſens literal de l'Ecriture, que ſelon l'Apôtre même c'eſt la lettre qui tuë, & l'eſprit qui donne la vie. Il répond qu'il ne blâme que ceux qui uſent perpetuellement de ces ſortes d'explications myſtiques & figurées, dans l'expoſition même des maximes les plus ſpirituelles & les plus claires du nouveau Teſtament : car lors que l'Auteur ſacré ne ſe ſert que de termes myſterieux & allégoriques, c'eſt une marque qu'il le faut expoſer de cette maniere, & dans ce même eſprit ; & c'eſt ainſi qu'il faut expliquer le Cantique des Cantiques, l'Apocalypſe, & quelques endroits des Prophetes. Mr. de Saci après avoir tant

parlé contre ceux qui expliquent l'Ecriture dans un ſens myſtique, paroît ici ſe relâcher beaucoup en faveur de ce ſens : car il dit qu'à l'égard des livres de Morale de l'ancien Teſtament, qui n'obligeoit pas les anciens Patriarches à un détachement auſſi parfait, que celui auquel les Chrétiens ſont obligez par le nouveau, il eſt permis d'amollir la dureté de certains paſſages, ou, pour mieux dire, de les relever & de les annoblir par quelque ſens myſtique, qui les rende plus convenables à l'eſprit de l'Evangile, & moins expoſez au ſens charnel de ceux qui n'en ſuivent pas les maximes. Cela paroît viſiblement contraire à la regle que l'Auteur veut qu'on ſuive en expliquant la Sainte Ecriture, qui eſt de s'attacher au ſens literal.

Mr. de Saci finit la premiere partie de la préface, en appliquant aux Epîtres de Saint Paul ce qu'il avoit dit de toute l'Ecriture en general, qu'il faut l'expliquer ſimplement ſans avoir recours aux ornemens de l'éloquence, & aux interpretations allégoriques : ce qu'il confirme par

l'exemple de Saint Chryſoſtome & de St. Auguſtin, qui ne ſe ſont preſque jamais écartez du ſens literal de ce grand Apôtre.

Dans la ſeconde partie de la préface, Mr. de Saci fait des remarques particulieres ſur la lecture & le deſſein de ſon ouvrage : voici les principales. D'abord il dit qu'il a tâché de rendre l'explication des Epîtres de St. Paul aiſée, & conforme à la portée ordinaire des Eſprits : il demande enſuite qu'on liſe ſon ouvrage avec un ſens droit, un peu d'application, & qu'on travaille en même tems à l'imitation des vertus de l'Apôtre, qui eſt la vraye clef de ſa doctrine. Il veut bien croire que la methode qu'il a ſuivie de l'expliquer en nôtre langue, ſelon la juſteſſe & l'exactitude de la lettre, pourra rétablir parmi les peuples cet ancien goût pour les Livres ſacrez que l'ignorance ſemble avoir fait perdre.

Dans le reſte de la préface, Mr. de Saci explique plus en détail les raiſons qu'il a eû de donner à ſon ouvrage la forme & l'arrangement qu'il a

Ce n'eſt point, dit-il, une paraphraſe, puis qu'à proprement parler, une paraphraſe n'eſt qu'un changement de termes qui n'expliquent qu'en gros & confuſément la penſée de l'Aûteur ; au lieu qu'il prétend avoir donné une explication veritable, qui ne tend qu'à rendre le Texte plus clair & plus facile, & qui outre cela renferme en pluſieurs endroits des interpretations differentes de ce même Texte, des reflexions eſſentielles à l'intelligence du ſens de l'Apôtre, diverſes conſéquences qu'on peut tirer de ſa penſée, des ſupplémens neceſſaires pour en faire voir l'integrité & l'étenduë, des remarques de pluſieurs ſens faux qu'on pourroit prendre pour veritables, & enfin beaucoup d'autres obſervations qui peuvent convenir à une explication que l'on a tâché de rendre veritable & entiere. C'eſt là tout ce qu'on peut attendre d'un habile Interpete, & d'un Critique judicieux.

Il avertit qu'il n'a pas crû devoir entrer dans la diſcuſſion des points conteſtez parmi les Catholiques, & qu'il s'eſt contenté de ſuivre la penſée

des Peres, dont il employe quelquefois les propres paroles ſans citer les ouvrages d'où elles ſont tirées. Il déclare que St. Chryſoſtome eſt celui des Peres Grecs au quel il s'eſt particuliérement arrêté, & que parmi les Peres de l'Egliſe Latine, il s'eſt attaché à St. Auguſtin.

Au reſte il ajoute que la retenuë dont il a uſé, quand il a rapporté les differens ſentimens des Interpretes ſur quelque paſſage de Saint Paul, ne l'a pas empêché de remarquer les erreurs des Heretiques, & d'établir, par tout où il y a eû lieu de le faire, les veritez de la foi.

Dans ce qui reſte de la préface, Mr. de Saci tâche de faire ſentir combien il eſt difficile de bien traduire les Epîtres de Saint Paul, à cauſe des expreſſions ſuſpenduës & conciſes, des conſtructions irrégulieres, du grand nombre d'hebraïſmes, des longues parentheſes, & de l'uſage fréquent de certaines manieres de parler qui paroiſſent particulieres à cet Apôtre.

Enfin l'on trouve à la fin de la préface une liſte Chronologique des

Epîtres de S.Paul,& une proteſtation de l'Auteur. Il dit que les plus habiles d'entre ceux qui ont écrit ſur St. Paul , ſemblent demeurer d'accord que les deux premieres de toutes les Epîtres ſont la premiere & la ſeconde aux Theſſaloniciens , la troiſiéme celle aux Galates , enſuite les deux aux Corinthiens , & après celle aux Romains , aux Philippiens , à Philemon , & puis aux Coloſſiens , aux Epheſiens & aux Hebreux,la premiere à Timothée , celle à Tite, & enfin la derniere de toutes eſt la ſeconde à Timothée.

La proteſtation par laquelle l'Auteur ſoumet ſon ouvrage au jugement de l'Egliſe , eſt tres-édifiante. Il déclare „ qu'encore qu'il ſe ſoit „ appliqué, autant qu'il lui a été poſ- „ ſible à ne rien ſubſtituer de ſes „ penſées & de ſes reflexions parti- „ culieres , à la place du ſens naturel „ & veritable de l'Apôtre , & de ce- „ lui que toute la tradition a toujours „ reconnu pour être le ſien , il n'oſe „ cependant s'aſſûrer de ne s'y être pas „ trompé.Ce qui l'oblige de proteſter „ qu'il eſt très-diſpoſé à changer,& à

„ corriger ſincerement tout ce que
„ l'Egliſe y touvera de contraire à
„ ſes ſentimens & à ſa doctrine, la re-
„ connoiſſant pour la ſeule & verita-
„ ble Interprete du ſens des Ecritu-
„ res, & la fidelle Depoſitaire de la
„ foi de JESUS-CHRIST, à laquelle il
„ veut demeurer inviolablement at-
„ taché.

Il ne nous reſte plus qu'à faire quelques reflexions ſur la traduction de Mr. de Saci, & ſur l'explication qu'il a donnée, tant du ſens literal, que du ſens ſpirituel.

On trouve dans ſes explications du ſens literal des reflexions ſur la divinité de JESUS CHRIST, ſur la divinité du St. Eſprit, ſur la réalité, ſur la neceſſité de la grace, de la priere & des bonnes œuvres, ſur la priere pour les morts, ſur la vigilance Chrétienne, quelques-unes ſur la liberté, ſur la cooperation à la grace: il y en a contre le dogme faux & ridicule de l'inamiſſibilité de la grace, & contre pluſieurs autres hereſíes ſemblables.

Dans ſes explications du ſens ſpirituel, il s'étend beaucoup plus que

dans ſes explications du ſens literal qui ſont ordinairement courtes; au lieu que dans les autres il ne craint point de rapporter pluſieurs paſſages des Peres.

Il s'étend beaucoup ſur la ſainteté de l'Etat des Prêtres, ſur les devoirs des Evêques, ſur la mortification chrétienne, ſur la priere, ſur le détachement du monde, ſur l'obéïſſance que l'on doit aux Princes & aux Magiſtrats, ſur l'éducation des enfans; ſurquoi il remarque qu'encore qu'il ne condamne pas la coutume que l'on a priſe de leur faire lire les Auteurs profanes, il ſeroit plus à propos de leur faire apprendre quelques beaux endroits du nouveau Teſtament & des Livres ſapientiaux, que de remplir leur memoire de vers de Virgile & d'oraiſons de Ciceron. Il paroît fort zelé pour l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, dont il dit qu'il faut conſerver l'eſprit, ſi l'on n'en retient pas les uſages. Il parle avec beaucoup de force contre la negligence des Paſteurs, l'avarice & l'ambition des Prêtres, contre l'état malheureux de ceux qui ſont heu-

reux ſelon le monde, contre l'orgüeil qu'inſpirent les richeſſes, contre ceux qui ſans vocation, ſans capacité, ſans vertu, s'ingerent dans les miniſtéres Eccleſiaſtiques, contre le peu de préparation que l'on apporte à la Sainte Communion. Enfin il n'épargne pas la Philoſophie, dont il dit que les diſputes ont ſouvent éclaté au dehors, & cauſé de grands deſordres dans les Etats.

Après tout ce que nous venons de dire, on ne doit pas trouver mauvais, que nous marquions quelques endroits de la traduction, ou des explications de Mr. de Saci, qui ne paroiſſent pas aſſez juſtes. Nous le faiſons d'autant plus librement, que nous ſommes perſuadez que Mr. de Saci eſt mort, avant d'avoir mis la derniere main à cet ouvrage : il eſt difficile d'en juger autrement, quand on fait attention à la multitude de fautes contre le langage qui ſont répanduës dans ces quatre volumes. Ce que l'on peut dire en general, c'eſt que la traduction n'eſt pas aſſez fidelle, elle ajoute quelquefois au Texte, dans les endroits où tous les Théologiens Catholiques conviennent qu'il en faut adoucir les termes. Les explications du ſens literal ſont pour l'ordinaire meilleures.

Remarques ſur la Traduction de Mr. de Saci.

Comme Mr. de Saci en faiſant ſa traduction avoit apparemment pluſieurs verſions

devant lui, selon la coutume des Interterpretes, afin de rendre la sienne plus parfaite que les autres; il devoit éviter les expressions de la version de Mons tant de fois condamnée, dans les endroits où elle n'est pas fidelle : il ne paroît pas toûjours s'en être écarté. Exemple. Ep. aux Rom. v.20. *Or la loi est survenuë pour donner lieu à l'abondance du peché.* La fin que Dieu s'est proposée en donnant la loi, n'étoit point d'augmenter & de multiplier les pechez. Puisque Mr. de Saci devoit s'expliquer dans sa note sur ce verset d'une maniere si raisonnable & si Catholique, pourquoi dans la traduction du Texte, n'a-t'il pas exprimé le sens qu'il avouë lui-même être celui de l'Apôtre ?

C. VIII. 6. *Or cet amour des choses de la chair est une mort, au lieu que l'amour des choses de l'esprit est la vie de la paix. Prudentia carnis*, signifie *la prudence de la chair*, c'est un terme consacré par l'usage, & il faut s'en servir quand l'occasion s'en présente. Mr. de Saci en se servant d'un autre mot s'est écarté des regles qu'il s'est prescrit à lui-même. Il avertit dans sa préface * qu'il a consulté la traduction en Latin des versions Orientales, par exemple, de l'Arabe, de la Syriaque & de l'Ethiopique. Or dans toutes ces traductions on lit le mot *prudentia*, & quand il ne s'y trouveroit pas, ce ne seroit pas une raison de s'éloigner de la Vulgate: car il faut dire ici en

* 2e. *Partie n. xiii.*

passant que lors qu'on veut expliquer l'Ecriture Sainte, & appuyer le Texte de la Vulgate par les versions Orientales, il ne suffit pas de s'en tenir aux traductions Latines qui ont été faites de ces versions, parce qu'elles ne sont pas toûjours fidelles.

C. IX. 12. *Non à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel & du choix de Dieu.* Le mot *choix*, qui se trouve dans la version de Mons & dans la version de Mr. de Saci, n'est point dans la Vulgate. Il n'est point aussi dans le Grec, ni dans les meilleures versions françoises que nous ayons.

Ibid. 22. *Les vases de colere préparez pour la perdition.* Ces termes sont trop durs depuis les nouvelles heresies. Il falloit en cette occasion préferer la Vulgate au Texte Grec.

C. XI. 8. *Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement & d'insensibilité, & il ne leur a point donné jusqu'à ce jour des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre.* Les paroles de St. Paul ne signifient pas, *il ne leur a point donné d'yeux pour voir*, mais elles signifient au contraire; *il leur a donné des yeux dont ils ne se servent point pour voir.* Soit que les paroles de St. Paul soient tirées du chap. 29. du Deuteronome, comme Mr. de Saci le marque, soit qu'elles ne le soient pas, il falloit dans le Texte même employer des termes plus doux, & qui auroient fait une traduction plus fidelle.

C. XIV. 23. *Tout ce qui ne se fait point se-*

lon la foi est peché. La note qui est au bas de la marge contient ces mots *autr. par la foi*, qui font encore un sens plus contraire à celui de l'Apôtre, lequel par le mot de foi entend ici la conscience. La traduction latine des versions Orientales que Mr. de Saci a consultée ne lui laissoit aucun doute sur cela. Vers. Syr. *Qui enim dubitat & comedit, reus factus est.* Vers. Arab. *Qui dubius hæret, si ederit, jam condemnatus est.* Vers. Æthiop. *Quia conscientiam suam non stabilivit, peccat.*

Mr. de Saci reconnoit dans l'explication du sens literal de ce verset, que c'est en effet de la conscience que Saint Paul parle: voici comme il s'exprime. *Tout ce qui ne se fait point selon la foi*, „ c'est à dire tou„ te action qui se fait contre le mouve„ ment de la conscience, soit qu'on sçache „ qu'elle est mauvaise, soit qu'on en doute &c." Mais aussi-tôt il paroît se repentir d'avoir donné une explication si belle, si naturelle & si vraie des paroles de St. Paul: car voici ce qu'il ajoute. „ Saint Augustin „ prend en cet endroit le mot de foi, pour „ la foi en Jesus-Christ qui opere par la „ charité: & quoi qu'il semble que cette ex„ plication ne revienne pas si naturelle„ ment à la suite du discours de l'Apôtre, „ il est vrai néanmoins que la foi dont il „ parle en cet endroit, suppose & renferme „ la foi Chrétienne; puis qu'on ne sçauroit „ se persuader d'une persuasion veritable,

„ qu'une action soit vraiment bonne & meritoire de la vie éternelle, qu'on ne la rapporte à Dieu, & qu'on ne la lui rapporte par le motif & par la lumiere de la foi en JESUS-CHRIST. D'ailleurs Saint Paul ne „ prend point ordinairement par tout ailleurs le mot de foi en un autre sens que „ celui de la foi en JESUS CHRIST. " Il y auroit bien des choses à dire sur ce que nous venons de rapporter de Mr. de Saci, si nous ne craignions de passer les bornes d'un extrait. Contentons-nous de faire quelques reflexions sur trois ou quatre choses importantes que l'on trouve dans ce peu de paroles.

1o. Pourquoi Mr. de Saci rapporte-t'il le sentiment de Saint Augustin, lors qu'il ne juge pas à propos de le suivre?

2o. Pourquoi cherche-t'il des raisons pour appuyer un sentiment, qu'il croit ne pas revenir assez naturellement à la suite du discours de l'Apôtre?

3o. Mr. de Saci sans y penser attribuë à St. Augustin une erreur grossiere: car si la foi dont parle ici Saint Paul, est *la foi en Jesus-Christ qui opere par la charité*, & si tout ce qui n'est pas fait selon une telle foi *est peché*, il est évident que toutes les actions des infidelles qui n'ont, ni la charité, ni méme la foi, sont des pechez, proposition que l'Eglise a condamnée.

4o. Enfin il ne s'agit point ici de sçavoir en quel sens St. Paul prend ordinairement

ailleurs le mot *de foi*, mais il s'agit seulement de sçavoir en quel sens il le prend ici.

Il y a encore plusieurs autres endroits où la traduction de Mr. de Saci n'est pas assez fidelle, pour être trop semblable à la Version de Mons. Passons aux explications, tant du sens literal, que du sens spirituel, dont nous marquerons seulement quelques endroits.

Remarques sur les Explications de M. de Saci.

Ep. aux Rom. C. 1. 27. sans examiner ici si ce que Mr. de Saci dit de Socrate, de Zenon, de Platon, & de Ciceron est vrai, sçavoir qu'ils étoient infectez de ce vice abominable, que l'Apôtre reproche aux sages de la Gentilité, il ne paroît pas qu'il fût necèssaire de faire d'explication sur les horribles déreglemens dont parle St. Paul, puis que les termes dont il se sert font assez entendre sa pensée, & que l'usage de nôtre langue veut, que l'on n'employe que des termes generaux pour exprimer des vices que l'on n'ose nommer.

2. Ep. aux Thessaloniciens C. 2. dans l'explication du sens literal du verset 11. Mr. de Saci semble condamner la traduction qu'il en a faite, car il dit dans la traduction, Dieu leur envoyera des illusions si efficaces &c. & dans son explication il corrige ces mots *si efficaces* qui ne sont point dans la Vulgate, en disant que c'est par *une juste vengeance que Dieu permettra que leur esprit tombe dans l'erreur*. Le Trad.

de Mons dit : *Dieu leur envoyera un esprit d'erreur si efficace qu'ils croiront &c.* C'étoit ici le lieu de suivre la regle que Mr. de Saci donne après les autres Interpretes, que souvent ce qui est rapporté dans l'Ecriture comme la cause d'une chose, n'en est que l'occasion, & suivant une si belle regle il falloit employer une expression differente de celle que l'on trouve dans la version de Mons.

1. Ep. à Timothée Ch.3. dans l'explication du sens literal du v.15. où St. Paul dit que l'Eglise du Dieu vivant est la colonne & la base de la verité, Mr. de Saci ajoute ces mots, *divine, surnaturelle & mysterieuse, car il ne s'agit pas ici des autres veritez naturelles qui peuvent être inconnuës à l'Eglise.* Il auroit peut-être été mieux de dire simplement, que l'Eglise est la colonne de la verité dans tout ce qui concerne la foi & les mœurs.

Ibid. C. 4. dans l'explication de ces paroles du v.10. *Nous esperons au Dieu vivant qui est le Sauveur de tous les hommes.* M. de Saci explique ainsi de quelle maniere Dieu est le Sauveur de tous les hommes :

„ Le sens naturel de ces paroles, dit „ Estius, est celui que St. Chrysostome & „ Œcumenius, le Commentaire attribué „ à Saint Ambroise, Saint Anselme, & „ plusieurs autres leur donnent, c'est à sça„ voir que Dieu est le Sauveur de tous les „ hommes, parce qu'il leur donne à tous „ quelque salut ; car la vie temporelle & „ les biens qui la regardent sont communs

„ à tous, & ne peuvent venir que de la li-
„ beralité de Dieu. L'Apôtre ajoute, &
„ principalement des fidelles, c'est à dire,
„ selon le même Estius, que Dieu est plus
„ proprement le Sauveur des fidelles, c'est
„ à dire de ceux qui perseverent dans la foi
„ qui agit par l'amour, parce que Dieu
„ leur donne à tous la vie eternelle, à qui
„ appartient proprement le nom de salut.
„ La suite & la liaison du discours de l'A-
„ pôtre montre assez la verité de cette ex-
„ plication du même Estius. " En lisant ces paroles appuyées de l'autorité de tant de grands hommes, on seroit tenté de croire que Dieu ne veut point le salut éternel des Infidelles, & qu'il ne veut les sauver qu'autant qu'il veut leur donner *la vie temporelle & les biens qui la regardent* : ce qui est faux & contraire à la parole de Dieu. D'ailleurs est-il permis de dire que le nom de fidelles ne comprend que *ceux qui perseverent dans la foi qui agit par l'amour ?* Si c'est une nouvelle notion qu'Estius a voulu introduire dans la Théologie, devoit-on l'approuver, puisqu'elle n'a jamais été en usage parmi les Catholiques ?

Ibid. Ch. IV. Dans l'explication du sens spirituel des V. 4. 5. 6. &c. Mr. de Saci dit en parlant de la pieté, *qu'il n'y a point de tems où on ne la doive pratiquer. Elle consiste à rendre à Dieu & au prochain tout ce qu'on lui doit, par le motif d'un amour sincere.* Mr. de Saci explique la nature de la pieté par ces paroles : *elle consiste à rendre à*

Dieu & au prochain tout ce qu'on lui doit, par le motif d'un amour sincere : & il marque l'obligation qu'on a de la pratiquer par celles-ci : *il n'y a point de tems où on ne la doive pratiquer.* Tout ceci a besoin d'explication. Si Mr. de Saci prétend que l'on doive toûjours agir par le motif de la charité, ce que les mots *d'amour sincere* paroissent signifier, cela est faux : on peut agir par le motif des autres vertus, sans cesser d'avoir la vertu, & même le don de pieté.

Ibid. C. 5. v. 17. *Que les Prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorez.* Mr. de Saci explique ainsi ces paroles dans l'explication du sens spirituel: *Les Prêtres & les Evêques qui s'aquittent bien de leurs charges meritent un double honneur, c'est à dire une recompense abondante, car c'est ce que signifie ce mot dans l'Ecriture : ainsi on ne doit pas entendre qu'il faille payer aux Prêtres le double de leur travail.* Le mot *payer*, a échapé à Mr. de Saci ; car on ne s'en sert jamais pour exprimer ce que les peuples doivent par justice aux Ministres des Autels pour leur subsistance.

2. Ep. à Timothée C. 1. v. 12. *Je sçai qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt.* Dans l'explication du sens literal Mr. de Saci dit : *Cette recompense est appellée dépôt, parce qu'encore qu'elle soit donnée de toute éternité aux fidelles Elûs, Dieu reserve l'execution de ce don jusqu'au tems qu'il a déterminé.* Il falloit dire, *encore qu'elle soit destinée* &c.

Ep. aux Hebreux Ch.2. v.9. *Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous.* Dans l'explication du sens literal où le même verset est repeté, au lieu de *tous*, il y a *nous.* C'est peut-être une faute d'impression, mais comme elle est de conséquence, & qu'elle n'est point dans l'errata, on a crû devoir en avertir.

Ibid. C.VIII.v.25. *Que la grace soit avec vous tous.* Dans l'explication du sens spirituel Mr. de Saci dit : *Que peut on souhaiter autre chose à l'homme si foible pour se soutenir, & environné de tant d'ennemis puissans qui ne cherchent que les moyens de l'abatre, qu'un puissant secours qui l'applique à toute bonne œuvre, & fasse en lui ce qui est agreable à Dieu.* Ces expressions sont trop fortes : un Interprete de Saint Paul devoit parler de la grace comme Saint Paul, & dire qu'elle fait *avec nous* tout ce qui *est agréable à Dieu.* D'ailleurs par ces paroles *un puissant secours qui l'applique à tout bien*, Mr. de Saci paroît admettre la grace efficace par elle même, contre la regle qu'il s'étoit prescrite, de ne prendre aucun parti sur les points contestez entre les Catholiques.

Quand il parle de la grace, c'est toûjours de la grace efficace, de la grace qui nous fait faire le bien, qui nous fait acquerir le salut. Il auroit dû aussi parler de la grace suffisante, au moins lors que St. Paul en parle, ou qu'il donne occasion d'en parler. Car c'est sur tout dans le tems qu'un

dogme eſt attaqué par les Novateurs, que les Interpretes de l'Ecriture & les Théologiens doivent s'appliquer à le prouver.

Mr. de Saci ne fait preſque jamais mention des veritez de la foi, qu'il n'ajoute ces mots, *qui ſont reconnuës pour telles de toute l'Egliſe.* Ne devoit-il pas apprehender que les ſimples en liſant ces paroles ſi ſouvent repetées, ne viennent à s'imaginer qu'on n'eſt point obligé de ſe ſoumettre aux veritez de la foi, à moins qu'elles ne ſoient reconnuës pour telles de *toute* l'Egliſe ſans exception ; en ſorte que ſi un Evêque ou quelque Docteur particulier les conteſtoit encore, on ſeroit diſpenſé de les croire ?

Voilà une partie des choſes que nous avons crû devoir remarquer dans la traduction, & dans les explications des Epîtres de St. Paul. Après l'attention que Mr. de Saci nous aſſûre qu'il a apportée à les lire & à les mediter ; & les ſoins qu'il a pris pour les traduire, on comprendra aiſément que rien n'eſt plus difficile que d'expliquer comme il faut l'Ecriture Sainte ; & que pour le bien faire il faut avoir beaucoup d'érudition, un diſcernement juſte, & ſur tout une grande connoiſſance de la Théologie.

ARTICLE CLXXIV.

THE LIFE OF JOHN MILTON. C'eſt à dire, *La vie de Jean Milton contenant l'Hiſtoire de ſes Ouvrages*, *in* 8°. *pp.* 165. A Londres chez Jean Darby &c.

LE Livre dont nous donnons ici l'Extrait a paru il y a déja quelques années, mais il n'eſt rombé enrre nos mains que depuis peu. L'Auteur ou plûtôt le Compilateur eſt aſſez connu dans le monde par les ouvrages ſéditieux & impies qu'il a donnez au public, ſous le ſpecieux prétexte de liberté: il s'eſt également déclaré ennemi de Dieu & de l'Etat. C'eſt lui qui dans l'*Amyntor*, revoque en doute le Canon des Livres ſacrez du nouveau Teſtament. C'eſt le même qui a composé *l'Anglia libera*, ouvrage ſéditieux s'il en fut jamais, & qui renverſe les loix fondamenrales du gouvernement d'Angleterre. Il ne falloit plus à cet Ecrivain qu'un héros qui eût pratiqué les déreſtables maximes qui ſe trouvenr répanduës dans ſes ouvrages. Jean Milton s'eſt préſenté à lui comme un ſujet digne de ſa plume, il en écrir & la vie & l'apologie : comme cet homme violent & emporré eur grande part à la révolution arrivée en Angleterre en 1641. nous en parlerons ici au long.

Milton nâquit à Londres l'an 1606. il paſſa ſes jeunes années à apprendre les premiers principes de la Grammaire,

A l'âge de 15 ans il fut envoyé à Cambrige pour y étudier en Philosophie ; mais son inclination naturelle le portant à la Poësie, il s'appliqua uniquement à faire des vers. Nôtre Auteur prétend qu'il y en a d'imprimez de sa façon qui pourroient disputer le prix aux plus belles Poësies des derniers siécles. Quelques Ecrivains assûrent que Milton fût chassé de Cambrige à cause de sa vie peu reglée ; mais Mr. Bayle n'est pas de ce sentiment. Quoi qu'il en soit, à son retour de l'Université il passa quelques années dans la maison paternelle, & à l'âge de 29 ans il quitta l'Angleterre pour aller voyager en France & en Italie. Etant arrivé à Florence il s'y fit ami de Dati, de Frescobaldi, de Francini, de Buonmattei &c. Il connut à Rome Holstenius, & à Naples il lia commerce avec le celebre Jean Baptiste Manso Marquis de Villa. Après un séjour de quelques mois en Italie, il retournrna en Angleterre divisée alors par differentes factions. Nôtre Auteur assûre que Milton ne fut que quinze mois absent de sa Partie : cela ne s'accorde pas avec ce qu'en a écrit Mr. Bayle. Etant de retour à Londres, il fut obligé de faire pendant quelques années le metier de Maître d'Ecole : il est vrai que l'Auteur de sa vie prétend que ce n'étoit point le mauvais état de ses affaires qui l'avoit réduit à une telle extremité : il soutient que Milton ne s'y étoit engagé qu'à la sollicitation de ses amis.

Jusqu'ici l'esprit impie & séditieux de Milton n'avoit paru que dans des entretiens particuliers : il leva le masque en 1641. & commença a écrire d'une maniere violente & satyrique contre l'Eglise Anglicane. Usserius & Hall attaquerent les livres de Milton ; mais leurs ouvrages ne furent pas long-tems sans replique.

En 1643. il épousa nne Demoiselle de la Province d'Oxford nommée Marie Powel : cette jeune personne ne pouvant supporter l'humeur bizarre & imperieuse de son mari, le quitta au bout d'un mois. Milton fut si vivement touché de cette conduite, qu'il résolut de faire divorce avec elle & d'épouser une autre femme. Il écrivit en moins de deux ans trois traitez pour prouver que les loix du mariage n'obligent qu'autant que l'homme est content de sa femme : ces libelles scandaleux firent grand bruit en Angleterre. Les gens de bien en furent autant scandalizez que les libertins en parurent satisfaits. Milton pour se justifier montra dans un autre ouvrage, que la doctrine qu'il avoit publiée touchant le divorce, étoit celle des plus renommez Protestans, comme de Bucer, de Pierre Martyr &c.

C'est vers ce même tems qu'il écrivit un traité de l'éducation des enfans adressé à Samuel Hartlib. Il fit paroître ensuite son *Areopagitica*, qui est une harangue prononcée devant le Parlement rebelle, & où il prétend prouver qu'il est permis à un

Auteur de faire imprimer ſes propres ouvrages, ſans qu'il paſſent par les mains des Cenſeurs. Il ne faut pas s'étonner que nôtre Auteur donne l'extrait de cette harangue, il ſe trouve intereſſé dans la cauſe de Milton. Si les ouvrages de Tolland avoient paſſé par les mains de quelques Reviſeurs exacts & judicieux, ils n'auroient pas cauſé tant de ſcandale au plublic.

Charles I. ayant été ſacrifié en 1648. à la fureur des factieux, Milton prit auſſitôt la plume, & écrivit un livre intitulé *Le Droit des Rois & des Magiſtrats.* C'eſt un ouvrage déteſtable qui marque en même tems l'impieté, la perfidie, & la paſſion de cet Auteur. Peu de tems après il entreprit d'écrire l'Hiſtoire d'Angleterre : mais le Conſeil d'Etat établi par autotité de Cromwel, le choiſit pour Secretaire. Les lettres Latines écrites à differens Princes par ordre de ce Conſeil ſont de la façon de Milton.

Le livre intitulé ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ ayant paru quelque tems après la mort du Roi, ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur les eſprits, même les plus ſéditieux. Cromwel en fut alarmé, & engagea Milton à le refuter: il s'acquita de cette commiſſion avec tant de violence & d'emportement, que les plus factieux des *Parlementaires* ne purent s'empêcher de dès-approuver le livre qu'il venoit de faire imprimer ſous le titre d'ΕΙΚΟΝΟΚΛΑΣΤΗΣ. Pluſieurs ſçavans hommes des pays étrangers écrivirent contre ce déteſtable ouvrage. Le livre de Saumai-

ſe intitulé *Defenſio Regia* parut en 1649. Milton qui étoit fécond en injures & en calomnies y répondit par un autre livre qui a pour titre *Defenſio pro populo Anglicano.* C'eſt ſans contredit un des plus ſéditieux libelles qu'on ait jamais imprimé. L'Auteur en fut néanmoins recompenſé par un préſent de mille livres ſterling : il eſt vrai que ce livre n'eut pas le même ſuccès dans les pays étrangers ; car il fut publiquement brûlé par Arrêt du Magiſtrat à Paris & à Toulouſe. Nôtre Auteur aſſûre que Milton recût des complimens ſur cet ouvrage de pluſieurs Miniſtres des têtes couronnées, mais il ne cite qu'Hadrien Paw Ambaſſadeur de Etats Generaux au-près de Cromwel, & un Grec nommé Leonard Philaras qui étoit alors au ſervice du Duc de Parme.

Pierre Du Moulin le fils, qui poſſedoit une riche prébende à Cantorbery, avoit composé un livre ſous le titre de *Clamor regii ſanguinis ad cœlum.* Mais les malheurs du tems lui ôtant les moyens de le faire imprimer en Angleterre, il fut obligé de l'envoyer à Morus qui a été depuis Miniſtre de Charenton : celui-ci ayant ajouté à ce livre une préface de ſa façon, le fit paroître en 1652. Milton en fut choqué & écrivit auſſi-tôt un ſecond ouvrage ſous le titre de *Secunda Defenſio pro populo Anglicano.* Ce libelle n'eſt qu'un tiſſu d'injures groſſieres contre la perſonne de Morus que Milton croyoit Auteur du *Clamor regii ſanguinis.* Ce Miniſtre piqué des calomnies

dont Milton l'avoit chargé, publia peu de tems après un petit ouvrage intitulé *Fides publica.* Milton y répondit par un troisiéme libelle qui a pour tître, *Defensio pro se.*

Depuis l'an 1652. jusqu'à l'an 1660. Milton fut occupé à écrire plusieurs traitez contre les têtes couronnées, & contre l'Eglise Anglicane. Quelques tems après il acheva le fameux Poëme intitulé *le Paradis perdu.* Cet ouvrage quoi que très-séditieux, ne laissa pas d'attirer à son Auteur les applaudissemens de toute l'Angleterre. Milton enflé de ce succès resolut de publier *le Paradis recouvré* : mais ce Poëme, ni pour le dessein, ni pour la beauté de l'expression, n'approche point du premier : ce qui fit dire, au rapport de Mr. Bayle, à quelque railleurs, *que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré.*

Pour *l'Histoire de Bretagne,* il ne l'a continuée que jusqu'à la Conquête. C'est une méchante rapsodie de fables & d'injures qui ne merite point d'être lûë.

Nous ne parlerons point ici de quelques autres livres de Milton : il suffit d'avertir les Lecteurs que tous ses ouvrages, malgré les maximes séditieuses qu'ils contiennent, ont été imprimez depuis quelques années à Londres en trois volumes in folio.

C'est en 1674. que Milton accablé de miseres & d'infirmitez, haï & méprisé de tous les gens de bien, mourut d'une goutte

remontée, & fut enterré dans l'Eglise de St. Gilles. Il faut ici avoüer que Milton avoit l'esprit aisé, l'imagination vive, la memoire heureuse. Il étoit Poëte, Orateur, Historien. Il sçavoit passablement la langue Grecque & la langue Latine : il avoit une telle facilité à écrire, que dans l'espace de vingt ans il publia près de trente cinq ouvrages differens. Il est vrai que ses livres sont plûtôt l'effet d'une imagination dereglée, que d'un jugement solide. Pour la Religion, il n'en a jamais eû. Protestant, Presbyterien, Socinien, Anabaptiste, tout lui paroissoit si indifferent, qu'il ne s'est jamais attaché à aucune Secte, & qu'à la fin il est mort Athée.

ARTICLE CLXXV.

NICOLAI BURGUNDI J. C. & Professoris ordinarii Codicis in Academiâ Ingolstadiensi, Historia Belgica &c. C'est à dire, *Histoire de Flandres par Nicolas Burgundus Jurisconsulte & Professeur ordinaire du Code dans l'Université d'Ingolstat. Nouvelle edition in 4°. pages* 203. A Hall. 1708.

L'Histoire des guerres de Flandres a été écrite par tant d'Auteurs differens, qu'il semble que ce sujet devroit être épuisé. Strada & Grotius en ont laissé des Histoires assez complettes. Quelques autres Auteurs moins fameux, comme Mete-

ranus, Douza, Meursius &c. ont écrit en differens tems des memoires curieux touchans divers évenemens patticuliers de cette guerre.

Nicolas Burgundus entreprend seulement de donner une relation fidelle, de tout ce qui s'est passé de considerable sous le gouvernement de Marguerite de Parme. Il assûre ses Lecteurs qu'il n'avance rien qui ne soit appuyé sur de bons memoires. Ce témoignage qu'il se rend à lui même est confirmé par SWertius, par Freherus, par Antoine Sanderus &c. Gundlingius qui a procuré la nouvelle édition de cet ouvrage, en regarde l'Auteur comme un Historien exact & desinteressé.

Il fait valoir les belles qualitez de Philippe II. Roi d'Espagne, mais il ne cache pas en lâche politique les dêfauts de ce Prince. Il marque tous les malheurs arrivez en Flandres au sujet de l'Inquisition que les Espagnols y voulurent introduire. Il favorise les Catholiques autant que la verité de l'Histoire le lui permet ; mais aussi il ne dissimule pas ce qu'il trouve de loüable dans les Heretiques. Quelques Critiques trouvent son stile un peu trop fleuri : il ne cherche, dit-on, qu'à faire faire aux Generaux des harangues étudiées, souvent indignes des grands hommes à qui il les attribuë : mais si c'est là un défaut, les meilleurs Historiens Latins n'en ont pas été exemts.

Il est vrai que nôtre Auteur s'étend un peu trop dans ces sortes de discours, &

que par-là il fait perdre quelquefois aux Lecteurs le fil de l'Histoire. Pour ce qui est des caractéres des Grands hommes qu'il nous a laissez, ils sont d'après nature. Rien de mieux que ce qu'il dit, par exemple, de Marguerite de Parme, d'Elizabeth Reine d'Angleterre, des Comtes d'Egmond & de Horne, du Prince d'Orange &c. Comme cet ouvrage ne contient que les faits qui se trouvent dans les autres Historiens, nous n'en donnerons pas ici le détail.

ARTICLE CLXXVI.

CONSIDERATIONI SOPRA la proportione &c. C'est à dire, *Considerations sur la force que la poudre reçoit par le feu, sur la force de la même poudre dans les pieces d'Artillerie, & de la resistance de ces pieces. Par Domenic de Coïradi d'Austria Mathématicien du Serenissime Seigneur Duc de Modene, Sur-intendant de toutes ses mines, & Commissaire general de l'Artillerie, à l'occasion d'une épreuve qu'il a faite de quelques canons fondus l'an* 1708. *pour le service de S. A. S. A Modene* 1708. Par Bartolome Soliani Imprimeur du Duc, *avec permission des Superieurs, in* 12. *pp.* 188.

CE petit ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere on rapporte les sentimens de quelques Officiers d'Artillerie, & quelques experiences assez commu-

nes. Par exemple, que lors qu'on tire un canon, une partie de la poudre sort du canon avant que d'être enflammée; & que si l'on prend deux quantitez égales de poudre, dont l'une soit fine & l'autre plus grosse, la fine a beaucoup plus de force.

Dans la seconde partie l'Auteur donne des regles pour proportionner la résistance des canons, à la force de la poudre. Une de ces regles consiste dans la proportion suivante: Comme le quarré du diametre d'un canon est au quarré du diametre d'un autre canon; ainsi la quantité de la poudre qu'on met dans le premier canon, est à la quantité de la poudre qu'on doit mettre dans l'autre canon, afin que la force de la poudre soit proportionnée à la résistance.

Mais je ne sçai si tout le monde conviendra du pincipe sur lequel l'Auteur s'appuye, sçavoir que les forces de deux quantitez inégales de la même poudre sont entre elles comme ces quantitez; en sorte que si une quantité est octuple de l'autre, les forces soient en raison octuple. Je ne sçai, dis-je, si ce principe sera universellement reçû: car il semble que la force de la poudre dans un canon, vient principalement de la vitesse avec laquelle elle s'enflamme; puisque plus il y a de grains enflammez, plus le nombre des parties dont l'action se trouve réünie est grand, & par consequent plus la force est grande. Or deux quantitez inégales de la même poudre ne s'enflammeront point en même tems dans deux

canons, ni dans le tems qui seroit necessaire, afin que le nombre des parties dont l'action se trouve réünie ensemble, fussent dans la même raison que les quantitez des poudres. Donc il n'est pas vrai que les forces de deux quantitez inégales de la même poudre, soient entre elles comme ces quantitez.

A l'égard des résistances des canons par rapport à la poudre, l'Auteur veut que les grosseurs soient entre elles comme les quarrez des diametres. Voilà à quoi se réduit ce livre, qu'on auroit pû se contenter d'annoncer.

ARTICLE LXXVII.

OBSERVATIONS POUR LA reformation de la Coutume de Bretagne, avec un Traité de l'Indult, justifiant que les Officiers du Parlement de Paris, & les Graduez, n'ont aucun droit sur les Benefices de Bretagne. Par Maître Michel Sauvageau Sieur des Burons, Procureur du Roi au Présidial de Vannes, & très-celebre Avocat au Parlement. A Nantes chez Jacques Marechal MDCCX. *& se vendent à Paris*, chez Pierre Cot ruë du foin. *Deux tomes in* 4°. 1er. *to pp.* 520. 2d. *tome pages* 486.

LEs Etats de Bretagne resolurent il y a quelques années de demander au Roi la permission de reformer quelques articles

de la Coutume du pais. Mr. de la Faluere Premier Président du Parlement de cette Province, & Mr. de Mejusseaume Procureur General Syndic des Etats, jetterent les yeux sur Mr. des Burons, comme sur la personne la plus capable de dresser les memoires necessaires pour cette reformation. Elle a été suspenduë,& ce retardement a déterminé Mr. des Burons à publier les recherches qu'il avoit faites sur une matiere si importante, & à rendre par-là son travail durable. Le service qu'il rend à sa Patrie n'est pas peu considerable, & si la reformation s'acheve, son livre en sera la regle.

Le premier tome contient le texte de la nouvelle Coutume,avec les observations de l'Auteur au bas des articles auxquels il juge à propos de faire quelque changement : la table qui suit est ample & commode. On a mis après la table *les usances & les loix particulieres de quelques cantons de la Bretagne.* On sera sans doute surpris de l'opposition qu'on remarquera entre la Coutume de Bretagne, & les usances de la Vicomté de Rohan, dans le reglement des successions paternelles & maternelles. La Coutume de Bretagne en donne les deux tiers à l'aîné : l'usance locale de Rohan les donne entieres au dernier des puis-nez.

Un traité *de l'usage des Marches* vient après. On donne le nom de Marches aux frontieres qui séparent la Bretagne du Poitou & de l'Anjou. Les loix de ces frontieres sont particulieres & assez embroüillées:

Mr. des Burons les démêle en habile homme.

On trouve enſuite un *traité des Preſcriptions* fort court, & divers reglemens concernant la Bretagne. Ces reglemens ſont ſuivis des ſçavantes *obſervations de l'Auteur ſur les ſentimens particuliers de Mr. Dargentré*, ce fameux Juriſconſute dont *le Commentaire ſur la Coutume de Bretagne* eſt ſi generalement eſtimé. Mr. des Burons ne s'eſt point laiſſé impoſer par la réputation de ce grand homme : il lui oppoſe les plus celebres Juriſconſultes, Souvent, du Moulin, & peze avec beaucoup d'équité les raiſons des deux partis.

Le traité des Indults finit le premier tome. C'eſt la refutation d'un traité publié ſur la même matiere par Mr. Cochet de St. Valier Préſident des Requêtes. Mr. de Saint Valier étend le privilege des Indultaires ſur les benefices de Bretagne. Mr. des Burons vange ſa Patrie, & met les benefices de Bretagne à couvert des Indultaires & des Graduez par des raiſons qui paroiſſent convainquantes & par des titres inconteſtables.

Le ſecond tome contient *la très-ancienne Coutume de Bretagne, le contract de mariage de la Ducheſſe Anne, Les privileges accordez par nos Rois à la Bretagne depuis qu'elle eſt unie à la Couronne de France, & les Ordonnances des anciens Ducs.*

Ce n'eſt pas la Bretagne ſeule qui profitera du travail de Mr. des Burons ; il n'y a

point de païs où l'on ne consulte utilement un recuëil de loix dont on a toujours loüé la sagesse & l'equité. On y remarque sur tout une grande attention dans les Legislateurs, & à prévenir les procés, & à empêcher qu'ils ne s'éternisent. C'est dans cette vûë qu'ils ont autorisé des usages assez singuliers sur la proprieté des biens.

ARTICLE CLXXVIII.

SUITE DE LA SOLUTION du Probleme de Balistique. Par le R. P. Durranc Professeur de Mathématique à Cahors.

SECONDE PARTIE.

LOrs qu'un corps pesant a été jetté suivant une direction quelconque au-dessus de la ligne horizontale, il s'éleve peu à peu jusqu'à une certaine hauteur, qui est la plus grande où il puisse parvenir. Il s'agit présentement de déterminer ces plus grandes hauteurs p, q, pour les deux corps P, Q.

Soit L le point d'où le corps P a été jetté, O le point où il est tombé, & L F la ligne horizontale. (*Fig.*7^e^. 8^e^. 9^e^.)

Du point O soit élevée la ligne verticale O N, qui coupe au point N la ligne de direction L N, suivant laquelle le corps a été jetté.

Le point O est ou dans la ligne horizonle L F, (c'est le premier cas, 7^e^. *fig.*) ou

au-dessus, (c'est le 2e. cas, 8e. *fig.*) ou au-dessous, (c'est le 3e. cas, 9e. *fig.*).

1er. Cas.

7. Fig.

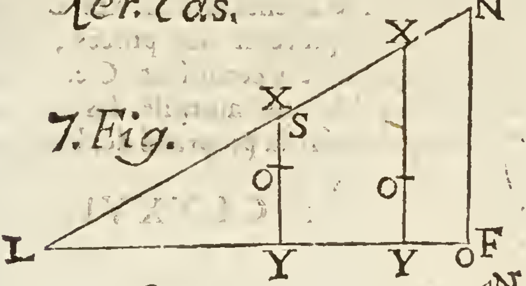

2. Cas.

8. Fig.

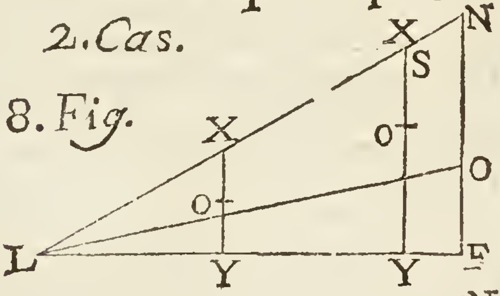

3. Cas.

9. Fig.

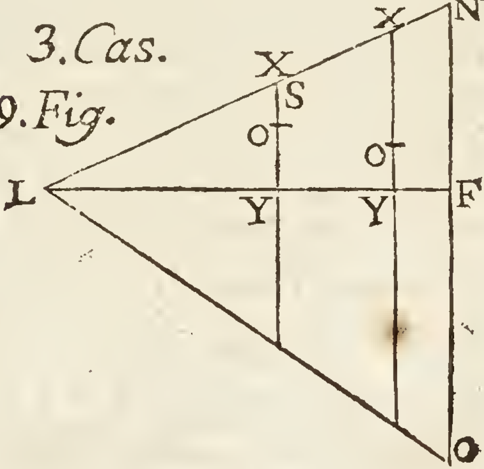

Soient plusieurs lignes verticales Y X,

coupées au point O, ensorte que les portions X O soient entre elles comme les puissances $m+1$ des tems, ou des portions L X de la ligne L N, qui répondent aux divers points O, & qui sont entre elles comme les tems. Car si l'on suppose que le corps P a été poussé par la force e, suivant la direction L N, il se trouvera successivement dans chaque point O, dans le même rems qu'il se seroit trouvé dans chacun des points X, qui répondent à chacun des points O, supposé que n'ayant nulle pesanteur, il eût parcouru la droite L N d'un mouvement uniforme. Ceci est une suite évidente des rrois hypotheses de Mr. Huygens, & des Mem. de l'Academie citez dans la 1e. partie.

Les lignes Y O seront les differentes hauteurs auxquelles le corps P, s'est élevé au-dessus de la ligne horizontale L F. On demande quelle est la plus grande de toutes les lignes Y O. Supposons que cette ligne soit entre routes les Y O, celle qui répond au point S, & à la droite L S.

Soit L S $= z$, & la hauteur ou profondeur F O $= \mu$. J'ai déja supposé (1e. partie) la droite L O $= c$, & j'ai fait voir que toûjouts L N $= \frac{C\delta}{\varepsilon}$, & N O $= \frac{CG}{\varepsilon}$. Ainsi dans le premier cas N F $=$ N O $= \frac{CG}{\varepsilon}$; dans le deuxiéme cas N F $= \frac{CG}{\varepsilon} + \mu$; & dans le troisiéme cas N F $= \frac{CG}{\varepsilon} - \mu$.

Premier Cas.

Par la ſuppoſition, $LN^{m+1}, LS^{m+1} ::$ N O, S O. C'eſt à dire $\frac{C^{m+1} \delta^{m+1}}{\varepsilon^{m+1}}$, $z^{m+1} :: \frac{cg}{\varepsilon}$, S O.

Donc $SO = \frac{\varepsilon^m z^{m+1} g}{c^m \delta^{m+1}}$; & par la proprieté des triangles ſemblables, L N, L S : : N F = N O, S Y : c'eſt à dire $\frac{c\delta}{\varepsilon}$, $z :: \frac{cg}{\varepsilon}$, $SY = \frac{gz}{\delta}$. De ſorte que $SY - SO = YO = \frac{gz}{\delta} - \frac{\varepsilon^m z^{m+1} g}{c^m \delta^{m+1}}$: ce qui doit être un plus grand. Par conſequent ſa differentielle doit être, ou nulle, ou infinie. Or cette differentielle eſt $\frac{g}{\delta} dz - \frac{\overline{m+1} \times \varepsilon^m g}{c^m \delta^{m+1}} z^m dz$; & il eſt évident qu'on ne peut pas l'égaler à l'infini. Il faut donc l'égaler à zero : ce qui donne enfin

$$z = \frac{c\delta}{\overline{\overline{m+1}}^{\frac{1}{m}} \varepsilon}$$

Second Cas.

On trouvera pour S O la même valeur que dans le premier cas. En ſuite, par la proprieté des triangles ſemblables, on au-

ra L N, L S :: N F, S Y, c'est à dire. $\frac{c\delta}{\varepsilon}$, z :: $\frac{cg}{\varepsilon}+\mu$, $SY=\frac{cgz+\mu\varepsilon z}{c\delta}$. De sorte que $SY-SO=YO=\frac{cgz+\mu\varepsilon z}{c\delta}$ $\frac{-\varepsilon^m z^{m+1}g}{\varepsilon^m\delta^{m+1}}$: ce qui doit être un plus grand. Si l'on en prend la difference & qu'on l'égale à zero, on trouvera

$$z=\frac{\delta}{\varepsilon}\times\frac{\overline{gc^m+\mu\varepsilon c^{m-1}}^{\frac{1}{m}}}{\overline{mg+g}^{\frac{1}{m}}}$$

Troisiéme Cas.

Il n'y a qu'à mettre le signe par tout où se trouve la lettre μ dans la derniere équation du second cas.

Enfin on déterminera la plus grande hauteur $p=YO=SY-SO$, dans chacun de ces cas, en substituant la valeur de z dans les équations qui expriment la valeur de Y O.

On trouvera par un calcul semblable, la plus grande hauteur q, pour le corps Q.

Troisiéme Partie.

Pour trouver le rapport des coups r, s, il faut distinguer trois cas differens. (10e. *fig.*)

Premier cas. Lorsque la direction du

jet L N se confond avec la ligne horizontale L H.

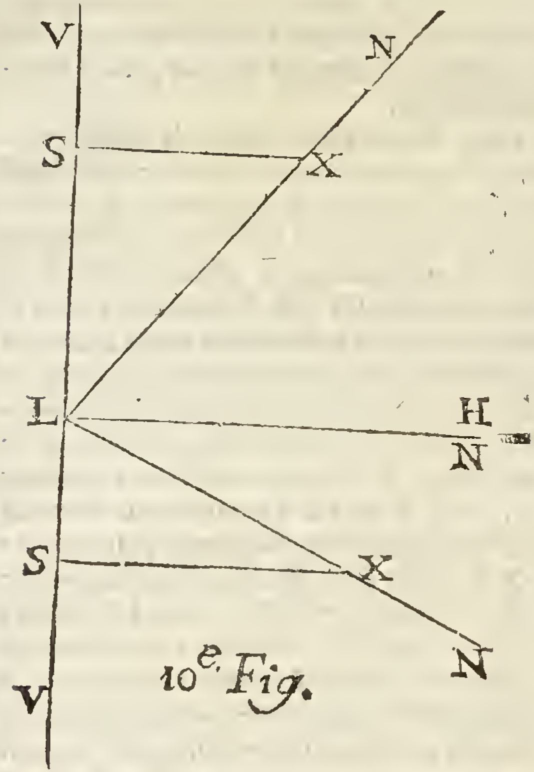

10^e. *Fig.*

Deuxiéme Cas. Lorsque la direction L N fait un angle quelconqoe H L N, au-dessus, avec la ligne horizontale L H.

Troisiéme Cas. Lorsque la direction LN fait un angle quelconque H L N au-dessous, avec la ligne horizontale L H.

Dans le premier Cas, la vitesse, par

exemple, que la force *e* communique au corps P, ne diminuë ni n'augmente celle que ce corps reçoit de sa pesanteur pour descendre, puisque cette force ne pousse ce corps ni en haut ni en bas, mais horizontalement.

Dans le deuxiéme Cas, la vitesse que reçoit le corps P, de la force *e*, diminuë celle qui lui vient de l'action de sa pesanteur pour descendre. Car alors la direction L N est moyenne entre l'horizontale L H & la verticale LV, & si la force *e* est capable de faire parcourir au corps P, dans un certain tems, une ligne L X, le long de L N, supposé que ce corps fût sans pesanteur, cette même force feroit monter ce corps dans le même tems, de la hauteur L S. Or L X est à L S comme le sinus total *t* est au sinus que je nomme *θ*, de l'angle L X S ou H L N. Par consequent comme *t* est à *θ*, ainsi la vitesse suivant LN est à la vitesse suivant LV. De sorte que le corps P est poussé en même tems en bas avec la vitesse qu'il reçoit de sa pesanteur, & en haut avec une certaine vitesse que l'on peut déterminer, & qui lui vient de la force étrangere *e*. Il ne tend donc pas en bas avec toute la vitesse qu'il auroit si la pesanteur agissoit seule.

Dans le 3^e^. Cas, la vitesse qui vient de la force *e* jointe à celle qui vient de la pesanteur, fait descendre le corps P plus vîte qu'il ne feroit, s'il n'étoit poussé que par la

ſeule peſanteur, comme il eſt aiſé de prouver par un raiſonnement ſemblable au précédent.

Tout ce que je viens de dire doit être appliqué au corps Q, qui eſt pouſſé par la force F.

Il faut préſentement déterminer les viteſſes que les deux corps P, Q, peuvent acquerir pendant les tems i, k, par l'action continuelle de leurs ſeules peſanteurs a, b; pour deſcendre, & les viteſſes qu'ils reçoivent des forces ſeules e, f, pour monter; enſuite retrancher celles-ci de celles-là, ou ajouter les unes aux autres: les reſtes dans le 2e. Cas, ou les ſommes dans le 3e. Cas, ſeront les viteſſes actuelles qu'ils auront pour deſcendre, au moment qu'ils toucheront le but.

Puiſque par la ſuppoſition, les viteſſes de chaque corps dans ſa chute ſont entre elles comme les puiſſances m des tems, je conçois une figure dont les appliquées y ſoient entre elles comme les puiſſances m des coupées correſpondantes x, & dont la nature ſoit exprimée par l'équation $Y = A^{1-m} X^m$.

Les y repréſenteront les viteſſes, & les x les tems, A eſt une conſtante. Les viteſſes peuvent auſſi être repréſentées par les $y\,dx$, en ſuppoſant dx conſtante. Ainſi S. $y\,dx$, c'eſt à dire la ſomme des viteſſes, repréſentera l'eſpace que chacun des corps aura parcouru après chaque tems x. Et les rec-

tangles $x\,y$ repréſenteront l'eſpace que chacun des corps auroit parcouru d'un mouvement uniforme avec la derniere viteſſe y acquiſe pendant chaque tems x, ſi ce corps avoit eu cette viteſſe dès le commencement. Ainſi $x\,y$ eſt une expreſſion de l'eſpace que chacun des corps peut parcourir d'un mouvement uniforme, pendant chaque tems x, avec la derniere viteſſe correſpondante y. Or S. $y\,dx$ = S. $A^{1-m}\,x^m\,dx = \frac{A^{1-m}\,x^{m+1}}{m+1}$, c'eſt l'expreſſion de l'eſpace parcouru par chacun des corps pendant chaque tems x.

Et $x\,y = A^{1-m}\,x^{m+1}$, c'eſt l'expreſſion de l'eſpace que chacun des corps peut parcourir, d'un mouvement uniforme pendant chaque tems x, avec la derniere viteſſe y acquiſe pendant ce tems.

L'eſpace $x\,y$ eſt à l'eſpace S. $y\,dx$ comme 1 eſt à $\frac{1}{m+1}$, c'eſt à dire comme $m+1$ eſt à 1. D'ailleurs l'eſpace que le corps P auroit parcouru pendant le tems i par la ſeule force de ſa peſanteur, eſt toujours $= \frac{cg}{s}$. (1e. part. 1e.2e.3e.*fig.*) Par conſequent l'eſpace que le même corps peut parcourir pendant le même tems i, d'un mouvement uniforme, avec la viteſſe acquiſe à la fin du tems i, eſt toujours

$= \overline{m+1} \times \frac{c\sigma}{\varepsilon}$; & cette viteſſe eſt toujours $= \overline{m+1} \times \frac{cg}{\varepsilon i}$.

L'eſpace que la ſeule force e feroit parcourir au corps P, ſuivant la direction LN, (1^e^. 2^e^. 3^e^. *fig.*) pendant le tems i, eſt toujours $= \frac{c\delta}{\varepsilon}$. Celui que ce même corps gagneroit ſuivant la perpendiculaire LV, (10^e^. *fig.*) en haut ou en bas, pendant le même tems, eſt toujours $= \frac{c\delta\theta}{t\varepsilon}$, dans le 2^e^. & 3^e^. Cas, ſelon ce que j'ai demontré ci-deſſus. Ainſi la viteſſe que ce corps reçoit de la force e, pour monter ou pour deſcendre, eſt toujours $= \frac{c\delta\theta}{t\varepsilon i}$. Et retranchant cette viteſſe de la viteſſe acquiſe par la ſeule action de la peſanteur, ou bien ajoutant l'une à l'autre, on aura $\overline{m+1} \times \frac{cg}{\varepsilon i} \mp \frac{c\delta\theta}{t\varepsilon i}$ pour l'expreſſion de la viteſſe actuelle, avec laquelle le corps P, tend perpendiculairement en bas, au moment qu'il touche le but O, dans le 2^e^.ou 3^e^.Cas. Dans le premier Cas cette viteſſe actuelle eſt $= \overline{m+1} \times \frac{cg}{\varepsilon i}$.

Par de ſemblables raiſonnemens, en

faiſant ſervir la même 10e. *fig.* pour le corps Q, & nommant τ le ſinus de l'angle L X S ou H L N, on démontrera que la viteſſe actuelle avec laquelle ce corps tend perpendiculairement en bas, eſt $\overline{m+1} \times \frac{bd}{\lambda k}$, au moment qu'il touche le but V, dans le premier Cas, & $\overline{m+1} \times \frac{bd}{\lambda k} \mp \frac{\pi d \tau}{t \lambda k}$, dans le 2e. & le 3e. Cas.

Il n'y a donc plus qu'à multiplier ces viteſſes verticales des corps P, Q, par leurs maſſes a, α pour avoir les forces verticales r, s, dont ils frappent leurs buts O, V. Ce qu'il falloit trouver.

Quatriéme Partie.

Additions & Remarques.

I.

Lors qu'un corps peſant a été jetté ſuivant une direction quelconque au-deſſus de la ligne horizontale, il parvient dans un certain tems au plus haut point où il puiſſe s'élever. On demande quel eſt ce tems ?

Soit ce tems $= y$. Premier Cas. Lors que le corps P, par exemple, eſt parvenu à ſa plus grande hauteur p, c'eſt à dire lors que le tems y eſt fini, ce corps répond au point S, (2e. *part.* 7e. *fig.*) c'eſt à dire qu'ayant été pouſſé par la force e, s'il n'a-

voit eû nulle peſanteur, il auroit parcouru d'un mouvement uniforme la droite L S, dans le tems y. Dans ces mêmes ſuppoſitions, il auroit parcouru toute la droite L N, dans le tems i, d'un mouvement uniforme. Or les lignes ainſi parcouruës doivent être entre elles comme les tems. Donc L N, L S :: i, y : c'eſt à dire $\frac{c\delta}{\varepsilon}, z = \frac{c\delta}{\overline{m+1}^{\frac{1}{m}}\varepsilon} :: i, y$; & enfin $\overline{m+1}^{\frac{1}{m}}, 1 :: i, y$.

Autrement dans le tems y, le corps P auroit parcouru par la ſeule force de ſa peſanteur, une ligne égale à S O : & par la même ſeule force, il auroit parcouru dans le tems i une ligne = N O = N F. Or les lignes ainſi parcouruës ſont entre elles comme les puiſſances $m+1$ des tems. Donc (deuxiéme partie, premier Cas,) $y^{m+1}, i^{m+1} ::$ S O $= \frac{\varepsilon^m z^{m+1} g}{c^m \delta^{m+1}}$, N O $= \frac{cg}{\varepsilon}$. Et ſubſtituant dans le troiſiéme terme la valeur de z^{m+1}, on aura $y^{m+1}, i^{m+1} :: 1, \overline{m+1}^{1+\frac{1}{m}}$. Et extrayant les racines $m+1$, on trouve enfin comme auparavant $y, i :: 1, \overline{m+1}^{\frac{1}{m}}$.

Corollaire. Le tems que le corps employe à monter & à deſcendre eſt i; celui qu'il employe ſeulement à monter eſt =

$y = \frac{i}{\overline{m+1}^{\frac{1}{m}}}$; celui qu'il employe seulement à descendre est $= i - \frac{i}{\overline{m+1}^{\frac{1}{m}}}$. Par consequent le tems qu'il employe seulement à monter, est à celui qu'il employe seulement à descendre, comme 1 est à $\overline{m+1}^{\frac{1}{m}} - 1$.

Par des raisonnemens semblables, on trouvera les mêmes choses pour les autres deux Cas.

I I.

Si un corps pesant est poussé en haut verticalement par une force quelconque, il montera jusqu'à une certaine hauteur, moindre que celle où il seroit parvenu s'il avoit été sans pesanteur. On demande la proportion de ces deux hauteurs.

La plus grande hauteur p, où le corps P, poussé par la force e, puisse parvenir dans le premier Cas de la deuxiéme partie; (7e. *fig.*) est toujours $\frac{gc}{\overline{m+1}^{\frac{1}{m}}\,\varepsilon} - \frac{gc}{\overline{m+1}\,\varepsilon} + \frac{c}{m\varepsilon}$.

Or $\frac{gc}{\varepsilon} = NO = NF$. De sorte que toûjours $p, NF :: m, \overline{m+1}^{1+\frac{1}{m}}$, & cela quel que puisse être l'angle NLF, & quelque proche & éloignée que soit la direction

LN de la ligne verticale qui passe par le point L. Ainsi quand cet angle devient droit, que la direction LN se confond avec la verticale, & que LN = NF, on aura p, LN :: m, $\overline{m+1}$ 1 $+ \frac{1}{m}$. C'est à dire que la hauteur où s'éleve un corps pesant poussé verticalement en haut par une force étrangere quelconque, est à la hauteur où il seroit parvenu dans le même tems, s'il n'avoit eu nulle pesanteur, comme m est à $\overline{m+1}$ 1 $+ \frac{1}{m}$. Ce qu'il falloit trouver.

III.

On propose de mesurer la force qui pousse les corps suivant la direction du jet; par exemple, la force de la poudre qui pousse une bombe suivant la direction du mortier.

La vitesse que la force e communique au corps P, suivant la direction du jet, est toujours $= \frac{c\,\delta}{\varepsilon\, i}$; puis qu'avec cette vitesse, ce corps peut parcourir suivant la direction du jet la ligne $\frac{c\,\delta}{\varepsilon}$, dans le tems i. Ceci a été déja démontré. D'ailleurs l'espace que le même corps pourroit parcourir d'un mouvement uniforme pendant le tems i, avec la vitesse acquise par la seule action de sa pesanteur pendant le

même tems employé à deſcendre de la hauteur NO $= \frac{cg}{\varepsilon}$, cet eſpace, dis-je, eſt toujours $= \overline{m+1} \times \frac{cg}{\varepsilon}$, (1^e. & 3^e. part. 1^e. 2^e. & 3^e. *fig.*) Ainſi la viteſſe acquiſe par la chute de la hauteur N O, ſeroit $= \overline{m+1} \times \frac{cg}{\varepsilon i}$. Par conſequent la viteſſe communiquée au corps P, par la force étrangere *e*, eſt à la viteſſe que le même corps peut acquérir par la chute de la hauteur NO $= \frac{cg}{\varepsilon}$, comme δ eſt à $\overline{m+1} \times g$. Et comme ce ſont des viteſſes d'un même corps, les forces qui les produiſent ſont en même raiſon.

Dans l'hypotheſe de Galilée, qui paroit la plus vrai-ſemblable, les viteſſes croiſſent comme les tems ; c'eſt à dire que $m = 1$. Et Mr. Huygens, dans la derniere propoſition de la quatriéme partie de ſon traité des pendules, démontre que dans cette hypotheſe, les corps peſans en tombant perpendiculairement pendant une ſeconde de tems, parcourent près de quinze pieds un pouce de la meſure de Paris. Il ajoute que cette démonſtration eſt parfaitement conforme aux experiences qu'il a faites lui-même avec beaucoup d'exactitude.

Cela ſuppoſé, on peut dans cette hypo-

these mesurer absolument la force de la poudre qui a poussé une bombe hors du mortier : Voici comment. (2ᵉ. *figure.*) Soit, par exemple, le mortier L & le but O sur une même ligne horizontale L O, & l'angle N L O demi-droit : L'angle L N O sera aussi demi-droit, & l'angle L O N sera droit. Ainsi δ sera le sinus total ; le sinus s sera égal au sinus g ; &

$$LO = NO = \frac{c\ g}{s} = c.$$

La vitesse communiquée à la bombe par la force de la poudre, sera à la vitesse que la même bombe acquerroit en tombant perpendiculairement de la hauteur N O = c, comme le sinus total est au double du sinus de 45 degrez, c'est à dire comme 10000000 est à 14142136.

Soit LO = NO = c = 1800 toises, car la portée du mortier s'étend quelquefois jusques là : la vitesse que donne à la bombe la vitesse de la poudre, sera à celle que la même bombe acquerroit par sa chute perpendiculaire de la hauteur de 1800 toises, comme 10000000 est à 14142136. Or la vitesse acquise par la chute de la hauteur de 1800 toises, suffiroit dans cette hypothese pour parcourir 3600 toises d'un mouvement uniforme pendant le tems employé à parcourir 1800 toises d'un mouvement acceleré ; (troisiéme partie.) Ce

tems est un peu plus de 26 secondes, puisque dans l'hypothese de Galilée les espaces parcourus sont comme les quarrez des tems, & que suivant la démonstration & les experiences exactes de Mr. Huygens, les corps pesants parcourent pendant une seconde de tems près de quinze pieds un pouce. Par consequent l'espace que la force de la poudre feroit parcourir à la bombe pendant 26 secondes, est à 3600 toises, comme 10000000, est à 14142136. Cet espace est donc de plus de 2545 toises. Si un vaisseau pouvoit voguer sur la mer avec une telle vitesse, il feroit le tour du monde environ dans deux jours & dix heures, en supposant, suivant le calcul de Messieurs de l'Academie Royale des Sciences, que chaque degré d'un grand cercle du globe terrestre vaut 57062 toises & demie de la mesure de Paris.

Pour mesurer la force du coup que la bombe donnera au but, en tombant dessus, il faut imaginer un triangle, dont un côté soit 2545. toises & l'autre 1800 toises, & l'angle entre ces deux côtez de 45 degrez. On connoîtra par la trigonometrie la valeur du côté opposé à cet angle que je nomme D. Je dis que le produit a × D, de la masse a de la bombe par le côté D, exprimera la force du coup; en sorte que le but sera choqué par la chute de la bombe, avec la même force qu'il le seroit par un

corps dont la masse seroit a, & dont la vitesse suffiroit pour parcourir la longueur D dans 26 secondes de tems. (3e. partie.)

I V.

L'énoncé du Probleme demeurant le même, excepté qu'on suppose en general que les vitesses des deux corps P, & Q, sont entre elles comme les ordonnées y & z de deux courbes quelconques, dont les abscisses x & u representent les tems ; (C'est un nouveau probleme, qui renferme non seulement celui que je viens de résoudre, mais encore tous les Problemes imaginables de Balistique que l'on peut proposer, en faisant précision de la résistance du milieu ;) on demande la solution.

Dans chaque corps les forces sont à chaque moment comme les vitesses qu'elles causent ; c'est à dire, dans le corps P, comme les y, ou les $y\,d\,x$; & dans le corps Q, comme les z, ou les $z\,d\,u$, (en supposant $d\,x$ & $d\,u$ constantes.) Donc, si l'on fait comme l'unité de vitesse, à la vitesse y ou $y\,d\,x$, ainsi la pesanteur ou premiere force a, du corps P à la force $a\,y\,d\,x$; & de même comme l'unité de vitesse, à la vitesse z ou $z\,d\,u$, ainsi la pesanteur ou premiere force b du corps Q, à la force $b\,z\,d\,u$; on aura $a\,y\,d\,x$ & $b\,z\,d\,u$, pour les forces des corps P & Q à chaque moment ; & les sommes des forces qui se sont successivement

trouvées dans chacun des corps P & Q, pendant la durée de leurs mouvemens, sont entre elles comme S. *a y d x*, & S. *b z d u*.

Or (Mem. de l'Acad. Roy. des Scienc. du 31. Decembre 1692. Art. 3. Regles du mouv. en general par Mr. Varignon) ces mêmes sommes sont aussi entre elles comme a *m* & æ *n*. Je nomme *m* l'espace parcouru par le corps P, & *n* l'espace parcouru par le corps Q.) Donc a *m*, æ *n* :: S. *a y d x*, S. *b z d u*; & enfin a *m* x S. *b z d u* = æ *n* x S. *a y d x*.

Ensuite la nature des deux courbes étant donnée, & exprimée par deux équations quelconques, on trouvera par les methodes de l'Analyse, la valeur de *y* en *x*, & la valeur de *z* en *u*, ou exactement, ou par appoximation à l'infini. Les valeurs étant substituées, on prendra les integrales ou exactes ou approchées à l'infini; & supposant *x* = *i*, & *u* = *k*, puisque le tems indéterminé *x* devient *i*, pour le corps P & que le tems indéterminé *u* devient *k* pour le corps Q, on connoitra le rapport des espaces parcourus *m*, *n*. On appliquera à ce second Probleme de la maniere qui lui convient, tous les raisonnemens qui ont servi à la solution du premier, &c.

V.

Pour resoudre ces deux Problemes sans faire précision de la résistance du milieu, il

faudroit connoître deux ſortes de mouvemens. 1°. Quel devroit être le mouvement des corps ſans peſanteur au travers du milieu. 2°. Quel devroit être le mouvement des corps peſans dans toutes les hypôtheſes, en traverſant le milieu par la ſeule force de leur peſanteur. Il faudroit, dis-je que ces deux ſortes de mouvemens fuſſent connus avec le reſultat de leur concours, & qu'on les pût exprimer tous par le calcul. On connoitroit alors les rapports des deux lignes L N & R S, & des deux N O & S V (1e. part. 1e. 2. 3. 4. 5. 6. *fig.*) & il n'y auroit plus rien à deſirer pour la perfection de la Baliſtique. Car on voit aſſez par ce calcul, que tout l'art de jetter les corps peſans ne coſiſte en autre choſe qu'à trouver ces deux rapports. Les lecteurs pourront conſulter là-deſſus un grand Ouvrage de Mr. Varignon ſur la reſiſtance des milieux, parmi les Memoires de l'Academie Royale des Sciences de l'année 1707 &c. Au reſte c'eſt une juſtice que je dois à cet illuſtre Auteur, & que je lui rends ici de bonne foi, qu'il a beaucoup plus de part que moi-même, à la ſolution de ce Probleme. Ses divers Ouvrages ſur la Mecanique, que l'on peut appeller des chefs-d'œuvres, m'ont fourni de grandes lumieres.

V I.

Si l'on veut réduire ces ſolutions generales à des exemples particuliers, on n'au-

ra qu'à substituer dans les équations trouvées les valeurs particulieres de *a*, *b*, a, æ, *c*, *d*, &c. Ce qui donnera la solution d'une infinité de Problemes.

Par exemple. Supposé un seul essai fait avec une bombe d'une pesanteur & d'une masse connuës, que l'on connoît aussi la force de la poudre qui l'a poussée, la distance du but, l'angle de la direction du mortier, la plus grande hauteur où la bombe est parvenuë au-dessus de l'horizon, la durée du jet, & la force du coup; on demande quelle direction faut-il donner derechef au mortier? quelle force de poudre faut-il employer? Jusqu'à quelle hauteur doit s'élever une autre bombe, d'une pesanteur & d'une masse égales à celles de l'essai, afin qu'un but proposé dont la distance est donnée, soit frappé avec une force de coup donnée? Et tout cela dans une hypothese quelconque.

Ou bien la direction du mortier, la pesanteur & la masse de la bombe, la force de la poudre étant données; on demande à quelle distance & à quelle hauteur doit parvenir une bombe quelconque? avec quelle force elle frappera le but? combien de tems elle employera pour parvenir du mortier au but?

Ou bien la direction du mortier, la force de la poudre, la distance du but, la durée du jet étant données; on demande quelle pesanteur & quelle masse doit

avoir la bombe? à quelle hauteur elle doit parvenir? avec quelle force elle doit frapper le but? Je laiſſe une infinité d'autres exemples.

ARTICLE CLXXIX.

DE L'INDECENCE AUX hommes d'accoucher les femmes, & de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfans; pour montrer par des raiſons de Phyſique, de Morale, & de Medecine, que les meres n'expoſeroient ni leurs vies, ni celles de leurs enfans, en ſe paſſant ordinairement d'accoucheurs & de nourrices. De l'Imprimerie de S. A. S. à Trevoux, & ſe vend à Paris chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques vis à vis la Fontaine Saint Severin aux Armes de Dombes, avec privilege & approbation 1708. *in* 12°. *pages* 94. *pour la premiere partie, &* 144. *pour la ſeconde.*

L'Auteur croit que l'obligation qu'ont les meres de nourrir leurs enfans eſt de droit naturel; puiſque la nature les a faites également & pour être meres & pour nourrir leurs enfans. Pour être pleinement convaincu de cette obligation, il ne faut, ſelon lui, que faire attention à ce que la nature fait dans une mere avant & après la naiſſance de l'enfant, & aux ſentimens naturels qu'ont toutes les femelles des animaux de nourrir leurs petits.

C'eſt donc pour une mere la même injuſtice de ne pas nourrir ſon enfant, que ſi elle refuſoit de rompre un pain qu'on lui auroit confié pour le nourrir, encore peut-être fait-elle quelque choſe de pis : puiſque tandis que cette foible creature lui demande du pain par ſes cris, la dureté de cœur de cette mere impitoyable lui préſente une pierre.

On paſſe pluſieurs recherches de Phyſique, de Mecanique, & d'Anatomie, ou parce qu'elles ne paroiſſent pas entierement évidentes, ou parce qu'elles ne ſemblent pas convaincantes. Car par exemple, ſoit que Dieu en formant la premiere femme ait renfermé en elle les germes de tous les hommes qui devoient être, ou qu'il ait choiſi un autre ſyſtême, ſoit que les principaux organes dont le corps d'un enfant eſt composé ayent tous été formez en même tems, ou qu'ils ayent été produits ſucceſſivement ; l'obligation des femmes de nourrir leurs enfans ſera toûjours la même.

Les droits que les enfans ont ſur le lait de leurs meres paroiſſent mieux fondez ; car à en juger par la maniere dont ils ſe ſont formez dans leur ſein, ils ne peuvent bien ſûrement s'accommoder que du lait dont ils ſe ſont nourris pendant ce tems. En effet quand on n'auroit égard qu'à l'habitude où ils étoient de tirer le lait de celle qui vient de les mettre au

monde, peut-on croire qu'on puisse les faire passer brusquement à un autre lait, sans qu'il leur en coûte beaucoup, sçachant les dangers qu'apporte le changement de climat, d'état, & de nourritures, & à combien de maux bizarres on s'expose alors? Qui pourra se persuader qu'on ne fait courre aucun risque à une foible creature que tout blesse, & que presque rien ne peut guerir, en lui refusant le lait dont elle avoit été nourrie jusqu'alors? Lorsque cette jeune plante a passé dans un air tout nouveau pour elle, & presque étranger, il ne lui restoit qu'une ressource, c'étoit dans une nourriture dont elle avoit l'habitude, & que la nature faisoit suivre après elle de peur qu'elle n'en manquât, & ce secours lui est refusé par sa mere, cette ressource lui est enlevée: c'est donc l'exposer tout à la fois à un air nouveau, & à une nourriture étrangere. Certes on auroit de la peine à mettre un adulte avec aussi peu de ménagement à de telles épreuves.

Mais d'ailleurs ce lait leur appartient, il a été fait pour eux & ils ont été formez par lui; c'est donc leur disputer une partie d'eux mêmes; c'est partager leur propre substance, puisque le lait des mammelles n'est pas moins destiné à les faire croître après leur naissance, que celui du sein de leur mere étoit destiné à les faire naître.

Dec. 1710.

Un enfant nouveau-né n'a pas plus d'intelligence pour choisir sa nourriture qu'avant sa naissance ; mais comme l'ordre seul du Créateur lui a fait trouver alors de quoi pouvoir naître, il lui offre encore dans le lait de sa mere de quoi s'accroître : au lieu que ce qui lui vient d'un choix étranger, doit l'exposer à tous les inconveniens d'une nourriture nuisible ou mal-assortie. On le comprendra aisément, si l'on considere que la vie d'un enfant nouveau-né, dépend moins encore de la parfaite correspondance que doivent avoir ensemble les parties qui forment son petit corps, que du rapport qu'il a apporté en naissant avec le corps de sa mere : car alors on s'appercevra du danger qu'il y a de substituer un lait ou un liquide, à la place d'un autre avec lequel il s'accordoit si parfaitement.

Pour mieux se cònvaincre de tout ceci, il faut se souvenir que chaque être, chaque plante, chaque animal a sa nourriture propre. Un air étranger, une eau mal assortie, une terre nouvelle, fait languir un oiseau, un poisson, une plante ; quoi qu'on leur donne peut-être un air meilleur, une eau plus pure, une terre plus grasse : & on ne se fera point de scrupule d'exposer le corps d'un enfant dont on connoit moins les rapports, les proportions & les convenances ! Si donc une mere se rend si criminelle en faisant perir son enfant en elle-

même, la croira t'on innocente, lorſqu'elle l'expoſe ſans neceſſité entre les mains d'une étrangere ? ſera-t'elle même ſans crime, ſi ſon enfant qui auroit pû vivre plus ſûrement ſous ſes yeux & entre ſes bras, venoit à mourir chez une nourrice ?

L'Auteur remarque que l'origine des nourrices n'eſt pas d'auſſi ancienne date que le mot, & ſelon lui on donnoit ce nom à celles qu'on appelle aujourd'hui *remueuſes*, *berceuſes*, ou *gouvernantes*. Il prétend que les Grecs, les Romains, & tous les peuples qui leur ont ſuccedé, ou qui en ſont venus, ont tenu generalement cette maxime, qu'une mere eſt obligée de nourrir ſon enfant. Le reproche qu'un grand Empereur fit un jour aux Dames Romaines confirme cette pratique. Eſt-ce donc que les Dames Romaines, leur dit-il, n'ont plus d'enfans, ni à porter, ni à nourrir, elles entre les mains de qui on ne voit plus que des chiens & des ſinges ?

Les Alemans & les Ecoſſois ne pouvoient ſouffrir de nourrices à leur enfans, mais chaque mere devoit nourrir le ſien ; & la ſeverité des derniers là-deſſus, alloit au point de des-honorer une femme dans le monde qui ne nourriſſoit pas ſon fils.

La Religion Chrétienne acheva de perſuader les Grecs & les Romains de l'obligation où ſont les meres de nourrir leurs enfans. Auſſi voyons-nous que les Peres Grecs & Latins ſe ſont toûjours fort ré-

criez contre les meres qui manquoient à ce devoir. Saint Ambroise reprend les meres Chrétiennes qui se donnent la liberté de donner des nourrices à leurs enfans sous prétexte de leur noblesse. Saint Gregoire se plaint de ce qu'il se glisse dans le mariage une pernicieuse coûtume, qui autorise les meres à ne point nourrir leurs enfans. Le Pape Nicolas consulté par les Bulgares, si les meres étoient obligées de nourrir leurs enfans, blâme fort dans sa réponse les femmes qui ne vouloient pas se soumettre à ce devoir. Les plus habiles Medecins, à compter depuis Galien jusqu'à nous, ont pensé là-dessus comme les Théologiens & les Peres.

Si l'on consulte les livres saints, on trouvera que Sara femme d'Abraham, ce Patriarche si saint & si celebre dans l'Ecriture, nourrit elle même son cher fils Isaac; que Rebecca femme d'Isaac nourrit de son lait Jacob; qu'Anne avoit alaité Samuel; & que cette illustre mere des Machabées avoit nourri son fils; c'est à dire qu'on trouvera que pendant l'espace d'environ 3000 ans, les meres ne craignoient point de des-honorer leur rang en nourrissant leurs enfans.

Mais ce n'est pas uniquement dans les saints livres, les plus anciens d'ailleurs qui soient au monde, qu'on voit les meres nourrir leurs enfans; on découvre la même pratique dans ceux des payens qui ap-

prochent le plus de l'antiquité des livres de Moïse. Ainsi on trouve dans Homere qu'Hecube, une des plus grandes Reines de ce tems-là, avoit nourri son fils Hector de son lait ; que Penelope avoit rendu le même devoir à son cher Thelemaque, & la Reine Thessalonice dans Justin en fait souvenir son fils Antipatre.

Si ces exemples ne touchent point les meres, peut-être seront-elles sensibles aux dangers qu'elles font encourir à leurs enfans en les mettant en nourrice, & à ceux auxquels elles s'exposent.

Pour bien comprendre le danger auquel on expose les enfans à qui on donne des nourrices, il faut faire attention que le lait est un suc nourricier travaillé premierement dans l'estomac de la mere par le broyement qui s'y fait ; que ce broyement se continuant dans tous les vaisseaux par où ce suc doit passer pour arriver aux mammelles, il se paitrit & divise continuellement, tant par la trituration qui s'exerce aussi dans les vaisseaux, que par la force qui le pousse & l'oblige à passer par des ouvertures toûjours plus étroites les unes que les autres, & par ce moyen le raffine jusqu'à devenir lait. Or comme les vaisseaux n'ont pas les mêmes ouvertures dans toutes les femmes, & une même force de ressort & de trituration, il faut concevoir des broyemens differens dans chaque femme, & par consequent des laits differens.

Mais cette difference & cette varieté dans les femmes ne donneroit rien à craindre aux enfans, ſi chacune alaitoit le ſien, & voici pourquoi une femme enceinte ne fait qu'un tout avec ſon enfant ; celui ci ne reſpire, ne digere & ne vit que par ſa mere : les fonctions donc qui s'exercent dans ce petit corps pendant tout le tems qu'il eſt enfermé dans celui de la mere, ne tirent leurs cauſes & la force qui les meut que d'elle. C'eſt par conſequent le même broyement de la mere à l'enfant, c'eſt la même trituration, ou une digeſtion continuée de l'une à l'autre ; & celle qui ſe fait dans l'enfant n'eſt qu'une ſuite & une imitation de celle qui ſe paſſe dans la mere. D'où il reſulte que les triturations & les digeſtions qui ſe font dans la mere & dans l'enfant, étant entretenuës par une méme force, ſuivant la même cadence, étant reglées par une méme meſure ; les vaiſſeaux d'un enfant tendres & ſuſceptibles de toute ſorte d'impreſſions, ſe ployent, ſe tournent & proportionnent leurs ouvertures à celles des vaiſſeaux de la mere. Ce ſont des routes que la nature fraye aux liqueurs qui viennent nourrir l'enfant, & des moules qu'elles creuſent pour en meſurer la groſſeur, & pour établir un parfait équilibre & une juſte conſonance entre le corps de la mere & celui de l'enfant.

Quel dérangement donc pour un enfant nouveau-né qu'on livre à des meres étran-

 geres ?

geres ? il ſe trouve, pour ainſi parler, hors d'œuvre & de meſure ; puiſque le lait de ſa nourrice ne fut jamais fait pour lui,& que la diſpoſition de ſon corps ne peut s'en accommoder ſans peril. Si le lait eſt trop épais , il embarraſſera les parties au lieu de les demêler ; s'il eſt trop vif, il les enflammera ; & de-là naiſſent tant de tranchées,de coliques , de cours de ventre , & de convulſions qui enlevent bruſquement ces tendres victimes de l'ignorance ou du préjugé.

Il arrive tous les jours qu'un enfant rebute ſon lait , qu'il s'abandonne aux cris & aux pleurs , comme pour ſe plaindre du vol qu'on lui a fait de celui de ſa mere ; & il ſe venge quelquefois ſur la nourrice qu'il mord & qu'il déchire. La reſſource d'en changer ſoulage peu ſa douleur , il ſe nourrit mal , ſon ſommeil devient laborieux , ſes veilles fatigantes , le lait s'aigrit en lui ou s'enflamme , il languit , & perit enfin. S'il ſurmonte tant de dangers , ce n'eſt que pour ſouffrir plus long-tem s mille maux qui ſuccedent trop ſouvent à un mauvais lait , & qui peuplent le monde d'infirmitez , & l'Etat de ſujets foibles.

Mais de pauvres enfans n'en ſont pas quittes pour perdre leur ſanté entre les mains des nourrices. Leurs corps malnourris intereſſent leurs eſprits & leurs cœurs : ils ſuccent avec le lait de leurs nourrices leurs mauvais penchans & leurs vices ; ils prennent des airs , des manie-

res, & des inclinations contraires à celles de leur famille, & indignes de leur naissance. On a crû que Remus & Romulus n'ont tant aimé le brigandage, que parce qu'ils avoient tiré le lait d'une louve. La raison qu'on apporte pourquoi Tibere aimoit si passionnément le vin, c'est parce que sa nourrice y étoit sujette. On disoit d'Achille qu'il avoit été nourri de bile, parce qu'il étoit emporté. On raconte d'un Moine, que l'inclination de bondir, sauter, & danser lui étoit venuë pour avoir été nourri du lait d'une chevre ; d'un certain Espagnol, qu'il couroit aussi vîte qu'un cerf, parce qu'il avoit été nourri du lait d'une biche. On imputa le penchant que Cyrus avoit de surprendre, à ce qu'il avoit été nourri du lait d'une chienne ; & les mœurs cruelles d'un certain Parius, à ce qu'on lui avoit fait succer le lait d'une ourse. Mais l'exemple le plus affreux des malheurs qui puissent arriver d'un lait étranger, se trouve dans la personne de Caligula : car de ce qu'il a été le plus denaturé de tous les Empereurs, il ne faut s'en prendre qu'au lait d'une nourrice, qui ajouta à son humeur feroce & cruelle la coutume de se frotter de sang le bout des mammelles, qu'elle faisoit succer ensuite à ce malheureux nourrisson : par ce moyen il devint si barbare, qu'il alla jusqu'à souhaiter de pouvoir abattre tout à la fois les têtes de tous les hommes.

Le danger où s'exposent les meres qui

ne veulent pas nourrir leurs enfans eſt auſſi très-grand ; puiſque le trop long ſéjour du lait dans les parties qui le travaillent, ou ſon retour dans les vaiſſeaux, apporte de très-fâcheux accidens.

Au reſte l'Auteur ne prétend pas condamner toutes les femmes infirmes ou délicates à nourrir leurs enfans, mais il attaque ſimplement les prétextes faux ou mal entendus, ſur leſquels on ſe diſpenſe trop aiſément de les nourrir. Il permet donc à celles qui ont de veritables motifs de diſpenſe, d'emprunter des nourrices : mais il y joint en même tems les conditions & les reſerves de ces diſpenſes ; de ſorte que s'il ſe rend aux vrais beſoins, c'eſt toûjours avec la précaution de ménager aux enfans tous les ſecours qui ſont d'ailleurs au pouvoir des meres les plus délicates.

ARTICLE CLXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE FRANCFORT SUR L'ODER.

VOus n'avez point encore parlé d'un ouvrage conſiderable qui paroit ici depuis quelque tems.

Mr. Rangon reſolu de purger l'Hiſtoire de ſa Patrie des fables qui la défigurent, a foüillé dans les archives, & il en a tiré

les actes qu'il a crû utiles à ſon deſſein. Il fait peu de cas des anciennes Chroniques écrites, dit-il, par des Moines ignorans, il a plus de foi aux tîtres anciens, dont la plûpart cependant n'ont paſſé juſques à nous que par les mains des Moines; c'eſt être trop défiant ou trop crédule, & ne pas s'accorder avec ſoi-même : quoi qu'il en ſoit, voici le tîtres de ſon ouvrage qui eſt certainement curieux.

Pomerania Diplomatica, ſive antiquitates Pomeranicæ ex tabulis publicis & diplomatibus vetuſtis ſcriniorum ſacrorum & profanorum magnâ curâ in lucem protractis illuſtratæ, ubi Clariſſimorum Virorum Schurz, Fleiſchii, Hartnokii & Ægidii Vander-Mylen inquiſitio in Origines Gentis Pomeranicæ, & de antiquo ejuſdem ſtatu publico præmittitur; ac annotationibus & animadverſionibus Diplomaticis Juri publico ac feudali Pomeranico, tum & tabulis progonologicis Ducum & Principum Pomeraniæ, lux affunditur. Denique Epiſcoporum Caminenſium vita, res que geſtæ, ut & Familiæ nobilium quæ in Pomeraniâ eſſe deſierunt recenſentur, cum præfatione de fide hiſtoricâ & indice rerum præcipuarum. E muſeo Martini Rangonis Juriſconſulti. Francofurti ad Viadrum, in 4°. proſtat in Librariâ fratrum Erneſtorum & Joh. Michaëlis Jeniſchii. C'eſt à dire.

La Pomeranie Diplomatique, ou les antiquitez de la Pomeranie éclaircies

par d'anciens actes, & des chartres tirées des archives Ecclesiastiques & séculieres avec un soin extrême. Ouvrage où les recherches de Messieurs Schurz, Fleisch, Hartnok & Gilles Vander-Mylen, sur l'origine de la Nation Pomeranienne & l'ancien Etat de la Pomeranie, sont inserées au commencement du livre, avec des remarques critiques tirées des actes anciens, qui donnent un grand jour au droit public, aux usages féodeaux de la Pomeranie, & à la genéalogie des Ducs de Pomeranie. On y trouve aussi les vies des Evêques de Camin, & l'Histoire des Familles nobles de cette contrée qui ont peri ; avec une préface sur la foi historique, & une table. Le tout tiré du cabinet de Martin Rangon Jurisconsulte. A Francfort sur l'Oder, chez les freres Ernest & Jean Michel Jenisch *in* 4°.

L'Auteur mort dans la fleur de l'âge, étoit frere de Conrard Tibere Rangon fameux Théologien Lutherien. Nous avons de Martin Rangon les Annales de Colberg, *Annales Colbergenses.*

Les actes de son Recueïl qui meritent le plus d'attention, sont la confirmation de l'Evêché de Camin par le Pape Innocent II. en 1140. une donnation de Casimir Prince de Pomeranie aux Religieux de Lundig venus à Belbog pour y bâtir un Monastere en 1170. la translation de

l'Evêché de Vollin à Camin en 1175. par Casimir Prince de Pomeranie, Duc des Esclavons; la confirmation de cette translation, & de l'Evêché de Camin en 1188. par le Pape Clement III. la donnation faite aux Religieux de Sainte Marie du Jardin en Frise qui venoient s'établir en Pomeranie, par Bogislas, Casimir, & leur mere Anastasie datée de Belbog, ou du Château Saint Pierre 1208. la donnation en forme de vente de la Ville & du territoire de Colberg, faite à Herman Evêque de Camin, par Barnime & Bogislas son fils en 1276. la conféderation des Comtes d'Eberstein, & des Comtes Furstemberg, & de la haute noblesse, avec quelques Villes en 1354.

D'ALTDORF.

Mr. Euchere Gotlibb-Rinck Auteur d'un ouvrage estimé sur les Medailles & les monnoyes anciennes intitulé, *de veteris numismatis potentiâ & qualitate*, a fait imprimer un petit ouvrage à l'honneur de sa Nation: *Germania æterna sola indigenis & libertate originis gaudens, cùm reliquæ Europæ, immò Orbis Nationes omnes aut sede suâ pulsæ sint, aut peregrino imperio premantur.* La Germanie éternelle, ou l'Alemagne joüissant seule de sa liberté originaire, & cultivée par ses premiers habitans, tandis que toutes les autres Nations

de l'Europe & même du Monde, ont été chaſſées de leurs premieres demeures, ou ſoumiſes par des étrangers.

L'Auteur ne regarde pas apparemment comme étrangers les François, à qui l'Alemagne a obéï ſous Charlemagne & ſous ſes enfans : mais peut-il nier que la plus grande & la plus belle partie de l'Alemagne n'ait été ſoumiſe aux Romains?

DE WITTEMBERG.

Nos Sçavans continuent de pouſſer vivement Mr. Vonderhard ſur ſes explications bizarres & impies de l'Ecriture. Ce Profeſſeur d'Helmſtad, dont je vous ai parlé plus d'une fois, a oſé produire une conjecture fort étrange ſur la colonne de nuée brillante pendant la nuit & ſombre pendant le jour, qui guidoit les Iſraëlites. Selon lui, ce n'étoit autre choſe que le feu ſacré porté par les Prêtres ſur un autel portatif, dont la lumiere n'éclatoit pas pendant le jour. Meſſieurs Calvoer & Krauſe ont refuté cette belle découverte : ils lui ont fait trop d'honneur; elle tombe d'elle même.

D'ANGLETERRE.

Deux Sermons que l'Evêque d'Exceſter a prêchez il n'y a pas fort long-tems, font autant de bruit en Angleterre, que

ceux du fameux Sacheverell. Cet Evêque se nomme Ofspring, & a été Chapelain de la Reine Anne, il défend dans ses sermons la doctrine de l'obéïssance passive, doctrine qui n'a jamais été du goût des Presbyteriens : & il établit avec beaucoup de force, qu'il n'est permis en aucun cas de prendre les armes contre son Prince, ni de le deposer.

Mr. Hoadly Ministre de l'Eglise Anglicane, mais qui, si on en croit la voix publique, panche un peu du côté des Presbyteriens, attaqua ces deux Sermons en 1709. dans un petit écrit intitulé, *Reflexions sur les Sermons de l'Evêque d'Excester.* Mr. Hoadly y prouve assez bien que selon les principes de l'Evêque, le gouvernement de la Reine n'est qu'une *heureuse usurpation &c.*

L'Evêque d'Excester voyant que les reflexions de Mr. Hoadly faisoient du bruit dans le monde, y répondit. La réponse est ferme & vive.

Peu de tems après parut un petit livre anonime très-bien écrit, & qui entreprend la défense de l'Evêque : il est intitulé, *La meilleure réponse qu'on ait jamais faite &c.* L'Auteur y approuve les conséquences que Mr. Hoadly tire des Sermons de l'Evêque d'Excester & il les soutient. Dans la préface de ce petit livre, l'Auteur a fait une application de l'Ecriture hardie, & qui n'a pas dû plaire à tout le monde, pour dé-

montrer que le droit de regner est inalienable dans les Monarchies hereditaires; il cite l'exemple de Joas & d'Athalie. *Athalie*, dit-il, *avoit usurpé la couronne sans contradiction, elle regnoit depuis sept ans, personne ne doutoit qu'elle ne fût Reine de fait: cela empêcha-t'il que le Grand Prêtre Joïada ne publiât que le fils du Roi regneroit. Athalie eut beau crier trahison, trahison. Joas monta sur le Trône de son pere avec l'applaudissement de tout le peuple de Dieu.*

Mr. Hoadly qui est fort maltraité dans cet ouvrage, y a répondu, mais assez foiblement.

Il y a une autre dispute entre Mr. Higden & un Auteur anonime. Le premier a composé un Livre sur le *gouvernement d'Angleterre par rapport à l'Autorité du Prince*, où il prétend prouver que les Jacobites, c'est à dire les partisans du Roi, peuvent prêter les sermens ordonnez par les usurpateurs.

Le dernier a fait un livre très-curieux intitulé, *la constitution, les loix, & le gouvernement d'Angleterre défenduës dans une lettre à Mr. Higden.* L'ouvrage contient 124. pages, d'un stile pur & d'un tour délicat. Nous en parlerons au long dans la suite de ces Memoires.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Pierre Vanderau *vend l'introduction à*

l'Histoire par Puffendorf corrigée & augmentée.

DE ROTTERDAM.

Fritsch & Boom vont donner la suite de *la Traduction de Tacite par feu Mr. Amelot de la Houssaye, & de son Commentaire sur cet Auteur.* La politique étoit le fort de Mr. Amelot, & comme ce qu'il a fait sur Tacite est son dernier ouvrage, on doit être persuadé qu'il y aura renfermé tout ce qu'une longue étude lui avoit appris sur l'art de connoître & de gouverner les hommes. Bien des gens pensent qu'un peu de penétration naturelle & beaucoup d'usage, menent plus loin que les livres dans cet art important.

DE MONTPELLIER.

Mr. Deidier continuë d'éclaircir toutes les parties de la Medecine, par des Theses raisonnées qui peuvent passer pour des Dissertations. La derniere qui a paru, a pour sujet la connoissance des maladies. Il en explique les causes & les symptômes avec sa netteté ordinaire.

Dissertatio Pathologica sub hac verborum serie, an una eademque res præter naturam possit esse morbus, causa morbi. & symptoma?

Cette Dissertation se vend chez Pech.

L'Auteur en prépare une sur les mala-

dies internes de la tête, & de la poitrine ; & l'on aura de lui peu à peu une *Pathologie complete*, qui répondra *à sa Phisiologie.*

D'AVIGNON.

On a imprimé ici *une nouvelle Traduction de Lactance.*

DE LYON.

Plaignard & Amaury vendent un livre imprimé à Amsterdam intitulé, *Eloges historiques, portraits, memoires, fragmens ou abregez de la Vie & des actions memorables de quelques Rois & Princes souverains, qui regnoient en Europe au commencement de ce* 18. *siécle, ou qui sont morts dans le* 17. *composez en l'année* 1702. *tant sur les monumens publics, que sur les memoires fournis à l'Auteur par les Ambassadeurs, Résidens, & Envoyez de ces Princes à la Cour de S*** à Amsterdam chez Samuel Wigbert, & Josias Vander-dermen, à la bourse* 1710. *un vol. in* 12.

Les mêmes Libraires vont imprimer *une Retraite de huit jours pour les gens du monde, ou Pratique des exercices de Saint Ignace, contenant huit Meditations sur les principales veritez du Christianisme. Ouvrage écrit en Latin & en Espagnol, par le R. P. Sebastien Izquierdo de la Compagnie de Jesus, & traduit en François* 1710. *un vol. in* 12.

DE PARIS.

Ceux qui nous ont demandé le veritable nom du Théologien de Salamanque, doivent avoir appris par le bruit qu'a fait la vente de sa curieuse Bibliotheque, qu'il s'appelloit Denis Nollin. C'étoit un Avocat qui avoit tourné ses études du côté de l'Ecriture sainte, & rassemblé plus d'éditions, de versions, & de commentaires de l'Ecriture, qu'aucun particulier n'en a rassemblé. Il est mort au mois d'Avril mil sept cens dix, après avoir legué sa Bibliotheque aux pauvres de sa paroisse. Il n'a imprimé que sur la fin de sa vie.

Outre *la lettre d'un Théologien de Salamanque, & ses réponses au Pere Tournemine & au Pere Souciet, on a de lui une lettre sur la nouvelle édition des Septante, par Monsieur Grabe, dans le supplément du Journal des Sçavans du mois de Decembre* 1709. *& deux dissertations, l'une sur les Bibles Françoises, & l'autre sur l'éclaircissement du phenomene literaire touchant les antiquitez des Caldéens & Egyptiens, in* 12. 1710. *à Paris chez Pierre Merge ruë Saint Jacques.*

Comme on nous a marqué que le Public nous sçauroit gré de lui donner chaque mois un Catalogue exact de tout ce qui s'imprime à Paris, nous invitons les Libraires à nous communiquer les têtres des Livres qu'ils mettront au jour.

Decembre 1710.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1710.

Ecriture Sainte, Interpretes.

Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte, à Monseigneur le Dauphin. Ouvrage posthume de feu Mr. Bossuet Evêque de Meaux. *A Paris*, chez Pierre Cot, ruë du foin à la Minerve 1709. *in* 4°. un tome page 614. & *in* 12. deux tomes. *Janvier*, page 1.

Dissertatio Theologica de novis Bibliorum versionibus Germanicis non temerè vulgandis &c. C'est à dire, Dissertation Théologique contre la licence des nouvelles Traductions de la Bible en Aleman &c. Par Gustave George Zeltner Professeur de Théologie, Ministre d'Altdorf. *A Altdorf*, de l'imprimerie de Jodoc-Guillaume Kohlesius, 1707. *in* 4°. pages 108. *Janvier*, pag. 41.

Mischna, sive totius Hebræorum juris, rituum, antiquitatum, ac legum oralium Sistema. C'est à dire, la Mischne, ou Compilation de tout le droit des Hebreux, de leurs rits, antiquitez, & loix orales: avec

les commentaires entiers de deux celebres Rabbins, Maïemonides & Bartenora, & les notes & verſions de differens Auteurs ſur les Traitez de la Miſchne qu'ils ont imprimez. Le reſte traduit par Guillaume Surenhuſius, avec des notes du même Auteur. Six volumes *in folio. A Amſterdam*, chez Gerard & Jacques Borſtius. Premier tome en 1698. pages 332. ſecond tome en 1699. pages 424. troiſiéme tome en 1700. pages 384. quatriéme tome en 1701. pages 503. cinquiéme tome la même année, pages 394. ſixiéme tome en 1703. pages 504. en tout pp. 2541. ſans les epîtres dédicatoires, les préfaces & les tables qui ſont à chaque tome. *Fevrier*, pag. 331.

Joannis Meyeri SS. Th. & Ling. S. Doct. & Profeſſor. Diſſertatio Theologica &c. C'eſt à dire, Diſſertation Théologique de Jean Meyer Docteur & Profeſſeur de Théologie, & Profeſſeur d'Hebreu, où il démontre clairement que les viſions prophetiques d'Ezechiel, contenuës dans les neuf derniers chapitres qui parlent du Temple, de la Ville ſainte, & de la nouvelle diſtribution de la Terre d'Iſraël, ne ſont point encore accomplies, & ne le feront qu'à la fin des ſiécles. On y a joint une figure des meſures qu'auront alors le Temple, & toute la Terre ſainte. *A Harderwick*, chez Pierre de Sas 1707. *in* 4°. p. 120. *Avril*, p. 581.

Dec. 1710.

Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. Le nouveau Teſtament en Grec, avec les diverſes leçons tirées des exemplaires manuſcrits, des verſions, des éditions des Saints Peres, & des Auteurs Eccléſiaſtiques. On ajoute des reflexions ſur ces diverſes leçons. On rapproche les endroits de l'Ecriture qui ont du rapport entre eux; & on met pluſieurs autres choſes qui ſervent à éclaircir le Texte. Par Jean Mill Profeſſeur de Théologie. *A Oxfort*, au theatre de Shelden, 1707. *in folio* pages 168. pour les prolégomenes, 809. pour le Texte, & 84. pour une appendice aux notes. *Mai*, p.784.

M. Pauli Martini Alberti V. D. Miniſtri Norimberg Porta linguæ ſanctæ, h. e. Lexicon novum Hebræo-Latino-Biblicum &c. C'eſt à dire. Porte de la langue ſainte, par M. Paul Martin Alberti Miniſtre de Nuremberg, ou Dictionnaire nouveau Hebraïque & Latin, pour entendre l'Hebreu de l'Ecriture ſainte. *A Bautzen*, aux frais de Frederic Arnſtius 1704. pages 1259. ſans les tables qui ſont très-longues. *Août*, p. 1373.

Commentaire literal ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Par le R. P. Dom Auguſtin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe. Les Nombres & le Deuteronome. *A Paris*, chez Pierre Emery, quay des Auguſtins 1709. *in* 4°. pp. en tout 920. *Août*, p.1378.

Decembre 1710.

Mathæi Hilleri ספר שמות *&c.* Dictionnaire des noms qui se trouvent dans l'Ecriture sainte. Par Mathieu Hiller Professeur de Théologie & des Langues Grecque & Orientales dans l'Université de Tubingue. *A Tubingue*, aux frais de Theophile George Libraire de Lipsic, chez Jean Conrad Reis 1706. *in* 4°. pages *960.* sans les tables. *Septembre*, p. 1495.

Moyse éclairci, ou Explication literale & physique du premier chapitre de la Genese. *A Amsterdam*, chez Etienne Roger marchand Libraire 1709. *in* 12. pages 92. sans la lettre qui est à la fin. *Septembre*, pages 1565.

Onomasticon Urbium & locorum Scripturæ sacræ &c. C'est à dire, Dictionnaire des noms des Villes & de lieux qui se trouvent dans la sainte Ecriture. *A Amsterdam*, de l'imprimerie de François Halma 1707. *in folio*, pp. 192. sans les préfaces. *Octobre*, p. 1694.

Geographia sacra ex veteri & novo Testamento desumpta. C'est à dire, Geographie sacrée tirée de l'ancien & du nouveau Testament, & divisée en quatre cartes. *A Amsterdam*, de l'imprimerie de François Halma Imprimeur & Libraire 1704. *in folio*, pages en tout 178. sans la préface & les cartes. *Novembre*, p. 1862.

Pseaumes de la Penitence de David, avec des reflexions. *A Paris*, chez Jean Mariette, 1710. *in* 12. pp. 300. *Novembre*, p. 1933.

Bibliotheca Critica Sacra, circà omnes ferè ſacrorum librorum difficultates &c. C'eſt à dire, Bibliotheque de la Critique ſacrée, ſur preſque toutes les difficultez des livres ſacrez. Ouvrage de pluſieurs années tiré de la Tradition des anciens Peres, & des recherches des Critiques les plus approuvez. Par un Religieux de l'Ordre des Carmes Dechauſſez. *A Louvain*, de l'imprimerie de Guillaume Strykvant, à la lampe d'or 1704. *in folio*, pp. 854. *Decembre*, p. 2045.

Epîtres de Saint Paul traduites en François, avec l'explication du ſens literal & du ſens ſpirituel tirée des ſaints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques. *A Paris*, chez Guillaume Deſprez Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë Saint Jacques à Saint Proſper, & aux trois Vertus vis à vis les Mathurins 1708. avec approbation & privilege de ſa Majeſté, 4. tomes *in* 8°. le premier contient 694. pages avec les tables, le ſecond en contient 896. le troiſiéme 805. & le quatriéme 840. *Decembre*, p. 2099.

Theologiens, Controverſiſtes, Heretiques.

Ordonnance de Monſeigneur l'Evêque de Laon portant condamnation des Inſtitutions Théologiques du P. Juenin Prêtre de l'Oratoire. *A Laon*, chez la veuve d'Agrand Reneſſon 1709. *in* 4°. pages 10. *Fevrier*, p. 239.

Joannis Cocceii S.S. Theologiæ Doctoris & Professoris in Academiâ Lugdunensi Batavâ, Opera ΑΝΕΚΔΟΤΑ, *Theologica, & Philologica, divisa in duo volumina.* C'est à dire, Œuvres Theologiques & Philologiques de Jean Cocceïus cachées jusqu'à présent, divisées en deux tomes. *A Amsterdam*, chez les Waesberges - boom, & Goethals 1706. deux tomes *in folio*, premier tome pp. 662. second tome pp. 818. *Mars*, p. 369.

Morale Théologique & Politique, sur les vertus & les vices de l'homme. Par Samuel Basnage de Flottebanville, Pasteur de l'Eglise Wallone de Zutphen. *A Amsterdam*, chez Pierre Monthier Libraire sur le Vygendam 1703. deux tomes *in* 12. le premier de 654. pages, le second de 663. pages. *Mars*, p. 469.

Défense de la perpetuité de la Foi, contre les calomnies & faussetez du livre intitulé, Monumens authentiques de la Religion des Grecs. *A Paris*, chez Gabriel Martin ruë Saint Jacques vis à vis la ruë du Plâtre à l'Etoile 1709. *in* 12. pp. 525. *Avril*, p. 623.

Le Sacramentaire des Pasteurs tiré des saintes Ecritures, des Conciles, des Peres & des usages des Eglises de France, contenant le dogme & la pratique de tous les Sacremens, avec un Traité des Monitoires à l'usage des Cours Ecclésiastiques & séculieres, & de Messieurs les Curez du Royaume. Par M. J. F. Joliot Prêtre du Diocese

de Besançon, Docteur en Théologie, *A Paris*, chez de Nully, ruë Saint Jacques 1709. *in* 4°. pages 810. sans la préface & les tables. *Avril*, p.694.

Remarques sur l'Ordonnance & sur l'Instruction Pastorale de Monseigneur Paul des Marêts Evêque de Chartres, touchant les Institutions Théologiques du Pere Juenin 1709. *in* 12. pp. 365. *Mai*, p.771.

Gennadii Patriarchæ Constantinopolitani Homiliæ de Sacramento Eucharistiæ &c. C'est à dire, Homelies de Gennade Patriarche de Constantinople sur le Sacrement de l'Eucharistie : avec de petits Traitez sur le même sujet de Melece & de Nectaire Patriarche d'Alexandrie & de Jerusalem, de Syrigus & de quelques autres, en Grec & en Latin : ce qui fait une suite des actes produits dans l'ouvrage de la perpetuité de la Foi, touchant le sentiment des Grecs sur la Transubstantiation. Par Eusebe Renaudot de Paris, qui a tiré ces piéces des manuscrits, les a mises en Latin, & y a ajouté des dissertations & des observations. *A Paris*, chez Gabriel Martin, ruë Saint Jacques à l'Etoile 1709. *in* 4°. pages 31. pour la préface, 218. pour le reste du livre. *Mai*, p. 864.

Manichaïsmus ante Manichæos, & in Christianismo redivivus ; sive Tractatus Historico-Philosophicus, in quo &c. C'est-à-dire, le Manichéïsme plus ancien que

les Manichéens, & renaissant parmi les Chrétiens. Traité Historique & Philosophique de Mr. Jean Christophle Volfius Assesseur de la Faculté de Philosophie de Wittemberg. Dans lequel après avoir montré que le sistême des deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, a été soûtenu par plusieurs Sectes de Philosophes Payens, & d'Heretiques anciens & modernes, il le refute, & combat feu Mr. Bayle qui a tâché de prouver la necessité de ce sistême, pour justifier la bonté de Dieu incompatible, selon Mr. Bayle, avec la permission du mal. L'Auteur examine aussi le sentiment de Mr. King sur la liberté. *A Hambourg*, aux dépens de Chrétien Liebereit 1707. *in* 12. pp. 528. *Juin*, p.972.

Cursus Theologicus. Cours de Théologie, par le R. P. Jean Baptiste Gormaz de la Compagnie de JESUS, ancien Professeur de Théologie en plusieurs Universitez d'Espagne, & enfin dans le College Romain de Gregoire XIII. *A Ausbourg*, aux frais de Gregoire Sluter, 1707. deux tomes *in folio*, le premier de 883. pages, le second de 812. *Juillet*, p.1191.

Christophori Wilckii Pastoris Berolinensis Theologia in speculo, seu definitiones Theologicæ dogmaticæ præcipuæ omnes. C'est à dire, Miroir de Théologie, ou Recueïl de toutes les définitions principales de la Théologie dogmatique. Par Christophle Wilckius Prédicant de l'Eglise de Saint Geor-

ge à Berlin. *A Lipsic*, aux frais de Jean Louïs Gleditschius, & de Mr. G. Weidmann. 1709. *in* 8°. pp. 842. *Août*, p. 1336.

Conferences Ecclesiastiques du Diocese d'Angers, tenuës par l'ordre de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers. *A Angers*, chez Olivier Avril, 1709. 2. tomes *in* 12. tome troisiéme du Mariage, pages 762. tome quatriéme de l'Ordre pages 564. *Septembre*, p. 1513.

Du secret des Mysteres, ou l'Apologie de la rubrique des Missels, par Mr. P. L. L. de Vallemont Prêtre Docteur en Théologie. *A Paris*, chez le Comte & Montalant sur le quay des Augustins, *in* 12. pages 320. pour la premiere partie, 419. pour la seconde. *Septembre*, p. 1603.

P. Vincentii Ramirez Societatis JESU Tractatus de Scientiâ Dei. C'est à dire, Traité de la Science de Dieu. Par le P. Vincent Ramirez Docteur en Théologie de l'Université d'Alcala. *A Madrit*, chez Jean Garcia Infanzon Libraire 1708. *Septembre*, p. 1632.

Histoire dogmatique de la Religion sous la loi naturelle, avec l'Apologie de la Raison & de la Foi contre les Pyrrhoniens & les incredules, dédiée à Nôtre Saint Pere le Pape, par M. Jean Claude Sommier Prêtre Docteur en Théologie. *A Paris*, chez Florentin de Laulne, ruë St. Jacques à l'Empereur, 1710. *in* 4°. 2. to-

mes, tome premier pp. 544. tome second 502. *Octobre*, p. 1699.

Controversiæ inter Defensores liberi arbitrii & Prædicatores Gratiæ, de auxiliis divinæ Gratiæ. C'est à dire, Controverses entre les Défenseurs du libre-arbitre, & les Prédicateurs de la Grace, touchant les secours de la Grace de Dieu, & les erreurs opposées des heretiques. Par le R. P. M. F. Jean Gonzalez de Leon, Regent du College de Saint Thomas d'Aquin à Rome. Se vendent. *A Liege*, chez François Hoyoux vis à vis les Jesuites, 1708. *in* 4°. pp. 420. *Novembre* p. 1480.

Martini Grandin Doctoris & Socii Sorbonici, sacræ Facultatis Parisiensis Decani emeriti in Theologiâ Professoris Opera Theologica. C'est à dire, Cours de Théologie de Martin Grandin Docteur de la maison de Sorbonne, Doyen de la Faculté de Paris, & ancien Professeur en Théologie, augmenté de quelques Dissertations d'un Théologien plus recent. *A Paris*, chez Claude Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe 1710. *in* 4°. 3. volumes, premier vol. pages en tout 661. second vol. pages 686. 3. vol. pages 672. *Decembre*, p. 2025.

Histoire Ecclésiastique.

Annales Ordinis S. Benedicti &c. C'est à dire, Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriar-

che des Moines d'Occident; où une grande partie de l'Histoire de l'Eglise se trouve jointe avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de Saint Maur, tome quatriéme, depuis l'an 981. jusqu'à 1066. *A Paris*, aux frais de Charles Robustel, ruë Saint Jacques, à la Palme, 1707. *in folio*, pp. 756. sans compter les tables, *Mars*, p.385.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des Auteurs originaux, avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits, & de la Chronologie. Tome quatorziéme. Par Mr. Le Nain de Tillemont. *A Paris*, chez Charles Robustel, ruë Saint Jacques au Palmier, 1709. *in* 4°. pages 830. *Avril*, p.559.

Guillelmi Nicholsii Presbyteri Defensio Ecclesiæ Anglicanæ &c. Défense de l'Eglise Anglicane par Guillaume Nichols Prêtre. Où l'on justifie cette Eglise de tous les reproches que ses Adversaires lui font sur sa doctrine, son culte, sa discipline. Avec un Traité préliminaire qui contient l'Histoire des troubles excitez par les Sectes qui se sont séparées de la Communion de cette Eglise. *A Londres*, imprimé chez G. Sajet, & se vend chez Guillaume Faylor, 1707. *in* 12. pp. 350. *Avril*, p. 593.

Table universelle des Auteurs Ecclé-

ſiaſtiques diſpoſez par ordre chronologique, & de leurs ouvrages veritables & ſuppoſez. *A Paris*; chez André Pralard 1704. *in* 8°. cinq tomes, tome 1. pages 1421. tome 2. page 2963. tome 3. pp. 258. tome 4. pp. 1438. tome 5. pp. 1605. *Avril*, p. 643.

Hiſtoire Eccléſiaſtique par Mr. l'Abbé Fleury ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome quatorziéme depuis l'an 1099. juſques à l'an 1153. *A Paris*; chez Pierre Emery 1709. *in* 4°. pages 733. ſans la table. *Mai*, p. 747.

Diarium Patrum, Fratrum & Sororum Ordinis Minimorum Provinciæ Franciæ ſive Pariſienſis, qui religioſé obierunt ab anno 1506. *ad annum* 1700. Calendrier des Peres, Freres & Sœurs de l'Ordre des Minimes de la Province de France ou de Paris, qui ſont mort religieuſement depuis l'an mil cinq cens ſix, juſqu'à l'an mil ſept cens. Ouvrage du R. P. René Thuillier Religieux du même Ordre, & pluſieurs fois Provincial de la même Province. Chez Pierre Giffart Libraire & membre de l'Academie des Sculpteurs, ruë Saint Jacques 1709. deux tomes *in* 4°. premier tome pages 284. tome ſecond pp. 314. *Mai*, pages 890.

Les vies des ſaints Peres des deſerts d'Occident, avec des figures qui repréſen-

tent l'austerité de leur vie, & leurs principales occupations. *A Paris*, chez Jean Mariette, ruë Saint Jacques 1708. deux tomes *in* 12. tome premier pages 381. tome second pages 438. *Juin*, p. 1082.

Le Livre de Philon de la vie contemplative traduit sur l'original Grec, avec des observations où l'on fait voir que les Therapeutes dont il parle, étoient Chrétiens. *A Paris*, chez Louïs Guerin ruë Saint Jacques 1709. *in* 12. pages en tout 335. *Juillet*, p. 1119.

Collectanea de Cyrillo Lucario Patriarchâ Constantinopolitano. C'est à dire, Recueïl de quelques Memoires touchant Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople. Par Mr. Smith Docteur en Théologie, & Prêtre de l'Eglise Anglicane. *A Londres*, chez B. Bragg. 1707. *in* 8°. pages 369. *Septembre*, p. 1479.

Traité des Graduez, de leur établissement, & de leurs droits. *Septembre*, pages 1568.

Descrizione del Real Tempio, & Monasterio di Santa Maria nova di Monreale &c. C'est à dire, Description de l'Eglise Royale, & du Monastere de Sainte Marie la neuve de Monreal. Avec la vie des Archevêques-Abbez & Seigneurs de Monreal, & un Sommaire des privileges de cette Eglise, seconde édition faite par les soins du R. P. Dom Michel del Giudice, Prieur de la Congregation du

Mont-Cassin. *A Palerme*, de l'Imprimerie Royale d'Augustin Epiro, 1702. *in fol.* pp. 202. pour la description de l'Eglise & du Monastere, pp. 136. pour la vie des Archevêques, & 71. pour les privileges. *Novembre* p. 1959.

Histoire Profane.

Caii Suetonii Tranquilli Opera quæ extant &c. C'est à dire, les Œuvres de Suetone éclaircies par des notes & des Medailles. Par Charles Patin Docteur en Medecine &c. seconde édition. *A Bâle*, 1706. *in* 4°. pages 472. *Janvier*, p. 121.

Secret Memoirs of Robert Dudley &c. C'est à dire, Memoires secrets de Robert Dudley Comte de Leicestre, premier Ministre d'Etat, & favori de la Reine Elizabeth *in* 8°. pages 218. *A Londres*, chez S. Bragg. 1706. *Janvier*, p. 29.

Memoires de Jean de Wit grand Pensionnaire de Hollande traduits de l'original en François. *A la Haye*, chez Van-Bulderen dans le Pooten, à l'Enseigne de Mezeray, 1709. *in* 12. p. 333. sans les préfaces. *Février*, p. 148.

Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne justifiée par des Chartres, titres, histoires anciennes, & autres preuves authentiques. Par Mr. Baluze. *A Paris*, chez Antoine Dezallier ruë Saint Jacques 1708. Deux tomes *in folio*, tome premier *Decembre* 1710.

pages 568. tome second, pages 870. sans la table. *Février*, p.225

Lettres d'un Suisse à un François, où l'on voit les veritables interêts des Princes & des Nations de l'Europe qui sont en guerre, & divers memoires, manifestes & actes servant de preuves à ces lettres. Tome huitiéme. *A Bâle*, 1709. *in* 12. pages 285. *Juin*, p.1085.

Adam Adami Relatio historica; sive brevis atque succincta narratio eorum quæ in pacificatione Osnabrugo-Monasteriensi ex arcanâ ratione Status inter paciscentes gesta fuere, omnibus legentibus, cùm primis iis qui in Aulis Principum versantur, necessaria. C'est à dire, Relation des intrigues secretes des Plenipotentiaires de la paix de Munster. Par Adam Adami, Ouvrage necessaire à tout le monde, sur tout aux gens de Cour. *A Francfort*, aux dépens de Frideric Knoc 1707. *in* 4°. pages 448. pour la Relation, & 112. de plus petite lettre pour les Traitez, sans la table. *Juillet*, p.1165.

Georgii Henrici Goetzii, D. super int. Lubecensis Metelemata Annabergensia varii argumenti conjunctim nunc edita. C'est à dire, Œuvres diverses composées *à Anneberg*, & maintenant publiées *à Lubec & à Lipsic*, aux frais de Jean Wiedemeïer 1709. *in* 12. trois volumes faisant 1133. pages, *Juillet*, p. 1210.

Memoires secrets de la vie du Docteur Henri Sacheverell. *A Londres*, chez les

Libraires de Londres & de Westminster, 1710.

The Life of John Milton. C'est à dire, La Vie de Jean Milton, contenant l'Histoire de ses Ouvrages. *in* 8°. pp.165. *A Londres*, chez Jean Darby. *Decembre*, p.2123.

Nicolai Burgundi J. C. & Professoris ordinarii Codicis in Academiâ Ingolstadiensi, Historia Belgica &c. C'est à dire, Histoire de Flandres, par Nicolas Burgundus Jurisconsulte & Professeur ordinaire du Code dans l'Université d'Ingolstad, nouv. édition. *in* 4°. pp.203. *A Hall.* 1708. *Decembre*, p.2129.

Philosophes, Mathématiciens, Medecins.

Astronomiæ Physicæ & Geometricæ Elementa. C'est à dire, Elemens d'Astronomie Physique & Géometrique. Par David Gregory Docteur en Medecine, Professeur d'Astronomie à Oxfort, & membre de l'Academie Royale. *A Oxfort*, au theatre de Scheldon 1702. *in folio*, pp.494. *Février*, p.252.

Traité des dispenses de Carême; dans lequel on découvre la fausseté des prétextes qu'on apporte pour les obtenir, en faisant voir par la mecanique du corps, les rapports naturels des alimens maigres avec la nature de l'homme, & par l'histoire, par l'analyse, & par l'observation, leur convenance avec la santé. Par Mr.

Hecquet Docteur en Medecine. *A Paris*, chez François Fournier Libraire, en la maison de Frederic Leonard, ruë Saint Jacques 1709. *in* 12. pp.589. *Févr.* p.275.

Traité de la construction, & des principaux usages des Instrumens de Mathématique, avec les figures necessaires pour l'intelligence de ce Traité, dédié à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans, par le Sieur Nicolas Bion Ingénieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique; quay de l'horloge du Palais, où l'on trouvera tous ces instrumens dans leur perfection. *A Paris*, chez la Veuve de Jean Boudot au Soleil d'or ruë St. Jacques 1709. *in* 4°. pp.347. *Mars*, p.538.

Aërometriæ Elementa &c. C'est à dire, Elemens de l'Aërometrie. Principes pour mesurer l'air, où ses forces & ses proprietez sont exposées selon la methode des Géometres. Par Crétien Wolfius Professeur de Mathématique en l'Université de Hall de Magdebourg. *A Lipsic*, aux frais des heritiers de Lankisius 1709. *in* 12. pp. 335. *Avril*, p.587.

Recueïl de figures représentant les divers Bâtimens de la Mer Mediterrannée & Oceane, dessinez d'après le naturel, & gravez par P. J. Gueroult du Pas *in* 8°. 4 liv 10 sols. *A Paris*, chez Pierre Giffart ruë Saint Jacques à l'image Sainte Therese. *Avril*, p.707.

La Theorie & la pratique du Jardinage.

A Paris, chez Jean Mariette, ruë Saint Jacques aux colonnes d'Hercule, 1709. *in* 4°. pp. 208. planches 32. *Mai*, p. 807.

Lithotomia overo del cavar la pietra, Trattato di Thomaso Alghisi. C'est à dire, Lithotomie, ou Traité de l'extraction de la pierre, dédié au Pape Clement XI. Par Thomas Alghisi Académicien de Florence, premier Chirurgien & Professeur de Chirurgie dans l'Hôpital de Sainte Marie la neuve. *A Florence*, de l'imprimerie de Joseph Marini 1707. *in folio*, pages 110. *Mai*, p. 887.

Traité de la Lithotomie, ou extraction de la pierre hors de la vessie, avec les figures. Par François Tolet de Paris Chirurgien, & Operateur du Roi pour la pierre. Cinquiéme édition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Chez François Muguet ruë Nôtre-Dame, 1708. *in* 12. pp. 351. *Mai*, p. 885.

Dictionnaire Oeconomique contenant divers moyens d'augmenter & conserver son bien & même sa santé, avec plusieurs remedes éprouvez & beaucoup de beaux secrets &c. Par Mr. Noël Chomel, Prêtre, Curé de la Paroisse de Saint Vincent de la Ville de Lyon, imprimé aux dépens de l'Auteur; & se vend *à Lyon*, chez Pierre Thened Imprimeur, Libraire, à la grande ruë de l'Hôpital, à l'Enseigne de St. Roch, 1709. deux volumes *in folio*. Le premier pp. 466. Le second 528. *Mai*, p. 907.

Illustrissimi Viri DD. Antonii Deidier Regis Consiliarii & Medici, necnon in almâ Monspeliensium Medicorum Academiâ Professoris Regii dignissimi, Physiologia tribus dissertationibus comprehensa; decem abhinc annis in Augustissimo Monspeliensis Apollinis Fano semel atque iterùm exposita, non ità pridem à Joanne Wyss Helvetio, & à Jacobo Francisco Chomel Parisino Artium liberalium Magistris jamdudùm Medicinæ studiosis, & Universitatis Consiliariis, ad Baccalaureatum consequendum partìm propugnata, nunc tota & integra communi eorumdem sumptu ad publican utilitatem typis mandata. C'est à dire, Physiologie comprise en trois dissertations, dictée il y a dix ans dans l'Ecole de Medecine de Montpellier, par Mr. Deidier Professeur Royal de Medecine, soutenuë depuis en partie par Mr. Wyss Suisse, & Mr. Chomel Parisien, & maintenant imprimée toute entiere à leurs dépens. *A Montpellier*, chez Honoré Pech 1708. *in* 12. pages 224. *Juin*, p. 951.

De optimâ temporum emendatione Tractatus &c. C'est à dire, Traité de la maniere de corriger les tems, où l'on fait voir que la forme du Calendrier reformé, & admis depuis peu par les Etats Protestans de l'Empire, est préferable à celle qu'établirent Jules-Cesar & Gregoire XIII. Par Henri Glausing Professeur extraordinaire de Mathématique. *A Wittemberg*, chez Jean

Guillaume Reyer & Godefroy Zimmermann 1706. *in* 4°. pp.110. *Juillet*, page 1140.

Experiences de Physique, par Mr. Pierre Polimiere Docteur en Medecine. *A Paris*, chez Jean de l'Aulne dans la place de Sorbonne à l'image St. Jean, Claude Jombert près des Augustins à l'image Nôtre-Dame, & Jacques Quillau Imprimeur ruë Galande aux armes de l'Université, 1709. avec Approbation & Privilege *in* 8°. pp.508. & dix planches chargées chacune de plusieurs figures. *Juillet*, p.1154

Les Elemens d'Euclide expliquez d'une maniere nouvelle & très-facile, avec l'usage de chaque proposition pour toutes les parties des Mathématiques. Par le P. de Challes de la Compagnie de Jesus. Nouvelle édition revûë, corrigée, augmentée par Mr. Ozanam de l'Academie Royale des Sciences. *A Paris*, Quay des Augustins chez Claude Jombert, près la grande porte des Augustins vis à vis la descente du Pont-neuf à l'image Nôtre-Dame 1709. avec Approbation & Privilege du Roi *in* 8°. pp. 378. *Août*, p.1341.

Raggionamenti del Dottor Fisico Felice Stochetti intorno alla pressione dell'aria. Discours de Mr. Felix Stochetti Docteur Physicien touchant la pression de l'air. *A Venize*, chez Antoine Bartoli, 1705. *in* 4°. pp.359. *Août*, p.1421.

Nouveau Traité de la Memoire, où l'on

explique d'une maniere nette & mecanique ses effets les plus surprenans. Par Mr. Billy Avocat au Parlement. *A Paris*, chez la Veuve de Jean Boudot ruë Saint Jacques au Soleil d'or. 1708. *in* 8°. pages 127. sans une longue préface. *Sept.* pp.1529.

Principes Physiques de la raison, & des passions des hommes. Par Mr. Maubec Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier. *A Paris*, chez Barthelemy Girin, ruë St. Jacques à la Prudence, 1709. *in* 8°. pp.205. *Octobre*, p.1772.

Arithmetica universalis &c. C'est à dire, Arithmetique universelle, ou Traité de la composition & resolution Arithmetique, auquel on a ajoûté la methode de Mr. Hallei de trouver en nombre les racines des équations, à l'usage des Etudians. *A Cambridge*, de l'imprimerie de l'Academie. *A Londres*, aux frais de Beni Tooke Imprimeur. 1707. *Octobre*, p.1796.

Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1708. avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année tirez des Registres de cette Academie. *in* 4°. pages pour l'Histoire 154. & pour les Memoires 472. *A Paris*, chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Academie Royale des Sciences, ruë St. Jacques, au Soleil d'or proche la fontaine St. Severin, 1709. avec Privilege du Roi. *Novembre*, p.1869.

Ephraïmi Gerhardi Delineatio Philosophiæ

rationalis &c. C'est à dire, Crayon de la Philosophie de la Raison, formée avec soin & à l'usage du siécle & de la correction de l'entendement humain, divisé en deux livres. Par Ephraïm Gerhard. *A Genes*, aux frais de Henry Christophle Kroker, 1709. *in* 12. pp.174. *Novembre*, p.1897.

J. Conr. Barchusen Historia Medecinæ &c. C'est à dire, Histoire de la Medecine, où presque tous les raisonnemens, les dogmes, les hypotheses des Medecins sont examinées, & où l'origine & le progrés de toutes les Sectes de Medecine, qui ont fleuri depuis l'invention de la Medecine jusqu'à present, sont éclaircis. Par Jean Conrard Barchusen. *A Amsterdam*, chez Jean Volters, 1710. *in* 8°. pp.632. sans la table, & se trouve à Paris, chez Jacques Estienne ruë St. Jacques. *Novembre*, p.1936.

Traité des Dispenses du Carême, seconde édition revûë, corrigée, & augmentée par l'Auteur de deux dissertations, l'une sur les Macreuses, l'autre sur le Tabac *in* 12. *A Paris*, chez François Fournier, ruë St. Jacques, 1710. deux tomes. t.1. pp.509. t.2. pp.529. *Decembre*, p.2071.

Le Regime du Carême consideré par rapport à la nature du corps & des alimens, en trois parties, où l'on examine les sentimens de ceux qui prétendent que les alimens maigres sont plus convenables à l'homme que la viande; où l'on traite à ce sujet de la qualité & de l'usage des legumes, des her-

bages, des racines, du fruit, du poiſſon &c. Et où l'on éclaircit pluſieurs queſtions touchant l'abſtinence & le jeûne, ſuivant les principes de la Phyſique & de la Medecine, entre autres ſi l'on doit défendre en Carême la Macreuſe & le Tabac. Par Mr. Nicolas Andry Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Lecteur & Profeſſeur Royal. *A Paris*, chez Jean Baptiſte Coignard, ruë Saint Jacques 1710. *in* 12. pp. 631. *Decembre*, p. 2076.

Conſiderationi ſopra la proportione &c. C'eſt à dire, Conſiderations ſur la force que la poudre reçoit par le feu, ſur la force de la même poudre dans les piéces d'Artillerie, & de la réſiſtance de ces piéces. Par Domenic de Coiradi d'Auſtria Mathématicien du Sereniſſime Seigneur Duc de Modene, Sur-Intendant de toutes ſes mines, & Commiſſaire general de l'Artillerie, à l'occaſion d'une épreuve qu'il a faite de quelques canons fondus l'an 1708. pour le ſervice de S. A. S. *A Modene*, 1708. Par Bartolome Soliani Imprimeur du Duc, avec permiſſion des Superieurs, *in* 12. p. 188. *Decembre*, p. 2131.

De l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfans, pour montrer par des raiſons de Phyſique, de Morale, & de Medecine, que les meres n'expoſeroient ni leurs vies, ni celles de leurs enfans, en ſe paſſant ordinairement

d'accoucheurs & de nourrices. De l'Imprimerie de S. A. S. *A Trevoux*, & se vend à Paris chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques vis à vis la Fontaine Saint Severin aux Armes de Dombes, avec privilege & approbation 1708. *in* 12. pages 94. pour la premiere partie, & 144. pour la seconde. *Decembre*, p. 2157.

Jurisconsultes. Police.

De doctrinâ Canonum Corpore Juris inclusorum circà requisitum ad filiorum Matrimonium, Parentum consensum &c. C'est-à-dire, Dissertation historique sur la doctrine des Canons, touchant le consentement des Peres pour le mariage de leurs enfans &c. Par M. Jean Pierre Gibert Docteur en Théologie de l'Université d'Aix. *A Paris*, chez Pierre Emery sur le quay de Malaquais, près du Pont-neuf à l'enseigne de Saint Augustin 1709. *in* 12. pages 447. *Janvier*, p. 129.

Jo. Henrici Bergeri J.C. de Matrimonio comprivignorum Disquisitio. C'est à dire, Dissertation de Jean Henri Bergerus Jurisconsulte, touchant le Mariage des enfans qu'un homme & une femme qui se marient ont de leurs premiers lits. *A Lipsic*, chez Jean Frederic Gleditsch, *in* 4°. pp. 124. *Février*, p. 247.

Traité des Monnoyes. Par Mr. Henri Poullain, Conseiller en la Cour des Mon-

noyes, *A Paris*, chez Frederic Leonard Imprimeur ordinaire du Roi, ruë Saint Jacques, à l'Ecu de Venise 1709. *in* 12. pages 454. *Juin*, 997.

THE ENGLISH *Historial library Part: III.* C'est à dire, la Bibliotheque historique d'Angleterre, volume troisiéme qui traite des archives, des loix, des livres de droit &c. depuis la Conquête jusqu'à la fin du regne d'Elizabeth. Par Guillaume Nicholson Evêque de Carlile. *A Londres*, chez Timothée Childe, *in* 8°. pp. 342. *Août*, p. 1299.

Code Militaire, ou Compilation des Reglemens & Ordonnances de Louïs XIV. Roi de France & de Navarre, faites par les gens de guerre depuis 1651. jusqu'à present. Par Mr. le Baron de Sparre Chevalier de l'Ordre de Saint Louïs, Lieutenant Colonel & Major du Regiment d'Infanterie Alemande de Sparre. *A Paris*, chez Denis Mariette à Saint Augustin, & Jean Baptiste de l'Epine à Saint Paul, ruë Saint Jacques 1709. *in* 12. pp. 601. *Août*, p. 1322.

Vingt-sept Propositions tirées de differens Auteurs Republicains, que l'Université d'Oxfort avoit censurées le 21. Juillet 1683. & que le Parlement d'Angleterre vient d'autoriser en cette année 1710. *Août*, p. 1365.

Traité du Jeu, où l'on examine les principales questions de droit naturel & de Mo-

rale qui ont du rapport à cette matiere. Par Jean Barbeyrac. *A Amsterdam*, chez Pierre Humbert 1709. 2. tomes *in* 12. pages 646. sans la préface & les tables. *Septembre*, p. 1734.

Nic. Hieron. Gundlingii J. V. D. & P. P. in Academiâ Fridericianâ Hallensi Schediasma de Jure oppignorati Territorii. C'est à dire, Traité des Terres engagées par contract pignoratif, selon le droit des Gens & de l'Alemagne. Par Nicolas Gundlingius Docteur & premier Professeur en Droit dans l'Université Fridericienne de Hall. pages 1466. *Novembre*, p. 1966.

Observations pour la reformation de la coûtume de Bretagne, avec un traité de l'Indult, justifiant que les Officiers du Parlement de Paris & les Graduez n'ont aucun droit sur les Benefices de Bretagne. Par Messire Michel Sauvageau Sieur des Burons, Procureur du Roi au Présidial de Vannes, & très-celebre Avocat au Parlement. *A Nantes*, chez Jacques Maréchal 1710. & se vendent. *A Paris*, chez Pierre Cot, ruë du foin. 2. vol. *in* 4°. le premier pp. 520. le second pp. 486. *Decembre*, page 2133.

Critiques, Antiquaires.

De nummis Cretensium serpentiferis &c. C'est à dire, Dissertation sur les Medailles frappées en l'Isle de Crete chargées de ser-

Decembre 1710.

pens &c. Par Laurent Beger Antiquaire de l'Electeur de Brandebourg. *A Berlin*, de l'imprimerie d'Ulric Lietpert 1702. *in folio*, pp. 35. *Janvier*, p. 93.

De Argento Runis, seu literis Gothicis insignito &c. Sententia Nicolai Kederi C'est à dire, Sentiment de Mr. Keder sur une piéce d'argent où l'on voit des lettres Runiques, & dont la figure se trouve dans la nouvelle édition de Camden. *A Lipsic*, chez J. Frederic Gleditsch 1703. *in* 4°. pp. 18. *Juillet*, p. 1173.

Runæ in nummis antiquis diù quæsitæ, tandemque feliciter inventæ, seu, de nummis Runicis Commentatio. C'est à dire, Dissertation sur les Medailles Runiques. Par Nicolas Keder. *A Lipsic*, chez Jean Frederic Gleditsch 1704. *in* 4°. pp. 32. *Juillet*, p. 1181.

Traité des Medailles & des Monnoyes d'Angleterre, depuis la conquête jusqu'à la fin du regne d'Elizabeth. Par Guillaume Nicolson. *A Londres*. *Septembre*, p. 1553.

La découverte entiere de la Ville d'Antre en Franche-Comté, qui fait changer de face à l'Histoire ancienne, Civile & Ecclésiastique de la même Province & des Provinces voisines. *A Amsterdam*, chez Thomas Lombrail Marchand Libraire dans le Beer-streat, 1709. *in* 8°. pp. 470. en deux volumes, & se vend chez Alibert Marchand Libraire à Besançon. *Septembre* p. 1589.

Decembre 1710.

Of the Medals and coins of Scotland. C'est à dire, Traité des Medailles & des Monnoyes d'Ecosse. Par Guillaume Nicolson. *A Londres*, chez Th. *Octobre*, p. 1755.

Nummorum in Hiberniâ cusorum Indagatio. C'est à dire, Recherche des Monnoyes fabriquées en Irlande avant le regne d'Henri II. Roi d'Angleterre. Par Nicolas Keder &c. *A Lipsic*, chez Frederic Gleditsch. 1707. *Novembre*, p. 1974.

Sermons & Livres spirituels.

Pratiques de pieté à l'honneur de Saint François Xavier. *A Paris*, chez Jean Mariette, 1709. p. 257. *in* 16. *Mars*, p. 548.

M. Pauli Christiani Hischeri Templum Dei mysticum à Paulo delineatum, Ep. ad Ephes. c. 3. *v.* 18. Le Temple mystique de de Dieu tracé dans l'Epitre de Saint Paul aux Ephesiens ch. 3. v. 18. par Mr. Paul Chrétien Hischer. *A Lipsic*, aux frais de Frederic Lanckisius, 1706. *in* 4°. pp. 55. *Mai*, p. 814.

THE PERILS OF FALSE BRETHREN, *both in churchand State.* C'est à dire, Les faux freres sont dangereux & à l'Eglise & à l'Etat. Sermon prêché devant le Maire & les Bourgeois de Londres, dans l'Eglise Cathédrale de Saint Paul le 5. Novembre 1709. par Henri Sacheverell D. D. du College de la Magdelaine d'Oxfort &c. *A Londres*, chez Henri Clement à la de-

Decembre 1710.

mie-Lune au Cimetiere de Saint Paul 1709. *Juin*, p. 1021.

Démonſtration, ou preuves évidentes de la verité & de la ſainteté de la Morale Chrétienne. Ouvrage qui contient en cinq Entretiens toute la Morale. Par le R. P. Bernard Lamy Prêtre de l'Oratoire. *A Roüen*, & ſe vend *à Paris* chez Denis Mariette ruë Saint Jacques à St. Auguſtin 1709. *in* 16. chaque Entretien fait un volume : le premier de 273. pages : le ſecond de 370. le troiſiéme de 308. le quatriéme de 344. *Octobre*, p. 1665.

L'incredule amené à la Religion par la raiſon, en quelques Entretiens où l'on traite de l'alliance de la raiſon avec la foi. Par le R. P. D. F. Lamy Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. *A Paris*, chez Louïs Roulland vis-à-vis Saint Yves, à Saint Louïs & aux armes de la Reine 1710. *in* 12. pp. 398. ſans la préface & la table. *Octobre* p. 1748.

Ouvrages d'Eloquence, de Poëſie, Diſſertations ſur les belles Lettres.

Deſcription de la Pompe funebre faite dans l'Egliſe de Saint André des arcs, à la memoire de très haut, très-puiſſant, très-excellent Prince, François Louïs de Bourbon, Prince de Conty, Prince du ſang de France; avec des memoires hiſtoriques ſur toute la vie de ce Prince, pour ſervir

d'explication aux devises & aux peintures employées dans les ornemens de la Pompe, représentée ici en deux planches en taille douce. *A Paris*, chez Raymond Mazieres ruë Saint Jacques 1709. *in* 4°. pages 58. *Janvier*, p. 50.

Oraison funebre du même Prince prononcée dans la susdite Eglise le 21. Juin 1709. par le P. Massillon Prêtre de l'Oratoire. *A Paris*, chez Raymond Mazieres, ruë Saint Jacques 1709. *in* 4°. pages 74. *Janvier*, p. 52.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant, très-magnanime Prince Henri Jules de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang, prononcée dans l'Eglise de Paris le 24. jour d'Août 1709, par le P. Gaillard de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Nicolas Simart Imprimeur & Libraire ordinaire de Monseigneur le Dauphin, ruë Saint Jacques, au Dauphin couronné 1709. *in* 4°. pages 44. *Janvier*, p. 72.

Suidæ Lexicon Græcè & Latinè. Dictionnaire de Suidas en Grec & en Latin. Par Ludolphe Kusterus Professeur des Lettres humaines dans le College de Berlin. *A Cambridge*, de l'imprimerie de l'Université 1705. trois tomes *in folio*, le premier de 932. pages, le second de 775. le troisiéme de 718. *Février*, p. 189.

Joannis Schultii florum sparsio ad loca quædam in re literariâ controversa. Des Dec. 1710.

fleurs répanduës par Jean Schultz sur quelques endroits contestez de literature. *A Francfort*, aux frais de Martin Hermdorff, & de l'imprimerie de Jean Balthazar Wechter 1707. *in* 12. pp. 272.

Errores palliati Autoris libelli cui titulus est, Florum sparsio. Fautes veritables & mal défenduës de l'Auteur du livre intitulé, Fleurs répanduës. *A Francfort*, aux frais de Frideric Knoch 1707. *in* 12. pages 262. *Février*, p. 325.

Oraison funebre de très-haute, très-excellente, & très-Religieuse Princesse Louïse Hollandine Palatine de Baviere, Princesse Electorale, Abbesse de Maubuisson, prononcée en presence de Madame la Princesse dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Maubuisson le 22. Août 1709. par Messire Jacques Maboul nommé à l'Evêché d'Alet. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë Saint Jacques 1709. *in* 4o. pages 40. *Mars*, p. 406.

Georgii Paschii sacræ Theologiæ, Artis, Rationis, ac Philosophiæ primæ in Academiâ Kiloniensi Professoris publici, de variis modis Moralia tradendi, Liber &c. C'est à dire; Traité des differentes manieres d'enseigner la Morale. Par Georges Pasch, Professeur public de Théologie, de Logique & de Metaphysique dans l'Université de Kiel, avec une introduction à la lecture des anciens Auteurs de Morale, & deux tables, l'une des Auteurs citez dans

l'Ouvrage, l'autre des choſes memorables qu'il contient. *A Kiel*, aux dépens de Jean Sebaſtien Richelius 1707. *in* 4°. pages 726. ſans la table. *Mars*, p. 435.

Nouvelle methode pour apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque, avec le Dictionnaire des racines Hebraïques & Caldaïques, & de leurs derivez. *A Paris*, chez Jacques Colombat ruë Saint Jacques; *in* 8°. pages 386. ſans l'epître & la préface. *Mars*, p. 437.

Aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenuë dans la ſalle de l'Hôtel de Ville de Montpellier le 5e. Decembre 1709. *A Montpellier*, chez Honoré Pech, Imprimeur du Roi & de la Societé Royale des Sciences 1710. *in* 4°. pages 37. *Mai*, p. 820.

Les avantures d'Apollonius de Tyr. Par Mr. le Br. *A Paris*, chez Pierre Ribou 1710. *in* 12. pp. 351. *Mai*, p. 888.

Philoſtratorum quæ ſuper ſunt omnia &c. Tous les ouvrages qui nous reſtent ſous le nom des Philoſtrates en Grec & en Latin. La vie d'Apollonius de Tyane en huit livres, la vie des Sophiſtes en deux livres, les Heroïques, les Images en deux livres. Lettres. A quoi ſont ajoutées les lettres d'Apollonius de Tyane; avec le Traité d'Euſebe contre Hierode, & la deſcription des ſtatuës par Calliſtrate. Le texte Grec revû ſur les manuſcrits & éclairci par des notes. La traduction latine tellement re-

touchée, qu'elle peut être donnée pour nouvelle. Par Godefroi Olearius. *A Lipsic*, chez Thomas Fritsch 1709. *in folio*, pages 987. *Juin*, p. 932.

Poësie Toscane di Vincenzo da Filicaïa Senatore Fiorentino, e Academico della Cruscâ. Poësies Toscanes de Vincent de Filicaïa Senateur de Florence & Académicien de la Crusca. *A Florence*, chez Pierre Matini 1707. *in* 4°. pp. 674. *Juin*, p. 963.

Recueïl de plusieurs piéces d'éloquence & de Poësie présentées à l'Academie Françoise pour les prix de l'année 1709. avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occasions. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Françoise, ruë Saint Jacques à la Bible d'or, *in* 12. pages 500. *Juin*, p. 1007.

Reflexions sur divers sujets. *A Paris*, chez Esprit Billiot, en la maison de Denis Thierry, ruë de la Harpe 1709. *in* 12. pages 217. *Juin*, p. 1032.

Academia Lipsiensis rediviva, seu monumenta Jubilæi sæcularia. C'est à dire, Renouvellement de l'Université de Lipsic, ou diverses piéces pour celebrer le commencement d'un nouveau siécle, recueïllies par Mr. Dicelius Professeur de Philosophie, & imprimées chez Braunius, *A Lipsic*, 1709. *in* 12. pages 215. *Juillet*, p. 1150.

Harangue faite au Roi à Versailles le 19. Mars 1709. par son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris. *A Paris*, chez la veuve François Muguet, ruë de la Harpe aux trois Rois 1710. *in* 4°. pp. 14. *Juillet*, 1185.

Discours prononcé dans l'Academie Françoise à la reception de Mr. Houdart de la Motte, *in* 4°. pp. 24. *Juillet*, p.1204.

Discours prononcez dans l'Academie Françoise le Jeudi 20. de Mars 1710. à la reception de Mr. le Président de Mesmes. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard, ruë St. Jacques 1710. *in* 4°. pp. 23. *Août*, p.1404.

Dictionnaire François-Latin tiré des Auteurs Originaux & Classiques de l'une & de l'autre langue. Par le Pere Joseph Joubert de la Compagnie de JESUS, imprimé *A Lyon*, & se vend *A Paris*, chez Mercier, ruë Saint Jacques 1709. grand *in* 4°. pages 1318. pour le Dictionnaire, & 56. pour deux additions. *Août*, p.1425.

Apparatus curiosus & practicus &c. C'est à dire, Apparat curieux & pratique, qui contient des remarques rares de Théologie, des observations Philologiques, historiques & Philosophiques, outre cela des apophtegmes agréables, des jeroglyphiques choisis, des simboles & des emblêmes ingenieux &c. Par Jean Schutze Pasteur de Vehlfanz. *A Dresde*, & *à Lipsic*, aux frais de Jean Christophle Zimmer-

man, 1710. *in* 4°. pp. 1676. ſans les tables. *Septembre*, p. 1524.

Conſiderazioni di Biagio Garolaſo intorno alla Poeſia de gli Ebrei, e dei Greci &c. C'eſt à dire, Conſiderations de Biagio Garolaſo ſur la Poëſie Hebraïque, & ſur la Poëſie Grecque, dédiées à N. S. P. le Pape Clement onziéme. *A Rome*, chez François Gonzague 1707. *in* 4°. La premiere partie contient 61 pages, & la ſeconde en contient 131. *Septembre*, p. 1716.

Oeuvres poſthumes de Mr. Maucroix. *A Paris*, chez Jacques Eſtienne, ruë Saint Jacques à la Vertu. 1710. *in* 12. pp. 385. *Septembre* p. 1726.

Tréſor de la langue Grecque vulgaire, & de la langue Italienne. Ouvrage poſthume du Pere Alexis de Sommevoir Capucin François, Miſſionnaire Apoſtolique de Grece, mis en lumiere par le Pere Thomas de Paris Miſſionnaire Apoſtolique du même Ordre. *A Paris*, chez Michel Guignard dans la ruë S. Jacques à l'Enſeigne de Saint Jean 1709. *in* 4°. pp. 461. dans le Dictionnaire Grec vulgaire & Italien, & 513. dans le Dictionnaire Italien & Grec vulgaire, ſans l'épître dédicatoire & la préface. *Octobre*, p. 1775.

Reflexions Upon Learning &c. C'eſt à dire, Reflexions ſur les Sciences, où l'on en fait voir la vanité & l'incertitude. *A Londres*, chez A. Boſville au Quadrant vis à vis l'Egliſe de St. Dunſtan. 1708. quatriéme édition *in* 8°. *Novembre*, p. 1841.

M. Michaëlis Lilienthalii Liebstado-Prussi, de Historiâ literariâ certæ cujusdam Gentis scribendâ, Consultatio. C'est à dire, Plan de l'Histoire literaire d'une Nation particuliere, proposé par Mr. Michel Lilienthal de Liebstat en Prusse. *A Lipsic*, & *à Rostoch*, chez Jean Henri Rusworm 1710. *in* 8°. pp. 247. *Decembre*, p. 2065.

Discours prononcez dans l'Academie Françoise le trentiéme de Juin à la reception de Mr. l'Archevêque d'Alby. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë St. Jacques 1710. *in* 4°. pp. 24. *Decembre*, p. 2091.

Supplément.

Lettre sur un Extrait inseré dans les Memoires de Trevoux de Juillet 1708. art. 150. touchant la fréquente celebration de la Messe. *Janvier*, p. 88.

Réponse du Théologien de Salamanque aux Reflexions du P. Tournemine Jesuite, sur la maniere de corriger les Septante &c. *Janvier*, p. 103.

Réponse du P. Tournemine au prétendu Théologien de Salamanque &c. *Janv.* p. 113.

De la nature & des proprietez du levain de l'estomac. Par Mr. de Vieussens le Pere Medecin du Roi &c. *Janv.* p. 134.

Relation de ce qui s'est passé à la derniere assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 13. Novembre 1709. Par Mr. Blondel. *Janvier*, p. 151.

Diverses observations Astronomiques faites à Marseille en Avril, Juin, & Juillet 1709. Par le P. Laval Jesuite. *Janv.* p.169.

Explication du cachet de Michel-Ange que Mademoiselle le Hay a depuis peu gravé en grand. Par le P. Tournemine Jesuite. *Février*, p.291.

Lettre à Mr.... sur la maniere dont il faut entendre les versets 47. 48. & 49. du ch.11. de St. Luc. *Février*, p.298.

Lettre d'un Academicien de Padouë en Italien aux Auteurs des Memoires de Trevoux traduite en François. *Févr.* p. 306.

Premiere lettre du P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus, au sujet de la Mischne imprimée à Amsterdam par les soins de Guillaume Surenhusius, chez Gerard & Jacques Borstius. *Févr.* p.332.

Reflexion critique de Mr. Fourmont sur la nouvelle methode pour apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque, avec le Dictionnaire des racines Hebraïques & Caldaïques, imprimez chez Colombat. *Mars*, p.439.

Réponse du P. de Grainville Jesuite à la lettre sur un trésor de Medailles, inserée dans nos Memoires de Mars de l'année 1709. *Mars*, p.482.

Lettre de Mr. de Morlec Commissaire ordinaire de l'Artillerie à un de ses amis, contenant ses conjectures sur les causes qui mettent en si peu de tems les pieces d'Artillerie hors d'état de servir, & sur les

moyens d'en augmenter considerablement la durée. *Mars*, p.506.

Seconde lettre du P. E. Souciet au sujet de la Mischne imprimée en Hollande par les soins de Mr. Surenhusius. *Mars*, p.517.

Relation de ce qui s'est passé dans la derniere assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions le 12 de Novembre 1709. Par Mr. Blondel. *Avril*, p.657.

Eloge de feu Monsieur le Président de la Moignon. *Avril*, p.681.

Lettre à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine sur les Quinaires. *Avril*, p.698.

Eloge du R. P. Bernardin de Pequiny Capucin. *Avril*, p.705.

Proprieté particuliere de l'Hellebore noir, découverte par Mr. Tablet. *Avril*, p.709.

Remarques sur l'article 99. des Memoires de Trevoux, mois de Juillet 1709. des forces centrifuges, page 1284. *Avril*, p.714.

Extrait de la dissertation de Mr. Bon Associé honoraire de la Societé Royale des Sciences, & Premier Président en survivance de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, sur l'utilité des soyes des araignées. *Mai*, p.822.

Extrait de la dissertation de Mr. de Clapiés Directeur de la Societé Royale de Montpellier, sur les diverses apparences de la Lune éclipsée. *Mai*, p.841.

Explication d'une Medaille singuliere
Decembre 1710.

du Cabinet de Mr. le Hay. Par le P. Tournemine Jesuite. *Mai*, p.860.

Reflexions du Pere de Mourgues Jesuite sur les disputes des Saints Peres, contre les Philosophes Payens ; avec le plan d'un ouvrage prêt à paroître, où ce Pere explique le systême Théologique des Philosophes Payens, & le systême Philosophique des Saints Peres. *Juin*, p. 1037.

Eloge de feu Mr. Finot celebre Medecin, tiré d'une lettre de Mr. Hecquet. *Juin*, p.1075.

Détail de l'observation de l'éclipse de Lune du 13. Février 1710. faite à Caën dans le College des Peres Jesuites, par le P. Aubert Jesuite. *Juin*, p.1086.

Observation de l'éclipse de Lune du 13. Février 1710. faite à Bordeaux, par J. Bonin de la Compagnie de JESUS. *Juin*, pag. 1089.

Troisiéme Lettre du P. E. Souciet au sujet de la Mischne imprimée en Hollande par les soins de Mr. Surenhusius. *Juillet*, p. 1221.

Réponse de Mr. de Cordemoy Chanoine Regulier de Saint Jean de Soissons, & Prieur de la Ferté sous Joüars, aux remarques de Mr. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi, sur son traité de l'Architecture, qui ont été inserées dans les Memoires de Septembre 1709. *Juillet*, p. 1248.

Observation de l'éclipse de Lune arrivée

le 13. Février 1710. au soir, faite à Marseille à l'Observatoire des RR. PP. Jesuites. Par le Pere Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie. *Juillet*, p. 1275.

Suite de la réponse de Mr. de Cordemoy, aux remarques de Mr. Frezier sur son traité de l'Architecture. *Août*, page. 1345.

Diverses observations du Pere Laval. *Août*, p. 1408.

Remarques critiques sur les Proverbes Arabes avec de nouvelles Explications, par le R.P.J. *Août*, 1432.

Eloge de feu Mr. du Puget, par Mr. l'Abbé de Belmond. *Septembre*, p. 1575.

Conjectures du P. Oudin Jesuite, sur quelques endroits de Salvien, selon qu'ils se trouvent dans l'édition faite par les soins de Mr. Baluze. *A Paris*, chez Muguet 1669. *in* 8°. *Septembre*, p. 1641.

Description du grand ouvrage que Mr. Jouvenet ancien Directeur de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, a peint dans la nouvelle Chapelle de Versailles, avec quelques reflexions sur les regles de l'Art à cette occasion. *Octobre*, p. 1780.

Eloge de feu Monseigneur Paul de Godet des Marêts Evêque de Chartres. *Octobre* p. 1807.

Lettre du P. Tarteron écrite à Mr... à l'occasion de la préface que Mr. Coste a datée de Londres, & qu'il a mise à la

tête de sa Critique sur la Traduction d'Horace. *Novembre*, p. 1904.

Eloge de Mr. de Basnage deBeauval Auteur de l'Histoire des ouvrages des Sçavans. *Novembre*, p. 1925.

Problême de Balistique proposé dans les Memoires de Janvier 1706. & résolu par le R.P.Durranc Jesuite, Professeur des Mathematiques à Cahors. *Novembre*, page 1987. *Dec*. p. 2136.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1710.

ART. CLXVII. MArtini Grandin Doctoris & Socii Sorbonici, ſacræ Facultatis Pariſienſis Decanì emeriti, in Theologiâ Profeſſoris, Opera Theologica, adjectis quibuſdam recentioris Theologi Diſputationibus. C'eſt à dire, *Cours de Théologie de Martin Grandin Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Doyen de la ſacrée Faculté de Paris, & ancien Profeſſeur en Théologie, augmenté de quelques Diſſertations d'un Théologien plus récent.* Page 2025

ART. CLXVIII. Bibliotheca Criticæ ſacræ circà omnes ferè ſacrorum librorum difficultates &c. C'eſt à dire, *Bibliotheque de la Critique ſacrée ſur preſque toutes les difficultez des livres ſacrez &c. Par un Religieux de l'Ordre des Carmes déchauſſez.* p. 2045

ART. CLXIX. M. Michaëlis Lilien-

thalii Liebstado Prussi, de Historiâ literariâ certæ cujusdam Gentis scribendâ, Consultatio. C'est à dire, *Plan de l'Histoire literaire d'une Nation particuliere, proposé par Mr. Michel Lilienthal de Liebstad en Prusse.* p. 2065

ART. CLXX. *Traité des Dispenses de Carême, seconde édition revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur de deux Dissertations, l'une sur les Macreuses, l'autre sur le Tabac.* p. 2071

ART. CLXXI. *Le Regime du Carême consideré par rapport à la nature du corps & des alimens &c. Par Mr. Andry Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Lecteur & Professeur Royal.* p. 2076

ART. CLXXII. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise le trentiéme de Juin à la reception de Mr. l'Archevêque d'Alby.* p. 2091

ART. CLXXIII. *Epitres de St. Paul traduites en François, avec l'explication du sens literal & du sens spirituel tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclésiastiques.* p. 2099

ART. CLXXIV. The life of John Milthon. C'est à dire, *La Vie de*

Jean Milton contenant l'Histoire de ses ouvrages. p. 2123
ART. CLXXV. Nicolai Burgundi J. C. & Professoris ordinarii Codicis in Academiâ Ingolstadiensi, Historia Belgica &c. C'est à dire, *Histoire de Flandres, par Nicolas Burgundus Jurisconsulte, & Professeur ordinaire du Code dans l'Université d'Ingolstat.* p. 2129
ART. CLXXVI. Considerationi sopra la proportione &c. C'est à dire, *Considérations sur la force que la poudre reçoit par le feu, sur la force de la même poudre dans les pieces d'Artillerie, & de la résistance de ces mêmes pieces. Par Domenic de Coiradi &c.* p. 2131
ART. CLXXVII. *Observations pour la reformation de la coutume de Bretagne &c. Par Me. Michel Sauvageau Sieur des Burons.* p. 2133
ART. CLXXVIII. *Suite de la solution du Problême de Balistique. Par le R. P. Durranc Professeur de Mathématique à Cahors.* p. 2136
ART. CLXXIX. *De l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'obligation aux femmes de nourrir*

leurs enfans &c. p. 2157
ART. CLXXX. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne. p. 2167
D'Altdorf. p. 2170
De Wittemberg. p. 2171
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p. 2173
De Rotterdam. p. 2174
De Montpellier. ibid.
D'Avignon. p. 2175
De Lyon. ibid.
De Paris. p. 2176
Catalogue des Livres imprimez tant en France, que dans les païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1710.
Ecriture Sainte, Interpretes. p. 2177
Théologiens, Controversistes, Heretiques. p. 2181
Histoire Ecclésiastique. p. 2186
Histoire Profane. p. 2190
Philosophes, Mathématiciens, Medecins. page 2192
Jurisconsultes, Police. p. 2200
Critiques, Antiquaires, p. 2202
Sermons & Livres spirituels. p. 2204
Ouvrages d'Eloquence, de Poësie, Dissertations sur les belles Lettres. p. 2205
Supplément. p. 2212

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1324